

Comité du programme et budget

Quinzième session

Genève, 1^{er} – 3 septembre 2010

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2008-2009

présenté par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 a été élaboré conformément au cadre budgétaire de l'OMPI axé sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009, approuvé lors de la trente-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en décembre 2008 (publication n° 360F/PB0809). Il contient une évaluation des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

2. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander l'approbation du présent document aux assemblées des États membres de l'OMPI.*

[Le Rapport sur l'exécution
du programme en 2008-2009 suit]

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2008-2009

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|---|
| I. RÉSUMÉ | 5 |
| II. RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES | 9 |
| Programme 1 : Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie | 9 |
| Programme 2 : Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques | 18 |
| Programme 3 : Droit d'auteur et droits connexes | 22 |
| Programme 4 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques | 29 |
| Programme 5 : Système du PCT | 35 |
| Programme 6 : Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne | 49 |
| Programme 7 : Arbitrage, médiation et noms de domaine | 58 |
| Programme 8 : Coordination du Plan d'action pour le développement | 63 |
| Programme 9 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés | 66 |
| Programme 10 : Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie | 83 |
| Programme 11 : L'Académie de l'OMPI | 87 |
| Programme 12 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels | 91 |
| Programme 13 : Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI | 95 |
| ANNEXE I | Rapport sur les dépenses relatives aux activités de développement |
| APPENDICE | Sigles utilisés dans le présent document |

I. RESUME

Introduction

Le rapport sur l'exécution du programme fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il s'agit de l'outil permettant de rendre compte aux États membres de ce qui a été réalisé au cours de l'exercice biennal avec les ressources approuvées dans le programme et budget. Ces ressources sont allouées à une série de programmes assortis de leurs propres objectifs, résultats escomptés et indicateurs d'exécution. Les critères d'évaluation des résultats servent de point de départ à l'établissement de rapports sur l'exécution du programme de l'Organisation.

Le Rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 récapitule les données d'auto-évaluation fournies par les chefs de programme sur l'exécution de leur programme par rapport à leurs résultats escomptés et indicateurs d'exécution respectifs qui figurent dans le Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 approuvé par les États membres en décembre 2008. Pour renforcer la validité de ce rapport en tant qu'instrument de reddition des comptes, la Division de l'audit et de la supervision internes a procédé à une validation des données relatives à l'exécution qu'il contient sur la base d'un échantillon des résultats escomptés à raison d'un pour chacun des 29 programmes. Un rapport de synthèse relatif à la validation effectuée par la Division de l'audit et de la supervision internes est communiqué aux États membres dans un document distinct. Il s'agit d'une autre application de la méthode de validation adoptée dans un premier temps, à titre expérimental, pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2008.

Bref aperçu de l'exercice biennal 2008-2009

Le changement intervenu dans la direction de l'OMPI en 2008 a marqué un revirement stratégique au sein de l'Organisation. L'adoption en décembre 2008 d'un programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009, élaboré autour de neuf nouveaux objectifs stratégiques, montre que cela a été pris en compte. Ce changement fondamental a eu un impact sur le cadre d'exécution des programmes (résultats escomptés et indicateurs d'exécution) mais les modifications ont été aussi limitées que possible pour assurer la continuité aux fins de l'établissement des rapports sur l'exécution du programme.

Le Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 contenait 140 résultats escomptés et 266 indicateurs d'exécution. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 rend compte des résultats obtenus par rapport à ces résultats escomptés et indicateurs d'exécution. Sur le nombre total d'indicateurs d'exécution, 154 (58%) se sont vu appliquer la couleur verte (pleinement atteint), 93 (35%) la couleur orange (atteint en grande partie) et 8 (3%) la couleur rouge (partiellement atteint). Pour 11 indicateurs d'exécution (4%), soit les activités ont été reportées à l'exercice biennal suivant (en raison de la récente création de plusieurs programmes ou de facteurs extérieurs ayant une incidence sur la mise en œuvre des programmes), soit les données relatives à l'exécution se sont révélées difficiles à recueillir (ou ne sont pas encore disponibles, par exemple pour le rapport de l'auditeur externe). L'évaluation des résultats à l'aide d'un code de couleurs fournit une indication utile de la mesure dans laquelle les programmes ont été exécutés mais les différentes notations ne devraient pas être considérées séparément. Des facteurs sur lesquels l'Organisation n'a aucun contrôle ont parfois joué un rôle, empêchant l'obtention de résultats. Dans d'autres cas, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution n'ont pas constitué un bon point de départ pour le suivi et l'évaluation des résultats. Dans d'autres cas encore, l'exécution du programme de l'Organisation n'a peut-être pas répondu aux attentes. Une meilleure compréhension des causes et des effets de

l'obtention des résultats favorise un processus d'apprentissage dans toute l'Organisation. Un tel processus de retour d'information vient renforcer l'aptitude à prendre des décisions, à modifier les approches adoptées et à évaluer et améliorer les résultats sur la base de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'exécution du programme. Les évaluations réalisées par chaque programme constituent une analyse plus détaillée à cet égard.

Ci-dessous figure un bref aperçu des résultats importants obtenus au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

- Adoption de trois stratégies nationales de propriété intellectuelle mises au point avec les conseils de l'OMPI, notamment l'adoption par le gouvernement de la Colombie d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle fondée sur l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI.
- Une session officielle du Comité permanent du droit des brevets (SCP) s'est tenue après trois ans d'interruption, en vue de renforcer la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets. Des études de fond effectuées par le Secrétariat ont permis au Comité permanent du droit des brevets (SCP) d'examiner le système actuel du droit des brevets d'un point de vue général, en prenant en considération les différents besoins et intérêts de tous les États membres. Elles ont aussi donné matière aux débats du SCP en tant que processus participatif prenant en considération les points de vue de toutes les parties prenantes.
- Seize nouvelles ratifications du Traité de Singapour ayant permis l'entrée en vigueur de ce traité le 16 mars 2009.
- Le 4 décembre 2009, les États membres de l'Union européenne ont adhéré aux traités Internet de l'OMPI (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), entrés en vigueur en mars 2010.
- Création d'une Plate-forme des parties prenantes chargée d'étudier des dispositions pratiques pour faciliter l'accès des déficients visuels aux œuvres protégées par le droit d'auteur.
- Approbation de l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2009 concernant le renouvellement du mandat – le plus grand à ce jour – du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), mandat qui renvoie notamment aux “négociations fondées sur un texte” en vue de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui assureront “la protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles”. Cet accord a redynamisé les travaux de fond de l'IGC et les attentes de résultats concrets sont importantes. (Dans le cadre de son nouveau mandat, l'IGC doit soumettre le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira en septembre 2011).
- L'intégration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et l'introduction d'une méthodologie fondée sur des projets pour la mise en œuvre des recommandations constituaient un pas important vers la concrétisation du Plan d'action pour le développement. Un certain nombre d'actions ont été entreprises pour renforcer la gestion des programmes et l'établissement de rapports dans ce domaine conformément à cette nouvelle approche, telles que l'introduction de liens avec les recommandations qui sont exécutés par programme, une correspondance entre les programmes de travail

et les recommandations du Plan d'action pour le développement et l'introduction, dans le rapport sur l'exécution du programme, d'une section relative à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement pour chaque programme.

- Intensification des efforts déployés par l'OMPI pour mettre en place une infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle et garantir le rôle de l'OMPI en tant que référence mondiale en matière d'information sur la propriété intellectuelle et en tant qu'instance mondiale spécialisée dans les questions de propriété intellectuelle et de politique publique.
- Création d'un nouveau programme (programme 16), consacré aux études et à l'analyse économiques, chargé de procéder à une recherche empirique sur la propriété intellectuelle et ses liens avec le développement en vue d'informer les décideurs des incidences économiques du système de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les pays en développement.

Enseignements tirés et domaines susceptibles d'amélioration

La qualité du rapport sur l'exécution du programme dépend de celle des indicateurs, qui doivent être bien définis, précis, mesurables, réalistes, pertinents, et assortis de délais. Dans le Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009, des progrès ont encore été accomplis en ce qui concerne la qualité des indicateurs d'exécution. En conséquence, le rapport sur l'exécution du programme a été amélioré et, dans le rapport pour 2008-2009, des données plus concrètes sont fournies sur l'exécution du programme de l'Organisation. Néanmoins, il subsiste des domaines à améliorer. Le projet du Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant à améliorer la gestion fondée sur les résultats à l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des incidences des activités de l'Organisation sur le développement cherche à renforcer la capacité de l'Organisation à gérer les résultats en rapport avec le développement et à rendre compte à cet égard. Ce projet participera à l'effort global déployé dans le cadre du programme de réorientation stratégique visant à renforcer la gestion axée sur les résultats à l'OMPI, qui devrait contribuer largement à une meilleure responsabilisation au service des résultats et à une culture des résultats plus forte au sein de l'Organisation.

Un certain nombre de domaines spécifiques d'amélioration seront essentiels pour l'amélioration du rapport sur l'exécution du programme :

- L'introduction d'objectifs et de résultats stratégiques dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2010-2015, grâce à un processus de consultation global récemment lancé, renforcera l'adhésion des parties prenantes de l'OMPI aux résultats que celle-ci devra obtenir ainsi que la création d'un cadre d'exécution stratégique intégré, renforcé et jouant le rôle de moteur aux fins de l'établissement du programme et budget.
- Amélioration continue de la qualité des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution dans le programme et budget et établissement d'un rapport clair entre ces derniers et les résultats stratégiques du PSMT.
- Mise en place d'instruments de suivi et d'évaluation de l'exécution du programme au service des chefs de programme en vue de leur utilisation au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et par la suite, visant à faciliter la collecte et l'analyse des données relatives à l'exécution du programme en vue de simplifier le processus de prise de décisions pour un système plus efficace de gestion des résultats et d'établissement de rapports.

- Nouvelle définition de la notion de niveaux de référence et d'objectifs visés, introduite pour la première fois dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Structure des études évaluant l'exécution du programme

Les études évaluant les résultats pour les différents programmes dans le rapport d'exécution du programme contiennent les éléments ci-après.

Section I : Résumé analytique

Un résumé analytique présente les réalisations de programme décisives et les difficultés rencontrées au cours de l'exercice biennal.

Section II : Mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement

Section qui rend compte spécifiquement du rôle et de la contribution d'un programme à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

Section III : Données relatives à l'exécution

Le tableau figurant dans cette section récapitule les résultats escomptés par programme ainsi que les indicateurs d'exécution et les objectifs visés, adoptés par les États membres dans le programme et budget révisé qui a été approuvé pour 2008-2009. Les données relatives à l'exécution par rapport à chaque indicateur sont fournies dans la troisième colonne. Dans la quatrième colonne figure une évaluation de l'exécution du programme au moyen d'un code de couleurs. Il s'agit d'un système d'évaluation des résultats largement reconnu qui a été introduit à l'OMPI dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007 (voir le document WO/PBC/13/3). Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009.

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%). La couleur verte est utilisée lorsque les données relatives à l'exécution indiquent qu'un indicateur d'exécution est atteint à 100%.
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus). La couleur orange est utilisée lorsque l'indicateur d'exécution est atteint à 50% ou plus selon l'indicateur d'exécution.
- Objectif partiellement atteint (moins de 50%).
- Objectif abandonné

Section IV : Utilisation du budget en 2008-2009

Cette dernière section a pour objet de fournir des informations sur le budget par programme et les dépenses effectives pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi qu'un calcul du taux d'utilisation du budget. Des explications sont fournies en cas d'écart entre la dotation et les dépenses effectives. Ces données doivent être envisagées parallèlement au rapport de gestion financière qui fournit une analyse plus détaillée et plus complète des résultats financiers généraux de l'Organisation au cours de l'exercice biennal.

II. RAPPORTS SUR L'EXECUTION DES DIFFERENTS PROGRAMMES

Programme 1 : Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie

OBJECTIF Développement progressif du droit international des brevets et la pratique dans ce domaine en vue d'encourager l'innovation et de concilier les intérêts des États membres, des utilisateurs et de la société dans son ensemble en faisant mieux connaître les questions relatives aux brevets et en renforçant la coopération internationale à cet égard, et renforcement des capacités des États membres, des institutions et d'autres parties prenantes à tirer parti du potentiel de développement d'un système de brevets équilibré.

Chef de programme : M. J. Pooley

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

A. *Brevets et conseils juridiques et pratiques*

1. L'exercice biennal 2008-2009 a été marqué par un certain nombre de réalisations qui ont permis une meilleure compréhension du rôle du droit des brevets et des principes et pratiques en vigueur dans ce domaine ainsi qu'une meilleure coopération internationale sur les questions relatives aux brevets.

2. Pour renforcer la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets, une session officielle du Comité permanent du droit des brevets (SCP) s'est tenue en juin 2008, après trois ans d'interruption. À cette session, le SCP s'est surtout intéressé au Rapport sur le système international des brevets, et est convenu à l'unanimité de faire avancer ses travaux sur un certain nombre de volets afin d'établir son programme de travail. Parmi ces volets figuraient : i) la définition d'une liste non exhaustive de questions pouvant encore être développées et discutées; ii) l'introduction d'observations et des débats complémentaires concernant le Rapport sur le système international des brevets; et iii) l'élaboration d'études préliminaires sur diverses questions telles que la diffusion d'information en matière de brevets, les exclusions, les exceptions et limitations, les brevets et les normes techniques, et le privilège du secret professionnel, ainsi que des débats sur ces questions. Les délibérations du SCP à sa treizième session tenue en mars 2009 ont permis de nouveaux développements et une analyse approfondie de certaines des questions précitées, avec par exemple une demande adressée à des experts extérieurs pour la réalisation d'une étude sur les exclusions et les exceptions et limitations. À cette session, le SCP est aussi convenu que des études préliminaires sur le transfert de technologie et les systèmes d'opposition seraient élaborées pour examen à sa session suivante. La méthode consistant à réaliser des études de fond a permis au SCP d'examiner le système international des brevets actuel d'un point de vue général, en prenant en considération les différents besoins et intérêts de tous les États membres. Cette approche venait aussi renforcer les délibérations du SCP en tant que processus participatif prenant en considération les points de vue de toutes les parties prenantes.

3. Une Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique s'est tenue en juillet 2009, à la suite d'une recommandation adressée par le SCP au directeur général. Les participants ont examiné les incidences des brevets, notamment sur le plan de la politique publique, dans certains domaines d'intérêt général tels que la santé, l'environnement, les changements

climatiques et la sécurité alimentaire. La conférence, qui a attiré des participants très divers, notamment des représentants d'organisations non gouvernementales et des chercheurs universitaires, a contribué à sensibiliser davantage au système des brevets, notamment aux éléments de flexibilité du système, et au rôle qu'il joue dans un certain nombre de domaines d'intérêt général.

4. Un autre événement – la Conférence sur la confidentialité des informations communiquées dans le cadre des consultations de spécialistes de la propriété intellectuelle – a été organisé en 2008 avec la coopération de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI). À cette occasion, des questions relatives à la protection contre la divulgation d'informations échangées entre clients et conseils en propriété intellectuelle ont été examinées. La Conférence a permis de faire mieux comprendre les interactions complexes entre les systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux et de fournir des précisions à cet égard.

5. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, plusieurs pays ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets ou les ont ratifiés. L'Australie, la Fédération de Russie, la France, le Liechtenstein et la Suisse ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT), ce qui a porté à 22 le nombre total de pays ayant adhéré au PLT ou ayant ratifié ce traité à la fin de 2009. Un pays (Thaïlande) a adhéré à la Convention de Paris et quatre (Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Jordanie et Pérou) au Traité de Budapest au cours de l'exercice biennal.

6. En coopération avec les secteurs concernés, l'OMPI a fourni une assistance juridique et des conseils pratiques en rapport avec les lois et règlements nationaux. Cela a contribué à faire mieux connaître les éléments de flexibilité du système des brevets. En outre, les activités menées dans le cadre du programme ont apporté une contribution aux débats tenus au sein d'autres instances de l'OMPI telles que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal 2008-2009 avec la coopération de la Division des opérations du PCT; le Service d'accès numérique aux documents de priorité PATENTSCOPE[®] de l'OMPI est entré en service le 1^{er} avril 2009. En outre, le Secrétariat a continué de fournir une assistance et des informations aux organisations intergouvernementales, aux institutions des Nations Unies et à d'autres parties intéressées sur des questions ayant trait au droit des brevets ainsi que sur des questions relatives à la protection des schémas de configuration de circuits intégrés et des secrets d'affaires.

B. Promotion de l'innovation et transfert de technologie

7. Un nombre important d'activités de recherche sont menées par les pays en développement et les pays en transition avec les instituts de recherche-développement et les universités en tant que principaux moteurs de la recherche ainsi qu'avec les créateurs locaux de savoir. Toutefois, ces institutions sont confrontées à de nombreuses difficultés dans l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection de leurs résultats de recherche et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs, par exemple pour le dépôt de demandes de brevet, la négociation de contrats de recherche ou d'accords de transfert de technologie. Par conséquent, la rentabilité économique et les avantages sociaux tirés de leurs investissements dans la recherche-développement sont souvent limités en terme de technologies et de produits mis au point, fabriqués et distribués localement. Cela peut dissuader les secteurs publics et privés des pays en développement d'investir dans ce domaine. Ces éléments constituent des obstacles importants à l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement dans les États membres de l'OMPI, des obstacles qui sont désignés collectivement par l'expression "défi posé par l'appropriation et l'exploitation des résultats de recherche"¹. Pour résoudre ces problèmes, l'OMPI a mis l'accent au cours de l'exercice 2008-2009 sur le renforcement de la capacité des gouvernements,

¹ http://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2007/06/article_0007.html

universités et organismes de recherche publics des États membres de fournir l'infrastructure requise en matière de gestion de la propriété intellectuelle et les moyens pratiques nécessaires au développement, à la protection, à la gestion et à l'exploitation de leurs résultats locaux de recherche-développement et d'innovation en tant qu'actifs renforcés par des droits de propriété intellectuelle. Cela s'est fait essentiellement de trois manières : i) en aidant les États membres à élaborer des stratégies de propriété intellectuelle au niveau national (macro) ou institutionnel (micro) afin de leur permettre de créer l'infrastructure nécessaire et d'intégrer efficacement l'élément propriété intellectuelle dans leurs stratégies nationales et institutionnelles; ii) en contribuant à la consolidation de leur système d'appui à l'innovation et au transfert de technologie ainsi qu'en renforçant les compétences pratiques spécialisées dans le domaine de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la rédaction des demandes de brevet et la gestion des technologies, la mise en valeur des actifs de propriété intellectuelle, leur commercialisation et la concession de licences dans ce domaine; iii) en mettant à la disposition des États membres des instruments concrets, des modèles et du matériel de formation mis au point par l'OMPI dans les domaines précités; et iv) en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des projets correspondant à leurs priorités stratégiques et à leurs besoins particuliers, et en encourageant les universités et les instituts de recherche à utiliser le réseau de recherche-développement et le service commun de propriété intellectuelle de l'OMPI comme modèle stratégique.

8. En fournissant cet appui, l'OMPI visait : i) à veiller à ce que les caractéristiques de chaque pays et des différents secteurs soient prises en considération dans la réponse donnée aux différentes demandes concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments pratiques et de programmes de formation et la fourniture de conseils techniques; ii) à accorder autant que possible la priorité à l'utilisation des compétences techniques professionnelles locales en matière de propriété intellectuelle des pays en développement, en particulier pour l'élaboration de matériel de formation, l'exécution de programmes et l'évaluation des besoins nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de la formulation d'une stratégie nationale en la matière; iii) à accorder l'attention méritée à l'identification de participants en vue de faire appel ultérieurement aux stagiaires de l'OMPI en qualité de coordonnateurs et de formateurs; et iv) à renforcer et à développer de manière stratégique la coopération avec d'autres organismes gouvernementaux, nationaux, régionaux ou internationaux ainsi qu'avec des ONG, des associations professionnelles et des commissions, des institutions spécialisées et des organisations des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), la Licensing Executives Society International (LESI), l'Association of University Technology Managers (AUTM), le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), l'Arab Science and Technology Foundation (ASTF), le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et le Centre international de physique théorique (ICTP). Parmi les exemples d'activité de coopération figurent des ateliers régionaux de rédaction des demandes de brevet, organisés conjointement avec l'ARIPO au Zimbabwe, et des réunions de consultation avec l'AIEA sur l'infrastructure industrielle et l'absorption de technologies connexes pour mettre en œuvre avec succès un programme national d'énergie nucléaire.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

9. Comme indiqué dans le Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 (publication n° 360F/PB0809), il était prévu que les activités relatives aux recommandations n^{os} 10, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 36 et 45 du Plan d'action pour le développement soient mises en œuvre dans le cadre du programme 1 (voir l'annexe II pour une liste complète des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement).

10. L'OMPI a lancé deux projets relatifs au Plan d'action pour le développement. Des travaux préparatoires ont été effectués pour le projet DA_10_03, intitulé "Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales". Il s'agit d'un projet parmi d'autres visant à mettre en œuvre la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement. Les activités menées au titre du programme 1 englobent notamment la compilation et la description d'une liste exhaustive des instruments existants et des programmes de l'OMPI pour la promotion de l'innovation et le transfert de technologie, une analyse des lacunes ainsi qu'une description détaillée de portail numérique. Le second projet lancé au titre du programme 1 est le DA_19_25_26_28_01, intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs", qui est présenté dans le document CDIP/4/7. Ce programme a été pris en considération aux fins de l'élaboration d'un document de projet qui a été examiné à la quatrième session du CDIP. Le comité a décidé de poursuivre ses délibérations sur ce document à sa cinquième session. Un groupe de "délégations sympathisantes" a présenté un document contenant des commentaires sur la mise en œuvre des recommandations concernées à la fin de 2009. D'autres États membres ont été invités ultérieurement à faire des observations sur ce document et le Secrétariat a alors établi un document officiel pour examen à la cinquième session du CDIP.

11. L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 1 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

-  Objectif pleinement atteint (100%)
 Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
 Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
 Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| A. Brevets et conseils juridiques et pratiques | | | |
| Renforcement de la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets | Adoption et mise en œuvre du programme de travail du SCP et avancement des travaux sur les questions d'intérêt commun | <p>Accord ou progrès sur les questions ci-après aux douzième et treizième sessions du SCP qui se sont tenues respectivement en juin 2008 et mars 2009,</p> <ul style="list-style-type: none"> – établissement d'une liste non exhaustive de questions pouvant encore être développées et discutées; – délibérations sur le Rapport sur le système international des brevets; élaboration par le Secrétariat d'études préliminaires sur quatre questions (normes techniques et brevets, exclusions de la brevetabilité et exceptions et limitations aux droits; privilège du secret professionnel; diffusion de l'information en matière de brevets); – réalisation d'une étude sur les exclusions et les exceptions et limitations par des experts extérieurs; – réalisation d'études préliminaires sur le transfert de technologie et les systèmes d'opposition par le Secrétariat; – une recommandation adressée au directeur général concernant la tenue d'une conférence sur des questions relatives aux incidences des brevets dans certains domaines d'intérêt général tels que la santé, l'environnement, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. | |
| | Augmentation du nombre de Parties contractantes des traités sur les brevets administrés par l'OMPI | Un pays a adhéré à la Convention de Paris, quatre au Traité de Budapest et cinq au PLT. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Prise de conscience des principes et des pratiques d'ordre juridique, des éléments de flexibilité du système des brevets et du rôle de ce système dans le développement économique | Retour d'information de la part des États membres, des titulaires de droits, des tiers et du grand public | Au cours des sessions du SCP et des assemblées, un certain nombre de délégations des États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont exprimé l'avis selon lequel le Rapport sur le système international des brevets et les études préliminaires offraient une excellente occasion d'assurer une meilleure compréhension mutuelle des nombreuses questions techniques et juridiques complexes se posant dans le domaine du droit des brevets. | |
| | | Le retour d'information a aussi fait apparaître une sensibilisation accrue aux avantages présentés par une utilisation efficace du système des brevets ainsi qu'aux enjeux auxquels le système actuel est confronté, notamment les besoins en matière de développement et les aspects relatifs à la politique générale du système international des brevets. | |
| | Meilleures acceptation et utilisation des principes et pratiques applicables aux brevets dans les États membres | L'annexe II du Rapport sur le système international des brevets indique une large acceptation des principes juridiques dans plus de 100 pays et régions. L'action normative étant un processus lent, l'incidence de la coopération de l'OMPI peut être liée à des activités menées dans le cadre d'exercices biennaux antérieurs. | |
| | | Les statistiques indiquent une utilisation plus importante du système des brevets dans les États membres. Toutefois, ces seules données ne permettent pas de quantifier la contribution du système des brevets à la réalisation des buts fixés en matière d'innovation et de politique générale. | |
| | Plus grande sensibilisation à la manière d'utiliser les éléments de flexibilité du système des brevets | Une étude préliminaire sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations aux droits visés par les éléments de flexibilité du système des brevets, envisagées sous plusieurs angles. | |
| | | <p>Les activités ci-après ont contribué à accroître cette sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 séminaires nationaux ou régionaux; - trois missions visant à fournir une assistance législative et des conseils pratiques dans des pays engagés dans un processus de révision législative; - des commentaires ont été rédigés sur six projets de loi sur les brevets ou les modèles d'utilité, les circuits intégrés et les secrets d'affaires; - des projets de loi ont été élaborés pour quatre pays. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets, et explications supplémentaires à cet égard | Retour d'information de la part des États membres, des titulaires de droits, des tiers et du grand public | Au cours des sessions du SCP, un certain nombre de délégations des États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont reconnu que le Rapport sur le système international des brevets contribuait à faire progresser la compréhension mutuelle sur les questions relatives aux brevets. | |
| | | À la Conférence sur la confidentialité des informations communiquées dans le cadre des consultations de spécialistes de la propriété intellectuelle, à laquelle ont participé environ 85 personnes, et à la Conférence sur la propriété intellectuelle et les questions de politique publique, à laquelle ont participé environ 450 personnes, bon nombre de participants ont déclaré que ces événements avaient contribué à une meilleure compréhension des questions abordées et permis d'obtenir des explications supplémentaires à cet égard. | |
| Diminution, dans la mesure du possible, des fonctions redondantes du système des brevets | Instruments de coopération internationale dans le domaine des brevets ou projets d'instruments de ce type, ou travaux en cours aux fins de l'élaboration de tels instruments | Une réduction des fonctions redondantes a été effectuée grâce à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité qui est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2009. | |
| <i>B. Promotion de l'innovation et transfert de technologie</i> | | | |
| Capacité accrue des États membres à élaborer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies nationales en matière de brevets | Élaboration achevée ou en cours de stratégies nationales en matière de brevets par les États membres | <ul style="list-style-type: none"> – Trois stratégies nationales de propriété intellectuelle ont été élaborées avec les conseils de l'OMPI, notamment l'adoption par le gouvernement de la Colombie d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle fondée sur l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI et avec l'appui de l'Organisation; – Six stratégies nationales de propriété intellectuelle sont en voie d'élaboration avec l'aide de l'OMPI qui fournit une assistance aux États membres aux fins de leurs procédures particulières actuelles d'évaluation ou d'audit national de la propriété intellectuelle; – 12 stratégies nationales de propriété intellectuelle devraient être élaborées au cours du prochain exercice biennal à la suite des conseils donnés par l'OMPI aux décideurs de haut niveau de 12 États membres concernant le contenu et l'utilisation de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI (publication N° 927E). | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Capacité accrue des pays en développement à tirer profit du transfert et de la diffusion de technologies | Utilisation, dans les pays en développement et les pays en transition, des instruments, modèles ou kits de formation mis au point par l'OMPI | Au total, 14 programmes nationaux, un programme sous-régional et un programme régional de rédaction des demandes de brevet et 14 cours d'enseignement à distance ont été organisés, permettant à quelque 1000 chercheurs, directeurs techniques, scientifiques et juristes d'acquérir des compétences pratiques dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet. | |
| | | Le Programme de formation pour la concession réussie de licences de technologie et le guide dans ce domaine ont été diffusés dans six réunions nationales et cinq réunions régionales à l'intention de 450 participants venant de 35 pays. | |
| | | Conformément à la recommandation n° 23 du Plan d'action pour le développement, un thème sur les pratiques favorables à la concurrence dans le cadre de la concession de licences a été introduit dans les programmes relatifs à la concession réussie de licences de technologie. | |
| | Nombre d'instituts de recherche dotés de sections chargées de la gestion de la technologie ou de politiques relatives aux brevets bénéficiant du soutien de l'OMPI | Plus de 50 instituts de recherche ont reçu l'aide de l'OMPI au cours du processus d'établissement de leur section chargée de la gestion de la technologie ou d'offices de transfert de technologie. L'initiative de l'OMPI à l'intention des universités a bénéficié à plus de 500 personnes (coordonnateurs en matière de propriété intellectuelle au sein d'universités, directeurs techniques, scientifiques, chercheurs et décideurs). Le programme compte aujourd'hui quelque 240 universités partenaires. | |
| | Nombre d'initiatives visant à promouvoir le transfert de technologie vers les pays en développement et entre eux | Un projet pilote de démonstration d'une durée de quatre ans a été finalisé sur la base de la recherche, de l'audit et de l'analyse des besoins et priorités de 34 instituts de recherche-développement dans le domaine de la santé en Colombie et dans six pays d'Afrique centrale. Ce projet consiste à élaborer et à tester un modèle fondé sur les "réseaux de recherche-développement et les services communs de propriété intellectuelle" avec des sections communes de gestion de la technologie pour partager le savoir-faire local en matière de gestion de la propriété intellectuelle. En 2008, le gouvernement de la Colombie a créé, sur la base du modèle, trois nouveaux réseaux de recherche-développement assortis de services communs de propriété intellectuelle dans trois secteurs clés (agriculture, énergie et défense nationale). À la fin de 2009, le réseau avait permis le dépôt de 18 demandes de brevet depuis le début du programme en septembre 2004. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 7 066 | 6 601 | 93,4% |

12. La sous-utilisation des ressources au titre du Programme 1 est attribuée aux économies considérables qui ont été réalisées sur les voyages des représentants de l'OMPI et des gouvernements suite à l'introduction de mesures de rationalité économique en janvier 2009, d'une part, et au nombre moins important que prévu de sessions du Comité permanent du droit des brevets (quatre étaient prévues) au cours de l'exercice biennal 2008-2009, d'autre part.

Programme 2 : Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

OBJECTIF Renforcer davantage le cadre juridique multilatéral applicable aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques ainsi que la conformité aux normes actuelles et la mise en œuvre de celles-ci

Chef de programme : Mme Binying Wang

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques a organisé quatre sessions en 2008-2009 et a progressé sur un certain nombre de questions spécifiques relevant du droit des marques et des dessins et modèles industriels. Plus précisément, le SCT a adopté les *domaines de convergence sur la représentation des marques non traditionnelles* et les *domaines de convergence sur les procédures d'opposition en matière de marques*, dont l'Assemblée générale de l'OMPI a pris note à sa trente-huitième session et qui ont été publiés dans la série de documents WIPO/STrad/INF. Dans le cadre du processus de définition de ces domaines de convergence, le SCT a établi une série de références qui contribueront à l'obtention de résultats prévisibles à l'issue de procédures similaires menées dans plusieurs pays. Il a donc fait progresser le cadre normatif international applicable aux marques d'une manière équilibrée, en prenant en considération les besoins et les progrès des différents membres du SCT. Ce cadre pourrait servir de modèle aux travaux futurs dans ce domaine.

2. Le Secrétariat du SCT a engagé des consultations avec le Secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de faciliter l'accès des membres du SCT aux listes de dénominations communes internationales établies par le Secrétariat de l'OMS et a continué de diffuser des informations sur les dénominations communes internationales recommandées et adoptées aux offices des marques des États membres de l'OMPI. Le SCT a également entrepris des travaux sur les thèmes suivants : les motifs de refus pour tous les types de marques, les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives et les lettres de consentement. En outre, le SCT a commencé à se pencher sur la protection des noms officiels d'États contre leur enregistrement ou leur utilisation en tant que marques. Concernant les dessins et modèles industriels, il a examiné un résumé des réponses au questionnaire de l'OMPI sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels et a commencé à examiner une série de domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique des membres du SCT dans ce secteur d'activité.

3. Durant l'exercice biennal, 15 États ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques, portant le nombre total de ratifications à 17, dont 15 étaient effectives avant la fin de 2009. Le nombre de ces ratifications dépasse de cinq le nombre de ratifications attendues pour la période examinée. Par conséquent, le Traité de Singapour est entré en vigueur le 16 mars 2009. À l'occasion de la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, l'Assemblée du Traité de Singapour a tenu sa première session et a notamment décidé de créer un groupe de travail afin de réviser la règle 3.4) à 6) du Règlement d'exécution du Traité de Singapour. Cette révision est censée aboutir à une recommandation adressée à l'Assemblée du Traité de Singapour en vue de la modification de la règle concernée, ce qui développera les normes internationales concernant la représentation – dans les demandes d'enregistrement de marques et dans les publications relatives aux marques – de certaines marques non traditionnelles.

4. Un colloque mondial sur les indications géographiques a été organisé du 10 au 12 juin 2009 à Sofia en collaboration avec l'Office des brevets de la République de Bulgarie (BPO). Le colloque a étudié le sujet des indications géographiques selon plusieurs points de vue, y compris leur dimension juridique, administrative et économique. Les réactions des participants, qui étaient positives, indiquaient que l'approche choisie pour le programme, qui consistait à se concentrer sur les aspects techniques et économiques et à éviter de reproduire les négociations du Conseil des ADPIC, a permis aux experts et aux participants d'avoir un échange de vues positif et enrichissant.

5. Concernant l'administration de l'article 6*ter* de la Convention de Paris, l'Assemblée de l'Union de Paris a adopté, à sa quarantième session, tenue à Genève du 22 au 30 septembre 2008, une recommandation du SCT tendant à remplacer la communication réciproque de signes prévue par l'article 6*ter*.3) par une publication électronique semestrielle dont les deux premiers numéros ont été publiés le 31 mars 2009 et le 30 septembre 2009, respectivement. Cette nouvelle procédure réduit considérablement la charge administrative imposée par la communication individuelle au Secrétariat de l'OMPI, en particulier au Service des conférences de l'Organisation, ainsi qu'aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui appliquent cette procédure. La transparence et la sécurité juridique des procédures s'en trouvent aussi renforcées. En 2008, le Secrétariat a reçu 13 demandes de communications selon l'article 6*ter*.3) (quatre émanant d'États et huit d'organisations internationales intergouvernementales) portant sur 149 signes différents. À la fin du mois de septembre, le Secrétariat avait diffusé individuellement neuf communications portant sur 100 signes différents. Une fois la procédure de publication électronique commencée, le Secrétariat a publié en 2009 un total de 167 signes différents, équivalant à 21 demandes de communication (neuf émanant d'États et 12 d'organisations internationales intergouvernementales). Il a aussi actualisé la base de données sur l'article 6*ter* en vue de sa publication et de sa diffusion sur CD-ROM.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6. Ce programme traite de la partie du projet du CDIP DA_16_20_01 : "La propriété intellectuelle et le domaine public" qui est liée aux marques. Il traite également du projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Ainsi qu'il est indiqué dans le résumé analytique ci-dessus, la conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées à bien par le programme 2 ont été inspirées par les recommandations concernées du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (moins de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Poursuite des progrès du SCT sur le droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques | Quatre sessions du SCT et travaux sur au moins trois sujets précis | Le SCT a tenu quatre sessions pendant l'exercice biennal. Il a terminé ses travaux sur deux sujets précis (<i>domaines de convergence sur la représentation des marques non traditionnelles</i> et <i>domaines de convergence sur les procédures d'opposition en matière de marques</i>). Le SCT a défini cinq autres thèmes pour ses travaux futurs (motifs de refus pour tous les types de marques; aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives; lettres de consentement; protection des noms officiels d'États contre leur enregistrement ou leur utilisation en tant que marques; et domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels). | |
| Meilleure compréhension par les États membres des différentes approches existant en matière de protection des indications géographiques et des questions juridiques et administratives qui déterminent la mise en œuvre de ces approches | Discussion informelle et ouverte entre les États membres et les cercles non gouvernementaux intéressés sur un certain nombre de questions d'intérêt général distinctes en rapport avec les indications géographiques, à l'occasion d'un colloque mondial sur les indications géographiques qui sera organisé en coopération avec un État membre intéressé | Le colloque mondial sur les indications géographiques (Sofia, du 10 au 12 juin 2009) a donné lieu à des échanges de vues positifs et enrichissants entre les 250 participants représentant quelque 50 États membres et sept États ayant le statut d'observateur et les experts. | |
| Ratifications du Traité de Singapour sur le droit des marques et adhésions à ce traité | Au moins 10 ratifications par des États ou des organisations intergouvernementales | En 2008, huit États ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques : Australie, Bulgarie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Kirghizistan, Lettonie, République de Moldova et Roumanie. En 2009, huit États ont ratifié le Traité de Singapour : Espagne, Estonie, Fédération de Russie, France, Liechtenstein, Mali, Pays-Bas et Pologne. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Administration efficace de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris | Mise en œuvre de la procédure de publication électronique pour les notifications selon l'article 6 ^{ter} à la suite de la décision prise par l'Assemblée de l'Union de Paris en septembre 2008 | Deux publications électroniques périodiques (31 mars et 30 septembre) et publication d'un total de 167 signes différents. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 3 878 | 3 225 | 83,2% |

7. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, l'utilisation des ressources a été inférieure aux prévisions, ce qui est principalement imputable à une baisse des dépenses concernant les rubriques "Voyages des tiers", "Bourses" et "Services contractuels".

Programme 3 : Droit d'auteur et droits connexes

OBJECTIF Développement d'un cadre normatif équilibré du droit d'auteur et renforcement de la capacité des États membres et des parties prenantes à répondre aux enjeux et aux perspectives offertes par le droit d'auteur dans l'environnement numérique ainsi que de la capacité à gérer collectivement le droit d'auteur et les droits connexes

Chef de programme : M. T. Clarke

I RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Développement d'un cadre normatif équilibré

1. L'exercice biennal 2008-2009 a été marqué par les progrès continus réalisés dans la protection du droit d'auteur et des droits connexes. Les activités entreprises visaient à promouvoir une augmentation du nombre d'adhésions au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et comprenaient des manifestations régionales majeures organisées en Asie et en Afrique. Un événement historique a eu lieu en décembre 2009 car l'Union européenne et ses 27 États membres ont ratifié les deux traités en bloc. Au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), les activités comprenaient des sessions d'information sur différents aspects des limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes, la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et des organismes de radiodiffusion et la réalisation de plusieurs études importantes sur ces thèmes, qui ont toutes contribué à apporter des éclaircissements sur ces questions et à mieux les comprendre et améliorer la qualité des discussions au sein du comité. L'année 2009 a également été caractérisée par la mise en place d'une plate-forme des parties prenantes afin d'étudier des mesures fonctionnelles en vue de faciliter l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur pour les déficients visuels. L'OMPI a également progressé sur la question de la protection des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel et, à la dix-neuvième session du SCCR, les États membres sont convenus d'un programme de travail concret, le premier de ce type, afin de réaliser des progrès sur cette question.

Capacité renforcée à répondre aux enjeux et perspectives du droit d'auteur dans l'environnement numérique

2. Des progrès importants ont été accomplis en 2008 et en 2009 en vue d'une meilleure compréhension des possibilités d'exploitation commerciale du droit d'auteur dans l'environnement numérique et de l'impact des nouvelles technologies sur la chaîne de valeur des contenus protégés par le droit d'auteur. L'OMPI s'est concentrée sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le développement des logiciels informatiques, par exemple en ce qui concerne les systèmes d'information en matière de santé en Afrique. Le rôle joué par les normes relatives aux techniques de l'information dans la création et l'offre de contenu numérique protégé par le droit d'auteur a été abordé dans des instances internationales telles que ITU-TELECOM (2009) et GAMELAB (2009), qui étaient centrées sur des modèles de gestion pour l'industrie émergente des jeux numériques en Europe. Dans le cadre d'ateliers de l'OMPI au Forum de gouvernance d'Internet, qui s'est tenu à Hyderabad en 2008, et à la Foire du livre de Francfort en 2009, des précisions ont été apportées au sujet des questions de droit d'auteur concernant l'utilisation des identificateurs numériques. L'OMPI a contribué à faire mieux connaître les questions importantes liées à l'utilisation du droit d'auteur sur l'Internet, telles que la responsabilité des intermédiaires de l'Internet. S'agissant des droits de propriété

intellectuelle, du patrimoine culturel et de la conservation numérique, la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel dans le monde numérique, qui s'est tenue à Madrid en 2009, a marqué un tournant en sensibilisant plus de 250 participants au rôle double des institutions de préservation du patrimoine culturel en tant qu'utilisateurs et créateurs/propriétaires de contenu culturel et créatif.

Sensibilisation accrue à l'importance des industries de la création pour le développement social, économique et culturel et meilleure compréhension de leur rôle

3. La portée géographique des études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur, fondées sur les méthodes de l'OMPI, a été élargie et les paramètres de recherche redéfinis. Le nombre d'études nationales en cours et finalisées s'élève désormais à 35 et la demande croissante indiquait clairement que les États membres apprécient l'analyse quantitative dans ce domaine. De nouveaux projets sur la productivité de certaines industries de la création, y compris le rôle du droit d'auteur, ont insisté sur la nécessité d'une analyse précise afin d'aider à la prise de conscience dans ce domaine. Ces études ont été largement utilisées dans le cadre d'efforts de sensibilisation et de l'élaboration de politiques et de stratégies. Des efforts considérables ont été déployés pour faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle dans les industries de la création en mettant au point les outils et en renforçant les capacités dans certaines industries de la création. À cette fin, cinq publications ont été préparées et 23 manifestations de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des parties prenantes et des décideurs. Des activités ont été mises en œuvre en coopération avec les gouvernements, les organisations régionales et sous-régionales, les grandes universités, les instituts de recherche et les secteurs concernés de l'OMPI.

Capacité renforcée à gérer collectivement le droit d'auteur et les droits connexes

4. L'OMPI a aidé les organismes de gestion collective à mettre en œuvre des outils de gestion des droits tels que WIPOCOS, de manière compatible avec les systèmes internationaux. Des progrès ont été réalisés dans les organismes de gestion collective d'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Kenya, du Niger, de la Tanzanie, du Togo, de la Zambie, de Zanzibar et du Zimbabwe, où WIPOCOS a été installé ou mis à niveau, comme l'ont indiqué les bureaux régionaux de l'OMPI. Des études ont été réalisées afin de déployer WIPOCOS dans les pays arabes et dans les pays dont l'économie est en transition. Le programme a organisé un séminaire sur la concession de licences à l'intention des organismes de gestion collective d'Antigua, de la Barbade, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent, du Suriname et de Trinité-et-Tobago et a facilité la formation de la nouvelle association des arts visuels au Guatemala à la VEGAP (Espagne). Le programme a également organisé une formation sur la gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants à l'intention des sociétés latino-américaines nouvelles ou émergentes, avec des participants des pays suivants : Bolivie, Costa Rica, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay. Les partenariats avec la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), la Fédération internationale des musiciens et la Fédération internationale des acteurs (FIM/FIA) ont été renforcés à travers la signature de mémorandums d'accord. Une autre initiative importante a consisté à produire un CD-ROM ("La création de nouvelles sociétés de droit d'auteur") contenant un plan de travail pratique pour les différentes étapes à suivre en vue de la création d'organismes de gestion collective, essentiellement dans le domaine de la musique.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. Conformément aux recommandations n^{os} 19, 21, 22, 24, 27 et 44 du Plan d'action pour le développement, ce secteur a fourni des conseils législatifs sur l'utilisation des éléments de flexibilité dans le cadre du système de la propriété intellectuelle afin d'améliorer l'accès aux contenus créatifs

en ligne. Parallèlement aux travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes et à la plate-forme des parties prenantes représentant les déficients visuels sur les moyens de répondre aux besoins de ces derniers, ces activités permettent d'aider les États membres à élaborer des politiques visant à diffuser les connaissances et des documents didactiques ainsi qu'à favoriser un accès équitable à ces derniers.

6. Au cours de l'exercice biennal, des activités ont également été entreprises en vue de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action pour le développement, dans le cadre du projet thématique DA_16_20_01 : "La propriété intellectuelle et le domaine public". L'élément "droit d'auteur" de ce projet contient une série d'enquêtes, d'études et d'activités de sensibilisation visant à préciser la notion de domaine public dans différents pays. Des travaux préparatoires ont commencé en vue de la mise en œuvre de nouveaux projets thématiques : DA_7_23_32_01 : "propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" et DA_19_24_27_01 : "Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs".

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Explications sur le système international des limitations et des exceptions, sur le droit applicable et les mesures techniques de protection et sur d'autres questions soulevées par les États membres | Explications sur certaines questions et solutions éventuelles relevant du SCCR | Des études sur les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des archives, des activités pédagogiques ainsi que la première partie d'une étude importante sur les incidences socioéconomiques de l'utilisation non autorisée des signaux de radiodiffusion ont été finalisées. | |
| | | Lors de trois réunions d'information tenues en 2008-2009, des éclaircissements ont été apportés aux questions relatives aux limitations et exceptions, y compris les mesures technologiques de protection, les interprétations et exécutions audiovisuelles et l'évolution de la radiodiffusion | |
| | | Des activités ont été organisées sur le plan international sur les besoins des déficients visuels et les défis qui se posent à la propriété intellectuelle, notamment le lancement d'une page Web spéciale (<i>Vision IP</i>) et la création d'une plate-forme des parties prenantes afin d'étudier des mesures fonctionnelles en vue de faciliter l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur pour les déficients visuels | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Explications sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles | Décisions prises par les États membres concernant les travaux futurs sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles | En 2008, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre les activités, notamment l'organisation de séminaires nationaux et régionaux visant à promouvoir la protection des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres audiovisuelles. | |
| | | À la dix-neuvième session du SCCR, les États membres sont convenus d'un programme de travail concret, le premier de ce type, afin de réaliser des progrès sur la protection internationale des interprétations et exécutions sur des supports audiovisuels | |
| Augmentation du nombre d'adhésions au WCT et au WPPT et renforcement de la mise en œuvre de ces traités | Six adhésions supplémentaires au WCT et six adhésions supplémentaires au WPPT | En décembre 2009, l'Union européenne et 15 de ses 27 États membres ont ratifié le WCT et le WPPT. | |
| | Quatre États supplémentaires ayant adopté des politiques efficaces de mise en œuvre du WCT et du WPPT | Au cours de l'exercice biennal, la loi pour la mise en œuvre du WCT et du WPPT a été promulguée en Russie et a été adoptée par la Chambre des députés au Chili. La Bosnie-Herzégovine a élaboré un projet de loi pour la mise en œuvre des traités et Trinité-et-Tobago a procédé à un examen des politiques afin de rendre plus efficace l'exercice des droits, y compris ceux prévus par le WCT et le WPPT. | |
| Connaissance accrue des possibilités d'exploitation commerciale du droit d'auteur dans l'environnement numérique | Clarification de questions relatives aux données des œuvres et au droit d'auteur, y compris l'information relative à la gestion des droits, l'enregistrement d'œuvres dont l'auteur est inconnu ou non identifié et l'accès à ces œuvres | L'OMPI a organisé ou a contribué à organiser des activités dans lesquelles la documentation en matière de droit d'auteur et les questions relatives à l'accès ont été abordées, notamment le Forum de gouvernance d'Internet et la Foire du livre de Francfort; des experts du secteur du droit d'auteur ont élaboré le contenu substantiel des projets thématiques du Plan d'action pour le développement de l'OMPI traitant de ces questions. | |
| | Clarification de questions soulevées dans d'autres instances internationales concernant les normes relatives aux techniques de l'information et de la communication et la propriété intellectuelle, notamment des questions d'interopérabilité | L'OMPI a contribué à organiser des conférences sur les TIC et la propriété intellectuelle, notamment le Colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur les aspects des techniques modernes de l'information et de la communication (TIC) liés au droit d'auteur et GAMELAB, une manifestation annuelle organisée par l'industrie des jeux en Espagne. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| | Meilleure compréhension de l'évolution des marchés et des utilisations des logiciels, notamment en ce qui concerne le choix de modèles de licences de propriété intellectuelle (licences ouvertes, licences exclusives, plates-formes mixtes) | L'OMPI a apporté son aide dans des contextes où les marchés et les utilisations des logiciels étaient cruciaux, par exemple la réunion régionale africaine de l'OMS sur les politiques nationales d'information en matière de santé; les experts de l'OMPI ont désormais le statut d'observateurs invités au sein du réseau juridique européen de la Free Software Foundation. | |
| | Sensibilisation accrue à la gestion de la propriété intellectuelle pour les institutions préservant le patrimoine culturel, assistance pratique fournie aux États membres sur la base du guide récemment publié par l'OMPI sur cette question | La <i>Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel dans le monde numérique</i> , organisée en 2009, a contribué à sensibiliser les institutions de préservation du patrimoine culturel en tant qu'utilisateurs et créateurs/propriétaires d'actifs de propriété intellectuelle. | |
| Meilleure compréhension de l'incidence des techniques émergentes sur la création, la diffusion et l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur | Plus forte sensibilisation aux enjeux et aux opportunités liées au droit d'auteur et à la conservation numérique | Une étude sur les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des archives, un atelier sur la conservation numérique et le droit d'auteur ainsi que d'autres activités, plus forte sensibilisation aux questions relatives au droit d'auteur et à la conservation. | |
| | Meilleure compréhension de l'évolution du rôle des intermédiaires sur l'Internet, notamment grâce à une conférence internationale qui rassemblera gouvernements, entreprises du secteur privé et utilisateurs | L'OMPI a contribué à mieux faire comprendre le rôle des intermédiaires de l'Internet à travers des activités telles que le <i>Colloque UIT-OMPI sur le règlement des litiges au croisement des techniques modernes de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle</i> , qui s'est tenu lors de l'édition de 2009 de la manifestation ITU-TELECOM | |
| Sensibilisation accrue à l'importance des industries de la création pour le développement social, économique et culturel et meilleure compréhension de leur rôle | Nombre d'études de l'OMPI et utilisation de ces études dans l'élaboration des politiques relatives aux industries de la création et contribution aux échanges sur la politique à suivre dans ce domaine | Dix études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur s'appuyant sur les principes directeurs de l'OMPI ont été publiées et sept ont été finalisées en vue de leur publication. | |
| | | Le nombre total d'études en cours et finalisées a atteint 35 (15 publiées, 24 finalisées en vue de leur publication, 11 en cours, 10 demandes de nouvelles études ont été reçues). | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| | Utilisation d'études et d'instruments en matière de renforcement des capacités élaborés par l'OMPI à l'intention de différents secteurs créatifs | Les résultats des études de l'OMPI ont tous été utilisés l'élaboration des politiques relatives aux industries de la création. Deux pays ont commencé à élaborer des stratégies nationales pour leur secteur de la création (Bulgarie, Jamaïque), des discussions ont été entamées sur la contribution aux stratégies nationales dans six pays supplémentaires (Chine, Indonésie, Liban, Malaisie, Roumanie, Thaïlande). | |
| | Nombre d'activités de renforcement des capacités à l'intention des créateurs dans certaines industries de la création | Treize ateliers nationaux et régionaux sur la gestion du droit d'auteur dans certaines industries de la création ont été organisés autour des instruments de l'OMPI : Ghana, Cameroun et Philippines (édition), Jamaïque et Thaïlande (musique), Sri Lanka, Indonésie et Thaïlande (gestion des entreprises de création) et Nigéria, Mexique, Philippines et Malaisie (cinéma). | |
| | | Sept séminaires nationaux et régionaux sur le renforcement des capacités relatives aux industries de la création ont été organisés (Bhoutan, Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Roumanie, Seychelles et Dominique). Au total, 700 créateurs et décideurs y ont participé. | |
| Sensibilisation accrue et renforcement des capacités dans le domaine de la gestion collective, notamment création de nouveaux systèmes de gestion collective et coopération avec des institutions partenaires compétentes | Mise en place de cinq nouveaux organismes de gestion collective | De nouveaux organismes de gestion collective ont été mis en place dans les pays suivants : Burundi, Indonésie, Tchad et Sainte-Lucie. | |
| | Un nouvel accord de coopération et renforcement des comités de travail mixtes existants | Deux accords de coopération ont été signés par l'OMPI avec la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et la Fédération internationale des musiciens et la Fédération internationale des acteurs (FIM/FIA), respectivement | |
| Déploiement de logiciels de gestion collective, notamment WIPOCOS, et intégration des techniques numériques dans les opérations des organismes de gestion collective | Nombre d'organismes de gestion collective ayant incorporé WIPOCOS et des techniques numériques efficaces pour la gestion des droits | WIPOCOS a été installé ou mis à niveau dans les organismes de gestion collective au Bénin, au Burkina Faso, au Kenya, au Niger, en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Togo, en Zambie, à Zanzibar et au Zimbabwe. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 13 485 | 12 746 | 94,5% |

7. Le montant des dépenses du programme 3 pour l'exercice 2008-2009, inférieur aux prévisions, est principalement imputable au report de certaines activités à 2010, par exemple le séminaire sur la propriété intellectuelle et les logiciels à Kigali (Rwanda), deux réunions régionales sur la radiodiffusion (Inde et Mexique), quelques missions auxquelles l'OMPI a été invitée et quelques études prévues dans les programmes de travail initiaux.

Programme 4 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

OBJECTIF Créer et appliquer de manière plus efficace des mécanismes juridiques, pratiques et de politique générale en rapport avec la propriété intellectuelle aux fins de la protection des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le respect des besoins, des intérêts et des attentes des dépositaires traditionnels et des communautés ainsi que des États membres.

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) s'est réuni à quatre reprises en 2008 et 2009 et a continué d'élaborer et d'examiner des documents de politique générale et de procédure de fond servant de base matérielle à l'élaboration d'un ou plusieurs instruments internationaux. Les délibérations au sein de l'IGC ont été d'une grande ampleur et parfois marquées par des controverses, attestant l'importance politique de l'objet des discussions, à savoir une possible réorientation normative majeure du système de la propriété intellectuelle. En septembre 2009, l'Assemblée générale de l'OMPI a convenu à l'unanimité de confier à l'IGC son mandat le plus fort à ce jour. Ce nouveau mandat, consistant notamment à entamer des "négociations fondées sur un texte" afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux "assurant la protection effective des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques", a insufflé un nouvel élan au travail de fond de l'IGC et nourri les espoirs de parvenir à des résultats concrets. Dans le cadre de son nouveau mandat, l'IGC doit soumettre le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira en septembre 2011. L'assemblée déciderait alors de la convocation d'une conférence diplomatique. Toutefois, la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques soulève des questions complexes pour le système de la propriété intellectuelle et de nombreux enjeux d'ordre conceptuel, politique, technique et fonctionnel restent en suspens. L'IGC a gardé à l'esprit les initiatives très fortement complémentaires menées par d'autres instances, notamment l'OMC, la CDB et la FAO. Le comité intergouvernemental a continué d'établir des mécanismes, exceptionnels pour un organe intergouvernemental, pour renforcer les opportunités offertes aux peuples autochtones et aux communautés locales de participer de manière effective. À la fin de l'année 2009, plus de 230 observateurs étaient spécialement accrédités auprès du comité intergouvernemental et la majorité d'entre eux représentait ces communautés. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a enregistré une forte hausse des demandes de financement et financé la participation de 55 représentants de communautés autochtones et locales accréditées pour participer aux sessions du comité intergouvernemental en 2008 et 2009. Les États membres de l'OMPI ont aussi approuvé l'inauguration de la Bourse de l'OMPI en droit de la propriété intellectuelle des peuples autochtones.

2. En 2008 et 2009, on a enregistré une augmentation importante du nombre d'initiatives communautaires, nationales et régionales pour lesquelles il a été fait appel aux connaissances spécialisées, à l'appui et à la participation de l'OMPI. Il s'agissait de processus législatifs et politiques, de projets de renforcement des capacités et de programmes destinés à la société civile, aux entreprises et aux universités, dans toutes les régions et dans des pays développés et en développement. Une demande importante a été exprimée concernant les très nombreux documents de politique générale très spécifiques et les instruments pratiques spécialisés, tels que les directives,

les instruments de gestion, les programmes de formation et les bases de données. De la même façon, les instruments de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fixation des savoirs traditionnels, l'examen en matière de brevets, la reconnaissance du droit coutumier, les contrats d'accès et de partage des avantages, l'artisanat, les festivals d'art, le règlement des litiges et la numérisation du patrimoine culturel se sont révélés opportuns, appropriés et utiles en pratique. Deux grands processus régionaux ont été lancés et il a été demandé à l'OMPI de jouer un rôle central dans ces projets. L'Organisation a lancé avec succès, en partenariat avec deux institutions extérieures, un cours de formation pratique sur la documentation culturelle et la propriété intellectuelle à l'intention des communautés autochtones et des musées et services d'archives.

3. L'OMPI a continué de fournir, sur demande, des contributions spécialisées en rapport avec la propriété intellectuelle à de nombreux organes internationaux, y compris la CDB, l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, l'OMS, l'ECOSOC, la FAO, l'OIT, l'UNESCO, l'OMC et la CNUCED. La coopération croissante entre l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales et institutions a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités communes, par exemple la coopération entre l'OMPI et l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel intangible et entre l'OMPI et la CDB concernant les savoirs traditionnels et les ressources génétiques. Les connaissances techniques spécialisées et l'appui concret de l'OMPI ont aussi été fournis, sur demande d'organisations régionales, à des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Pacifique et d'ailleurs.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

4. En général, les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre menées dans le cadre du programme 4 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. En particulier, les activités d'établissement de normes du programme menées au sein de l'IGC ont continué d'être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres (recommandation n° 15), de prendre en considération les limites, le rôle et les enjeux du "domaine public" (recommandations n^{os} 16 et 20), de tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux (recommandation n° 17), d'être fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n^{os} 21 et 42) et d'appuyer les objectifs de développement du système des Nations Unies (recommandation n° 22). Le renouvellement et le renforcement du mandat de l'IGC au cours de la période à l'examen a directement contribué à la réalisation de l'objectif de la recommandation n° 18.

5. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative du programme ont été axées sur le développement et la demande et ont été transparentes (recommandations n^{os} 1 et 13). La protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques contribue à l'intégration de la dimension du développement dans les travaux de l'OMPI et à la compréhension et à l'utilisation des marges de manœuvre (recommandations n^{os} 12 et 14). S'agissant des questions de participation, de financement et d'autres questions institutionnelles, le mécanisme adopté par l'IGC pour l'accréditation des ONG et le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées ont contribué à assurer une large participation de la société civile (recommandation n° 42).

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Consolidation du cadre juridique et politique international de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans l'intérêt immédiat de leurs détenteurs coutumiers et dans l'intérêt plus général de la société | Définition d'au moins un nouvel instrument international | Une bonne base a été jetée pour l'élaboration d'instruments internationaux dans ces domaines. Les États membres de l'OMPI ont convenu d'entamer des "négociations fondées sur un texte" afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux "assurant la protection effective des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques". | |
| | Exploitation des documents et des résultats de politique générale de l'OMPI dans quatre nouvelles initiatives de coopération régionale ou sous-régionale, dans au moins quatre nouvelles politiques nationales, dans des processus juridiques ou de renforcement des capacités ainsi que dans des processus concernant des communautés et la société civile de quatre régions différentes | Des documents de politique générale de l'OMPI, notamment deux projets de dispositions, des documents sur les options possibles, des enquêtes et des études ont été largement utilisés dans plus de 32 processus menés aux niveaux régional, national, communautaire et de la société civile en Asie, en Afrique, dans les pays arabes, en Europe de l'Est, en Europe, dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Amérique du Nord. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Meilleures coopération et coordination aux fins des processus internationaux et régionaux relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques | Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à au moins trois initiatives en cours et trois nouvelles initiatives aux niveaux international et régional | L'appui et la contribution de l'OMPI ont continué d'être demandés et reconnus dans plusieurs processus internationaux et régionaux, notamment ceux de la CDB, l'ECOSOC, la FAO, l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, l'UNESCO, l'OMC, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, la CNUCED, l'UNU, la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (nouveau), le Secrétariat général de la communauté du Pacifique (nouveau), l'ANASE, le Système économique latino-américain et caribéen (SELA) (nouveau) et en ce qui concerne un projet régional caribéen (nouveau). L'appui et les documents de l'OMPI ont permis d'établir une coopération encore plus grande entre l'Organisation et ces enceintes et instances, de fournir des contributions techniques en rapport avec la propriété intellectuelle dans le cadre de processus portant sur des questions connexes, et de continuer à faire reconnaître l'OMPI comme une source d'informations et de conseils politiques, juridiques et pratiques de haute qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle. | |
| | Quatre publications ou activités conjointes de l'OMPI et d'autres institutions internationales et régionales | L'OMPI a coopéré avec l'UNESCO, la CDB, l'OIT, l'UNU, le HCDH, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat général de la communauté du Pacifique sur des projets, des activités et des publications spécifiques. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| <p>Capacité accrue des États membres et des organismes régionaux s'agissant d'appuyer la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de gérer les éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, dans l'intérêt durable des détenteurs et des dépositaires de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques</p> | <p>Au moins six activités de renforcement des capacités, aux niveaux communautaire, national ou régional, tirant concrètement parti des documents ou des connaissances spécialisées de l'OMPI</p> | <p>Les directives pratiques, les bases de données, les études, les instruments de gestion, les enquêtes, les documents sur les options possibles, les programmes de formation pratique et autres supports de renforcement des capacités établis par l'OMPI ont été utilisés dans environ 55 activités communautaires, nationales et régionales de renforcement des capacités dans les pays des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, d'Europe et d'Amérique du Nord, et dans les pays arabes. L'appui concret et les connaissances spécialisées de l'OMPI ont renforcé la capacité des communautés, des autorités et des institutions nationales et régionales de définir et de gérer leurs droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, grâce à une large gamme d'initiatives en matière de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la fixation des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, la rédaction et la négociation de contrats d'accès et de partage des avantages, la protection défensive des savoirs traditionnels, l'examen des demandes de brevet portant sur des savoirs traditionnels et des ressources génétiques et la reconnaissance du droit coutumier.</p> | |
| | <p>Mécanismes juridiques adaptés et appliqués concrètement dans six cas</p> | <p>Il a été fait appel aux connaissances spécialisées et aux documents de l'OMPI dans le cadre de plus de trois initiatives régionales en cours en vue de l'élaboration de politiques, de cadres et d'instruments sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ou les ressources génétiques en Afrique (là où les projets d'instruments de l'ARIPO et de l'OAPI sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, qui s'inspiraient directement des projets de dispositions de l'OMPI, ont été finalisés), dans les Caraïbes, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans le Pacifique, ainsi que dans le cadre de plusieurs processus nationaux, en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans le Pacifique. Par exemple, deux nouveaux processus régionaux importants ont été lancés dans les Caraïbes et le Pacifique, et dans les deux cas, la contribution et l'appui de l'OMPI ont été demandés, et les documents de l'OMPI ont été adaptés et appliqués.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|--|--|------------------|
| | Au moins quatre processus en cours dans les États membres visant à renforcer les mesures contre la délivrance abusive de brevets sur des savoirs traditionnels ou des ressources génétiques | La contribution de l'OMPI a été demandée dans le cadre de processus nationaux en rapport avec la protection défensive des savoirs traditionnels ou des ressources génétiques dans plus de quatre pays, en Asie et en Afrique notamment. | |
| | Au moins quatre processus nationaux ou communautaires reposant sur une utilisation active des principes directeurs, des pratiques recommandées et des manuels en matière de propriété intellectuelle, et services sur mesure reposant sur les techniques de l'information et de la communication afin de numériser et de diffuser le patrimoine culturel intangible et les expressions culturelles traditionnelles | Les connaissances spécialisées, les documents d'information et les directives pratiques de l'OMPI concernant la gestion de la propriété intellectuelle au cours de la numérisation du patrimoine culturel ont été utilisés dans le cadre de projets et d'autres activités sur la numérisation du patrimoine culturel dans plus de sept cas en Amérique latine, en Asie, dans la région un pays arabe et en Afrique. Par ailleurs, le programme de formation pratique de l'OMPI sur la documentation culturelle et la gestion de la propriété intellectuelle (le "Projet relatif au patrimoine créatif") a été lancé au Kenya avec la communauté Massaï, en collaboration avec deux institutions extérieures. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 6 788 | 6 270 | 92,4% |

6. L'utilisation des ressources a été plus faible que prévue, notamment pour les raisons suivantes : i) il avait été prévu au départ de financer les groupes de travail intersessions liés à l'IGC établis au cours de l'exercice 2008-2009, mais dans les faits, ces groupes n'ont pas été créés; ii) dans de nombreux cas, les experts ayant participé aux groupes d'experts autochtones qui se réunissent avant les sessions de l'IGC étaient des représentants autochtones dont la participation a été financée par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de recourir au budget ordinaire de l'Organisation pour les groupes d'experts; et iii) des mesures de réduction des dépenses (liées aux voyages notamment) ont été mises en place dans le courant de l'exercice biennal.

Programme 5 : Système du PCT

OBJECTIF Maintenir et renforcer le PCT en tant que noyau du système international des brevets et moyen privilégié d'obtenir une protection par brevet au niveau international

Chef de programme : M. J. Pooley

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En 2008, le Bureau International a terminé plusieurs nouvelles versions (développement et essais) d'un nouveau système de gestion des données bibliographiques, destiné à remplacer les anciens systèmes informatiques centraux (CASPIA et CASPRO), en place depuis près de 20 ans. Ces systèmes ont finalement été abandonnés en 2009. Cette même année, le système de gestion des publications (SPIDI), en usage depuis 1998, a également été abandonné. Le traitement et la publication des demandes par le Bureau international sont maintenant entièrement réalisés avec la nouvelle plate-forme informatique. Cette plate-forme, eDossier, est un système entièrement intégré unique capable de traiter l'ensemble des demandes dans les 10 langues de publication du PCT, y compris celles en caractères non latins. Certes, il ne s'agit que d'un changement interne, mais le nouveau système permettra de gagner encore en efficacité et d'offrir aux déposants un éventail de services élargi dans les années à venir. Dès 2008 et en 2009, le Bureau international a également mis à disposition un certain nombre d'outils en ligne permettant aux déposants d'accéder de manière interactive à certains éléments de leur dossier et de les gérer. En 2009, le Bureau international a ressenti les effets liés à la diminution du nombre de demandes selon le PCT consécutive à la récession économique mondiale. Cette diminution s'est traduite par une forte diminution du volume de travail du Bureau international, imputable à la baisse du nombre de demandes selon le PCT publiées.

2. Les programmes de sensibilisation et de formation sur le PCT sont essentiels pour maintenir et renforcer le PCT en tant que noyau du système international des brevets et moyen privilégié d'obtenir une protection par brevet au niveau international. Au cours de cet exercice biennal, le PCT a proposé un nombre important de sessions de formation de ce type et d'exposés dans de nombreux pays et dans plusieurs langues. En outre, en 2009, le PCT a commencé à organiser des séminaires sur le Web ou "webinaires" et des cours d'apprentissage à distance afin d'étendre sa portée. Le PCT a également maintenu des relations régulières avec les principaux déposants du PCT, demandant leur avis au moyen d'enquêtes. L'utilisation de la page du site Web PATENTSCOPE[®] consacrée aux informations relatives au PCT a été indispensable dans le processus de mise à disposition des utilisateurs du PCT des données nécessaires. À cet égard, le nombre d'inscriptions aux listes de diffusion du PCT a augmenté de manière significative durant cet exercice biennal, signe d'un intérêt accru pour l'obtention d'informations relatives au PCT.

3. Au cours de la période considérée, des activités de coopération s'adressant aux offices des États membres de l'Union du PCT en leurs différentes capacités – offices récepteurs, administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international et offices désignés et élus – ainsi qu'aux pays intéressés par l'adhésion au traité, ont été élaborées et mises en œuvre en vue de mieux faire comprendre le fonctionnement du PCT et du système des brevets au personnel des offices, aux praticiens, aux utilisateurs et aux utilisateurs potentiels; ces activités portaient notamment sur les questions opérationnelles, techniques, procédurales et juridiques et la formation. En dehors des activités de coopération menées avec de nombreux offices dans le cadre des programmes de coopération officiels, la coopération avec d'autres offices s'est poursuivie et intensifiée de manière non officielle. Comme les années précédentes, les activités de formation

étaient principalement destinées aux offices et aux utilisateurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés, notamment aux universités et aux instituts de recherche. Les projets de coopération technique ont été axés, d'une part, sur l'échange par voie électronique de documents et de données entre le Bureau international et les offices en leurs différentes capacités, de sorte que près de 75% des documents transmis au Bureau international par les offices étaient sous forme électronique, et d'autre part, sur l'utilisation par les offices des systèmes de dépôt et de traitement électroniques, tels que PCT-SAFE et PCT-ROAD. Outre les projets de coopération officiels, le personnel de la division a apporté son appui à un grand nombre d'offices d'États membres ou non de l'Union dans des domaines tels que les avis juridiques sur des questions relatives au PCT, l'adaptation des lois et règlements nationaux au cadre juridique du PCT et les services de traduction.

4. S'agissant de la poursuite du développement du cadre juridique du PCT, les États membres, durant la deuxième session du Groupe de travail du PCT, ont examiné, sur la base du mémorandum du directeur général (document PCT/WG/2/3), ce qui pourrait être fait pour que le PCT réponde aux attentes des États membres, des déposants cherchant à faire protéger leurs inventions et des autres parties intéressées. Cette session s'est terminée par un accord selon lequel le système du PCT peut et doit fonctionner plus efficacement, dans le cadre juridique existant des dispositions du traité, pour donner des résultats qui répondent aux besoins des déposants, des offices et des tiers dans tous les États contractants, sans limiter la liberté des États contractants de prescrire, interpréter et appliquer des conditions matérielles de brevetabilité et sans tenter de poursuivre l'harmonisation du droit matériel des brevets ou l'harmonisation des procédures nationales de recherche et d'examen. Les États membres ont convenu que les organes compétents du PCT devaient continuer leurs travaux aux fins de l'amélioration du PCT en discutant des moyens d'atteindre l'objectif formulé ci-dessus, de la manière suivante : i) en adoptant une approche incrémentielle; ii) dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, comportant des consultations engagées sur une large échelle avec tous les groupes de parties prenantes, y compris des ateliers régionaux d'information; iii) compte tenu des recommandations figurant dans le Plan d'action de l'OMPI pour le développement; et iv) en prenant en considération les points mentionnés dans le projet de lignes directrices figurant dans le document PCT/WG/2/3, en fonction des délibérations récapitulées dans le rapport du groupe de travail, en prenant note de certaines préoccupations exprimées par les États contractants ainsi que de toute autre question que les États contractants pourraient juger bon de traiter afin d'atteindre l'objectif. Les États membres ont également convenu que ces activités devraient être conduites à partir d'une étude détaillée qui prendrait compte, quoique pas exclusivement, des éléments ci-après : i) explication de la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT; ii) recensement des problèmes et enjeux actuels auxquels le système du PCT est confronté; iii) analyse des causes profondes des problèmes; iv) présentation des options possibles pour traiter ces problèmes; v) évaluation de l'incidence des options proposées; vi) définition et clarté des concepts tels que la "répétition des travaux", les "mesures inutiles", etc.

5. Le nombre d'États contractants est passé en 2008 et 2009 de 138 à 142, avec les nouvelles adhésions du Chili, du Pérou, de Sao Tomé-et-Principe et de la Thaïlande.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6. Une grande partie des activités inscrites au programme 5 portent sur des opérations du PCT, l'enregistrement et le traitement des demandes selon le PCT et le développement des systèmes informatiques pour appuyer la procédure PCT. Cependant, comme cela a été indiqué dans le résumé analytique ci-dessus, l'essentiel des activités inscrites à ce programme concerne la promotion du système du PCT et l'assistance et la coopération techniques en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés. Ces activités contribuent directement à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 10, 11 et 31 du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| <i>Division des opérations du PCT</i> | | | |
| Maîtrise du coût de la réception, du traitement et de la traduction d'une demande internationale | Indicateurs de volume de travail Indicateurs de productivité | Voir l'annexe du présent programme | |
| Maintien de services de qualité à l'intention des utilisateurs du PCT | Indicateur de qualité du PCT | | |
| <i>Division des systèmes d'information du PCT</i> | | | |
| Environnement de traitement unifié pour appuyer la procédure PCT | Réduction au minimum du nombre de systèmes de traitement distincts à l'appui de la procédure PCT | La fonctionnalité dans un environnement unifié a été développée pour permettre la mise hors service de trois anciens systèmes : a) le nouveau système "Bibadmin" de gestion des données bibliographiques a été développé pour remplacer les anciens systèmes CASPIA et CASPRO; b) le système SPIDI a été remplacé par le système "Pubadmin"; et c) le service Web PATENTSCOPE [®] a été développé. Ce système permet d'automatiser la consultation et la commande de documents et de données bibliographiques relatives au PCT par l'Internet. Ce système offre une alternative à l'application de commande spécifique de communication sur demande pour consulter, télécharger et commander des documents PCT relatifs aux demandes selon le PCT publiées. | |
| | Taux de disponibilité des systèmes de 99% pour tenir les délais convenus. Satisfaction des utilisateurs concernant la performance des systèmes | Jusqu'ici, les systèmes du PCT ne rendaient pas compte de manière fiable de la disponibilité des systèmes. Une étude externe sur la performance du système de dossiers électroniques a été réalisée en 2009. Cette étude a débouché sur la mise en œuvre de nouveaux outils permettant de mesurer la performance du système et de recenser les domaines qui présentent des problèmes et les améliorations associées. Auparavant, des plaintes ont régulièrement été déposées quant à la stabilité et aux temps de réponse des systèmes. Quatre cycles de mise à niveau des performances ont été menés. Durant chacun de ces cycles, il a été demandé aux utilisateurs de donner leur avis. Cycle après cycle, les utilisateurs ont été de plus en plus satisfaits. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Renforcement des capacités de traitement électronique en mode caractères (XML) | Installation des fonctions de traitement en mode texte (XML), pour le corps de la demande, dans le système de dossiers électroniques du PCT. | <p>Les données textuelles au format XML fournies par le déposant sont désormais disponibles avec la publication des demandes internationales déposées par voie électronique dans les cas suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toute demande déposée en japonais auprès de l'office récepteur au Japon, y compris toute modification, à compter du 3 juillet 2008. 2. Toute demande déposée en coréen auprès de l'office récepteur en République de Corée, y compris toute modification, à compter du 2 juillet 2009. 3. Toute demande déposée en anglais auprès des offices récepteurs au Japon ou en République de Corée, y compris toute modification, à compter du 2 juillet 2009. | |
| | 10% des publications PCT avec un taux d'exactitude du texte de 100% (au lieu du niveau de qualité obtenu par ROC) | <p>À la fin de 2009, 12% des publications PCT avaient un taux d'exactitude du texte de 100% au lieu du niveau de qualité obtenu par ROC.</p> <p>Les possibilités de la ROC dans le système Internet du PCT couvrent désormais le chinois, l'anglais, le français, l'allemand, le japonais, le russe et l'espagnol. Toutefois, compte tenu du fait que les résultats de la ROC obtenus pour le chinois et le japonais demeurent insuffisants à des fins de publication, le texte produit par ROC destiné à accompagner les publications PCT se limite à l'anglais, au français, à l'allemand, au russe et à l'espagnol.</p> | |
| Progrès importants dans l'établissement d'une procédure PCT entièrement électronique | 65% des documents reçus par des moyens électroniques | En 2008 et en 2009, le système d'échange électronique de documents du PCT PCT-EDI était le principal moyen utilisé pour recevoir des documents. Plus de 75% des documents reçus l'ont été au moyen de ce système (si l'on se fonde sur le nombre de pages, à l'exception des listages des séquences, et les documents traduits envoyés par des agences de traduction extérieures), la numérisation à réception représentant moins de 25% du volume. | |
| | Réduction des cas d'exception dans le cadre de l'échange électronique de documents | En 2008, le système SHEP a été développé et déployé. Il s'agit d'un système de suivi pour PCT-EDI qui permet de recenser les documents qui ne peuvent être automatiquement pris en charge par PCT-EDI. Ce système peut désormais détecter et gérer 17 types d'exceptions de données et créer automatiquement un dossier de panne dans les cas graves, permettant un suivi efficace et rapide par l'équipe d'aide informatique. Un certain nombre de types d'exception ont également été résolus à la source par le dialogue. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| <p>Mise à la disposition des déposants et des offices d'un éventail de données et de documents PCT, y compris certaines données confidentielles au moyen de mécanismes sécurisés</p> | <p>Accès régulier des déposants et des offices aux données et à la documentation.</p> | <p>En 2009, des modifications ont été apportées au système de dossiers électroniques du PCT afin de permettre le téléchargement par le service en ligne du Centre de services du PCT de la correspondance générale du déposant relative aux demandes internationales selon le PCT publiées ou non, dans le cadre de la phase initiale d'un mécanisme d'inspection privé des dossiers. Dans le cadre d'une phase pilote qui a débuté en septembre 2009, soixante-sept déposants ont téléchargé 370 documents relatifs à 220 demandes internationales, après quoi le service a été lancé dans son intégralité en janvier 2010.</p> <p>Les données confidentielles ne sont pas encore disponibles au moyen de mécanismes sécurisés, mais un service d'authentification a été développé sur la base des recommandations de l'étude sur la gestion des identités réalisée en 2008 et mis à disposition dans l'environnement d'essai à des fins de validation et d'essai d'intégration au système.</p> | |
| <i>Division juridique du PCT</i> | | | |
| <p>Renforcement du réseau des utilisateurs actuels et potentiels dans les pays à forte utilisation du PCT et dans les pays à fort accroissement de l'utilisation du PCT</p> | <p>Nombre d'activités de formation des utilisateurs et d'activités de sensibilisation des utilisateurs potentiels dans les pays cibles</p> | <p>Quelque 192 activités de formation des utilisateurs et activités de sensibilisation des utilisateurs potentiels ont été organisées en anglais, en français, en espagnol, en allemand, en hébreu, en chinois, en japonais, en coréen et en russe dans de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, Bahreïn, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Costa Rica, Cuba, le Danemark, El Salvador, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, l'Indonésie, Israël, l'Italie, le Japon, le Kenya, la Namibie, le Nigéria, l'Ouzbékistan, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume-Uni, Singapour, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande et la Zambie. Plusieurs de ces activités étaient destinées de manière spécifique aux petites et moyennes entreprises et aux inventeurs indépendants.</p> <p>Ces activités ont été présentées en anglais, en français, en espagnol, en allemand, en hébreu, en chinois, en japonais, en coréen et en russe.</p> <p>En outre, en 2009, quelque 4970 participants ont suivi le cours d'apprentissage à distance sur le PCT et 348 personnes ont participé à six séminaires Web sur le PCT qui se sont déroulés en espagnol, en russe, en anglais, en chinois et en japonais.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| | Nombre d'abonnés au service de listes de diffusion électronique du PCT | <p>Le nombre d'inscrits sur la principale liste de diffusion électronique du PCT (http://www.wipo.int/listbox/pct-general) a progressé de 26% depuis 2007 et la liste compte désormais 15 409 abonnés. En 2009, ces courriers électroniques ont été traduits en espagnol, en plus de l'anglais et du français.</p> <p>Le serveur de liste de diffusion électronique du Guide du déposant du PCT (http://www.wipo.int/listbox/pct-guide) envoie chaque semaine un courrier électronique contenant les mises à jour apportées au Guide à 4864 abonnés – une augmentation de 50% par rapport à 2007.</p> | |
| Meilleure compréhension par le Bureau international des besoins et des stratégies des principaux déposants selon le PCT dans le monde | Relations régulières avec les principaux déposants selon le PCT dans le monde | Le Bureau international a maintenu des relations et des discussions régulières avec les principaux déposants selon le PCT et les organismes dont les membres représentaient ces déposants du PCT (via l'AIPPI, la FICPI, l'APAA, l'ASIPI, l'AIPLA, l'IPO, l'ABA, l'ABPI, l'EPI et l'ACHIP). En 2008, une enquête détaillée sur les utilisateurs du PCT a été utilisée afin de mesurer le niveau de satisfaction des clients quant aux services offerts. | |
| <i>Division de la coopération internationale du PCT</i> | | | |
| Intensification de la coopération avec les offices et les administrations du PCT et amélioration de la coordination de leurs activités notamment en ce qui concerne les questions touchant aux opérations, aux procédures, à la formation et aux plans technique et juridique | Nombre d'accords de coopération avec les offices et les administrations du PCT | <p>La coopération s'est poursuivie avec un certain nombre d'offices dans le cadre de programmes de coopération officiels et avec d'autres offices de manière non officielle, c'est-à-dire sans que des accords de coopération officiels soient signés ou même envisagés, dans les domaines suivants : programmes de sensibilisation aux questions liées au PCT, systèmes informatiques du PCT et information et statistique en matière de brevets. La coopération était orientée principalement vers des activités de formation à l'intention des offices et des utilisateurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés, notamment les universités et les instituts de recherche.</p> <p>L'OMPI a organisé des activités de coopération nationales ou régionales autour du PCT, ou participé à celles-ci, dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Honduras, Botswana, Brésil, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Namibie, Nigéria, Nicaragua, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, République dominicaine, Slovaquie, Thaïlande et Zambie.</p> <p>Des activités d'appui en vue de leur nomination en qualité d'administrations internationales selon le PCT ont été menées auprès des offices de la propriété intellectuelle du Brésil et d'Égypte. Des activités d'appui en vue d'adapter le cadre juridique national au PCT ont été menées en Bosnie-Herzégovine.</p> <p>Des activités d'appui en vue d'une éventuelle adhésion au PCT ont été menées dans les pays suivants : Brunéi Darussalam, Rwanda et Qatar.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Présentation de propositions quant à la façon d'améliorer le fonctionnement du PCT dans son ensemble, en particulier la réalisation de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, la présentation et la transmission de leurs résultats et l'utilisation de ces résultats par les offices désignés, afin d'exploiter pleinement le système du PCT et d'en maximiser l'utilité pour les déposants et les offices désignés | Examen et adoption des propositions présentées par les organes appropriés du PCT | Les États membres ont examiné, sur la base du mémorandum du directeur général (document PCT/WG/2/3, ce qui pourrait être fait pour que le PCT réponde aux attentes des États membres, des déposants cherchant à faire protéger leurs inventions et des autres parties intéressées. Cette deuxième session du Groupe de travail du PCT s'est terminée par un accord selon lequel le système du PCT peut et doit fonctionner plus efficacement, dans le cadre juridique existant des dispositions du traité, pour donner des résultats qui répondent aux besoins des déposants, des offices et des tiers dans tous les États contractants, sans limiter la liberté des États contractants de prescrire, interpréter et appliquer des conditions matérielles de brevetabilité et sans tenter de poursuivre l'harmonisation du droit matériel des brevets ou l'harmonisation des procédures nationales de recherche et d'examen. Les organes compétents du PCT doivent continuer leurs travaux aux fins de l'amélioration du PCT en discutant des moyens d'atteindre cet objectif. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 176 974 | 167 781 | 94,8% |

7. Si les dépenses effectives étaient inférieures à la dotation inscrite au budget au titre du programme 5, c'est en partie en raison des mesures de réduction des dépenses mises en place dans toutes les unités (on peut citer, par exemple, les économies réalisées en ce qui concerne les frais de voyage après l'introduction de mesures de réduction des dépenses en janvier 2009), mais également pour les raisons suivantes :

8. Opérations du PCT : les coûts liés à la sous-traitance de la traduction ont été inférieurs au montant inscrit au budget pour 2008-2009, car le volume à traduire était moins important que prévu. Cela était principalement dû au fait que, à la suite de la décision d'ajouter le coréen et le portugais aux langues de publication, le nombre effectif de demandes internationales déposées dans ces langues a été inférieur au nombre escompté, car un grand nombre de ces demandes internationales ont continué d'être déposées en anglais, nécessitant ainsi moins de ressources que prévu. En outre, les budgets prévus pour sous-traiter la traduction sont fondés sur un calcul complexe qui est confirmé longtemps après que le budget de départ est établi et, par conséquent, le suivi et l'estimation du budget sont approximatifs.

9. Systèmes d'information du PCT : certaines concessions de licences annuelles ont été renégociées à la baisse et le recours à des licences "gratuites" a été renforcé en 2008-2009. Par ailleurs, les activités de développement et d'essai relatifs à des services de gestion des identités et

d'authentification des utilisateurs ont reposé sur une version libre d'accès de la solution cible, qui n'était pas prise en charge par le système, ce qui a conduit à un ajournement de l'utilisation des fonds prévus pour cette activité. Enfin, les coûts liés au CIC pour le système central du PCT ont également été moins importants que prévu, en partie en raison de l'abandon progressif des anciens systèmes CASPIA et CASPRO.

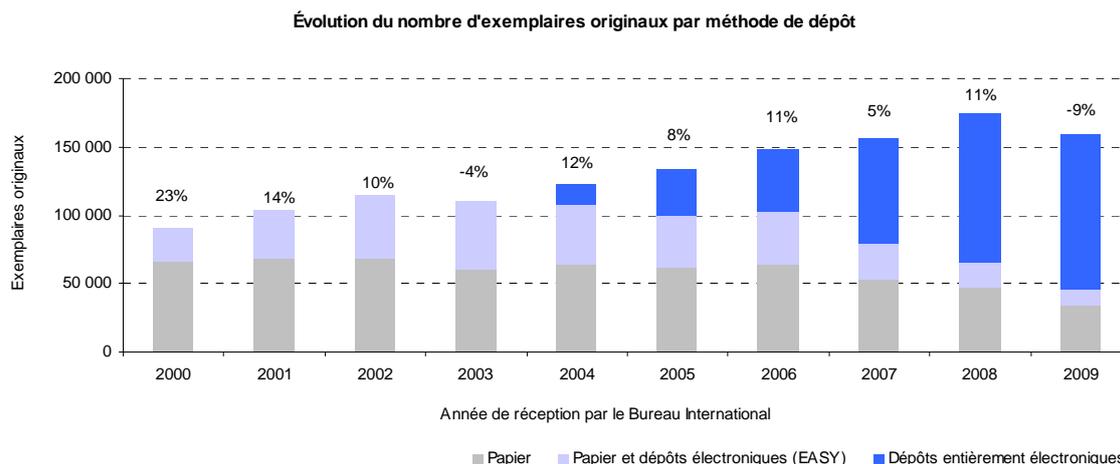
10. Services juridiques du PCT : des économies ont été réalisées par une utilisation accrue des moyens techniques visant à maintenir les relations avec les utilisateurs du PCT et à dispenser des formations à ces derniers, y compris les séminaires sur le Web, et par une participation accrue de coorganisateurs commerciaux aux séminaires sur le PCT. En outre, le recours à des services d'experts externes dans certaines régions a été moins important que prévu.

Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

Indicateurs de charge de travail

L'utilisation du système du PCT pour le dépôt international des demandes de brevet s'est accrue à un rythme élevé depuis la création de ce système, en 1978, le taux d'accroissement annuel moyen des demandes internationales s'établissant à 6,3% au cours de la dernière décennie.

Le nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par la Division des opérations du PCT donne des indications utiles sur l'évolution de la charge du travail du PCT au Bureau international².

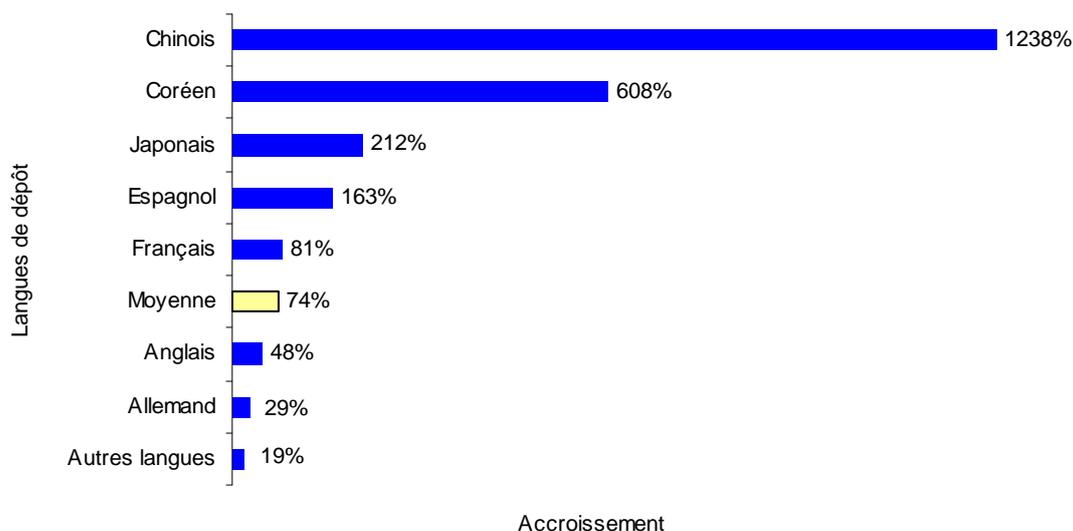


Comme il ressort de ce tableau, on constate une baisse du volume de travail du Bureau international en 2009. L'une des principales raisons de cette baisse est la nette diminution du nombre de demandes selon le PCT déposées en 2009 liée à la récession économique.

L'une des tendances fondamentales influant sur les opérations du PCT est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une utilisation accrue du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

² Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt, et son traitement, par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs fiables du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Évolution des langues de dépôt entre 2000 et 2009



Le taux d'accroissement des dépôts en anglais, qui est la principale langue de dépôt du PCT, est désormais inférieur au taux moyen total. Plusieurs autres langues progressent à un rythme plus élevé, dont le chinois, le coréen et le japonais.

Indicateurs de productivité

La productivité est la mesure de la production d'un processus par facteur de production. La productivité peut augmenter ou décroître selon que les facteurs de production sont utilisés plus ou moins efficacement dans le processus.

Mesure de la production : dans le cas du PCT, c'est la "publication" qui a été retenue comme principale mesure de la production plutôt que la mesure traditionnelle du nombre de dépôts ou d'exemplaires originaux. Les exemplaires originaux et les demandes déposées sont en fait considérés comme des facteurs de production étant donné que certains d'entre eux peuvent être retirés avant la fin du processus. Leur publication peut également être retardée par suite d'une accumulation de travail ou d'autres facteurs.

Les publications donnent la mesure du nombre de demandes PCT qui ont été reçues, traitées, traduites, préparées en vue de leur publication et communiquées aux offices désignés. Il s'agit d'une mesure raisonnablement fiable de la production des opérations du PCT.

Les nouvelles publications d'une même demande et les autres formes de révision ou de modification des travaux déjà effectués ne sont pas prises en considération dans la production. Une augmentation du nombre de nouvelles publications, ou du nombre de formulaires envoyés par demande, n'est en fait qu'un accroissement du volume de travail moyen par demande. Si ce volume de travail s'accroît, il devrait en résulter une baisse de la productivité du fait de la réduction du nombre de publications que la Division des opérations du PCT est en mesure d'effectuer avec les ressources disponibles.

Mesure des facteurs de production : la mesure des facteurs de production comprend deux éléments :

1. le coût financier de l'ensemble des facteurs de production, notamment le personnel, les bâtiments, les contrats de sous-traitance et autres dépenses; et
2. l'effectif exprimé en équivalent personnel à plein temps (pour tenir compte du personnel travaillant à temps partiel).

À l'aide de ces informations, deux indicateurs de productivité ont été calculés : l'indicateur de coût unitaire et l'indicateur de productivité du personnel.

Indicateur de coût unitaire

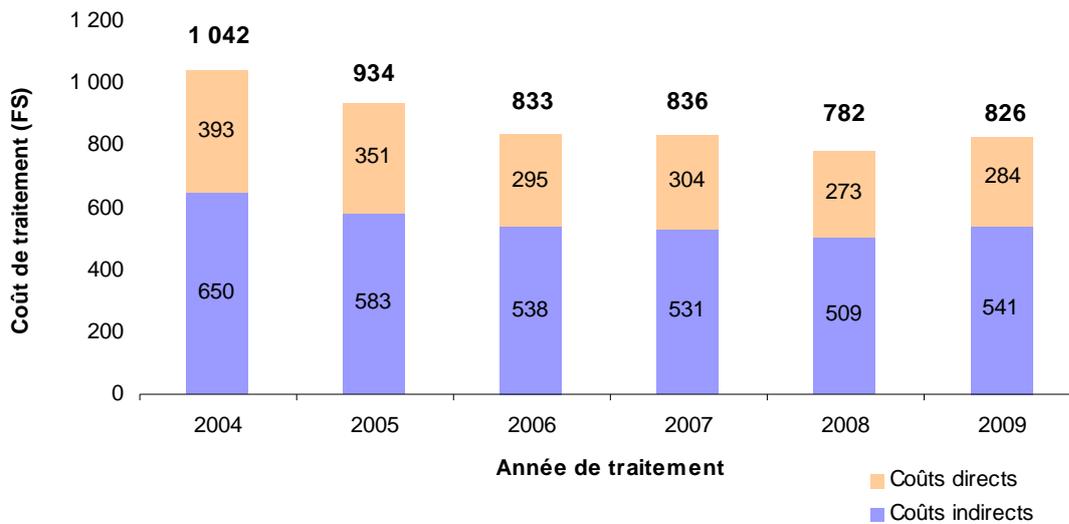
La définition du coût unitaire utilisée dans cette méthode est le coût total moyen d'une unité produite. Le coût total moyen est déterminé par le total des dépenses au titre du PCT plus une part des dépenses liées aux activités d'appui et de gestion. Le coût unitaire est par conséquent le coût total moyen par publication et comprend le coût de toutes les activités du PCT, telles que traduction, communication, gestion, etc.

Le coût de production a été divisé en deux parties, le coût direct et le coût indirect. Le coût direct correspond aux dépenses des groupes du système du PCT (administration du système et programmes du PCT). Le coût indirect comprend les dépenses des unités administratives qui appuient le système du PCT (bâtiments, services informatiques, etc.). Il convient de noter que les opérations du PCT ne peuvent avoir une incidence que sur le coût direct. Ces dépenses doivent être pondérées pour qu'il ne soit tenu compte que de la part imputable au système du PCT. Le coût du stockage des demandes publiées a été ajouté à la formule étant donné que le système du PCT doit conserver les demandes pendant 30 ans.

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}} + \text{Coût de stockage}$$

D'autres améliorations peuvent y être apportées, mais elles ne devraient guère modifier les résultats. Il serait possible d'étendre cette méthodologie à l'exercice 2003 et aux exercices antérieurs mais non sans difficulté, compte tenu des différences importantes dans la structure des budgets de l'OMPI. Selon cette méthode, le coût unitaire par publication du PCT s'établit à 826 francs suisses en 2009, soit une diminution de 21% depuis 2004.

Coût unitaire du traitement des demandes selon le PCT (FS)



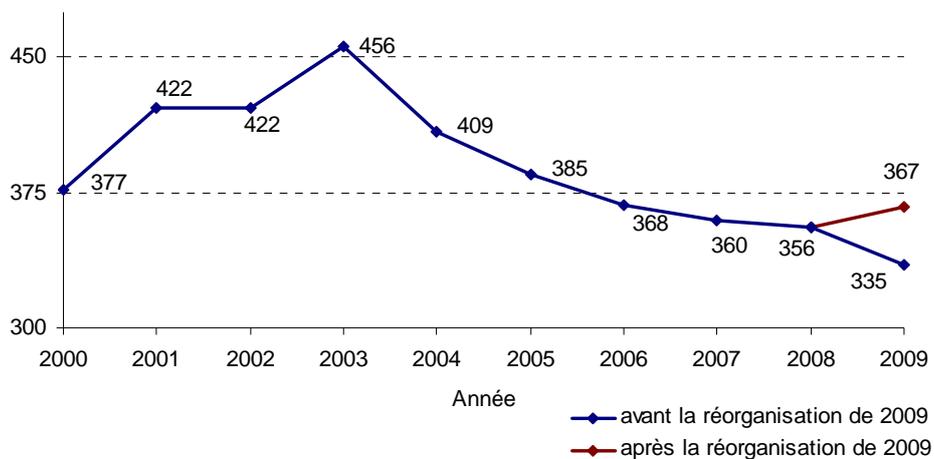
On constate une hausse du coût unitaire direct en 2009, imputable à la baisse du nombre des demandes internationales selon le PCT publiées au Bureau internationale sans une baisse correspondante du coût total de production (notamment en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel).

Personnel

Nombre

Le diagramme ci-après indique l'effectif de la Division des opérations du PCT depuis 2000, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus l'équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).

Personnel de la Division des opérations du PCT



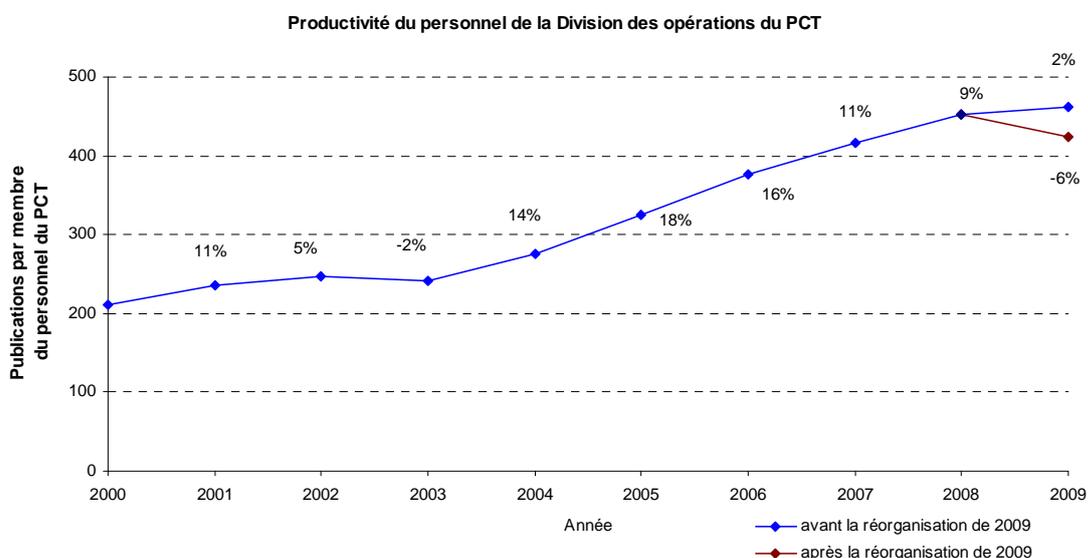
L'effectif total de la Division des opérations du PCT en 2009 était de 367 personnes, par rapport à 356 en 2008. Cette augmentation est due au fait que deux unités existantes qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT avant 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

Indicateur de productivité

La productivité du personnel est calculée en divisant la production par l'effectif disponible. Ce calcul est simple à effectuer étant donné que la définition de ces deux facteurs reste inchangée dans le temps et que la comparaison entre différentes périodes ne présente par conséquent aucune difficulté. Cette méthode ne donne toutefois qu'une image partielle des gains de productivité, le seul facteur de production pris en considération étant le personnel. Ainsi, certaines décisions de gestion, telles que la sous-traitance d'une partie du travail, peuvent aboutir à une augmentation de la productivité du personnel alors que la productivité globale (mesurée au moyen des coûts unitaires) peut augmenter ou diminuer.

$$\text{Productivité du personnel} = \frac{\text{Nombre de publications}}{\text{EPPT de la Division des opérations du PCT}}$$

Dans cette opération, l'effectif désigne l'équivalent personnel à plein temps (EPPT) de la Division des opérations du PCT. L'unité de production retenue est une publication du PCT.



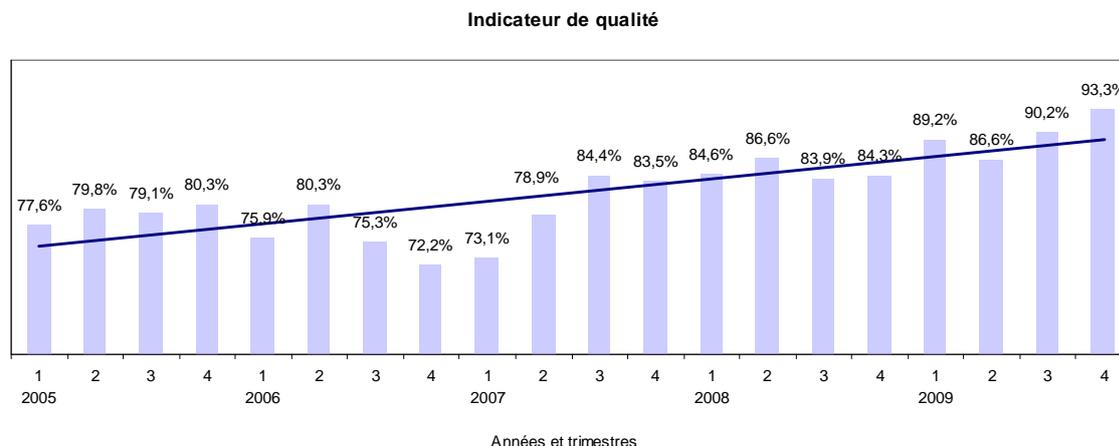
Il est fait référence aux remarques ci-dessus en ce qui concerne les effets de l'intégration des deux unités existantes dans la Division des opérations du PCT. Sans cette intégration, la productivité du personnel de cette division aurait augmenté de 2% en 2009.

Indicateur de qualité du PCT

Afin de rendre compte de la qualité d'une manière simple et globale, un indicateur de qualité agrégé a été mis au point à partir de quatre indicateurs de qualité principaux.

L'indicateur de qualité exprimé en pourcentage de la qualité totale possible diminue lorsque la qualité des opérations du PCT diminue et vice versa.

L'indicateur de qualité est la moyenne de quatre indicateurs principaux, dont trois sont fondés sur le respect des délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de l'exemplaire original, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur se rapporte au nombre de vices de qualité aboutissant au code de nouvelle publication R5 (erreurs dans les données bibliographiques imputables pour l'essentiel à des erreurs de saisie manuelle). D'autres perfectionnements seront possibles dans l'avenir³.



³ Cet indicateur est calculé de la manière suivante : 1. Pourcentage de formulaires PCT/IB/301 ("Notification de la réception de l'exemplaire original") envoyés dans un délai de cinq semaines après réception des demandes par le Bureau international; 2. Pourcentage de demandes internationales selon le PCT publiées au plus tard six mois et trois semaines après la date du dépôt international; 3. pourcentage de publications ultérieures de rapports de recherche internationale dans les deux mois suivant la réception de ce rapport par le Bureau international; et 4. pourcentage de notes R5 concernant les republications, c'est à dire les corrections apportées à la section I de la demande internationale selon le PCT.

Programme 6 : Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

OBJECTIF Administration efficace et économique des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne, extension de la portée géographique et développement juridique de ces systèmes, et promotion de leurs avantages

Chef de programme: Mme Binying Wang

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le système de Madrid

1. Les objectifs en termes d'enregistrements et d'autres documents n'ont pas été pleinement atteints en raison d'une diminution de 16% du nombre des nouvelles demandes reçues en 2009. Sur l'ensemble de l'exercice biennal, la durée de traitement de tous les documents concernant les demandes et enregistrements internationaux a été réduite à deux semaines en moyenne, et le temps nécessaire pour répondre aux demandes de renseignement n'a pas dépassé les 48 heures dans la plupart des cas. L'efficacité et la qualité seront améliorées encore davantage une fois que la totalité des mises à jour du système informatique pour ce qui concerne la traduction et l'examen aura été menée à bien. La mise en œuvre des nouveaux outils est imminente. Le nombre des nouvelles adhésions au Protocole de Madrid a dépassé les prévisions initiales pour l'exercice biennal.

2. La modification de l'article 9sexies du Protocole est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008, avec pour effet l'abrogation de la clause dite de sauvegarde.

3. À compter de cette même date, le régime linguistique du système de Madrid a été élargi de façon à permettre le dépôt des demandes internationales dans l'une quelconque des trois langues de ce système (anglais, espagnol et français), indépendamment du traité ou des traités en vertu desquels la demande internationale a été effectuée.

4. À sa session de septembre 2008, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté un certain nombre de modifications du règlement d'exécution commun, pour une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009. Ces modifications concernaient les règles 16 et 17. L'Assemblée a par ailleurs approuvé l'adoption de nouvelles règles 18bis et 18ter. Ces modifications et nouvelles règles sont destinées à rendre les procédures de refus plus transparentes et, en particulier, prévoient l'émission d'une déclaration d'octroi de la protection, une démarche qui, auparavant, était volontaire.

5. Parallèlement à ces changements, le Bureau international a apporté à la base de données ROMARIN une modification suite à laquelle, lorsqu'aucun refus provisoire concernant une marque donnée n'a été inscrit au registre international et que le délai de refus s'est écoulé, une notification à cet effet est publiée dans la base de données.

6. En outre, à compter du 1^{er} janvier 2009, les notifications de refus provisoire et autres communications adressées au Bureau international en vertu des règles 16 à 18ter ayant donné lieu à une inscription correspondante au registre international sont mis à disposition dans la base de données ROMARIN au format pdf.

7. La version papier de la Gazette a été supprimée à compter du premier numéro de l'année 2009, au profit d'une version électronique disponible sur le site Web du système de Madrid. Cette nouvelle gazette électronique présente les mêmes contenus que la version papier selon une nouvelle mise en

page. L'utilisateur peut parcourir chaque numéro selon l'origine du titulaire, l'organisation ou le pays désigné ou intéressé pour chaque type d'opération, ou encore effectuer une recherche dans l'un ou l'ensemble des numéros d'une même année, à partir du numéro d'enregistrement international, du nom du titulaire et/ou de la marque. Pour chaque opération, la Gazette propose un lien vers la marque correspondante dans la base de données ROMARIN, qui donne une vue d'ensemble de l'histoire la marque.

Le système de La Haye

8. Au cours de l'exercice biennal, le volume de l'activité d'enregistrement dans le cadre du système de La Haye a continué d'augmenter. En 2009, le Bureau international a inscrit 1681 enregistrements internationaux (soit une augmentation de 10,4% par rapport à 2008) pour la protection de 8820 dessins ou modèles industriels (soit une augmentation de 11,4% par rapport à 2008). Malgré l'augmentation du nombre d'enregistrements internationaux et de dessins ou modèles industriels, le nombre de parties contractantes désignées a diminué. Cette diminution semble être due au fait que de nombreux déposants ont choisi de désigner l'Union européenne plutôt que chacun de ses États membres également parties à l'Arrangement de La Haye.

9. En 2009, le nombre de renouvellements inscrits par le Bureau international a diminué de 13,3% par rapport à 2008. Cette diminution semble être due à la baisse importante de l'activité d'enregistrement intervenue cinq ans plus tôt.

10. Le nombre des modifications inscrites par le Bureau international a diminué au cours de l'exercice biennal, en raison d'une très forte baisse du nombre des demandes de changement de titulaire, de changement de nom ou d'adresse du titulaire ou du mandataire. Par ailleurs, le nombre de déclarations d'octroi de la protection notifiées au Bureau international a fortement augmenté.

11. Un système de dépôt électronique est disponible depuis le mois de janvier 2008 sur le site Web de l'OMPI consacré au système de La Haye. Le formulaire électronique a été actualisé régulièrement afin d'améliorer l'interface utilisateur, y compris, par exemple, grâce à l'adjonction d'un lien automatique vers le calculateur de taxes. Le dépôt électronique a connu un succès grandissant, si bien que dans la deuxième moitié de l'année 2009, le taux de demandes déposées par voie électronique atteignait déjà les 61%.

12. Depuis novembre 2008, une interface électronique pour le paiement des taxes relatives à des demandes ou enregistrements internationaux est disponible sur le site Web de l'OMPI consacré au système de La Haye, sous le lien "services en ligne". Le paiement peut être effectué en ligne dans toute situation où le Bureau international a indiqué dans une communication le montant à payer dans un délai donné.

13. Des modifications apportées au régime juridique du système de La Haye, qui ont pris effet en janvier 2008, visent à ménager une plus grande souplesse dans le système de taxes de façon à le rendre plus compatible avec les situations existantes au sein des parties contractantes. Les modifications additionnelles adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en septembre 2008 ont étendu le système de réduction de taxe pour les déposants des pays les moins avancés aux organisations intergouvernementales dont la plupart des membres sont des pays moins avancés.

14. En outre, des dispositions ont été adoptées afin de définir un cadre réglementaire précis pour la notification facultative de déclarations d'octroi de la protection, le but étant d'améliorer les informations disponibles pour les utilisateurs et les tiers en ce qui concerne le sort des enregistrements internationaux dans les parties contractantes désignées. Ces modifications ont pris effet en janvier 2009.

15. Afin de simplifier les procédures du système de La Haye, les 15 États contractants de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye ont décidé, lors d'une réunion extraordinaire tenue le 24 septembre 2009, de geler l'application de cet acte à compter du 1^{er} janvier 2010. En prenant cette décision, les États contractants visaient à empêcher l'inscription de toute nouvelle désignation en vertu de l'Acte de 1934, sans préjudice toutefois du maintien en vigueur des désignations inscrites au registre international avant la date à laquelle le gel prendrait effet. Afin de faire transparaître clairement cette décision des 15 États contractants de l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté en septembre 2009 un nouveau règlement d'exécution commun, limité à l'application des Actes de 1960 et de 1999, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, des provisions ont été adoptées de façon à inclure l'espagnol dans le régime linguistique du système de La Haye à compter du 1^{er} avril 2010.

Le système de Lisbonne

16. Au cours de l'exercice biennal, sept nouvelles appellations d'origine ont été inscrites au registre international et notifiées aux États membres (trois en 2008 et quatre en 2009). Aucune n'a été radiée. En conséquence, le nombre total d'appellations d'origine inscrites en vertu du système de Lisbonne et notifiées aux membres de l'Union est passé de 884 à 891 à la fin de 2009 et le nombre total des appellations encore en vigueur à cette date est passé de 810 à 817. Le nombre des modifications apportées aux données relatives aux appellations d'origine inscrites au registre international et notifiées aux pays membres s'est élevé à six (quatre en 2008 et deux en 2009). Le nombre total des refus enregistrés a été de 590 (586 en 2008 et quatre en 2009). Le nombre des retraits de refus et déclarations connexes enregistrés a été de 16 (toutes en 2008). Le nombre d'invalidations enregistrées a quant à lui été de trois (toutes en 2008).

Automatisation (systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne)

17. L'adoption du système Input MECA continue de poser problème aux offices, qui disposent de moyens limités pour élaborer les logiciels nécessaires au traitement de l'ensemble des opérations effectuées par l'intermédiaire du système Output MECA. En général, les offices disposant de ressources n'automatisent que les opérations représentant un volume important, telles que les enregistrements et les désignations postérieures. Actuellement, les offices qui ne reçoivent PAS de notifications en version papier sont au nombre de 14, et les offices recevant au moins une partie de leurs notifications par voie électronique sont au nombre de 58.

18. La création en 2009 d'une base de données d'indications acceptables de produits et de services ainsi que de son interface utilisateur, le Madrid Filing Assistant (MFA), constitue la première phase d'une approche par étapes menant à la fourniture d'un outil de dépôt électronique dans le cadre du système de Madrid. Le MFA est un outil Internet conçu pour permettre aux déposants de valider le classement de la liste de produits et de services dont ils souhaitent obtenir la protection avant de déposer leurs demandes internationales. Le MFA, qui a fait l'objet de nombreuses démonstrations, sera mis à disposition sur Internet une fois que 30 000 produits et services au total y auront été inclus.

19. Le Madrid Portfolio Manager (MPM), qui permet aux titulaires et aux mandataires du système de Madrid de vérifier la situation concernant les enregistrements de leur portefeuille en accédant à des données détaillées en ligne, a été mis au point au cours de l'année 2009. Ses services, qui sont actuellement testés par certains utilisateurs externes, doivent être rendus disponibles en 2010. Le système Madrid Electronic Alert (MEA) a par ailleurs été mis au point afin de permettre aux utilisateurs d'établir des listes d'enregistrements internationaux au sujet desquels ils souhaitent être tenus informés; les utilisateurs recevront alors un message électronique chaque fois qu'un enregistrement inscrit dans leur liste est modifié. Le message en question contiendra un lien hypertexte menant à la base de données ROMARIN, où la modification sera affichée.

20. Concernant la Gazette OMPI des marques internationales et la base de données ROMARIN, voir les paragraphes 5, 6 et 7 plus haut.

21. Le *Bulletin des dessins et modèles internationaux* est publié chaque mois sous forme électronique, uniquement sur le site Web de l'OMPI consacré au système de La Haye. L'espagnol ayant été ajouté comme langue de travail du système de La Haye, le Bulletin sera également disponible dans cette langue à partir d'avril 2010. D'autres améliorations seront apportées à l'interface de dépôt électronique en 2010-2011, notamment des mises à jour régulières de la page "aide au dépôt électronique" dans les trois langues du système de La Haye. En outre, un projet visant la création d'une interface de renouvellement électronique a été lancé afin de permettre le renouvellement des enregistrements internationaux par voie électronique.

22. Une version en ligne du dernier numéro du Bulletin OMPI "Les appellations d'origine", publié en décembre 2009, a été mise à disposition gratuitement sur le site Web de l'OMPI et offre la possibilité d'effectuer des recherches plein texte. Publication officielle du système de Lisbonne, ce Bulletin a pour fonction de présenter les nouveaux enregistrements et autres inscriptions au registre international, ainsi que des informations concernant les modifications apportées au cadre juridique du système de Lisbonne. Le Bulletin présente en outre des statistiques relatives aux appellations d'origines enregistrées. Par ailleurs, des instructions administratives ont été établies (voir plus bas) afin de permettre l'utilisation de moyens électroniques pour la transmission de communications entre le Bureau international et les administrations compétentes des États membres.

Développement et promotion des systèmes d'enregistrement international (Madrid, La Haye et Lisbonne)

23. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le nombre des parties contractantes au Protocole de Madrid et à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye a continué d'augmenter tout comme celui des membres des Unions de Madrid et de La Haye. Le nombre des parties contractantes à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye est passé de 24 à 36 et a porté le nombre total des membres de l'Union de La Haye de 45 à 56. Des mesures ont été prises en vue d'abroger l'Acte de 1934 dans le but de poursuivre la simplification du système de La Haye. Pour la première fois dans l'organisation d'un séminaire interne sur le système de La Haye et conformément au projet Neutralité carbone, la documentation fournie aux participants a été téléchargée sur une clé USB au lieu d'être distribuée en version papier traditionnelle.

24. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, établi par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en septembre 2008, a tenu sa première réunion en mars 2009. Conformément aux recommandations de ce Groupe de travail, l'Assemblée a adopté un certain nombre de modifications au Règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne à sa session de septembre 2009. De nouvelles dispositions qui ont été ajoutées permettront, d'une part, l'amélioration des informations disponibles pour les utilisateurs et les tiers en ce qui concerne le sort des enregistrements internationaux dans les États contractants de l'Arrangement de Lisbonne et, d'autre part, l'établissement par le directeur général d'instructions administratives pour l'application de l'Arrangement de Lisbonne. Les modifications apportées au règlement d'exécution et les nouvelles instructions administratives ont pris effet le 1^{er} janvier 2010. L'Assemblée a par ailleurs élargi le mandat du Groupe de travail compte tenu de la nécessité d'améliorer le système de Lisbonne afin de le rendre plus attrayant pour les États et les utilisateurs tout en préservant les principes et les objectifs de l'Arrangement de Lisbonne. Dans ce contexte, une étude sous forme de questionnaire sur la protection internationale des indications géographiques et des appellations d'origine a été lancée auprès des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que d'autres parties prenantes.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

25. Comme indiqué dans le Programme et budget révisé pour 2008-2009 (publication n° 360E/PB0809), aucun lien n'avait été établi avec les recommandations du Plan d'action pour le développement. Il a été remédié à cette lacune dans le Programme et budget pour 2010-2011, qui établit un lien entre le Programme 6 et les recommandations 1 et 6 du Plan d'action pour le développement (voir l'Annexe II pour une liste des 45 recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action pour le développement). Néanmoins, dans le contexte de l'intégration du Plan d'action pour le développement, le Programme est resté conforme à l'esprit de ces recommandations.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs | |
|---|--|---------------------------------|------------------|-------------------------|
| Utilisation accrue du système de Madrid | Activités relatives aux demandes d'enregistrement international de marques et aux demandes de renouvellement ou de modification des enregistrements internationaux, comme indiqué ci-après : | | | |
| | | <u>2008</u> <u>2009</u> | | <u>2008</u> <u>2009</u> |
| | Nouveaux enregistrements : | 42 000 | | |
| | | 42 600 | | 40 985 35 925 |
| | Renouvellements : | 19 000 19 700 | | 19 472 19 234 |
| | Total : | 61 000 62 300 | | 60 457 55 159 |
| | Désignations postérieures : | 11 400 11 900 | | 12 070 10 797 |
| | Autres modifications : | 82 000 88 000 | | 91 300 90 136 |
| Refus et notifications connexes : | 250 000 280 000 | 268 430 267 820 | | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|------------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|--|-------|-------|-------|--|-------|--|--|--|--|-------|--------|-------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|--|-------|-------|-------|-------|--------------------------|--|-------|-------|-------|--|-------|--|--|--|--|--|
| Utilisation accrue du système de La Haye | <p>Activités relatives aux demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels et aux demandes de renouvellement ou de modification des enregistrements internationaux, comme indiqué ci-après :</p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th><u>2008</u></th> <th><u>2009</u></th> <th><u>2008</u></th> <th><u>2009</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nouveaux enregistrements :</td> <td></td> <td>1 500</td> <td>1 523</td> <td>1 681</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 300</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements :</td> <td>7 500</td> <td>11 500</td> <td>7 920</td> <td>8 820</td> </tr> <tr> <td>Renouvellements :</td> <td>3 200</td> <td>2 700</td> <td>3 169</td> <td>2 749</td> </tr> <tr> <td>Nombre total d'enregistrements et de renouvellements :</td> <td>4 700</td> <td>5 000</td> <td>4 692</td> <td>4 430</td> </tr> <tr> <td>Refus et modifications :</td> <td></td> <td>3 300</td> <td>4 258</td> <td>3 894</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3 700</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> | | <u>2008</u> | <u>2009</u> | <u>2008</u> | <u>2009</u> | Nouveaux enregistrements : | | 1 500 | 1 523 | 1 681 | | 2 300 | | | | Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements : | 7 500 | 11 500 | 7 920 | 8 820 | Renouvellements : | 3 200 | 2 700 | 3 169 | 2 749 | Nombre total d'enregistrements et de renouvellements : | 4 700 | 5 000 | 4 692 | 4 430 | Refus et modifications : | | 3 300 | 4 258 | 3 894 | | 3 700 | | | | | |
| | <u>2008</u> | <u>2009</u> | <u>2008</u> | <u>2009</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nouveaux enregistrements : | | 1 500 | 1 523 | 1 681 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2 300 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements : | 7 500 | 11 500 | 7 920 | 8 820 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renouvellements : | 3 200 | 2 700 | 3 169 | 2 749 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre total d'enregistrements et de renouvellements : | 4 700 | 5 000 | 4 692 | 4 430 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Refus et modifications : | | 3 300 | 4 258 | 3 894 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3 700 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Traitement rapide, fiable et économique des demandes et autres communications | Le délai de traitement des demandes d'enregistrement et d'inscription aux registres internationaux au titre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne devrait s'établir en moyenne à trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international, pour autant qu'elles ne contiennent pas d'irrégularités. | <p>Le délai de traitement de 95% des opérations était inférieur à trois semaines.</p> <p>En 2009, le délai de traitement des demandes d'enregistrement et d'inscription au titre du système de Lisbonne était d'environ quatre semaines en moyenne à compter de leur réception.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Un service de traduction automatisée préalable de listes standard de produits et de services sera mis en place. | Mise en œuvre en attente de l'achèvement de la modernisation du système informatique. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Une base de données de traduction sera mise en œuvre afin d'assurer un traitement uniformisé et plus rapide des demandes internationales. | 22 000 indications disponibles, mise en œuvre prévue lorsque 30 000 indications auront été incluses. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Qualité de service accrue | Des critères visant à harmoniser les modalités d'application de la classification de Nice seront mis en œuvre. | Le degré d'harmonie atteint en matière d'examen et de traduction dépend de l'évolution de la base de données de termes acceptables, qui devrait devenir un outil largement utilisé par les déposants pour la soumission de listes de produits et de services. Plus la base de données contiendra de termes, plus les modalités d'application seront harmonisées. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| | Le nombre d'erreurs appelant des corrections dans le registre international devra être maintenu au minimum. | Une valeur de référence a été établie fin 2009 au moyen de statistiques globales. Une version finale des options de signalement des erreurs sera établie une fois que l'autorisation juridique aura été obtenue concernant certaines questions connexes. Achèvement prévu au cours du premier semestre de 2010. | |
| | Établissement d'une page Internet contenant une liste de questions réponses. | Publiée. | |
| | Les demandes de renseignements devront être traitées avec diligence; l'objectif sera de répondre à 80% des demandes de nature simple dans un délai de deux jours ouvrables. | Le délai nécessaire pour répondre aux demandes de renseignements entrantes n'a pas dépassé les 48 heures dans la plupart des cas. | |
| Renforcement du dépôt et des communications électroniques dans le cadre des procédures d'enregistrement international | Doublement au moins du nombre d'offices utilisant la fonction Input MECA; réduction de 10% des communications papier avec les offices utilisant la fonction Output MECA. | 14 offices ne recevaient plus de notifications papier. | |
| | Au moins 10 autres offices recevant des notifications par voie électronique. | 24 offices recevaient des notifications en format PDF. | |
| | Fonctions de dépôt électronique supplémentaires accessibles dans le cadre des procédures pertinentes pour les déposants et les titulaires d'enregistrements internationaux. | MFA, passerelle pour le paiement électronique. | |
| | Améliorations du système de transmission électronique des notifications envoyées par le Bureau international aux déposants et aux titulaires d'enregistrements internationaux dans le cadre des procédures pertinentes. | Madrid Portfolio Manager et Madrid Electronic Alerts. | |
| Couverture internationale renforcée des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne | Six nouvelles parties contractantes au Protocole de Madrid. | Sept nouvelles parties contractantes : Bosnie-Herzégovine, Égypte, Ghana, Libéria, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe et Soudan. | |
| | Dix nouvelles parties contractantes à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye. | Douze nouvelles parties contractantes : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Ghana, Lituanie, Mongolie, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pologne, République arabe syrienne, Sao Tomé-et-Principe, Union européenne (UE). | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| | Une nouvelle partie contractante à l'Arrangement de Lisbonne. | Aucune nouvelle partie contractante. | |
| Amélioration des procédures prévues dans le cadre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne | Adoption par l'Assemblée compétente de dispositions modifiées relatives aux procédures relevant des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne. | <p>Adoption par l'Assemblée en 2008 de modifications du règlement d'exécution commun, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2009 (Règles 16, 17, 18<i>bis</i> et 18<i>ter</i>).</p> <p>En vertu du système de La Haye, les modifications du règlement d'exécution sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Des modifications supplémentaires adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye à sa session de 2008 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le 24 septembre 2009, les États contractants de l'Acte de 1934 ont décidé de geler l'application de cet Acte à compter du 1^{er} janvier 2010. L'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté à sa session de 2009 un nouveau règlement d'exécution commun donnant effet à cette décision et introduisant l'espagnol dans le régime linguistique du système.</p> <p>En vertu du système de Lisbonne, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a adopté des modifications à sa session de 2009. Le directeur général a établi des instructions administratives.</p> | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 61 463 | 57 757 | 94,0% |

26. La sous-utilisation des crédits alloués dans le cadre du Programme 6 est due principalement aux facteurs suivants :

- Ressources en personnel : la création d'un certain nombre de postes, notamment les postes résultant de l'application de la formule de flexibilité approuvés dans le cadre du budget révisé 2008-2009, a été reportée, le niveau d'activités d'enregistrement ayant été moins élevé que prévu.
- Missions techniques : en raison de la soudaine interruption des adhésions pour la première fois au système Madrid et de la simplification progressive du système à la suite d'améliorations apportées au cadre juridique, les missions techniques visant à assurer la bonne mise en œuvre des procédures ont été rationalisées.
- Externalisation de la traduction : la sous-utilisation des crédits est en partie liée à l'externalisation des travaux de traduction, la traduction des décisions finales s'étant révélée ne pas être la principale priorité pour les titulaires. Il a ainsi été décidé de mettre à fin à ces activités de traduction. Une étude est en cours en vue de déterminer les besoins réels de traduction des documents en question.

Programme 7 : Arbitrage, médiation et noms de domaine

OBJECTIF Contribuer à l'utilisation productive des actifs de propriété intellectuelle grâce à la fourniture de services de règlement des litiges de qualité qui entraînent le minimum de bouleversements dans les actifs de propriété intellectuelle concernés et consolider le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet.

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le règlement des litiges internationaux et nationaux relatifs à la propriété intellectuelle se fait de plus en plus par la voie de l'arbitrage et de la médiation. L'un des principaux éléments de la stratégie adoptée par le Centre OMPI en vue de relever les défis et d'atteindre les objectifs du présent programme consiste à sensibiliser les entreprises et les spécialistes au bien-fondé et aux avantages des modes extrajudiciaires de règlement des litiges relatifs à la propriété intellectuelle. L'application de cette stratégie nécessite la mise en place d'une communication adaptée avec les titulaires et les utilisateurs des droits de propriété intellectuelle, par exemple grâce à l'élaboration et à la diffusion de brochures, à l'offre de conseils sur le Web, à la présentation d'exposés, à l'organisation de visioconférences et de séminaires sur le Web, ou encore à la fourniture de réponses.

2. En 2008-2009, le Centre s'est efforcé d'optimiser ses procédures afin de répondre aux besoins des titulaires de droits en matière de rapidité et de rentabilité du règlement des litiges concernant ces droits. Cet effort tient essentiellement à une gestion et à un règlement de qualité des litiges instruits dans le cadre de ces procédures, ce qui passe par la formation et la désignation d'arbitres et de médiateurs, le maintien d'une infrastructure moderne d'administration des litiges grâce, notamment, aux technologies de l'information, et la gestion active des litiges soumis à l'OMPI avec un soutien assuré aux intermédiaires neutres. En 2008-2009 notamment, des parties à plusieurs arbitrages de litiges internationaux administrés en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI et concernant des brevets, des marques et des logiciels ont utilisé le système OMPI de gestion électronique des litiges (ECAF). En ce qui concerne les noms de domaine, suite à une proposition qu'il a soumise en 2008 à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), le Centre OMPI a mis en place fin 2009 une procédure UDRP (principes directeurs concernant le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine) ne faisant intervenir quasiment aucun document papier. Cette évolution devrait réduire considérablement les délais et les coûts de soumission des pièces de procédure dans le cadre des principes UDRP et permettre d'économiser jusqu'à un million de feuilles de papier déposées chaque année. En 2009, en utilisant encore davantage les techniques de l'information, le Centre a pu réduire la durée moyenne de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine qu'il a arbitrés.

3. Le Centre OMPI a par ailleurs collaboré avec les titulaires et les utilisateurs des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'avec les organisations qui les représentent, en vue de mettre en place des modes extrajudiciaires de règlement des litiges expressément adaptés aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leurs domaines d'activité. La normalisation des procédures et l'établissement d'une infrastructure efficace de règlement des litiges peuvent favoriser l'utilisation productive des droits de propriété intellectuelle concernés. Ainsi, en 2008, à la demande de l'Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA), le Centre a élaboré un règlement d'arbitrage accéléré adapté aux besoins des titulaires de droits affiliés à l'AGICOA. Fin 2009, le Centre a mis au point le Règlement de médiation et d'arbitrage accéléré de l'OMPI pour le secteur du film et des médias, spécialement conçu pour résoudre des litiges éventuels

dans ce domaine. Ces deux initiatives offrent aux titulaires et utilisateurs de droits de propriété intellectuelle des outils nouveaux et efficaces pour régler, en particulier, les litiges internationaux relatifs au droit d'auteur.

4. Le Centre s'emploie à donner l'impulsion en matière d'élaboration de solutions visant à apaiser les tensions suscitées par l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle sur l'Internet. S'appuyant sur son expérience quotidienne du règlement de litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre a employé d'importantes ressources à la collaboration avec les différentes parties prenantes dans le cadre du système des noms de domaine de l'Internet. Cette importante activité en termes de politiques concerne en particulier la création de mécanismes de protection des marques et des autres droits de propriété intellectuelle au premier niveau dans le cadre de l'introduction et de l'application des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD). En particulier, l'ICANN a tenu compte de propositions formulées par le Centre concernant une procédure pour l'examen, avant attribution, des demandes d'enregistrement de nouveaux domaines génériques de premier niveau selon des critères relatifs aux marques; à l'initiative du Centre, l'ICANN met également au point une procédure concernant l'intervention éventuelle du service d'enregistrement en cas de violation des droits de marque après attribution.

5. Le Centre a continué de collaborer avec les administrateurs des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLDs) dans différentes régions, et créé et mis à exécution des politiques de règlement de litiges pour un certain nombre de domaines de cette catégorie, élargissant ainsi l'ensemble des litiges que peut administrer l'OMPI.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6. Comme indiqué dans le Programme et budget révisé pour 2008-2009 (Publication n° 360E/PB0809), aucun lien n'avait été établi avec les recommandations du Plan d'action pour le développement. Il a été remédié à cette lacune dans le Programme et budget pour 2010-2011, qui établit un lien entre le Programme 7 et les recommandations 1, 6 et 10 du Plan d'action pour le développement (voir l'Annexe II pour une liste des 45 recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action pour le développement).

7. En 2008-2009, le Centre OMPI a organisé des programmes d'arbitrage et de médiation adaptés aux besoins des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle, et a continué d'aider les autorités nationales compétentes en matière de noms de domaine à établir de bonnes pratiques d'enregistrement et à mettre en place des mécanismes de règlement des litiges, de façon adaptée aux besoins des pays en développement et des pays en transition. Ces activités sont liées aux recommandations 1, 6 et 10 adoptées dans le cadre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Les litiges internationaux et nationaux relatifs à la propriété intellectuelle sont de plus en plus réglés par voie d'arbitrage et de médiation. | Augmentation du nombre de cas d'arbitrage et de médiation administrés par le Centre | <p>Le Centre OMPI a été saisi de 50 cas de médiation ou d'arbitrage en 2008-2009. Les nombres de cas d'arbitrage et de médiation administrés par le Centre en 2008 et 2009 sont de 24 et 26 respectivement. Au mois de décembre 2009, le Centre avait administré plus de 210 procédures de médiation et d'arbitrage, dont la majorité au cours des cinq dernières années. Ces procédures ont notamment porté sur des licences et autres accords liés à la propriété intellectuelle ainsi que sur certains litiges relatifs à des noms de domaines traités selon le règlement d'arbitrage. S'agissant de ces derniers, les administrateurs du domaine .n'ont adopté à compter de février 2008 une procédure fondée sur les principes UDRP et, en conséquence, les plaintes relatives à ces noms déposées après cette date ont été incluses dans les statistiques relatives aux ccTLD ci-dessous.</p> <p>Le Centre fournit régulièrement aux parties des conseils en matière de procédure pour faciliter l'ouverture d'une procédure de médiation ou d'arbitrage concernant leur litige. Jusqu'ici, ces services de "bons offices" ont concerné des parties demandresses aussi bien de pays développés que de pays en développement.</p> | |
| Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD | 3000 litiges relatifs aux gTLD génériques réglés selon les principes UDRP | En 2008-2009, le Centre OMPI a été saisi de 3813 plaintes relatives aux gTLD instruites selon les principes UDRP. 3554 de ces litiges ont été réglés au cours de cette période, les autres devant vraisemblablement être réglés en 2010. Depuis 2009, le nouveau service UDRP électronique mis au point par le Centre est utilisé dans le cadre de ces litiges. En 2008, le Centre OMPI a été saisi de 2009 litiges relatifs aux gTLD réglés selon les principes UDRP, dont la totalité (ainsi qu'un certain nombre de litiges reçus mais pas encore réglés en 2007) a été réglée dans la période 2008-2009. Sur les 1804 litiges relatifs aux gTLD soumis en 2009, 1545 au total ont été réglés cette même année. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| | Mise en œuvre des recommandations de l'OMPI par l'ICANN et les nouveaux services d'enregistrement des gTLD génériques | Dans le cadre de l'une des initiatives les plus ambitieuses du système des noms de domaine depuis sa création, l'ICANN travaille à l'introduction d'un grand nombre de nouveaux domaines de premier niveau. En 2008-2009, le Centre de l'OMPI a été en contact régulier avec l'ICANN pour proposer et promouvoir des mécanismes de règlement des litiges conçus pour aider à sauvegarder les intérêts légitimes, en particulier ceux des titulaires de marques, durant la phase d'application de ce programme (avant attribution) et la phase opérationnelle ultérieure (après attribution). | |
| Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les ccTLD | 150 litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP | 623 litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP ont été soumis au Centre OMPI en 2008-2009, dont 573 ont été réglés dans cette période, les autres devant vraisemblablement l'être en 2010. En 2008, le Centre OMPI a été saisi de 320 litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP, dont la totalité (ainsi qu'un certain nombre de litiges reçus mais pas encore réglés en 2007) a été réglée dans la période 2008-2009. Sur les 303 litiges relatifs aux ccTLD soumis en 2009, 253 ont été réglés cette même année. | |
| | Six autres administrateurs de ccTLD ayant une meilleure connaissance de la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle | Neuf autres administrateurs de ccTLD ont retenu le centre OMPI comme institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine en 2008-2009. En 2008, le nombre d'administrateurs de ccTLD dans ce cas est passé de 53 à 56 avec l'ajout des Bermudes (.bm), du Commonwealth des îles Mariannes septentrionales (.mp) et de la Sierra Leone (.sl). En 2009, le nombre est passé de 56 à 62 avec l'ajout de l'Angola (.ao), de la Bolivie (.bo), des îles Caïmanes (.ky), du Costa Rica (.cr), de la République dominicaine (.do) et du Honduras (.hn). | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 8 823 | 8 031 | 91,0% |

8. Des économies ont été réalisées par rapport à la dotation budgétaire pour 2008-2009, en raison de plusieurs facteurs :

- Le Centre a retardé le remplacement de cinq responsables de dossiers titulaires d'un contrat de travail spécial n'occupant plus leur poste. (Étant donné la forte demande de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine offerts par l'OMPI observée en 2009, 2107 plaintes instruites selon les principes UDRP ayant été déposées, et compte tenu de la tendance au dépôt de plaintes constatée au premier trimestre de 2010, le remplacement des responsables de dossiers est en cours.).
- La nouvelle politique de l'OMPI en matière de déplacements, mise en place en janvier 2009, a contribué à réduire les coûts liés aux déplacements.
- Au cours du premier semestre de 2009, un certain nombre d'organismes externes ont annulé diverses manifestations vu le faible niveau de participation prévu, ce qui a contribué à réduire le nombre de missions effectuées par le personnel du Centre.
- En lieu et place de certaines missions, le Centre a eu davantage recours à la visioconférence et aux séminaires sur le Web.

Programme 8 : Coordination du Plan d'action pour le développement

OBJECTIF Coordination efficace du processus relatif au Plan d'action pour le développement

Chef de programme : M. G. Onyeama

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme 8 a été créé en 2009 dans le cadre du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 afin de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Ce programme est consacré à la coordination efficace du processus relatif au Plan d'action pour le développement. Avant 2009, la coordination du Plan d'action pour le développement relevait de l'ancien programme 3 : "Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement".

2. En 2008, le programme a permis d'organiser deux sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Le comité a établi ses règles de procédure, adopté une méthode d'élaboration des plans de travail pour la mise en œuvre des recommandations et élaboré le programme de travail pour 11 recommandations. Les recommandations dont la mise en œuvre ne demandait pas de ressources humaines ou financières supplémentaires ont également été mises en œuvre durant l'année.

3. En 2009, la mise en œuvre Plan d'action pour le développement s'est intensifiée car l'Organisation, dans un effort concerté, a intégré la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans le programme et budget révisé pour 2008-2009, dans lequel tous les programmes pertinents de l'OMPI étaient liés aux recommandations du Plan d'action pour le développement. En outre, l'Organisation a mis en place une méthode fondée sur des projets, qui offre une approche plus structurée de la mise en œuvre, des informations plus complètes sur les activités proposées et les délais qui leur sont associés ainsi qu'une plus grande transparence en ce qui concerne les ressources financières et humaines et les indicateurs qui devraient améliorer la capacité du CDIP à contrôler et à examiner la mise en œuvre. De plus, le regroupement des recommandations relatives à des sujets semblables en "projets thématiques" a permis au comité d'accélérer son examen des recommandations et d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. Des rapports périodiques sur l'état d'avancement ont été présentés au CDIP afin de lui permettre de contrôler et d'évaluer cette mise en œuvre.

4. Afin de faire mieux connaître la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et ses avantages, un certain nombre de réunions d'information et de consultation ont été organisées afin d'informer les délégués à Genève et les décideurs nationaux. Afin de faire pleinement participer l'ensemble des parties prenantes, les représentants des organisations intergouvernementales, des ONG, des associations professionnelles et des universités ont également été invités à participer.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. Ainsi qu'il est indiqué dans le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 (publication n° 360E/PB0809), l'objectif du programme 8 est la coordination de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement (pour consulter la liste des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, voir l'annexe II). Toutefois, dans le contexte de l'intégration du Plan d'action pour le développement, le programme a respecté l'esprit de ces recommandations.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Intégration de la dimension du développement dans les programmes à travers des projets et des activités concrets et efficaces | Nombre de recommandations examinées au sein du comité aux fins de la finalisation des programmes de travail | 26 recommandations (sur les 45) ont été examinées par le comité et les programmes de travail initiaux ont, pour 23 d'entre elles, été élaborés et approuvés. | |
| | Nombre de projets et d'activités lancés aux fins de la mise en œuvre des recommandations adoptées | 14 projets ont été lancés en vue de la mise en œuvre des recommandations. D'autres activités ont été réalisées en ce qui concerne la mise en œuvre des 19 recommandations destinées à être mises en œuvre immédiatement par l'Assemblée générale. Ces dernières ont inclus l'intégration des principes Plan d'action pour le développement dans les activités en cours de l'OMPI. | |
| Suivi, évaluation et examen effectifs de la mise en œuvre des recommandations | Élaboration de mécanismes solides de planification et de suivi des projets et de critères d'évaluation des projets | Un mécanisme solide de suivi des projets fait partie intégrante de la méthode fondée sur des projets approuvés à la troisième session du CDIP. Chaque projet a ses propres critères/indicateurs d'autoévaluation et exige des rapports périodiques utilisant les modèles préétablis. De plus, un projet thématique combinant les recommandations n ^{os} 33, 38 et 41 qui visent à renforcer le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation pour notamment évaluer sa pertinence en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement a également été approuvé par le comité. | |
| | Nombre de rapports intermédiaires et d'évaluation présentés aux États membres | Un rapport sur l'état d'avancement des 19 recommandations dont la mise en œuvre a commencé en octobre 2007 a été présenté à la troisième session du CDIP et un rapport sur neuf projets dont la mise en œuvre a commencé au début de 2009 a été présenté à la quatrième session. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 5 468 | 4 893 | 89,5% |

6. La sous-utilisation des ressources au titre du programme 8 est principalement due à la révision de son mandat, initialement dans le cadre de la Division de la propriété intellectuelle et du développement économique et actuellement dans le cadre de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, dont la priorité est passée de la recherche et de l'analyse économiques sur les avantages du système de la propriété intellectuelle à l'assistance aux travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Ce changement est intervenu à mi-chemin de l'exercice biennal et un programme de travail révisé a été élaboré pour juin 2009.

Programme 9 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés

OBJECTIF Capacités renforcées et durables dans le domaine de la propriété intellectuelle, base de connaissances et infrastructure institutionnelle s'articulant autour des plans nationaux et permettant une utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement

Chef de programme : M. G. Onyeama

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme et budget révisé pour 2008-2009 stipulait qu'un élément fondamental de la stratégie au cours de l'exercice 2008-2009 consisterait à encourager et à appuyer les pays dans l'élaboration de stratégies nationales dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation définissant des objectifs précis, qui leur permettraient d'évaluer leurs systèmes de propriété intellectuelle en vigueur et de déterminer les éléments qu'il conviendrait de renforcer. Les stratégies et les plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle ont constitué des cadres intégrés et généraux pour obtenir des capacités renforcées et durables couvrant les aspects institutionnels, stratégiques, juridiques et liés au capital humain en matière de propriété intellectuelle. Étant donné qu'ils sont généralement soumis à un processus d'évaluation approfondie des besoins fondé sur un examen de la situation d'un pays et de ses programmes et besoins en matière de développement ainsi qu'à plusieurs étapes de consultation des parties prenantes et multisectorielle, les stratégies et les plans nationaux sont ciblés par pays, axés sur les besoins, régis par la demande et ouverts à tous.

2. En raison d'une demande croissante de la part des États membres, l'exercice biennal a été marqué par la mise en œuvre active de cette stratégie. Des processus d'élaboration efficaces ont été mis au point dans les pays suivants : Colombie, Ghana, Libéria, Malawi, Maurice, Mozambique, Rwanda et Zambie. La mise en œuvre de ces stratégies et plans de propriété intellectuelle est en cours. Pendant la même période, des processus d'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle ont été entamés dans les pays suivants : Bahreïn, Bhoutan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Fidji, Guinée, Mali, Maroc, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Uruguay et Viet Nam.

3. Que ce soit parallèlement à ces stratégies et plans nationaux ou comme parties intégrantes de ces derniers, des programmes nationaux de renforcement des capacités, définis comme une série d'activités intégrées dans le cadre élargi de ces stratégies et plans ou comme un programme ou une série d'activités visant à développer les compétences dans un domaine précis de la propriété intellectuelle, ont été conçus et sont en cours de mise en œuvre dans plus de 40 pays. Ces programmes, qui reposent sur les particularités, les besoins et les priorités de chaque pays en matière de développement, abordent toute la gamme des préoccupations relatives aux institutions, aux ressources humaines et aux entreprises en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de création, de protection et d'utilisation de la propriété intellectuelle. De même, le renforcement des capacités vise à améliorer la connaissance des décideurs, en particulier lorsqu'elle concerne les incidences, sur le plan des politiques, des nouvelles questions relatives à la propriété intellectuelle telles que l'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur dans l'environnement numérique, les flexibilités, la propriété intellectuelle relative à la santé, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'environnement, la créativité et l'innovation, la propriété intellectuelle et les accords commerciaux. À cet égard, des progrès significatifs ont été réalisés grâce aux forums de haut niveau et au dialogue, qui se sont révélés être des plates-formes précieuses pour un échange fécond

d'informations et d'idées. Le Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays les moins avancés, qui s'est tenu à Genève en juillet 2009 et auquel ont participé des ministres, des représentants permanents et des hauts dirigeants, en est un exemple. En adoptant la déclaration ministérielle sur un "Plan d'action pour l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service de la prospérité et du développement dans les pays les moins avancés", le forum a pu définir des domaines de coopération entre l'OMPI et les PMA en vue de renforcer les capacités en matière d'élaboration des politiques et des stratégies et de mise en œuvre de ces dernières, tout en restant axé sur les besoins et les exigences spécifiques des PMA.

4. La modernisation des administrations de la propriété intellectuelle contribue à la mise en place d'une infrastructure et d'institutions nationales de propriété intellectuelle solides et efficaces. L'installation du Système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle (IPAS), la dotation en équipement et outils modernes, la numérisation des enregistrements et la formation des administrateurs et des examinateurs de la propriété intellectuelle se sont traduits par l'actualisation des méthodes de travail, la rationalisation des opérations et l'automatisation des processus opérationnels, qui contribuent à la modernisation de l'infrastructure de la propriété intellectuelle dans de nombreux pays. Le lancement du Southern and Eastern Africa Copyright Network (SEACONET), un réseau de bureaux et d'administrations chargés du droit d'auteur qui se consacre à la construction et au partage de bases de données communes faisant intervenir 15 pays d'Afrique, et du projet Caribbean Copyright Link, qui vérifie les comptes des organismes de gestion collective qui en sont membres et ont leur siège dans quatre pays des Caraïbes et en forme le personnel, sont des exemples de centres d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle fonctionnant dans l'intérêt de nombreux pays.

5. Au total, 36 pays ont reçu des conseils législatifs ou juridiques en rapport avec la modernisation ou l'application de leurs lois en matière de propriété intellectuelle avec quelque 65 cas distincts de réponse ou d'une autre action de la part de l'OMPI. Il convient de noter que la procédure législative et le moment choisi pour l'adoption et la promulgation de lois par les pays bénéficiant d'une aide dans le domaine législatif est en cours et dépend aussi de divers facteurs liés aux pays eux-mêmes. Toutefois, les données relatives à la législation nationale du pays recevant l'assistance indiquent qu'un total de 13 pays ont adopté différents types de législation en matière de propriété intellectuelle tandis que, dans quatre pays, l'adoption de la nouvelle législation en est à un stade très avancé.

6. Des progrès importants ont été réalisés dans l'amélioration de la coopération régionale en vue du renforcement des capacités et du développement de l'infrastructure. Les regroupements sous-régionaux et régionaux ont offert des plates-formes appréciables pour la mise en œuvre d'une coopération horizontale dans chaque région. Parmi les exemples africains, on peut citer les activités pilotes menées par l'OAPI en Afrique dans le but de faciliter l'accès aux brevets et à d'autres informations commerciales et techniques pour les instituts de recherche et les groupes industriels ainsi que le partage de cette information, et les projets de l'ARIPO relatifs à la numérisation de documents de brevets, à l'échange de données électroniques et au projet de protocole sur la protection des savoirs traditionnels et du folklore et des expressions culturelles traditionnelles. Pour ce qui est de la région Asie et Pacifique, on mentionnera divers programmes de renforcement des capacités de l'ANASE et l'ASACR qui répondent à des besoins sous-régionaux particuliers et le Plan d'action pour les savoirs traditionnels des pays du Pacifique Sud. En Amérique latine, le développement du projet LATIPAT s'est poursuivi, tout comme d'autres projets relatifs à la mise en place d'un système régional pour l'administration de brevets et d'un cadre régional pour la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques dans les Caraïbes.

7. En outre, des réunions et des manifestations ont été organisées dans de nombreux pays afin de faciliter l'interaction entre les secteurs public et privé en ce qui concerne un large éventail de sujets tels que la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, la concession de licences de

technologie, la protection des appellations d'origine dans le secteur agro-industriel, la création et le développement de marques d'autres signes distinctifs, la gestion collective des droits de reproduction reprographique, les industries cinématographiques et musicales, les journalistes, la santé et le secteur pharmaceutique et les industries de la création. Ces réunions et ces manifestations ont abouti à la conclusion d'accords de partenariat dans quelque 17 pays. Par ailleurs, des systèmes régionaux ont offert des outils qui facilitent l'aboutissement de partenariats entre les secteurs public et privé en matière de développement et d'utilisation de la propriété intellectuelle.

8. L'appui aux offices de propriété intellectuelle nationaux ou régionaux et à d'autres institutions d'appui aux PME a été renouvelé en vue de sensibiliser les chefs d'entreprise et les PME au rôle clé du système de propriété intellectuelle dans la gestion et l'exploitation d'actifs intangibles pour accroître leur compétitivité et de renforcer les capacités des chefs d'entreprise et des PME dans ce domaine. Cet appui a été fourni essentiellement grâce à la création de versions locales adaptées de documents sur la gestion d'actifs de propriété intellectuelle à l'intention des chefs d'entreprise et des PME au moyen de versions internationales de publications établies par la Division des PME, notamment "La propriété intellectuelle au service des entreprises" et par l'intégration au niveau national d'un système juridique et réglementaire national et d'études de cas sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les entreprises. La mise à disposition de ce matériel local crée un contexte approprié pour localiser des projets et des activités visant à sensibiliser les PME à l'importance de la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. Cette période a été marquée par une hausse des demandes de traduction et d'adaptation des guides sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises et, à cet effet, plusieurs accords ont été signés et plusieurs projets achevés.

9. Des efforts soutenus ont été déployés pour mettre au point du matériel destiné à la sensibilisation et au renforcement des capacités. À cet égard, deux modules supplémentaires ont été créés pour l'instrument multimédia IP PANORAMA, instrument interactif d'enseignement par la voie électronique, ce qui a porté à 12 le nombre total de modules. Les 10 premiers modules, mis au point par l'OMPI, avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Association coréenne de promotion des inventions, avaient été achevés en 2007. Certains pays ont demandé le droit de traduire IP PANORAMA.

10. Bien que les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle et les institutions d'appui aux PME restent les principaux partenaires pour les activités relatives aux PME, les efforts en vue de nouer directement des relations avec les PME se sont poursuivis sur site Web consacré aux PME en six langues du système des Nations Unies et à travers le bulletin électronique d'information mensuel, qui compte plus de 30 000 abonnés.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

11. Le programme 9 joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Certaines des recommandations du Plan d'action pour le développement concernent le travail d'assistance technique et de renforcement des capacités accompli par l'OMPI, en particulier les recommandations relevant du groupe A. Ces recommandations déterminent la conception et l'implantation des activités du programme 9. En outre, le programme 9 est chargé d'un certain nombre de projets du Plan d'action pour le développement : DA_05_01 "Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)"; DA_09_01 "Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)"; DA_10_04 "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur"; et DA_10_05 "Renforcement des capacités des institutions et

des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional". Par ailleurs, le programme 9 était étroitement associé au projet DA_02_01 "Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement" et il est un des principaux partenaires du projet DA_33_38_41_01 "Projet sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI visant à soutenir le suivi et l'évaluation des activités relatives au développement".

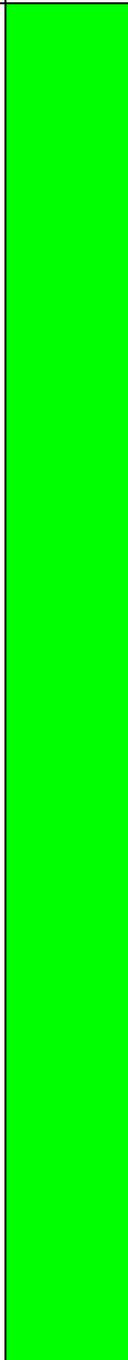
III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| <p>Programmes nationaux de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle s'articulant autour des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement propres à chaque pays</p> | <p>Quelque 20 à 25 pays dotés de programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle tenant compte de leurs plans de développement nationaux</p> | <p><u>Note</u> : en ce qui concerne cet indicateur, les programmes nationaux de renforcement des capacités comprennent l'un des éléments suivants : une série d'activités intégrées dans le cadre plus large de plans, stratégies ou politiques nationaux en matière de propriété intellectuelle; ou un programme ou une série d'activités visant à renforcer les compétences dans un domaine particulier, notamment la conception et la planification de ces programmes, par exemple, la protection ou la gestion de la propriété intellectuelle. Les données relatives à l'exécution se subdivisent en programmes/plans/stratégies adoptés, programmes lancés et programmes en cours.</p> <p><u>Région Afrique</u> : la mise en œuvre de stratégies/plans de développement/politiques en matière de propriété intellectuelle est en cours pour le Ghana, le Mozambique, le Rwanda, la Zambie, le Malawi, le Libéria et Maurice et engagée dans les pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Guinée, Mali, Seychelles et Ouganda.</p> <p><u>Pays arabes</u> : des programmes nationaux de renforcement des capacités sont en cours au Maroc, aux fins de la mise au point d'une stratégie d'innovation nationale et au Bahreïn, aux fins de la mise au point d'une stratégie de propriété intellectuelle. En Jordanie, un programme national de renforcement des capacités sur la rédaction des demandes de brevet s'est terminé et en Tunisie, la mise en œuvre d'un programme et d'un plan nationaux de renforcement de l'innovation dans les centres de R-D est en cours.</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : neuf pays, l'Afghanistan, le Bhoutan, le Bangladesh, l'Inde, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga et le Viet Nam ont des programmes nationaux de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle (sensibilisation du public, examen des brevets et application des droits de propriété intellectuelle).</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|-------------------------|---|------------------|
| | | <p>Quatre pays, le Bhoutan, Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam, ont terminé la phase initiale d'évaluation des besoins pour l'élaboration de stratégies nationales personnalisées de propriété intellectuelle. Ces processus se poursuivront en 2010.</p> <p>42 programmes régionaux de renforcement des capacités ont été organisés pour répondre aux enjeux et aux besoins communs des pays de la région Asie et Pacifique compte tenu de leur niveau de développement de la propriété intellectuelle et leurs exigences en la matière.</p> <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : la collaboration entre l'OMPI et les institutions colombiennes a contribué au lancement, en 2008, d'une stratégie nationale de la propriété intellectuelle et à son adoption.</p> <p>L'Uruguay a terminé le processus de cartographie de ses actifs de propriété intellectuelle au moyen la méthode de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI, à la fin de 2009, avec l'objectif de mettre en place une stratégie nationale de propriété intellectuelle.</p> <p>Des programmes de renforcement des capacités, comprenant une série de cours de formation visant à créer et à consolider les compétences en matière de propriété intellectuelle en vue du renforcement du système de propriété intellectuelle, ont été mis au point au Brésil, en Colombie, en Uruguay et au Chili.</p> <p><u>Pays les moins avancés (PMA)</u> : des programmes nationaux de renforcement des capacités ont été lancés en République-Unie de Tanzanie, sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le renforcement de la capacité commerciale du pays; et en Éthiopie, afin de clore la campagne nationale en faveur de la concession de licences et sur la propriété intellectuelle au service du développement (l'étude de cas sur le dépôt de la marque et concession sous licence de désignations de cafés sélectionnés).</p> <p>Au Cambodge, une réunion, élaborée conjointement par l'OMPI et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) à l'intention des PMA, faisant suite au cinquième programme de formation et de conseil en matière de propriété intellectuelle sur les droits de propriété intellectuelle dans l'économie mondiale a été organisée, et, en novembre 2009, un nouveau cycle du même programme de formation a commencé à Stockholm.</p> <p>Au moins 43 pays ont adopté, lancé ou mis en œuvre des programmes nationaux de renforcement des capacités fondés sur des stratégies et des plans nationaux de propriété intellectuelle ou des plans de développement nationaux.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|--|
| <p>Infrastructures et institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services efficaces et conviviaux grâce au renforcement des capacités administratives et en matière de gestion</p> | <p>Quelque 20 à 25 pays disposant d'une infrastructure modernisée de propriété intellectuelle, y compris des méthodes de travail actualisées et des activités rationalisées en ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle</p> | <p><u>Note</u> : en ce qui concerne cet indicateur, les données relatives à l'exécution indiquent les pays ayant reçu une assistance pour moderniser leur administration ou leur infrastructure de propriété intellectuelle sous la forme d'instruments, d'équipement, de système IPAS, de formation du personnel de propriété intellectuelle en technologie de l'information, d'examen et d'administration générale.</p> <p><u>Région Afrique</u> : les pays ci-après ont reçu une assistance pour moderniser leur administration de la propriété intellectuelle : Angola, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Cameroun, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Maurice, Mozambique, Seychelles, Sierra Leone et la République-Unie de Tanzanie (Zanzibar).</p> <p>Les pays disposant d'une infrastructure modernisée de la propriété intellectuelle sont les suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Sénégal, République-Unie de Tanzanie (Zanzibar) et Zambie.</p> <p><u>Pays arabes</u> : le Maroc a reçu une assistance en vue d'encourager les inventeurs locaux à utiliser le système des brevets et, au Soudan, un projet de numérisation des archives et des collections de musée a été lancé.</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : 13 pays dont le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, l'Iran, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Maldives, les Philippines, la République populaire démocratique lao, le Samoa, Sri Lanka et les Tonga ont reçu une aide pour la modernisation de leur administration de la propriété intellectuelle, notamment pour la numérisation des dossiers, la fourniture d'outils et d'équipement d'automatisation.</p> <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : les pays ci-après ont reçu une assistance pour la modernisation des procédures internes, l'installation du système IPAS et la fourniture d'équipement : Argentine, Barbade, Bolivie, Cuba, Dominique, Guyana, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago et Uruguay.</p> |  |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|--|---|------------------|
| | <p>Quelque 20 à 25 pays disposant de centres efficaces d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle</p> | <p><u>Note</u> : pour cet indicateur, les centres relatifs à la propriété intellectuelle comprennent les centres, unités ou organisations offrant des services relatifs au droit d'auteur, les informations les services en matière de brevets et ou les informations relatives à la propriété intellectuelle et les services d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle et ne sont pas nécessairement attachés uniquement aux offices de propriété intellectuelle mais également aux universités ou aux instituts de R-D. Les données relatives à l'exécution indiquent les pays dans lesquels des centres ou des unités ont été créés ou les pays disposant de centres ou d'unités ayant bénéficié d'une assistance ou d'un renforcement.</p> <p><u>Région Afrique</u> : l'infrastructure en matière de gestion collective du droit d'auteur et de propriété intellectuelle a été mise en place ou renforcée dans les pays suivants : Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Zambie, Zimbabwe, Niger, Bénin, République-Unie de Tanzanie (Zanzibar) et Kenya.</p> <p><u>Pays arabes</u> : au Maroc, création d'un centre d'appui en matière de techniques de l'information; en Tunisie, la création d'un service de transfert de technologie pour les universités et les instituts de R-D est cours;</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : la Mongolie a reçu une assistance pour la création d'un centre national d'information et de services en matière de propriété intellectuelle; la Papouasie-Nouvelle-Guinée a reçu une assistance pour l'évaluation des besoins en vue de la création d'un centre d'information en matière de propriété intellectuelle.</p> <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : les sociétés membres du Caribbean Copyright Link (CCL) ont fait l'objet d'un audit et ont été formées à la prestation de services de gestion collective. Cette initiative comprend un réseau des pays ci-après : Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.</p> <p><u>Pays les moins avancés (PMA)</u> : le Centre cambodgien de l'innovation et de la créativité, le Centre tanzanien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle et le Centre éthiopien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle, inaugurés en 2008, ont continué de bénéficier d'un appui en 2009.</p> <p>Dans plus de 20 pays, les capacités ont été renforcées afin d'offrir des informations et des services efficaces en matière de propriété intellectuelle.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| <p>Législation nationale sur la propriété intellectuelle adaptée aux priorités nationales en matière de développement ainsi qu'aux traités et accords internationaux dans ce domaine</p> | <p>Quelque 15 à 20 pays disposant d'une législation et de règlements actualisés en matière de propriété intellectuelle</p> | <p>Au total, 36 pays, huit de la région Afrique, neuf de la région Asie et Pacifique, 14 d'Amérique latine et des Caraïbes, un pays arabe, trois pays en transition et un pays européen, ont reçu des conseils législatifs ou juridiques en rapport avec la modernisation ou l'application de leurs lois en matière de propriété intellectuelle adaptées aux priorités nationales et aux obligations internationales. Ces conseils consistaient en 65 exemples distincts de réponses ou d'autres actions de la part de l'OMPI.</p> <p><u>Région Afrique</u> : pendant cette période, le Botswana, le Burundi, le Rwanda, le Mali, le Sénégal, le Tchad et la République-Unie de Tanzanie (Zanzibar) ont adopté une nouvelle législation nationale en matière de propriété intellectuelle.</p> <p><u>Pays arabes</u> : une nouvelle loi sur les marques a été signée en 2009 comme condition préalable à l'adhésion du Soudan au Protocole de Madrid; dans le cas de l'Oman, l'adhésion à l'UPOV en 2009 a été précédée par l'adoption d'une loi d'habilitation; un projet de loi type et de Convention arabe sur la protection du folklore a été élaboré.</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : en 2008, des conseils juridiques et des observations écrites ont été fournis Secrétariat du Forum des îles du Pacifique concernant le projet de memorandum d'accord pour la création d'un mécanisme régional d'administration des marques dans la région du Pacifique Sud. La législation chinoise sur les brevets (modifiée) a été promulguée en décembre 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009.</p> <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : le Pérou a rendu un décret national sur les marques afin de permettre l'adhésion au TLT; la Trinité-et-Tobago a adopté une loi sur le droit d'auteur; la Dominique a adopté une loi de la propriété intellectuelle; au Panama, au Brésil et au Paraguay, des propositions de réforme de la législation sur le droit d'auteur sont en cours d'examen dans les parlements respectifs; à la Grenade, un projet de législation relative à la propriété intellectuelle a été soumis pour adoption.</p> <p>Au total, 13 pays ont adopté divers types de législation relative à la propriété intellectuelle et quatre pays en sont à l'étape finale de l'adoption d'une législation en matière de propriété intellectuelle.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Sensibilisation accrue à la marge de manœuvre prévue dans le domaine de la propriété intellectuelle sur laquelle peuvent s'appuyer les États membres pour mettre en œuvre leur politique des pouvoirs publics | Instances de politique générale ayant bénéficié des conseils de l'OMPI sur la marge de manœuvre prévue | Trois États membres ont incorporé des recommandations résultant des activités de l'OMPI dans leurs politiques publiques. Bien que tous les bénéficiaires de conseils législatifs tiennent généralement compte, dans leurs procédures internes, des informations et des considérations qu'ils reçoivent sur les options et de la marge de manœuvre juridiques, un retour d'information sous forme quantifiable n'est pas toujours disponible. | |
| | Prise en considération de recommandations émanant d'études sur la marge de manœuvre dont disposent les États membres dans l'action des pouvoirs publics | Des activités de sensibilisation à l'utilisation de la marge de manœuvre, par exemple en rapport avec les politiques publiques dans le secteur de la santé, à la mise en œuvre et à la gestion des dispositions de propriété intellectuelle dans les accords commerciaux, ont été mis en œuvre en Équateur et au Panama; en Oman, ce sont des activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle et aux produits pharmaceutiques; et à Singapour, ces activités concernaient la marge de manœuvre prévue dans le domaine du droit d'auteur pour les pays de l'ANASE. | |
| Partenariats nationaux entre les secteurs public et privé en vue de favoriser une plus grande utilisation des systèmes de propriété intellectuelle | Quelque 15 pays dans lesquels existent des partenariats entre secteurs public et privé aux fins du développement et du renforcement de la propriété intellectuelle | <p><u>Région Afrique</u> : des accords de concession de licences de reprographie ont été conclus au Burkina Faso, au Cameroun, au Kenya, au Malawi, à Maurice et en Namibie et un accord de concession de licences de radiodiffusion a été conclu aux Seychelles. Au Ghana, au Kenya, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie, des accords de concession de licences et des accords de transfert de connaissances ont été signés entre des universités et des instituts de recherche et le secteur industriel. Le SEACONET, qui est constitué de bureaux de droit d'auteur et d'administrations chargées du droit d'auteur qui se consacrent à la création et au partage de bases de données communes, est une initiative de partenariat entre secteurs public et privé dont bénéficient les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.</p> <p><u>Pays arabes</u> : conclusion d'un accord de partenariat entre l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : en Indonésie, déclaration en vue de la création d'un organisme de gestion des droits de reprographie à l'occasion d'un séminaire de l'OMPI sur la protection des droits de reprographie.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|-------------------------|--|------------------|
| | | <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : un projet régional FIT/Espagne sur une plate-forme de contenus et de services de propriété intellectuelle destinée au secteur privé latino-américain a été mis en place, financé et lancé dans tous les pays de la région Amérique latine et Caraïbes.</p> <p>Élaboration d'un guide pour la création, la gestion et le développement d'un office de transfert de technologie à l'intention des universités en Amérique latine à travers un processus de collaboration qui a abouti au renforcement des partenariats entre secteurs public et privé pour l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays suivants : Argentine, Brésil, Pérou, Colombie, Équateur, Mexique, Chili, Cuba et Panama.</p> <p>En Colombie, création de deux nouveaux réseaux relatifs à la recherche et à la propriété intellectuelle dans le secteur agricole et le secteur de l'énergie. Les travaux dans le réseau de la santé se sont poursuivis (produit d'un projet pilote sur les réseaux de recherche et la propriété intellectuelle exécuté par l'OMPI en 2006) et se sont appuyés sur des activités de renforcement des capacités en matière de rédaction des demandes de brevet, de concession de licences, de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle et de stratégies commerciales.</p> <p>Au Panama, un programme visant à appuyer l'élaboration de stratégies commerciales intégrant l'utilisation de la propriété intellectuelle a donné lieu à l'enregistrement des marques collectives des œuvres artisanales des communautés autochtones. Un programme de formation à l'évaluation de la propriété intellectuelle a permis de renforcer l'aide apportée aux communautés autochtones afin d'introduire leurs "molas" sur le marché européen du textile. Également au Panama, la <i>Universidad Tecnológica de Panamá</i> a renforcé son bureau de transfert de technologie.</p> <p>Dans la République dominicaine, une stratégie visant à promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les secteurs industriel et agricole a abouti à l'enregistrement de marques collectives et de certification pour des mangues, du café et du rhum.</p> <p>Au Brésil, l'INPI et l'OMPI ont élaboré un plan d'action destiné à être exécuté par l'INPI, l'OMPI et la Banque nationale de développement économique et social (BNDES) et l'ont présenté à la BNDES.</p> <p>Fourniture de programmes et d'outils afin d'ouvrir la voie à des partenariats entre les secteurs public et privé pour le développement et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Au moins 17 pays ont signalé l'existence de partenariats entre les secteurs public et privé et au moins trois plates-formes régionales ont été créées afin de faciliter ces partenariats.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Coopération régionale accrue aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement des infrastructures | Au moins un programme régional ou sous régional de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle et de développement des infrastructures élaboré dans le cadre d'une coopération horizontale dans chaque région | <p><u>Région Afrique</u> : organisation du deuxième forum sur la coopération avec les pays lusophones auquel ont participé l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-et-Principe. Divers programmes régionaux ou sous-régionaux de renforcement des capacités et de développement des infrastructures ont été mis en œuvre en Afrique du Sud et dans la République-Unie de Tanzanie, notamment un séminaire régional OMPI/OAPI sur le droit jurisprudentiel à l'intention des magistrats et des fonctionnaires chargés de l'application des droits. Parmi d'autres programmes régionaux ou sous-régionaux, on peut citer : l'activité pilote menée dans certains États membres de l'OAPI afin de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets et à d'autres informations relatives à la propriété intellectuelle pour les instituts de recherche et les groupes industriels ainsi que le partage de cette information par ces entités; le lancement du projet de numérisation des documents de l'ARIPO pour le système PATENTSCOPE® et d'un projet pilote d'échange de données électroniques; et la rédaction d'un protocole de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p><u>Pays arabes</u> : une des principales recommandations de la réunion régionale arabe tenue au Liban visait à améliorer les efforts afin de publier systématiquement des informations actualisées, ce qui permettrait de créer base de données statistiques communes sur les marques, les brevets et le droit d'auteur et les droits connexes. La LEA et l'OMPI travaillent à la mise en place d'une interface électronique afin de relier tous les offices arabes de la propriété intellectuelle.</p> <p><u>Région Asie et Pacifique</u> : mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités et de développement des infrastructures dans toute la région et toutes les sous-régions en ce qui concerne l'arbitrage et de la médiation des litiges de propriété intellectuelle, le Protocole de Madrid à l'intention des pays de l'ANASE et questions nouvelles de propriété intellectuelle intéressant particulièrement les pays du groupe de l'ASACR.</p> <p>Réalisation des travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un Plan d'action pour les savoirs traditionnels dans six pays du Pacifique Sud.</p> <p>Organisation d'un atelier sous-régional sur la gestion collective du droit d'auteur pour la région du Pacifique Sud.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| | | <p><u>Amérique latine et Caraïbes</u> : élaboration d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un système régional d'administration des brevets dans les Caraïbes. Poursuite du développement du projet LATIPAT en coopération avec l'OEPM et l'OEB. Un projet de cadre régional pour la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques aux Caraïbes a été lancé et sa mise en œuvre est actuellement en cours. Lancement d'un projet de système de coopération sur les informations opérationnelles et la propriété industrielle entre les pays sud-américains. Les projets ci-après étaient en cours : une version espagnole de la classification internationale des brevets; mise en place du système PCT-ROAD dans les pays latino-américains; jurisprudence relative à la propriété intellectuelle en espagnol; outils d'harmonisation de l'utilisation et de la gestion des systèmes de propriété intellectuelle; et mise en œuvre du programme du SEGIB relatif à l'innovation en Amérique latine.</p> <p><u>Pays les moins avancés (PMA)</u> : organisation d'un forum régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des parlementaires des PMA africains anglophones en Ouganda en décembre 2009.</p> | |
| Sensibilisation accrue parmi les PME, les responsables de l'élaboration des politiques, les institutions d'appui aux PME et les institutions financières à l'importance du système de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité des PME | Augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web consacré aux PME et du nombre d'abonnés au bulletin électronique des PME de l'OMPI | En 2008, le nombre de pages consultées sur le site Web consacré aux PME a atteint 863 252; il était de 772 949 en 2007. En 2009, le nombre de pages consultées a atteint 1 879 689, soit une hausse 54% en comparaison avec 2008. Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique mensuel de l'OMPI sur les PME a augmenté en passant à 33 743 en 2009 contre 29 399 en 2008 et 25 756 en 2007. | |
| | Publication par des institutions partenaires de versions adaptées à la réalité nationale des guides sur les PME de l'OMPI | En 2008-2009, un total de 82 accords en vue de la publication de guides sur les PME adaptés à la réalité nationale ont été conclus avec 14 pays acceptant de publier 45 publications en 2008 et 13 pays acceptant de publier 37 publications en 2009 (en 2008 : Afghanistan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Inde, Indonésie, Italie, Mongolie, Panama, Pakistan, Pérou, République tchèque, Thaïlande, Uruguay et Viet Nam; en 2009 : Arménie, Bulgarie, Costa Rica, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Malawi, Namibie, Philippines, République tchèque, Turquie, Uruguay et Viet Nam). | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|--|--|------------------|
| | | <p>En 2008-2009, au total, 66 versions nationales de guides sur les PME et deux versions régionales, destinées à 16 pays membres de l'OAPI, ont été élaborées. (En 2008 : Bosnie-Herzégovine, Inde, Iran, Italie, Lettonie, Malaisie, Mozambique (1), OAPI, République dominicaine, Slovénie, Uruguay et Vietnam. En 2009 : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Mongolie, Népal, Pakistan, Pologne, République tchèque, Uruguay, Thaïlande et Viet Nam.</p> <p>En 2008, un accord a été conclu avec la Mongolie sur l'utilisation de l'instrument <u>multimédia</u> IP PANORAMA en vue de préparer un cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises. Des accords ont également été conclus avec le Portugal et l'Estonie sur la traduction, la reproduction et la diffusion d'IP PANORAMA et avec les Philippines la reproduction au niveau local d'IP PANORAMA.</p> <p>En 2009, un accord a été conclu avec Office coréen de la propriété intellectuelle en vue de la création des versions française et espagnole d'IP PANORAMA. Les versions arabe et thaïe d'IP PANORAMA ont également été créées.</p> <p>En 2008-2009, plus de 800 copies d'IP PANORAMA ont été diffusées à diverses PME et institutions liées aux PME, essentiellement à leur demande. Les universités et les entreprises, particulièrement dans la République de Corée, ont également utilisé IP PANORAMA comme la base de cours de formation dispensés en ligne et hors ligne. En 2009, plus de 20 universités et plusieurs entreprises avaient dispensé des cours de propriété intellectuelle à l'aide d'IP PANORAMA.</p> | |
| | Prise en compte des conseils de l'OMPI par les institutions de financement dans leurs politiques relatives à la propriété intellectuelle | <p>Plusieurs activités ont contribué à l'élaboration de politiques et de pratiques visant à encourager l'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie dans le financement des PME. Les institutions ci-après ont bénéficié de ces activités : Banque interaméricaine de développement, Banque européenne d'investissement, Commission européenne, OCDE, European Venture Capital Association, European Business Angels Network, Italian Business Angel Network, World Intellectual Capital Initiative et Italian Angels for Growth.</p> <p>En 2008, des manifestations ont été organisées en Argentine, au Panama, au Pérou, en Tunisie et en Slovénie afin de sensibiliser les PME à l'importance du système de propriété intellectuelle en tant qu'outil d'accès au financement.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| <p>Capacité accrue des institutions d'appui aux PME à offrir des services de propriété intellectuelle à leur clientèle</p> | <p>Institutions d'appui aux PME ayant créé des services de propriété intellectuelle à l'intention des PME ou ayant amélioré les services existants</p> | <p>Il n'a pas été possible d'évaluer dans quelle mesure la capacité des institutions d'appui à offrir des services de propriété intellectuelle à leur clientèle avait été renforcée sans réaliser une étude détaillée de ces institutions. Cette étude n'a pas été réalisée.</p> <p>Une enquête d'évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME a été menée auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle de tous les États membres de l'OMPI.</p> <p>Au 31 décembre 2009, un total de 87 offices de la propriété intellectuelle y avaient répondu. Les résultats de l'enquête offrent une vision plus précise des faiblesses et des lacunes auxquelles il faudrait remédier.</p> <p>En 2009, un groupe d'experts afin de définir la portée et la méthode de réalisation d'enquêtes ou d'études nationales sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME s'est réuni. La méthode de réalisation mise au point par ce groupe d'experts servira à lancer une série d'études nationales.</p> <p>L'OMPI a organisé ou contribué à organiser des activités visant à sensibiliser davantage à l'importance de la propriété intellectuelle au service de la compétitivité des entreprises, à l'intention de participants des pays suivants : Cameroun, Estonie, Fédération de Russie, Inde, Mongolie, Pérou, Pologne, République de Corée, Roumanie, République arabe syrienne, Soudan, Thaïlande, Uruguay et Vietnam, en 2008, et Bénin, Bhoutan, Cameroun, Égypte, Inde, Italie, Jordanie, Mali, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Émirats arabes unis en 2009.</p> <p>En 2009, le septième forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions intéressés dans les pays membres de l'OCDE a été pour les offices de propriété intellectuelle et les institutions liées à la propriété intellectuelle l'occasion de débattre sur les politiques générales, les stratégies, les projets, les activités et les services en matière de propriété intellectuelle pour les entrepreneurs et les PME. Des représentants des offices de propriété intellectuelle, des chambres de commerce, des pépinières d'entreprises et des universités de 22 pays de l'OCDE ont participé.</p> <p>En 2008, l'OMPI a organisé, contribué à organiser ou participé à des activités mettant en valeur l'importance de la gestion des actifs de propriété intellectuelle par les PME dans certains secteurs (artisanat, franchise, tourisme, objets d'artisanat et arts visuels, secteur agro-industriel et finance) pour au bénéfice de l'Albanie, de l'Égypte, de la Malaisie, de la République dominicaine et de l'Uruguay.</p> <p>En 2009, l'Albanie (tourisme) et le Mexique (agro-industrie) ont bénéficié de ces activités.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| | | Des programmes de formation des enseignants et formateurs ont été lancés en Égypte, en Inde et en Italie en vue de renforcer la capacité des institutions d'appui aux PME à fournir à ces dernières et aux chefs d'entreprise un appui en matière de propriété intellectuelle ou à dispenser un enseignement sur les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle à des étudiants de premier cycle et à des étudiants diplômés. Ces programmes ont conduit à la création d'une masse critique de formateurs dans au moins une institution en Inde, ce qui a permis à ces derniers d'exécuter des programmes de renforcement des capacités à l'intention des étudiants en stylisme. | |
| Projets pilotes relatifs à la création de centres de gestion de l'information en matière de propriété intellectuelle | Lancement de deux projets pilotes en 2009 | Pays les moins avancés (PMA) : Le Centre cambodgien de l'innovation et de la créativité, le Centre tanzanien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle et le Centre éthiopien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle ont été inaugurés en 2008 et ont reçu un soutien continu de l'OMPI en 2009. Le Centre mongol d'information en matière de propriété intellectuelle a été inauguré en 2009. Des travaux en vue de créer des centres semblables dans certains autres PMA, tels que le Bangladesh, le Népal et l'Ouganda ont commencé. | |
| Instrument de diagnostic destiné à l'évaluation des besoins des pays en matière de développement en rapport avec la propriété intellectuelle dans le contexte de leurs stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation | Achèvement de l'élaboration de l'instrument | Élaboration d'un instrument de comparaison des performances comprenant un outil d'évaluation des besoins pour le système de propriété intellectuelle. Cet outil sera utile comme composante de la méthode d'élaboration des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. L'instrument est actuellement soumis à un examen interne. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|--|
| 48 786 | 41 203 | 84,5% (88,7% si la dotation des projets du Plan d'action pour le développement est exclue) |

12. Sur la base de la dotation originale 46 445 francs suisses, le taux effectif d'utilisation du budget de ce programme était de 88,7%.

13. Certains facteurs ont contribué à cette sous-utilisation, dont l'introduction de mesures d'économie de coûts, telles que l'organisation de plusieurs manifestations de suite, et des économies relatives aux voyages du personnel et des experts, ce qui s'est concrétisé par des économies d'au moins 5%. De plus, à la demande des partenaires, certaines activités prévues au budget ont été reportées à l'exercice 2010-2011, dans certains cas, en raison des conditions politiques et relatives à la sécurité et, dans d'autres, en raison de circonstances et de retards imprévus.

14. Ce programme a reçu une dotation supplémentaire de 2,34 millions de francs suisses au titre de projets des Plans d'action pour le développement n^{os} 5, 9 et 10. Toutefois, les principaux composants de ces projets exigeant des dépenses substantielles ne sont censés être mis en œuvre qu'en 2010-2011.

Programme 10 : Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

OBJECTIF Capacité renforcée et durable de certains pays d'Europe et d'Asie à mettre efficacement le système de la propriété intellectuelle au service de la réalisation de leurs objectifs de développement.

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En 2008-2009, l'OMPI a continué de s'employer à fournir une assistance technique appropriée à des pays se situant à différents niveaux de développement économique et social et, par conséquent, disposant d'infrastructures de propriété intellectuelle à des niveaux de perfectionnement différents. Cette assistance a porté sur la création de capacités nationales, d'une base de connaissances pertinente et d'une infrastructure au service de leurs priorités et projets nationaux de développement, ainsi que sur l'élaboration de stratégies relatives aux droits de propriété intellectuelle.

2. L'OMPI a intensifié sa coopération avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Elle les a aidés à développer et à moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle conformément à leurs priorités et à leurs projets nationaux de développement. En ce qui concerne les pays d'Europe centrale et les États baltes, l'OMPI a continué d'aider ces pays à moderniser et à mettre en conformité leur environnement juridique et administratif de propriété intellectuelle, y compris leurs infrastructures de propriété intellectuelle.

3. L'OMPI s'est principalement attachée à apporter aux pays une assistance dans le renforcement de leurs capacités sur le plan des infrastructures de propriété intellectuelle et des ressources humaines, cette action allant de pair avec l'amélioration du niveau de sensibilisation générale et spécifique et la constitution d'une base de connaissances pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel.

4. Des activités ont été entreprises dans le cadre de l'assistance technique et du renforcement des capacités, de la mise en valeur des ressources humaines, de la sensibilisation ainsi que de la coopération régionale et internationale conformément aux stratégies suivantes :

- i) promotion plus poussée de la propriété intellectuelle, compte tenu des différents niveaux de développement économique, social et culturel ainsi que des différents niveaux d'infrastructures de propriété intellectuelle existantes;
- ii) maintien de la coopération relative à la création de capacités nationales, d'une base de connaissances pertinente et d'une infrastructure, en vue de favoriser l'élaboration de stratégies des droits de propriété intellectuelle et leur inclusion dans les plans nationaux de développement;
- iii) mise au point d'outils et de conseils appropriés en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des conditions propres aux pays à économie en transition, de leurs besoins et de leurs problèmes spécifiques, en tirant parti de l'expérience acquise au travers de la réalisation d'activités liées à la propriété intellectuelle.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. Tout comme le Programme 9, le Programme 10 a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, en particulier en matière de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Ce rôle est particulièrement important en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives aux travaux réalisés par l'OMPI aux fins de l'assistance technique et du renforcement des capacités, à savoir les recommandations du groupe A. Ces recommandations déterminent la conception et la mise en œuvre des activités au titre du Programme 10.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Renforcement des capacités nationales en matière de propriété intellectuelle en tenant compte des stratégies et plans de développement nationaux | Une dizaine de pays disposant de programmes nationaux de renforcement des capacités et de stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle tenant compte des projets de développement nationaux | Élaboration de stratégies de propriété intellectuelle en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Fédération de Russie, en Hongrie, au Kazakhstan, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. Lignes directrices en cours d'élaboration pour la mise au point de stratégies nationales de propriété intellectuelle; processus entamé en Albanie, au Kirghizistan, à Malte, en République de Moldova, en Serbie, au Tadjikistan et en Ukraine. | |
| | Une vingtaine de pays dotés d'une infrastructure modernisée de propriété intellectuelle et de services de gestion perfectionnés, y compris de nouvelles méthodes de travail actualisées, et une automatisation des opérations des offices de propriété intellectuelle | 17 pays ont amélioré la capacité de leurs centres de propriété intellectuelle à fournir les informations et les services nécessaires aux utilisateurs actuels et potentiels du système de la propriété intellectuelle, à savoir : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine. | |
| Institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services plus efficaces et conviviaux | Une vingtaine de pays dotés de centres efficaces d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle | Poursuite de la modernisation des centres d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Capacité accrue des spécialistes en propriété intellectuelle | Une dizaine de pays disposant de programmes de formation en matière de propriété intellectuelle destinés aux spécialistes | Programmes de formation organisés à l'intention des spécialistes en propriété intellectuelle dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie et Ukraine. | |
| Législation nationale sur la propriété intellectuelle adaptée aux traités et accords internationaux sur la propriété intellectuelle et conforme aux priorités nationales en matière de propriété intellectuelle | Quelque 25 pays disposant d'une législation et de règlements actualisés en matière de propriété intellectuelle | 22 pays ont modifié – ou prévoient de modifier – leur législation nationale en vue de la rendre compatible avec les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et les projets nationaux de développement : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Malte, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. | |
| Partenariats nationaux entre les secteurs public et privé en vue de favoriser une plus grande utilisation des systèmes de propriété intellectuelle | Quelque trois à cinq pays dans lesquels existent des partenariats entre secteurs public et privé aux fins du développement et du renforcement de la propriété intellectuelle | Des partenariats entre les secteurs public et privé ont été mis en place dans les pays suivants : Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine. | |
| Renforcement de la coopération régionale et de l'échange de données d'expérience dans les différents pays de la région | Incorporation de bonnes pratiques régionales dans les politiques de propriété intellectuelle de trois à cinq pays | Des activités ont commencé avec les outils élaborés par l'OMPI en vue de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays de la région. Quatre pays (Fédération de Russie, Hongrie, Pologne et Serbie) ont commencé à incorporer les meilleures pratiques de la région dans leurs politiques de propriété intellectuelle dans le prolongement des études réalisées telles que l'étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le monde académique et l'innovation à un stade précoce dans les pays en transition, l'étude sur les caractéristiques particulières des systèmes de droit d'auteur dans les pays en transition et l'étude sur les recommandations relatives au renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises (PME) novatrices dans la Communauté des États indépendants (CEI). | |
| Enquête sur les tendances particulières en matière de développement économique des pays en transition en vue de déterminer des objectifs stratégiques aux fins du développement de la propriété intellectuelle | Enquêtes sur les domaines prioritaires recensés dans les projets nationaux en matière de propriété intellectuelle de deux pays | Enquêtes sur les domaines prioritaires réalisées en Fédération de Russie et en République de Moldova. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 5 691 | 4 923 | 86,5% |

6. Le taux d'utilisation des ressources plus faible que prévu pour l'exercice biennal 2008-2009 concerne principalement les voyages de tiers, les autres services contractuels et les bourses.

Programme 11 : L'Académie de l'OMPI

OBJECTIF Renforcement de l'infrastructure de l'enseignement et de la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que de l'accès aux connaissances et à l'information en matière de propriété intellectuelle

Chef de programme : M. G. Onyeama

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'Académie a poursuivi ses efforts en vue de renforcer l'infrastructure de l'enseignement et le développement des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle, tout en améliorant l'accès aux connaissances et à l'information en la matière et en répondant aux demandes toujours plus nombreuses de formation à la propriété intellectuelle émanant des États membres. Afin d'améliorer la qualité des services fournis à divers publics destinataires, une plate-forme d'enseignement à distance plus moderne a été mise en place, de nouveaux cours ont été organisés et les méthodes de formation ont été améliorées. L'Académie a par ailleurs continué à mettre au point une approche internationale et interdisciplinaire de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle. En outre, un Réseau mondial des académies de la propriété intellectuelle (GNIPA) a été créé en 2008 pour favoriser la communication et l'échange d'expériences dans l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle parmi les États membres.

2. L'Académie a atteint les résultats escomptés en organisant divers programmes. Au titre du Programme de développement des cadres, 48 cours sur la propriété industrielle ainsi que sur le droit d'auteur et les droits connexes ont été organisés, avec le soutien et la collaboration de 26 institutions partenaires du monde entier. Un total de 522 participants de 106 pays ont assisté à ces cours. Les informations fournies en retour par ces participants ont confirmé que les cours ont élargi leurs connaissances et leurs compétences en matière d'administration des droits de propriété intellectuelle et leur ont permis de fournir de meilleurs services aux utilisateurs du système de propriété intellectuelle. En 2008, dans le cadre du programme alors intitulé "Programme de perfectionnement professionnel", trois sessions de formation et deux conférences sur la gestion de la propriété intellectuelle ont été organisées. Dans le cadre du programme alors intitulé "Programme d'élaboration des politiques", 21 cours ont été organisés sur divers thèmes liés aux politiques de propriété intellectuelle et à l'administration de la propriété intellectuelle.

3. Les jeunes cadres ont accueilli favorablement le programme de cours d'été de l'OMPI, qui a été perçu comme une source utile d'enseignement et de formation en matière de propriété intellectuelle. À la demande d'États membres, quatre nouvelles écoles proposant des cours d'été ont été créées en 2008 (Croatie, Mexique, République de Corée et Thaïlande) et trois autres en 2009 (Fédération de Russie, Afrique du Sud et Ukraine). Ces programmes ont attiré des candidats de nombreuses régions du monde, et 398 jeunes cadres et étudiants de l'enseignement supérieur venus de 75 pays différents ont été formés en 2008 et 2009 dans le cadre du programme de cours d'été de l'OMPI.

4. La demande d'enseignement à distance a continué d'augmenter durant la période examinée. Afin de répondre à cette demande croissante et changeante, l'Académie a mis en place sept nouveaux cours en ligne de niveau avancé en 2008-2009 : brevets (DL301); marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL302); procédures d'arbitrage et de médiation selon les règles de l'OMPI (DL317); recherches d'information en matière de brevet (DL318); principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL320); principes applicables à la gestion de la propriété intellectuelle (DL340) et Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Ces nouveaux cours ont donné aux participants des connaissances systématiques et approfondies et des compétences pratiques. En 2009, le programme d'enseignement à distance a enregistré le nombre record de 44 500 participants, le plus grand nombre jamais enregistré en une seule année. Ces participants, venus de 186 pays, ont suivi les 13 cours (64 sessions) dispensés en plusieurs langues. En outre, la version arabe du cours avancé sur le droit d'auteur (DL201) et du cours sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique (DL202) a été mise à disposition. Afin que des informations actualisées puissent être fournies aux participants, le contenu de trois cours de niveau avancé est actuellement en cours de révision et de mise à jour. Dans le but d'accroître la qualité et l'efficacité de l'enseignement en ligne, l'Académie a mis en place la plate-forme de gestion de l'enseignement à distance et organisé en 2009 un atelier à l'intention de 36 tuteurs et administrateurs de l'enseignement à distance venus du monde entier.

5. Afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle, l'Académie a poursuivi sa collaboration avec des universités aux fins de la formation de formateurs et d'autres spécialistes de la propriété intellectuelle dans le cadre du Programme de partenariat. En 2008-2009, deux sessions du programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle ont été organisées par l'OMPI et l'Université de Turin, avec le concours du Gouvernement italien et du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Au total, 75 étudiants venus de 50 pays ont été inscrits à ce programme. En outre, quatre nouvelles maîtrises en propriété intellectuelle ont été mises en place en collaboration avec l'Université Africa et ARIPO (où 46 étudiants de 19 pays ont été inscrits), l'Université d'Haïfa en Israël, l'Université technique de Lisbonne, l'Institut national de la propriété intellectuelle du Portugal et l'Université de technologie du Queensland en Australie. Afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier et de faciliter la création de réseaux dans ce domaine à l'échelle mondiale, l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont organisé en 2008 et 2009 un colloque à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle. Au total, 43 enseignants venus de 34 pays ont participé à ce programme.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6. Les activités au titre du Programme 11 contribuent largement au renforcement des capacités dans les pays en développement. La conception et la mise en œuvre de ces activités mettent en application les recommandations connexes du Plan d'action pour le développement, relatives aux travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les programmes en ligne d'enseignement et de formation à distance font écho en particulier à la recommandation 19 du Plan d'action pour le développement. En 2008-2009, les responsables du Programme ont préparé et commencé à mettre en œuvre le Projet OMPI de développement DA_10_01 : "Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle".

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Actualisation et renforcement des connaissances et des compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes. | Taux de satisfaction de 90% à l'issue des programmes de formation des cadres | <p>Taux de satisfaction de 93% parmi les participants du Programme de formation des cadres.</p> <p>Les participants étaient notamment de hauts fonctionnaires et des fonctionnaires techniques d'offices de propriété intellectuelle ou d'autres institutions de propriété intellectuelle concernées. Ces participants ont estimé que leurs connaissances et leurs compétences ont été mises à jour du fait de l'information fournie dans le cadre de ces cours.</p> <p>Taux de satisfaction de 93% parmi les participants des programmes de cours d'été.</p> | |
| Renforcement de l'infrastructure de mise en valeur des ressources humaines et de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les États membres | Au moins une université, dans chaque région, proposant des cours spécialisés de propriété intellectuelle | Six universités de différentes régions ont reçu une assistance pour l'organisation de cours spécialisés de propriété intellectuelle. | |
| | Création, dans des États membres, d'au moins cinq académies de propriété intellectuelle et/ou centres de formation dans ce domaine | L'OMPI a aidé à la création de cinq académies de propriété intellectuelle et/ou centres de formation spécialisée à la propriété intellectuelle dans plusieurs États membres. | |
| | Taux de satisfaction élevé pour la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle proposée par l'Université de Turin et pour la maîtrise en propriété intellectuelle proposée par l'Université Africa. | <p>Un taux de satisfaction de 90% a été atteint concernant le programme de maîtrise de droit de la propriété intellectuelle proposé par l'Université de Turin.</p> <p>Un taux de satisfaction de 85% a été atteint concernant le programme de maîtrise en propriété intellectuelle proposé par l'Université Africa.</p> | |
| Recours plus fréquent à l'enseignement à distance en tant que complément à l'enseignement de la propriété intellectuelle | Inscription de 40 000 personnes aux cours en ligne de l'OMPI, dont 70% terminent le programme | <p>71 500 participants au total se sont inscrits aux cours en ligne en 2008-2009. Le taux moyen de satisfaction était de 94%, et 69% des participants ont suivi le programme jusqu'à la fin.</p> <p>23 participants au total ont été diplômés au terme du programme de spécialisation en propriété intellectuelle de deux ans organisé conjointement par l'OMPI et par l'Université d'Afrique du Sud (UNISA), programme qui a principalement recours à l'enseignement à distance.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| | Utilisation des cours d'enseignement à distance de l'Académie dans des programmes d'enseignement de cinq instituts universitaires | Neuf établissements universitaires au total ont utilisé les cours d'enseignement à distance de l'Académie dans leur programme d'enseignement. En outre, le cours DL-101 a été utilisé dans le cadre des huit programmes de cours d'été organisés dans le monde. | |
| | Mise en place, dans quatre instituts d'États membres, de programmes d'enseignement à distance de l'académie dans des langues nationales | Cinq instituts d'États membres ont proposé les programmes d'enseignement à distance de l'Académie dans des langues nationales. | |
| Renforcement des réseaux et de l'efficacité de la coopération internationale aux fins de l'enseignement et de la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le monde | Réalisation de projets dans le cadre du réseau mondial des académies de la propriété intellectuelle | Un Réseau mondial des académies de la propriété intellectuelle (GNIPA) a été créé en 2008. Au total, 21 académies régionales et nationales de la propriété intellectuelle ou centres de formation à la propriété intellectuelle faisaient partie du réseau fin 2009. Six projets ont été mis en œuvre dans le cadre du GNIPA. | |
| | Taux de satisfaction (au moins 80%) des partenaires de l'académie en ce qui concerne l'enseignement et la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle | Le taux de satisfaction concernant l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle dispensés en collaboration avec des institutions partenaires était de 95%. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 8 309 | 7 853 | 94,5% |

7. La sous-utilisation des ressources observée pour l'exercice biennal est due principalement, d'une part, à l'adoption de mesures de réduction des coûts, telles que la réduction du nombre de missions effectuées par des membres du personnel aux fins de la participation à des programmes de formation organisés en dehors de Genève et, d'autre part, au report ou à l'annulation de plusieurs programmes de formation. En outre, la plupart des programmes de formation organisés par l'Académie sont financés au moyen de contributions financières apportées par des institutions partenaires; or, en raison de contraintes financières dues à la crise économique, en 2009, plusieurs institutions n'ont pas pu s'acquitter de leur contribution comme il était prévu.

Programme 12 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels

OBJECTIF Poursuite du développement des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno, réforme de la procédure de révision de la classification de Nice et utilisation accrue de ces classifications par les offices de propriété industrielle et le secteur privé

Chef de programme : M. Y. Takagi

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Groupe de travail préparatoire ("PWG") du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu ses vingt-septième et vingt-huitième sessions pendant l'exercice biennal 2008-2009. Durant ces sessions, le groupe de travail a examiné quelque 700 propositions de modification de la classification de Nice; le rythme de travail habituel des sessions précédentes a donc été conservé.

2. Le Groupe de travail ad hoc (de l'Union de Nice), créé en 2007 dans le but d'examiner l'introduction de modifications dans le processus de révision de la classification de Nice, a tenu trois sessions durant l'exercice biennal. Le Groupe de travail ad hoc a envisagé, convenu et confirmé son intention de créer un forum électronique afin de faciliter la présentation et l'examen des propositions de modifications et autres changements à apporter à la classification de Nice. Ce forum électronique est actuellement en cours d'élaboration et fait l'objet de tests à l'interne. Il sera utilisé pour la première fois en 2010 afin de soumettre des documents relatifs à la vingt et unième session du Comité d'experts de l'Union de Nice, qui se tiendra en novembre 2010.

3. Le Groupe de travail ad hoc a également délibéré et est parvenu à un accord de principe sur le projet révisé de règlement intérieur du comité d'experts de l'Union de Nice. Ce règlement devrait permettre une évolution plus souple et plus rapide de la classification de Nice en ce qui concerne l'ajout ou la suppression d'éléments dans la liste alphabétique, tout en préservant une certaine stabilité quant aux changements structurels tels que la création ou la suppression de classes, ou le transfert de produits ou de services d'une classe à une autre. La version finale du règlement intérieur révisé sera soumise pour approbation à la vingt et unième session du comité d'experts mentionnée ci-dessus.

4. La version espagnole officielle de la neuvième édition de la classification de Nice, établie en 2008 conformément aux dispositions de l'article 1.6) de l'Arrangement de Nice et en coopération avec les cinq pays hispanophones parties à l'arrangement intéressés, a été publiée en janvier 2009 sur papier et sous forme électronique. La version électronique, NIVILO:CLASS 2.3, est disponible sur CD-ROM et sur l'Internet.

5. Cinq missions d'experts ont été effectuées en vue de dispenser une formation pratique sur les classifications de Nice, de Locarno et de Vienne à des fonctionnaires et des avocats spécialistes du droit des marques de sept États et d'une organisation non gouvernementale internationale.

6. Durant l'exercice biennal, trois pays ont adhéré à l'Arrangement de Nice, trois à celui de Vienne et deux à celui de Locarno.

7. Le Groupe de travail ad hoc, créé en 2007 par le Comité d'experts de l'Union de Locarno en vue d'examiner l'incorporation dans la classification de Locarno d'un niveau supplémentaire de sous-classes, a tenu sa première réunion en 2008. À cette occasion, le Groupe de travail ad hoc a constitué un groupe pilote chargé d'œuvrer à la mise au point d'un système de recherche sur les

dessins et modèles industriels fondé sur la recherche visuelle. Les réunions du groupe pilote en 2008 et 2009 ont abouti à la création d'un index de catégories communes à toutes les classes de la classification de Locarno, lequel a été testé sur la classification de produits relevant de la classe 6 fin 2009. Les résultats de cet essai seront analysés courant 2010.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

8. Ainsi qu'indiqué dans le programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 (publication n° 360E/PB0809), il n'existait pas de liens avec les recommandations du Plan d'action pour le développement. Le programme en question a été fusionné avec le programme 13 dans le programme et budget 2010-2011, sous l'intitulé "Classifications internationales et normes de propriété industrielle de l'OMPI". Le nouveau programme a des liens avec les recommandations 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| Poursuite de la révision de la neuvième édition de la classification de Nice | Deux sessions du groupe de travail préparatoire du comité d'experts de l'Union de Nice | Les vingt-septième et vingt-huitième sessions du Groupe de travail préparatoire du comité d'experts se sont tenues respectivement du 6 au 10 octobre 2008 et du 16 au 20 novembre 2009 | |
| | Adoption par le Groupe de travail préparatoire de recommandations en vue de la modification de la neuvième édition de la classification de Nice | Sur les 672 propositions de modifications à apporter à la neuvième édition de la classification de Nice qu'il a examinées, le Groupe de travail préparatoire en a recommandé 374 pour approbation par le comité des experts, qui se réunira en novembre 2010 | |
| Engagement de la réforme de la procédure de révision de la classification de Nice | Description de projet portant sur le champ de compétences d'un forum électronique du Comité d'experts de l'Union de Nice | Forum électronique déjà créé et faisant l'objet de tests à l'interne | |
| | Projet de règlement intérieur révisé du Comité d'experts de l'Union de Nice, à mettre au point en trois sessions d'un groupe de travail ad hoc | Un projet de règlement intérieur révisé a été élaboré. Une version finale sera soumise au Comité d'experts de l'Union de Nice en novembre 2010 | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Définition d'une politique de production et de diffusion des textes faisant foi et des textes officiels des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno | Achèvement d'un examen de la procédure de production de textes faisant foi et de textes officiels pour les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno, sur support électronique et sur support papier | N'a pas été évalué | |
| | Publication de la version officielle de la classification de Nice (neuvième édition) en deux langues officielles de l'Arrangement de Nice (en sus des versions linguistiques faisant foi) | Une version espagnole officielle de la neuvième édition de la classification de Nice a été publiée en 2009 | |
| Révision de la classification de Locarno | Énumération des différentes possibilités de développement de la classification de Locarno en vue de la rendre plus adaptée aux recherches dans de grandes bases de données de dessins et modèles industriels, selon le critère des caractéristiques visuelles des dessins et modèles industriels | Création d'un index de catégories de caractéristiques visuelles communes à toutes les classes de la classification de Locarno; index testé sur la classe 6 | |
| Plus large acceptation et utilisation plus efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno | Quatre nouvelles parties contractantes de l'Arrangement de Nice | Trois nouvelles parties contractantes de l'Arrangement de Nice | |
| | Deux nouvelles parties contractantes des arrangements de Vienne et de Locarno | Trois nouvelles Parties contractantes de l'Arrangement de Vienne et deux nouvelles Parties contractantes de l'Arrangement de Locarno | |
| | Quatre autres pays appliquant les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno | N'a pas été évalué | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 738 | 659 | 89,3% |

9. Le fait que les ressources prévues pour le programme 12 n'aient pas été utilisées dans la mesure escomptée s'explique principalement par des économies réalisées sur l'investissement destiné au forum électronique, étant donné que les solutions technologiques mises au point pour le forum électronique de la CIB ont été appliquées au forum électronique de la classification de Nice.

Programme 13 : Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI

OBJECTIF Rendre plus efficace l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle par les offices de propriété industrielle, les déposants et le grand public dans le monde entier

Chef de programme : M. Y. Takagi

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Les principales activités menées à l'appui de la réalisation des résultats escomptés pendant l'exercice biennal sont résumées ci-dessous.

2. En 2008, un atelier sur la CIB a été organisé pour la première fois à l'intention des représentants des offices de propriété intellectuelle chargés de la révision et de la mise au point de la CIB, ainsi que des représentants des utilisateurs de la CIB de l'industrie et des fournisseurs d'information sur les brevets, afin qu'ils puissent se livrer dans une optique critique à un échange d'expériences et d'opinions concernant la CIB. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a pris des décisions visant à simplifier les procédures de révision, de publication et d'utilisation de la CIB. Le niveau de base et le niveau avancé seront supprimés et les offices du niveau de base utiliseront les groupes principaux, qui sont plus simples. La procédure de révision est unifiée. La CIB sera révisée par le comité d'experts (le Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB est dissous) et publiée chaque année. Ces mesures correspondent aux initiatives prises par le Bureau international. Toutes ces décisions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

3. En 2008, deux sessions du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) ont été organisées, au cours desquelles une nouvelle norme OMPI a été adoptée (ST.86 XML pour les dessins et les modèles industriels) et six autres ont été révisées (ST.9, ST.13, ST.14, ST.22, ST.36 et ST.60). Les résultats de deux études ont été approuvés, dont une en particulier sur les pratiques en matière de citations. Des progrès supplémentaires ont été accomplis s'agissant de la révision de la norme OMPI ST.10/C et de l'élaboration d'une nouvelle norme OMPI concernant la gestion électronique des éléments figuratifs des marques. En 2009, une session du SDWG a été organisée, au cours de laquelle une nouvelle norme OMPI a été adoptée (ST.67, concernant la gestion électronique des éléments figuratifs des marques) et cinq autres ont été révisées (ST.3, ST.10/C, ST.25, ST.36 et ST.50). En outre, une nouvelle enquête sur les procédures de correction des offices de brevets a été approuvée. Les normes et l'enquête mentionnées ci-dessus ont été publiées sur le site Web du Manuel de l'OMPI. En vue du remplacement du SDWG par le nouveau Comité des normes de l'OMPI (CWS), des pages utiles ont été ajoutées sur le site Web de l'OMPI et plusieurs autres ont été modifiées.

4. Un appui a été fourni aux équipes d'experts du SDWG, dont certaines étaient dirigées par le Bureau international, tandis que 13 réunions des équipes d'experts ont été organisées. De nouveaux espaces Wiki Confluence (forums électroniques Wiki) ont été créés pour les débats des équipes d'experts du SDWG. Ces forums électroniques Wiki, qui ont été utilisés par quatre équipes d'experts depuis mars 2009, ont remplacé les anciennes plates-formes des forums électroniques fondées sur le courrier électronique. Les forums électroniques Wiki seront étendus à d'autres équipes d'experts du CWS.

5. Un projet de mise en œuvre de la base de données pour l'administration des normes de l'OMPI (STAD) a été lancé en s'appuyant sur la méthodologie Prince 2. Sur cette base, les éléments de la base de données correspondant à la partie 3 du manuel ont été développés et partiellement présentés lors de la réunion du SDWG mentionnée ci-dessus. Dans le cadre de ce développement, les normes de l'OMPI ont été dématérialisées dans une large mesure.
6. En 2008, suite à l'invitation du Bureau international, 94 rapports techniques annuels (ATR) sur les activités d'information menées durant l'année 2007 en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels ont été établis par les offices de propriété intellectuelle et, ultérieurement, traités et publiés sur l'Internet. Le SDWG a approuvé la révision des éléments de contenu recommandés dans les ATR. Le Bureau international a mis à jour le système de gestion en ligne des ATR ainsi que les principes directeurs qui y sont associés pour établir les ATR. En 2009, suite à l'invitation du Bureau international, 80 ATR sur les activités d'information menées durant l'année 2008 en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels ont été établis par les offices de propriété intellectuelle et, ultérieurement, traités et publiés sur l'Internet. Le Bureau international a mené à bien le projet d'une durée de deux ans destiné à améliorer la visibilité des ATR ainsi que l'accès à ceux-ci, et a rendu compte des résultats obtenus au SDWG.
7. Les efforts d'automatisation ont porté sur la réduction de deux mois à une semaine du délai d'établissement des publications de la CIB, permettant ainsi d'assurer la publication en temps voulu des versions CIB et de leurs produits connexes. Afin de faciliter l'utilisation de la CIB dans les langues nationales, des progiciels et des boîtes à outils permettant aux États membres de la CIB de créer et assurer leur propre traduction de la CIB (IPCA6TRANS) et de la publier sur l'Internet (IPCPUBPREP) ont été mis à disposition aux fins de leur téléchargement.
8. La refonte du système de publication de la CIB sur l'Internet, sur la base des décisions de simplification évoquées ci-dessus, a été lancée et mise à la disposition des offices aux fins de sa mise à l'essai.
9. Un appui informatique a été fourni aux offices de la coopération trilatérale ou IP5 par le biais de la mise au point de la plate-forme du forum électronique de ces offices, afin de stimuler l'harmonisation des systèmes de classification des brevets. La plate-forme a été étendue de manière à pouvoir être utilisée par les offices de la coopération IP5.
10. Le système IPCCAT d'aide au classement dans la CIB a été reconverti avec des documents de brevet classés IPC 2009.01 en français et en anglais et a été mis à disposition sur le Web.
11. Un appui informatique a été accordé pour la publication et la maintenance de la version espagnole de la CIB afin d'en assurer la publication en temps voulu. Plusieurs outils ont également été mis au point pour automatiser l'aide à la traduction par l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM).
12. Une aide supplémentaire a par ailleurs été fournie à l'Office polonais des brevets (UPRP) pour l'élaboration de la CIB en polonais, ainsi qu'aux offices des brevets brésilien, néerlandais et grec (OBI) à cette même fin. L'OBI a achevé la traduction et la publication du niveau de base de la CIB à l'aide des outils mentionnés ci-dessus.
13. Les spécifications des normes et des fichiers maîtres relatifs à la CIB seront révisées pour être mises en conformité avec la simplification de la CIB. Un cahier des charges concernant les changements à apporter au système de gestion de la CIB (RIPCIS) a également été élaboré et transmis au sous-traitant en vue de sa mise en œuvre.

14. Un cahier des charges a été élaboré pour les services Web XML de reclassement dans la CIB. Le lancement du projet a été retardé en raison d'un manque de ressources et du retrait de l'OEB du projet.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OMPI

- i) Les activités du programme 13 appuient la mise en œuvre des recommandations 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement, en facilitant l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets accessible au public. Ce faisant, le programme contribue aussi aux efforts relatifs au transfert de technologie.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Fonctionnement efficace de la nouvelle procédure de révision de la CIB et publication en temps voulu des nouvelles versions du niveau de base et du niveau élevé de la CIB, ainsi que des documents connexes | Augmentation du nombre de modifications apportées à l'édition 2009 du niveau de base de la CIB | En 2009, 443 modifications ont été apportées au niveau de base, contre une moyenne annuelle de 389 modifications durant la période 2006-2008 | |
| | Augmentation du nombre d'entrées nouvelles au niveau élevé de la CIB | En 2009, 1010 modifications ont été apportées au niveau avancé, contre 306 entrées au second semestre 2008 | |
| | Publication de nouvelles versions conformément à la procédure de révision de la CIB | En 2008, deux nouvelles versions du niveau avancé et une nouvelle version du niveau de base ont été publiées. En 2009, une version du niveau de base et une autre du niveau avancé ont été publiées dans les délais prévus par les décisions du Comité d'experts de l'Union de l'IPC | |
| Utilisation de la CIB pour le classement de la littérature non-brevet | Augmentation de 10% du nombre des articles techniques et scientifiques classés selon la CIB | Cette activité a été abandonnée en été 2007 | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Établissement, révision et promotion des normes de l'OMPI relatives à la transmission, à l'échange et au partage de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle | Nouvelles normes et révisions des normes en vigueur adoptées par le Groupe de travail sur les normes et la documentation du SCIT | Le SDWG a décidé d'adopter deux normes et d'en réviser onze | |
| Meilleure connaissance par les utilisateurs des activités d'information menées par les offices de propriété industrielle | Augmentation du nombre d'utilisateurs accédant aux rapports techniques annuels sur les activités en matière de brevets, de marques, de dessins et de modèles industriels publiés sur le site Web de l'OMPI | Pendant la période allant de février à septembre 2008, 1903 utilisateurs ont accédé aux rapports techniques annuels disponibles sur le site Web de l'OMPI. Pendant la période allant de février 2008 à mai 2009, 5843 utilisateurs ont accédé aux rapports techniques annuels disponibles sur le site Web de l'OMPI | |
| Utilisation renforcée des services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) et amélioration des canaux de diffusion de l'information en matière de propriété industrielle | Augmentation du nombre de pays donateurs participant au WPIS (qui est actuellement de 15) | Le nombre de pays donateurs s'élève actuellement à 18 | |
| | Augmentation de 10% du nombre de recherches effectuées par les pays donateurs | Le nombre total de recherches effectuées par les pays donateurs a légèrement augmenté (de 2%) en 2009, malgré une chute des demandes de 12% | |
| | Augmentation du nombre d'unités d'information en matière de propriété industrielle dans les universités, les chambres de commerce et les entreprises | Cette activité a été transférée dans le programme 14 et a fait l'objet d'un réalignement stratégique sur un projet relatif à la mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC), en vue de mettre en œuvre la recommandation 8 figurant dans le Plan d'action pour le développement (accès aux bases de données spécialisées dans la documentation scientifique et technique, y compris les bases de données commerciales sur les brevets). L'accent est mis sur les travaux préparatoires dans le cadre des TISC en 2009 | |
| Recours à la thématisation automatique pour la révision informatisée de la CIB par les États membres de l'Union de l'IPC | Nombre de projets de révision de la CIB entrepris par les États membres, avec une aide informatique faisant appel à la thématisation automatique | L'entreprise choisie pour exécuter cette activité a fait faillite. D'autres options ont été envisagées à l'appui de cette activité à l'interne en embauchant un consultant mais, pour différentes raisons, cela n'a pas été possible | |
| Développement des services Web XML pour le reclassement des collections de brevets au niveau de base et au niveau élevé de la CIB | Nombre d'offices de la propriété industrielle utilisant les services Web XML pour le reclassement | Le projet a été retardé en raison d'un manque de ressources et du retrait de l'OEB, qui avait initialement exprimé son intérêt pour le projet. Les demandes des utilisateurs définies en 2009 doivent être révisées pour refléter les simplifications apportées à la procédure de la CIB. La mise en œuvre du projet est prévue courant 2010 et le lancement de la production en 2011 | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 7 632 | 6 929 | 90,8% |

16. Sur les ressources autres que les ressources en personnel initialement allouées, 365 000 francs suisses n'ont pas été dépensés pour les raisons suivantes :

- suite à l'approbation de la simplification de la CIB en 2009, une publication de la CIB prévue dans un premier temps n'a pas été émise (70 000 francs suisses);
- les États membres ont repoussé le projet de reclassement de la CIB à l'exercice biennal 2010-2011 (165 000 francs suisses);
- le déploiement du nouveau système de gestion de la CIB (RIPCIS) a accusé un retard, engendrant un report du second versement à effectuer dans le cadre du projet (30 000 francs suisses);
- les coûts d'externalisation (RIPCIS) se sont révélés plus bas que prévu car des solutions de mise à niveau ont été trouvées à l'interne (80 000 francs suisses);
- l'utilisation active du forum électronique a permis de réduire les coûts liés aux missions (20 000 francs suisses).

17. En outre, 339 000 francs suisses ont été économisés sur les ressources en personnel en raison de deux postes non attribués. Suite au départ d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux en juillet 2009, il a été décidé de ne pas pourvoir le poste libéré.

Programme 14 : PATENTSCOPE[®] et services connexes en matière de brevets

OBJECTIF Amélioration de l'accès le plus large possible à l'information technique, commerciale et juridique divulguée dans le cadre de l'utilisation du PCT et des systèmes de brevets nationaux, et amélioration des services en matière de brevets au niveau international

Chef de programme : M. Y. Takagi

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Des progrès ont été réalisés concernant plusieurs initiatives en cours et de nouvelles initiatives ont été lancées durant l'exercice biennal 2008-2009. Le service PATENTSCOPE[®] a été amélioré et de nouvelles fonctions de recherche ont été ajoutées, notamment la capacité d'analyser des volumes importants de résultats de recherche. L'utilisation du service de recherche PATENTSCOPE[®] a continué d'augmenter – c'est la ressource la plus utilisée sur le site Internet de l'OMPI –, tout comme le nombre d'abonnés aux services du portail PATENTSCOPE[®].

2. L'accroissement du service de recherche PATENTSCOPE[®] de façon à inclure les collections de brevets de huit offices nationaux ou régionaux de la propriété intellectuelle a été un succès marquant de 2009. Le nouveau service offre aux offices participants des moteurs de recherche et d'extraction de brevets très performants, y compris, dans certains cas, une recherche en texte intégral. Il est continuellement développé de façon à inclure davantage de contenu des offices participants et à offrir davantage de contenu aux nouveaux offices.

3. L'inclusion des collections nationales et régionales de brevets dans PATENTSCOPE[®] est due aux projets d'assistance technique et de numérisation menés dans les pays participants. En fonction des besoins des offices, l'OMPI offre une assistance technique et financière allant de services consultatifs à la fourniture d'équipement et de ressources pour la numérisation.

4. Le Service d'accès numérique aux documents de priorité, qui est entré en service en 2009 avec la participation de sept offices, est destiné à partager les informations et les documents entre offices. Un autre projet a été lancé à la fin de 2009 avec les offices de propriété intellectuelle d'Australie, du Canada et du Royaume-Uni en vue d'échanger des documents de recherche et d'examen des brevets. Les résultats de ces initiatives sont attendus durant l'exercice 2008-2009.

5. Un nouveau programme a été lancé en 2009 afin de permettre aux offices de propriété intellectuelle et aux organisations à but non lucratif des PMA et aux offices de propriété intellectuelle de certains pays en développement d'accéder aux bases de données des revues scientifiques et techniques. Ce nouveau programme (aRD_i – Accès à la recherche pour le développement et l'innovation) est le fruit d'un partenariat entre l'OMPI et les éditeurs scientifiques. Son lancement a constitué une première étape dans le nouveau service qui sera finalement étendu à davantage de publications scientifiques et aux bases de données spécialisées relatives aux brevets.

6. L'année 2009 a également été marquée par le début du programme visant à créer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Ce programme vise à augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle et des institutions connexes à se servir des ressources informatiques offertes par les bases de données relatives aux brevets et les revues scientifiques et techniques dans le contexte des systèmes d'innovation locaux. Sa mise en œuvre a commencé dans plusieurs pays avec une série de missions d'évaluation et de missions consultatives suivies d'une formation locale.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Sur le plan de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, une grande partie des travaux du programme 15 sont réalisés en suivant une approche fondée sur des projets :

- DA_08_01 (Accès à des bases de données spécialisées et appui) : ainsi qu'il a été indiqué dans le résumé analytique ci-dessus, le service aRDi a été lancé en 2009. De même, l'initiative relative aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation a été lancée en 2009. Ces deux activités sont en cours.
- DA_19_24_27_01 (Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs) : ce projet a été approuvé par le CDIP en 2009. Les travaux préliminaires sur les projets de numérisation ont déjà commencé en 2009 et la mise en œuvre de ces derniers s'accélérera en 2010.
- DA_19_30_31_01 (Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets) : ce projet a été élaboré et approuvé par le CDIP en 2009 et sa mise en œuvre commencera en 2010.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Renforcement de la diffusion et de l'utilisation des données de brevet PCT et nationales divulguées dans le cadre du système des brevets | Utilisation des fonctions de recherche de PATENTSCOPE® par les utilisateurs des offices, l'industrie et le grand public | À la fin de 2009, 35 000 demandes de recherches étaient faites par jour, soit une hausse de 20% par rapport à 2008 | |
| | Augmentation de 50% du nombre d'abonnés directs aux services du portail PATENTSCOPE® pour la communication de gros volumes de données | Avant 2008, 14 entreprises s'étaient inscrites aux produits informatiques offerts par l'OMPI; à la fin de 2009, le nombre d'abonnés était passé à 25; soit une hausse de 79%. | |
| | 90% des utilisateurs se déclarent satisfaits des services offerts (enquêtes de satisfaction et retour d'information) | Informations non disponibles | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| | Mise à disposition de collections de brevets nationales à des fins de recherche dans PATENTSCOPE®. Au moins cinq collections en ligne en 2009 | Huit collections nationale/régionales ont été mises en ligne en 2009 : ARIPO, Afrique du Sud, Cuba, Israël, Mexique, République de Corée, Singapour et Vietnam | |
| | Projets de coopération avec des offices de propriété industrielle aux fins de la numérisation et de la diffusion de collections de brevets nationales | Des accords de coopération ont été conclus avec les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Cuba, Israël, Kenya, Mexique, Panama, Pérou, République dominicaine et Vietnam. En outre, un accord de coopération a également été conclu avec l'ARIPO. | |
| Renforcement du partage de l'information entre les offices de propriété industrielle concernant les rapports de recherche et d'examen établis à l'égard de demandes de brevet déterminées | Nombre d'offices dont les rapports de recherche et d'examen sont mis à disposition sur un site Internet centralisé | Un projet est en cours de lancement avec trois offices (Australie, Canada, Royaume-Uni) afin de partager des informations de recherche et d'examen au moyen d'un système pris en charge par l'OMPI. Ce projet en est à sa phase de définition des conditions et de nouveaux progrès seront réalisés en 2010. | |
| Meilleure compréhension de la valeur de l'information en matière de brevets, en particulier dans les pays en développement et dans les PME (recommandations n ^{os} 30 et 31 du Plan d'action pour le développement) | Utilisation des guides et supports de formation sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les centres d'information en matière de brevets | Les publications ci-après sur les informations en matière de brevets sont actuellement disponibles : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Access to the World of Technology</i>. Trois nouvelles langues ajoutées (JP, KR, PL) - Les brevets comme moyen d'accès aux techniques en cinq langues (EN, FR, JP, PL, SP) - Guide de l'OMPI sur l'utilisation de l'information en matière de brevets en trois langues (anglais, espagnol et français) | |
| Échange de documents de priorité aux fins de la Convention de Paris moins onéreux et plus facile pour les déposants et les offices de propriété industrielle | Le service de documents de priorité est utilisé pour le traitement des demandes de brevet dans les offices de brevets du monde entier | Le Service d'accès numérique, entré en service le 1 ^{er} avril 2009, offrait des services initialement offerts par l'Office des brevets du Japon et le Bureau international. À la fin de 2009, sept offices offraient leurs services et quelque 600 demandes avaient été enregistrées par le système en vue d'une future utilisation en tant que documents de priorité. Le Bureau international est en discussion avec plusieurs autres offices au sujet de la mise en œuvre de services en 2010 et a commencé à mettre en place un portail Internet sécurisé qui pourrait être utilisé à petite échelle par les offices qui souhaiteraient utiliser ce service mais qui ne traitent pas leurs demandes par voie électronique ou ne souhaitent pas intégrer ce service dans leurs systèmes. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Accès aux bases de données spécialisées dans la documentation scientifique et technique, y compris les bases de données commerciales sur les brevets (recommandation n° 8 du Plan d'action pour le développement) | Lancement d'un programme en vue de négocier l'accès aux bases de données spécialisées pour les utilisateurs des PMA et des pays en développement | Le 23 juillet 2009, le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDI) permettant d'accéder à 50 revues scientifiques et techniques de 12 éditeurs a été lancé. Un premier contact a été établi avec des fournisseurs de bases de données spécialisées. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 6 735 | 6 391 | 94,9% |

7. L'utilisation moindre est principalement due aux retards dans l'attribution de plusieurs postes. La sous-utilisation des dépenses autres que les dépenses de personnel était liée, dans une large mesure, aux "autres services contractuels".

Programme 15 : Modernisation des offices de propriété intellectuelle

OBJECTIF Renforcement de l'efficacité des activités d'enregistrement des titres de propriété intellectuelle et amélioration des services fournis par les institutions de propriété intellectuelle à leurs parties prenantes, au moyen d'instruments, de systèmes et de pratiques recommandées modernes; faciliter leur participation au système international de la propriété intellectuelle

Chef de programme : M. Y. Takagi

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En 2008-2009, le programme a fourni des services de modernisation aux institutions de propriété intellectuelle⁴ de 52 pays répartis dans l'ensemble des régions, dont 23 faisaient partie des pays les moins avancés, 25 étaient des pays en développement et quatre des pays dont l'économie était en transition. En outre, deux institutions de propriété intellectuelle régionales d'Afrique, l'ARIPO et l'OAPI, ont reçu un appui à leurs projets de modernisation. Le programme a également consisté en quatre séminaires régionaux axés sur les principaux aspects de l'automatisation, la formation et l'échange de données d'expérience nationales et de pratiques recommandées. Les pays bénéficiaires de l'aide étaient aussi bien des pays qui réalisaient pour la première fois des projets de modernisation que des pays avec des projets de modernisation déjà en cours, à des stades différents. Pour parvenir aux résultats escomptés et réussir à répondre aux attentes des institutions de propriété intellectuelle inégales en termes de développement, d'infrastructures, de compétences et de ressources, l'assistance du programme comprenait une large gamme de services de modernisation, tels que : conseils et orientations techniques; évaluation des besoins; simplification des opérations; installation d'éléments d'automatisation personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des pays; création de bases de données nationales en matière de propriété intellectuelle; accès électronique au système de Madrid; liaison avec le service PATENTSCOPE[®] de l'OMPI; formation approfondie du personnel des institutions de propriété intellectuelle et transfert de connaissances à leurs responsables techniques; suivi et surveillance et évaluations des progrès accomplis après la mise en œuvre. Les activités de renforcement des capacités techniques et de transfert de connaissances représentaient environ 60% des tâches du programme et ont été déterminantes pour atteindre les résultats escomptés.

2. Parmi les réalisations de l'exercice biennal 2008-2009, on peut citer l'achèvement de la nouvelle version disponible sur le Web du système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI destiné à permettre la gestion des marques, des brevets et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété intellectuelle. À l'instar du système d'automatisation remodelé, la stratégie du programme, les méthodes, les services, les outils et les structures d'appui technique ont été renforcés pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'assistance fournie. Le nouveau système a été déployé avec succès au Costa Rica, à la Trinité-et-Tobago et en Uruguay et des mesures ont été prises pour le déployer dans d'autres pays en 2010. Une autre réalisation avait trait à la reconnaissance de la fonctionnalité et de la technologie de l'IPAS par les experts en propriété intellectuelle et en technologie de l'information de quelques offices de propriété intellectuelle de taille moyenne à grande (par exemple, le Brésil, les Philippines) qui disposent de leur propre système d'automatisation du patrimoine mais souhaiteraient le remplacer par l'IPAS.

⁴ Les institutions de propriété intellectuelle comprennent les offices de propriété intellectuelle et les sociétés de gestion collective.

3. Une évaluation externe a été effectuée sur l'aide en matière d'automatisation fournie par le programme à l'institut de la propriété intellectuelle du Kenya. Elle a montré que l'automatisation avait eu des effets très positifs et s'était traduite par plusieurs améliorations dans le fonctionnement de l'institut, telles que : plus grande efficacité de la gestion administrative; rattrapage du retard par un traitement plus rapide des demandes déposées; intégrité renforcée des recherches; économies de temps et d'argent pour les publications au Journal officiel et les avis; et accès aux bases de données. Elle a également mis en évidence les problèmes à résoudre et présenté des recommandations sur de possibles améliorations.

4. Afin de parvenir aux résultats escomptés et de manière suivie, le programme a continué d'améliorer son approche, ses services, ses outils et ses systèmes sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des résultats de l'évaluation et du retour d'information des pays.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

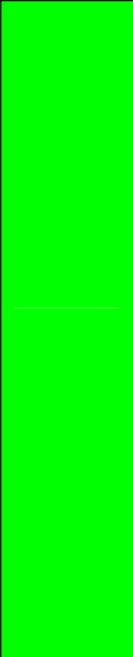
5. Compte tenu de la nature des travaux du programme 15, ce dernier est particulièrement approprié à l'approche fondée sur des projets de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le projet DA_10_02 intitulé "Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle" vise à la mise en œuvre de la recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement et suppose le déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle. Ce projet comprend des sous-projets destinés à des institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle choisies dans l'ensemble des régions. Ce projet, qui a lieu dans le cadre d'un partenariat, dépend aussi bien de l'assistance de l'OMPI que des contributions escomptées et de l'engagement des partenaires. Tous les sous-projets sont réalisés par étape normalisée, y compris en ce qui concerne l'évaluation des besoins, la réorganisation des processus commerciaux, le déploiement de solutions d'automatisation adaptées aux besoins nationaux ou régionaux spécifiques, la formation approfondie et le transfert de savoirs, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats après le déploiement.

6. Quelques activités de projet ont été prévues pour 2009, la plupart d'entre elles ayant été prévues pour 2010 et 2011. Celles qui ont été prévues pour la fin de 2009 comprenaient quelques missions d'évaluation des besoins et des ateliers régionaux sur l'automatisation. Néanmoins, à la fin de 2009, seuls les travaux de planification et les travaux préparatoires ont été achevés aux fins des activités d'évaluation des besoins, en consultation avec certains offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle (dont l'Algérie, le Cambodge, le Chili, l'Équateur, l'Éthiopie, le Népal, le Yémen, le Zimbabwe et les offices régionaux de l'OAPI et de l'ARIPO). En outre, un atelier régional sur l'automatisation a été organisé à Singapour; il était axé sur les questions prioritaires, les débats techniques, les données d'expériences nationales, les rapports nationaux, l'évolution des tendances commerciales et techniques ainsi que la mise en œuvre réussie des orientations et stratégies futures.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

-  Objectif pleinement atteint (100%)
 Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
 Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
 Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|---|
| Modernisation des procédures administratives des institutions de propriété intellectuelle | <p>Dans 44 offices de propriété intellectuelle (14 nouveaux et 30 déjà existants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – création de bases de données nationales de propriété intellectuelle (par exemple, sur les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels) grâce à la saisie des documents sur papier – réduction du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle – accélération du traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle | <p>Dans 47 offices de propriété intellectuelle (18 nouveaux et 29 déjà existants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – création de bases de données nationales de propriété intellectuelle (par exemple, sur les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels) grâce à la numérisation des documents sur papier – réduction du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle – accélération du traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle <p>Des évaluations ont été effectuées dans quatre offices de propriété intellectuelle. Elles ont confirmé que, dans ces offices, le retard avait diminué et l'efficacité avait augmenté, selon les critères d'évaluation convenus.</p> |  |
| | <p>Dans 20 organismes de gestion collective (12 nouveaux et huit déjà existants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – création de bases de données nationales (par exemple, sur les œuvres musicales, les auteurs, etc.) grâce à la saisie des documents sur papier – réduction du retard accumulé dans les travaux | <p>Dans 11 organismes de gestion collective (deux nouveaux et neuf déjà existants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – création de bases de données nationales (par exemple, sur les œuvres musicales, les auteurs, etc.) grâce à la numérisation des documents sur papier – réduction du retard accumulé dans les travaux | |
| Fourniture aux offices de propriété intellectuelle de moyens d'accès électronique aux traités administrés par l'OMPI | Gain de temps et réalisation d'économies pour 15 offices de propriété intellectuelle grâce au traitement des demandes déposées au titre du système de Madrid par l'intermédiaire de moyens de communication électronique directe avec les systèmes de l'OMPI | Gain de temps et réalisation d'économies pour 13 offices de propriété intellectuelle grâce au traitement des demandes déposées au titre du système de Madrid par l'intermédiaire de moyens de communication électronique directe avec les systèmes de l'OMPI |  |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|---|---|------------------|
| | Affichage d'hyperliens vers des informations en matière de brevets émanant des offices de propriété intellectuelle sur la page du site Web de l'OMPI consacrée à PATENTSCOPE® (nombre effectif en fonction de la disponibilité et de la qualité des informations) | Informations en matière de brevets émanant de quatre offices de propriété intellectuelle saisies sur la page du site Web de l'OMPI consacrée à PATENTSCOPE® | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 4 959 | 4 530 | 91,3% |

7. L'utilisation des ressources a été moins importante que prévu pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et pour tous les autres services contractuels en rapport avec l'IPAS ainsi que pour le rattachement du système à PATENTSCOPE®, la fixation des critères IPAS et autres et la traduction de l'interface utilisateur et des manuels IPAS.

Programme 16 : Études, statistiques et analyse économiques

OBJECTIF Diffusion de données et d'analyses empiriques de qualité en vue d'informer les décideurs des incidences économiques du système de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les pays en développement

Chef de programme : le Directeur général

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La Division des études, statistiques et analyses économiques a été créée en 2009 et son chef, l'économiste en chef de l'OMPI, a rejoint l'Organisation en août 2009. Lorsqu'elle a été créée, la division était uniquement constituée d'une section des statistiques. La section des études économiques recevra les ressources nécessaires en 2010. Par conséquent, l'exécution du programme se rapporte aux travaux statistiques accomplis en 2009 et au nombre limité d'études économiques réalisées par l'économiste en chef d'août à décembre 2009.

2. Les travaux statistiques ont pleinement atteint leur objectif de fournir des données empiriques de haute qualité aux fins de l'élaboration des politiques. Comme lors des années précédentes, une enquête de grande envergure a été menée auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle, élargissant de façon considérable la couverture géographique par rapport aux années précédentes. Les données recueillies ont été publiées gratuitement sur la page Internet de l'OMPI consacrée aux statistiques et sont utilisées par les chercheurs du monde entier. La publication statistique vedette du programme, les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (anciennement Rapport mondial sur les brevets) offre des données et des commentaires riches en matière de brevets, de marques, de dessins et modèles industriels et de modèles d'utilité. Elle a reçu un accueil favorable dans le monde entier et a fait l'objet d'un grand nombre de bulletins d'actualités et de citations dans les publications relatives aux politiques générales et les rapports de recherche. Le programme a également réagi fort à propos au déroulement la crise financière, en surveillant attentivement les dépôts selon le PCT et en fournissant régulièrement à la haute direction de l'OMPI des analyses de l'évolution des dépôts.

3. En raison de la création récente et de la quantité limitée de ressources en personnel affectées au programme de travail des études économiques, les réalisations de ce dernier se résumaient essentiellement au lancement du programme de travail lui-même. Toutefois, l'économiste en chef a présenté des données analytiques au Comité consultatif sur l'application des droits, qui a contribué à l'attribution d'un nouveau mandat, en demandant au Secrétariat de réaliser des études économiques approfondies sur les incidences des atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

4. La mise en place de ce programme dans le cadre du programme et budget révisé pour 2008-2009 a répondu à une forte demande, notamment dans le contexte du Plan d'action pour le développement, pour que l'Organisation fournisse des analyses économiques empiriques et des études d'impact destinées à l'usage des décideurs. Cette demande est particulièrement intéressante sur le plan de la mise en œuvre des recommandations n° 34, 35, 37, 38 et 39 du Plan d'action pour le développement. Le programme en est à ses balbutiements et il est trop tôt pour établir un rapport sur son exécution. Comme il est indiqué dans le résumé analytique ci-dessus, le programme recevra les ressources nécessaires en 2010. Aux environs du second semestre de 2009, le projet du Plan d'action pour le développement, DA_35_37_1: "Projet sur la propriété intellectuelle et le développement économique et social", a été élaboré dans le cadre du présent programme. Ce projet a été approuvé par le CDIP en avril 2010.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Diffusion d'informations empiriques de qualité destinées aux décideurs. | Élaboration du premier Rapport mondial sur la propriété intellectuelle, couvrant les principaux domaines de la propriété intellectuelle et dont la publication est prévue fin 2009 ou début 2010 | En raison de la création récente du programme d'études économiques, la publication du premier Rapport mondial sur la propriété intellectuelle n'est prévue que pour 2010. | n.d. |
| | Diffusion d'une première série d'études méthodologiques visant à améliorer l'analyse des incidences économique du système de la propriété intellectuelle dans le monde | En raison de la création récente du programme d'études économiques, seules des données méthodologiques limitées ont été fournies dans le contexte du Comité consultatif sur l'application. Voir le document WIPO/ACE/5/11. | |
| Utilisation accrue des publications statistiques de l'OMPI | Retour d'information et citations concernant les publications | <p>En 2009, le nombre de téléchargement/vues des principales publications statistiques dans toutes les langues s'est élevé à 47 129 (Rapport mondial sur les brevets 2008, <i>Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle</i>, 2009, Revue annuelle du PCT 2008-2009, rapports trimestriels et mensuels du PCT). 6500 copies de l'édition 2010 de la publication <i>Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle</i> ont été imprimées et 3000 copies de la Revue annuelle du PCT 2009 ont été diffusées (un nombre réduit de copies étant resté en stock).</p> <p>Pour ce qui est des données statistiques, le nombre de téléchargements des diverses feuilles de calcul s'est élevé à 42 655 en 2009.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|---|---|------------------|
| | Publication d'études et d'analyses économiques sur des questions précises de politique générale concernant le système de la propriété intellectuelle, la croissance et le développement économiques, ainsi que les questions d'intérêt général, sur la base des publications statistiques de l'OMPI | Il est difficile d'estimer avec précision le nombre d'articles de journaux qui se fondent sur ces publications ou ces données statistiques et le nombre de citations dans des travaux universitaires et des rapports d'orientation. Une recherche effectuée sur Google (en anglais) à la fin janvier concernant l'expression "World Intellectual Property Indicators" a donné 39 800 résultats et pour "PCT Yearly Review" 8820 résultats, ces chiffres étant toutefois difficiles à interpréter. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 1 306 | 876 | 67,1% |

5. Durant l'exercice 2008-2009, l'utilisation des ressources a été moins importante que prévu pour les raisons suivantes :

- i) L'attribution de ressources à ce nouveau programme n'a commencé qu'en 2009. En raison de quelques retards dans les processus de recrutement, une partie importante des ressources en personnel allouées n'a pas été utilisée.
- ii) Une étude importante sur l'impact de la crise financière sur le système de la propriété intellectuelle, dont la valeur contractuelle s'élevait à 75 000 francs suisses, a été réalisée sur commande durant le premier semestre de 2009. Toutefois, le consultant chargé de réaliser cette étude n'ayant pas rempli son contrat, ce dernier a finalement été annulé.
- iii) Selon les consignes de la haute direction, des économies de coûts ont été réalisées sous la forme d'une réduction des frais de voyage.

Programme 17 : Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

OBJECTIF Renforcement de la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs, et débats politiques éclairés au niveau international pour contribuer à la création d'un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Lors de cet exercice biennal, un défi majeur a été relevé lorsque les résultats escomptés du programme ont été atteints en dépit de contraintes dues au manque de ressources humaines requises pour la mise en œuvre du programme par rapport à ce qui avait été inscrit au programme et budget pour 2008-2009. Grâce aux efforts considérables déployés par le personnel chargé de l'exécution du programme, les résultats escomptés ont pu être pleinement atteints et le programme a pu continuer de jouir d'une reconnaissance croissante pour sa contribution à la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans les États membres et sur le plan international.

2. Un autre défi de taille de l'exercice biennal a consisté à adapter efficacement les activités du programme aux importants changements d'orientation consécutifs à l'adoption par les États membres de l'objectif stratégique VI "Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle" et de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. À cet égard, les consultations qui se sont tenues avec les États membres en 2008 ont abouti au choix commun d'un thème de discussion à la cinquième session du Comité consultatif sur l'application des droits et ont été l'occasion pour les États membres de réaffirmer leur attachement à l'ACE lors des assemblées des États membres de l'OMPI en 2009. La cinquième session de l'ACE a tenu compte des préoccupations relatives au développement dans le contexte de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et, en vue de la sixième session, les États membres sont convenus d'un programme de travail détaillé axé sur la recherche.

3. Dans le cadre de l'objectif stratégique VI, et afin d'appuyer la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, le programme 17 s'est efforcé d'intégrer les préoccupations relatives au développement dans le cadre de sa coopération avec les organisations partenaires. Ainsi, par exemple, les discussions relatives au développement étaient à l'ordre du jour du cinquième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon, tenu à Cancun (Mexique), en décembre 2009. En règle générale, afin de renforcer la coordination entre les nombreuses initiatives internationales s'intéressant à la contrefaçon et au piratage, le programme a intensifié sa coopération avec un certain nombre de partenaires et signé de nouveaux partenariats stratégiques avec quatre organisations internationales ou régionales.

4. Pour ce qui est de l'assistance technique, outre le nombre élevé de demandes de formation pour les administrations chargées de l'application de la loi, l'exercice biennal a été marqué par la mise en place de méthodes stratégiques et pratiques visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Cela a mené à l'élaboration de stratégies afin de régler la question, aux niveaux national et (sous)-régional. Dans toutes ses activités d'assistance technique, le programme s'est appliqué à renforcer davantage sa coopération avec ses nombreuses organisations partenaires afin d'assurer la prestation de services de qualité et d'éviter les doublons.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5. Le remaniement de programme dans le cadre du programme et budget révisé pour 2008-2009 et la création de centres pour la réalisation de l'objectif stratégique VI (Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle) concernant la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. La description des activités du programme dans le résumé analytique ci-dessus, indique clairement que le programme 17 s'inspire fortement de l'impératif incontournable : "Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, 'la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations'". (recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement).

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Appui à la formulation et la mise en œuvre de stratégies et de systèmes nationaux, sous-régionaux ou régionaux afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, dans un sens qui tient compte de l'équilibre des droits et des obligations selon l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC et la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement | Définition de stratégies visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans trois États membres ou sous-régions impliquant les différentes parties prenantes | <p>La majorité des activités d'assistance technique ont donné lieu à des consultations relatives à la politique à suivre avec les différentes parties prenantes afin de définir les besoins et d'élaborer des approches stratégiques afin de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les conclusions du Séminaire régional de l'OMPI Asie-Pacifique sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon et le piratage, tenu à Kuala Lumpur les 24 et 25 janvier 2008, ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'étudier une réelle fixation du prix des produits dans le contexte du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et sur le besoin de programmes de sensibilisation ciblés afin de montrer l'importance socioéconomique de la protection des droits de propriété intellectuelle.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| | | <p>Les recommandations adoptées par les représentants de 20 pays arabes à la Conférence régionale PNUD-OMPI sur les délits en matière de propriété intellectuelle, tenue à Bahreïn, les 13 et 14 avril 2008, comprenaient différentes stratégies sur la façon d'améliorer l'application du régime pénal dans la région, notamment en vue d'actions au niveau législatif, de besoins en matière de sensibilisation et de formation, et la nécessité de maintenir un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et le développement économique, social et culturel.</p> <p>Suite aux recommandations adoptées par les 15 États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) lors de l'atelier de consultations sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, en juillet 2008, un mécanisme de coopération a été mis en place entre les administrations des États membres de la SADC chargées de l'application des droits. Cette coopération a été examinée et a ultérieurement pris la forme de deux ateliers OMPI-SADC, tenus en mai et en novembre 2009.</p> | |
| | Nouveau cadre législatif ou actualisation de celui-ci aux fins d'une application efficace des droits de propriété intellectuelle dans quatre États membres | Dans le cadre de l'assistance législative relative à l'application des droits qu'il fournit sur demande aux États membres, le programme veille à attirer l'attention des décideurs sur les flexibilités existantes en vertu des traités internationaux pertinents. En 2008-2009, le programme a reçu et traité quatre de ces demandes. | 0 |
| Renforcement de la coopération internationale pour contribuer à créer un environnement propice à la promotion du respect de la propriété intellectuelle | Plusieurs exemples d'activités de coopération, d'assistance technique et de renforcement des capacités au niveau international menées avec des États membres et des organisations intergouvernementales favorisant la création d'un environnement propre à la promotion du respect de la propriété intellectuelle conformément au Plan d'action de l'OMPI pour le développement | Au cours de l'exercice biennal, le programme a répondu à 42 demandes adressées par des États membres en vue d'obtenir une assistance technique pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, y compris des formations et des consultations relatives à la politique. Ces dernières comprenaient des discussions sur l'objectif stratégique VI et la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement et ont été organisées en coopération avec une ou plusieurs organisations intergouvernementales et les ONG associées ou avec d'autres États membres, notamment au titre du Fonds d'affectation spéciale avec les gouvernements de la France, du Japon et des États-Unis d'Amérique, respectivement. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Établissement d'un dialogue constructif et équilibré dans le domaine des politiques internationales | Recensement, dans le cadre des travaux du Comité consultatif sur l'application des droits, de questions d'intérêt commun au niveau mondial en matière de propriété intellectuelle, avec pour résultats des conclusions du président acceptées de tous | <p>À la cinquième session de l'ACE, les États membres ont examiné le thème convenu : "la contribution des titulaires à l'application des droits et son coût, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement". Des questions d'intérêt commun ont été recensées et prises en considération dans les conclusions du président adoptées (document WIPO/ACE/5/11).</p> <p>Les États membres sont convenus du programme de travail ci-après pour la prochaine session de l'ACE : "Débattre de l'étude de fond faisant l'objet du document WIPO/ACE/5/6, analyser et examiner les atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans toute leur complexité en demandant au Secrétariat les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – procéder à une étude bibliographique des méthodes et des lacunes dans le cadre des études existantes; – déterminer les différents types d'infractions et de motivations s'agissant des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, compte tenu de variables sociales, économiques et techniques et de différents niveaux de développement; – réaliser des études ciblées visant à élaborer des méthodes analytiques servant à mesurer l'incidence sociale, économique et commerciale de la contrefaçon et du piratage sur les sociétés, compte tenu de la diversité des réalités économiques et sociales, ainsi que des différents stades de développement; – analyser diverses initiatives, d'autres modèles et d'autres options possibles dans une perspective de bien-être socioéconomique pour faire face aux défis posés par la contrefaçon et le piratage." | |
| | Renforcement des partenariats stratégiques grâce à des activités conjointes nouvelles, notamment sous la forme de projets spéciaux, avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales | Le programme a intensifié et développé ses alliances stratégiques avec les organisations partenaires afin de garantir un dialogue équilibré sur l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau international. Par exemple, dans le cadre du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon, une coopération stratégique avec Interpol, l'OMD et le secteur privé a été lancée et les questions relatives au développement ont été mises à l'ordre du jour du Congrès. La coopération avec le <i>IPR Business Group</i> a également été renforcée et une participation importante du secteur privé à de nombreuses activités d'assistance technique a été assurée. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| | | <p>La coopération s'est poursuivie avec l'UNECE, la CNUCED, l'OMS, l'OMC, le Groupe d'action d'Interpol sur la criminalité liée à la propriété intellectuelle, l'OCDE, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Commission européenne, la SADC, le groupe d'experts du G8 sur la propriété intellectuelle, le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et <i>SNB React</i>. Une coopération a commencé avec le Secrétariat du Commonwealth, le groupe de l'OMD sur la contrefaçon et la piraterie, récemment créé, le groupe européen d'experts sur l'application des lois et l'Union postale universelle (UPU).</p> | |
| Renforcement de la capacité des magistrats et des responsables de l'application des lois s'agissant de traiter les questions d'application des droits | Renforcement de l'efficacité des mesures d'application des droits dans quatre États membres avec l'aide des fonctionnaires de la justice, des douanes et de la police | <p>Le programme 17 n'a pas de mandat pour effectuer et superviser la mise en œuvre de l'application des lois dans les États membres. Par conséquent, il n'essaie pas d'évaluer l'efficacité de l'application des lois au niveau national. Toutefois, divers indicateurs laissent penser que l'application des droits de propriété intellectuelle s'est fortement développée dans plusieurs pays avec lesquels le programme a collaboré, notamment en Asie, dans certains pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale et dans les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Ces indicateurs comprennent les informations sur le titulaire du droit fournies au programme 17, la couverture médiatique des mesures d'application des lois et de la jurisprudence ainsi que le niveau de connaissance des responsables de l'application des lois qui sont ressortis dans le cadre des activités de formation du programme. Ces dernières se traduisent pas la mise en place de cours de formation avancés ou spécialisés dans les différents pays.</p> | |
| | Renforcement de la participation des titulaires de droits au processus d'application des droits dans six États membres | <p>À travers le <i>IPR Business Group</i>, <i>SNB React</i> et Groupe directeur du congrès mondial, le programme a travaillé en étroite collaboration avec le secteur privé et assuré une large participation des titulaires de droits à ses activités d'assistance aux États membres. Cela a permis une interaction et des échanges d'information entre les titulaires des droits et les administrations chargées de l'application de la loi et l'établissement de points de contact. Il ressort du retour d'information des titulaires des droits que la participation à la mise en œuvre de l'application des lois a tiré parti de ces activités dans divers pays, dépassant ainsi le but fixé par les six États membres.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Intégration des questions de propriété intellectuelle dans les activités des organisations partenaires relatives à l'application des droits | Prise en considération de deux contributions importantes de l'OMPI à des initiatives pertinentes d'organisations intergouvernementales et d'ONG | <p>À la demande de l'OMS, présentation des commentaires sur le "Projet de principes et éléments pour une législation nationale contre la contrefaçon des produits médicaux" d'IMPACT.</p> <p>À la demande d'Interpol, présentation des commentaires sur le document de travail relatif à son projet de formation OASIS en Afrique.</p> <p>Dans le cadre de la coopération avec l'OMD, des conseils ont été fournis sur les écueils éventuels dans le processus de création du nouveau groupe de l'OMD sur la contrefaçon et la piraterie.</p> | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 3 211 | 2 504 | 78% |

6. L'utilisation des ressources au titre du programme 17, qui a été moins importante que prévu, avait principalement trait aux ressources en personnel et aux voyages des tiers.

Programme 18 : Propriété intellectuelle et défis mondiaux

OBJECTIF Incitation à prendre des initiatives d'intérêt général en matière de propriété intellectuelle et d'enjeux mondiaux, soutien aux débats de politique générale, à l'accès à l'information et à son utilisation; renforcement de la capacité des États membres de l'OMPI d'évaluer et d'exercer les options politiques, juridiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle et de défis mondiaux.

Chef du programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au titre de ce programme, l'OMPI a consolidé son rôle central dans l'environnement politique international et renforcé sa réputation en tant que source d'informations solides, neutres et rigoureuses du point de vue technique sur les questions actuelles de politique générale en organisant les activités suivantes :

- i) une série de colloques dans le domaine des politiques publiques axés sur les questions communes d'actualité;
- ii) une contribution judicieuse aux autres instances internationales, en réponse à une demande croissante;
- iii) la consolidation des initiatives de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans les domaines de la santé et des aliments afin de mieux faire comprendre les grands thèmes de politique générale;
- iv) une contribution technique aux nouveaux grands enjeux en matière de propriété intellectuelle, telles que le débat évoluant rapidement sur la propriété intellectuelle et les changements climatiques; et
- v) le développement d'études et de notes de synthèse dans les domaines qui présentent actuellement un intérêt stratégique au moyen d'une consultation et d'un dialogue méthodiques.

2. En raison des restrictions budgétaires, le programme s'est concentré sur la qualité plutôt que sur la quantité pour ce qui est de ces résultats. L'exercice biennal 2008-2009 peut être considéré comme une phase de transition entre les travaux pilotes préliminaires sur les questions relatives aux sciences de la vie et une base solide pour le programme plus général sur les défis mondiaux intégré dans le programme et budget révisé pour 2008-2009. Le programme a continué de perfectionner ses résultats, au moyen de consultations menées à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMPI, y compris durant les colloques de politique générale de l'OMPI sur les sciences de la vie, afin de renforcer leur importance et leur accessibilité.

3. L'OMPI a renforcé ses relations de travail avec des organisations internationales dont la CDB, la FAO, l'UNESCO, la CCNUCC, l'OMS, le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), l'Union africaine et dans le cadre du Comité interinstitutions sur la bioéthique mis en place par l'Organisation des Nations Unies, avec des ONG, le secteur privé et les milieux universitaires. Elle a reçu des retours d'information positifs de ces partenaires ainsi que des tiers et des représentants des États membres. Elle a continué de concentrer ses efforts sur la fourniture d'informations neutres, actuelles et rigoureuses du point de vue technique et sur une analyse des

politiques qui réponde aux besoins des décideurs internationaux et sur la promotion du dialogue et de la coopération. Elle a convoqué le premier colloque interdisciplinaire sur les cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans le domaine des sciences de la vie, qui encourage l'enrichissement réciproque entre les différents domaines d'action de la biotechnologie agricole, des techniques biomédicales et des techniques liées à l'environnement dans le cadre d'un colloque de l'OMPI intitulé "WIPO Symposium on Patent Landscaping and Transfer of Technology under Multilateral Environmental Agreements".

4. Le programme a favorisé le dialogue politique international grâce à la consultation des parties prenantes et au renforcement des capacités des décideurs cherchant à approfondir leur connaissance des questions techniques de propriété intellectuelle relatives à leurs problèmes décisionnels. Des exposés sur mesure et une analyse des politiques ont été fournis sur demande à des diplomates, des fonctionnaires des organisations intergouvernementales qui coopèrent avec l'OMPI, des organismes régionaux, des étudiants du troisième cycle, des universitaires, des experts nationaux et des groupes industriels et il a contribué de manière significative à une série d'ateliers de renforcement des capacités organisés par l'OMC.

5. En juillet 2009, ce programme a contribué à l'organisation à Genève d'une grande conférence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les questions de politique générale. Cette conférence, qui a été organisée conformément à une proposition formulée par le Comité permanent du droit des brevets (SCP) à sa douzième session tenue à Genève en juin 2008, a traité de questions relatives à l'interface de la propriété intellectuelle avec d'autres domaines de la politique publique comme la santé publique, l'environnement, le changement climatique et la sécurité alimentaire et elle a servi de forum à des débats de politique générale sur le rôle de la propriété intellectuelle et l'équilibre entre l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies. La conférence a également donné à l'OMPI la possibilité d'approfondir sa collaboration avec d'autres OIG comme la FAO, la CCNUCC, l'OMS, l'OMM, l'OMC ainsi qu'avec les parties prenantes du secteur privé, les ONG et les milieux universitaires.

6. La communication avec le secteur privé a eu lieu sous la forme de réunions de haut niveau au cours desquelles l'OMPI a étudié la possibilité de collaborer directement dans plusieurs domaines, y compris l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels et les technologies soucieuses de l'environnement.

7. L'OMPI a coopéré activement avec l'OMS, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et de l'initiative concernant le programme spécial de recherche et de formation dans le domaine des maladies tropicales visant à créer un réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI). Elle incluait également l'initiative en matière de communauté de brevets pour les médicaments, approuvée par l'UNITAID, qui vise à établir une communauté volontaire de brevets pour des médicaments dont l'objectif initial est d'accroître l'accès aux nouveaux médicaments antirétroviraux et d'encourager l'élaboration de nouvelles formulations et la Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique, consacrée à l'échange des virus grippaux et à l'accès aux vaccins et autres avantages et la Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique, consacrée à l'échange des virus grippaux et à l'accès aux vaccins et autres avantages.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

8. Le programme 18 a également pris part à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pour ce qui est de l'intégration des recommandations pertinentes de ce plan dans ses activités régulières et par le biais de la préparation et de l'exécution de deux projets du plan. Le

résumé analytique ci-dessus donne des informations additionnelles sur les activités de programme qui appuient la mise en œuvre d'une série de recommandations pertinentes, en particulier dans les domaines du transfert de technologie et de l'information sur les brevets. Le programme a également conduit au projet DA_7_23_32_01 : "La propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence". Ce projet étaye la mise en œuvre des recommandations n^{os} 7, 23, 32 et 1 du Plan d'action pour le développement dont le but est de promouvoir une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Reconnaissance du rôle de l'OMPI dans les politiques internationales et renforcement de la capacité des responsables de l'élaboration des politiques s'agissant de suivre l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle et des défis mondiaux, d'étudier les incidences des options politiques et d'évaluer les domaines d'action et les perspectives en la matière | Utilisation des contributions de l'OMPI dans le cadre des instances internationales et nationales. Objectif : huit instances | L'OMPI a apporté des matériels de politique générale et autres contributions à l'OMS (Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique, consacrée à l'échange des virus grippaux et à l'accès aux vaccins et autres avantages), à l'initiative en matière de communauté de brevets pour les médicaments de l'UNITAID, au Conseil des droits de l'homme (Groupe de haut niveau sur l'application du droit au développement), au Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique (UNIACB), à la FAO, à la CCNUCC (organes subsidiaires et Conférences des Parties à Poznan en 2008 et à Copenhague en 2009, des manifestations parallèles étant organisées aux Conférences des Parties), à l'OMC (séminaires nationaux et régionaux sur certains aspects de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC), ainsi qu'à plusieurs processus nationaux et régionaux dont le World Trade Institute à l'Université de Berne (sur les ressources génétiques animales), au plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique de l'Union africaine et au projet TDR-ANDI de l'OMS. | |
| | Retour d'information et impact présumé dans les débats de politique générale organisés par l'OMPI et auxquels elle participe. | Retour d'information positif sur les contributions de l'OMPI de la part de l'OMS, de la FAO, de l'UNIACB, du TDR et de l'Union africaine ainsi que de plusieurs représentants de la société civile, de l'industrie, d'ONG et d'États membres. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| | Demande de contributions adressées à l'OMPI par des États membres, des organisations intergouvernementales et d'autres organisations | L'OMPI a été invitée à contribuer aux questions de propriété intellectuelle relatives aux sciences de la vie par notamment la FAO, la CCNUCC, l'UNIACB, l'OMS, l'OMC, l'Union africaine, des processus nationaux, des ONG et les milieux universitaires. | |
| Renforcement des échanges interactifs entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé. | Demandes de participation de l'OMPI à des forums de politique générale. | L'OMPI a été invitée à prendre part à une série de forums académiques et de politique générale de haut niveau dans les milieux politiques de Genève, dans les États membres et ailleurs dans le système des Nations Unies ainsi qu'à des réunions du secteur privé et de la société civile, ce qui traduit la demande de plus en plus grande pour les contributions de l'OMPI. | |
| | Retour d'information et impact notifié des forums de politique générale convoqués par l'OMPI | Retour d'information positif de participants d'États membres, d'OIG, d'ONG, du secteur privé, des milieux universitaires et de la presse sur les forums de politique générale convoqués par l'OMPI. Au nombre des sujets traités ont figuré les cartographies des brevets aux fins des politiques publiques, les accords multilatéraux sur l'environnement, la gestion de la propriété intellectuelle du secteur public dans le domaine des sciences de la vie et le brevetage de la biotechnologie. Ont été en particulier bien accueillies les informations d'actualité neutres et techniquement solides, les analyses de politique et l'ouverture d'un forum pour l'échange d'expériences pertinentes entre les parties prenantes concernées. | |
| | Étendue et diversité de partenariats aux dialogues de politique générale, et impact présumé d'un dialogue élargi Objectif : Coopération accrue avec quatre partenaires existants et coopération avec quatre nouveaux partenaires; six débats de politique générale organisés par l'OMPI. | L'OMPI a renforcé sa coopération avec notamment la FAO, la CNUCED, l'OMS, l'OMC, l'UNIACB et l'Union africaine. Elle s'est engagée à entreprendre en 2010-2011 des activités conjointes avec l'OMS et l'OMC sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Elle a conclu de nouveaux partenariats avec la CCNUCC sur la technologie liée aux changements climatiques, avec le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, avec l'Union africaine sur un plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique et avec le World Trade Institute à l'Université de Berne sur les futurs défis du brevetage de la biotechnologie. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| | | Quatre forums de politique générale ont été convoqués (Colloque interdisciplinaire sur les cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans le domaine des sciences de la vie, Colloque des sciences de la vie sur les cartographies des brevets et le transfert de technologie dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, Colloque des sciences de la vie sur la gestion de la propriété intellectuelle du secteur public et Colloque sur les futurs défis du droit international : la marche à suivre pour le breveteage de la biotechnologie). | |
| Mise à disposition effective de nouveaux instruments d'analyse, d'études et de sources d'information en matière de brevets concernant la propriété intellectuelle et les défis mondiaux | Nombre et portée des nouveaux instruments et études en matière de politique générale, ainsi que d'instruments d'analyse et de données d'information en matière de brevets. | Un dialogue a été engagé avec l'industrie sur la création d'instruments et de projets destinés à faciliter l'accès à la technologie dans le domaine de la santé publique et la technologie verte. Élaboration d'un document de fond sur la propriété intellectuelle et les changements climatiques (projet de consultation) et de l'avant-projet d'un document sur la gestion de la propriété intellectuelle au service de la santé publique. | |
| | Retour d'information des utilisateurs et partenaires sur la qualité et la pertinence des instruments élaborés Objectif : six nouveaux résultats | Retour d'information très positif sur la présentation d'un projet d'étude sur les questions relatives au transfert de technologie et à la propriété intellectuelle dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Deux manifestations parallèles ont été organisées aux Conférences des Parties de la CCNUCC en 2008 à Poznan et en 2009 à Copenhague. | |
| Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales partenaires à prendre des décisions en connaissance de cause s'agissant des options pratiques concernant l'utilisation des technologies brevetées dans les domaines correspondant aux enjeux mondiaux de politique générale. | Demande de produits d'information en matière de brevets Retour d'information des utilisateurs des produits Objectif : demande de six nouveaux produits | Les États membres, les OIG, les ONG et la société civile ont de plus en plus demandé des informations sur l'utilisation et l'effet des brevets ainsi que des informations résultant directement du système des brevets. Les travaux de l'OMPI sur les outils d'information relatifs aux brevets ont revêtu un intérêt particulier pour la FAO, la CCNUCC, l'OMS, l'Union africaine et l'UNITAID qui ont encouragé l'OMPI à tirer davantage parti des résultats obtenus. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 1 522 | 1 221 | 80,2% |

9. Étant donné que le programme 18 est un programme relativement nouveau, si les dépenses effectives ont été inférieures aux dépenses budgétisées, la raison en est principalement que plusieurs postes clés n'ont pas été pourvus dont celui de directeur en 2009. En outre, le montant alloué aux honoraires des experts a été plus bas que prévu.

Programme 19 : Communications

OBJECTIF Meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle et du rôle de l'OMPI à travers le monde et plus forte orientation service au sein de l'Organisation

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En vue de faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI à travers le monde, il a été nécessaire d'adopter des méthodes plus novatrices de diffusion des messages de l'OMPI à l'intention des États membres et de l'ensemble des parties prenantes, en particulier dans les pays en développement. Un enjeu essentiel consistait à faire davantage participer les États membres au processus, en leur apportant l'aide et la collaboration de l'Organisation dans le cadre du lancement d'activités de sensibilisation au niveau national et en mettant les produits d'information de l'OMPI à la disposition d'un public large et diversifié. L'accent ayant été mis sur une utilisation plus optimale des ressources, davantage de projets communs ou en partenariat ont été mis en œuvre, ce qui s'est traduit par le lancement d'un plus grand nombre de produits, plus largement diffusés. Ces efforts ont été couronnés de succès sur plusieurs fronts; plusieurs points forts sont exposés ci-après.

2. Premier résultat escompté – Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public. Cette activité a nécessité une approche à facettes multiples qui continue d'évoluer pour répondre aux besoins des parties prenantes de l'OMPI. Une nouvelle stratégie a consisté à fournir aux États membres les instruments de base nécessaires à la réalisation de campagnes de sensibilisation ont été fournis aux États membres. À cet effet, une nouvelle section consacrée aux "instruments de sensibilisation à la propriété intellectuelle" a été créée sur le site Web de l'OMPI et contient la version en ligne du *Guide OMPI de sensibilisation à la propriété intellectuelle*, deux bases de données dans laquelle figurent des informations relatives aux initiatives en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle lancées dans le monde entier et le résumé de recherches empiriques sur la propriété. À titre d'exemple de leur impact, du matériel fourni dans ces bases de données a été largement utilisé dans un rapport de haut niveau de l'initiative ICC "Plan d'action du monde de l'entreprise pour mettre un terme à la contrefaçon et au piratage" (BASCAP) sur l'attitude et la perception des consommateurs en matière de contrefaçon et de piratage. Les contacts et la coopération avec les offices de la propriété intellectuelle et les parties prenantes du secteur privé et de la société civile ont été renforcés en réponse à la prise de conscience de plus en plus grande de l'importance de la sensibilisation du public à la création d'une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle. Un accord pour concéder sous licence et distribuer un module d'apprentissage par voie électronique des droits de propriété intellectuelle créé par le Ministère américain du commerce a été conclu en 2009 et la collaboration entre l'OMPI, la Foire des inventions de Genève et l'Office suisse de la propriété intellectuelle a été renforcée en vue d'une participation plus active et plus efficace à cet important événement qui attire des inventeurs du monde entier. Des travaux ont été entrepris sur un projet conjoint avec l'Office japonais des brevets qui prévoient la création d'une base de données d'études de cas et d'autres matériels qui donnent des exemples de l'utilisation avec succès du système de la propriété intellectuelle.

3. Les matériels d'information générale de l'OMPI ont continué de susciter un intérêt de plus en plus grand. C'est ainsi que des demandes de 20 États membres ont été traitées en 2009 – pour l'utilisation à des fins spécifiques de matériels d'enseignement et de sensibilisation dans des universités, écoles, organisations de petites et moyennes entreprises et des institutions gouvernementales –, soit deux fois plus que lors de l'exercice biennal précédent. Les lecteurs ont fait

montre d'un intérêt très marqué pour le Magazine de l'OMPI qui a eu pour résultat un accroissement très net de sa lecture en ligne (2,3 millions de pages consultées en 2009 contre 0,9 million en 2007), une augmentation de 19% des abonnements à la version papier et un excellent retour d'information d'une récente enquête sur sa qualité et sa pertinence.

4. La prise de conscience de l'importance des jeunes en tant que consommateurs majeurs de propriété intellectuelle – aujourd'hui et demain – a été à la base des efforts accrus qu'a déployés l'Organisation en vue de toucher ce groupe. En réponse aux demandes d'États membres, les efforts ont été intensifiés pour mettre un nombre accru de matériels pédagogiques à la disposition de plus d'écoles et maîtres d'école afin d'enseigner aux étudiants l'importance de la propriété intellectuelle. Étant donné que bon nombre des États membres éprouvent des difficultés budgétaires pour imprimer et distribuer les matériels, l'OMPI a décidé de recenser des partenaires dans les secteurs public et privé, au niveau régional, qui sont disposés à parrainer les frais d'impression et à participer à d'autres aspects des campagnes de sensibilisation. En Jordanie par exemple, un accord a été conclu avec le Centre de la reine Rania pour l'esprit d'initiative qui se chargera de reproduire les bandes dessinées de l'OMPI sur les brevets, les marques et le droit d'auteur aux fins de leur utilisation dans les écoles en Jordanie. Dix écoles devaient en être les bénéficiaires la première année, l'intention étant d'élargir le programme à d'autres pays de la région en formant des enseignants locaux à l'utilisation de matériels pédagogiques de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. Un programme pilote d'utilisation de la série "Tirer les leçons du passé, créer l'avenir" à l'intention des jeunes qui se préparent au baccalauréat international a été lancé par l'Ecole internationale de Genève; il sera mis à la disposition d'autres écoles dans le monde qui utilisent le programme d'études de ce baccalauréat.

5. En étroite coopération avec l'institut péruvien de la propriété intellectuelle (INDECOP) et le fonds fiduciaire du Gouvernement coréen, l'animation dans plusieurs langues de la bande dessinée sur le droit d'auteur publiée par l'OMPI (élaborée à l'origine en partenariat avec l'INDECOP) a été achevée et elle sera mise au début 2010 à la disposition des États membres pour leur transmission sur les chaînes de télévision nationales, sur DVD aux fins de leur utilisation dans les écoles ainsi que sur des supports sociaux comme YouTube.

6. L'Organisation a eu recours à la fois à des procédés traditionnels et à de nouveaux moyens afin de faire mieux connaître l'Organisation dans le monde entier. L'OMPI, en collaboration avec des États membres, a assuré la traduction de ses publications dans de nouvelles langues (autres que celles utilisées dans le système des Nations Unies), l'augmentation annuelle étant de 35% par rapport à l'exercice biennal précédent. Les publications de l'OMPI ont été mises à disposition dans 14 nouvelles bibliothèques dépositaires de l'OMPI dans les pays en développement, ce qui a élargi la portée de l'Organisation dans les établissements d'enseignement. Les produits d'information gratuits de l'OMPI, dans toutes les langues dans lesquelles ils existent, ont continué à être transférés dans Google Books et Scribd. Auparavant, seules les publications pour vente de l'OMPI, en anglais, avaient été incorporées dans Google Books et aucun document de l'OMPI n'était disponible dans Scribd, un nouveau site Internet de partage de documents de plus en plus populaire. En outre, la vente des publications au cours de l'exercice biennal a produit des recettes de l'ordre de 1,1 million de francs suisses tandis que quelque 200 000 produits d'information ont été diffusés dans le monde entier.

7. Le programme de réunions d'information de l'OMPI dont le but est de promouvoir une meilleure compréhension de la mission de l'OMPI, de ses activités et du rôle de la propriété intellectuelle a accueilli plus de 4100 personnes comprenant 161 groupes constitués de fonctionnaires nationaux, hommes d'affaires et étudiants de lycées et d'universités. Des frais de transport élevés et le ralentissement de l'économie mondiale ont eu un impact concret sur le nombre des demandes reçues en 2008 et 2009 de groupes d'étudiants d'outremer. Cela dit, la demande de réunions d'information détaillées plus spécialisées sur des questions spécifiques liées à la propriété intellectuelle est restée constante, ce qui révèle un intérêt continu parmi ces publics cibles pour des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle.

8. Consciente des lacunes importantes en matière d'activités de sensibilisation – documents relatifs au problème de la contrefaçon et du piratage –, l'Organisation a produit un film sur les effets de la contrefaçon de médicaments sur les consommateurs. L'"histoire de Tolomeo" a donné un visage humain au problème et traite de la question avec simplicité et sans passion, son message étant destiné aux décideurs comme au public en général. Ce projet constituait aussi une initiative réalisée en collaboration avec d'autres partenaires, ce qui a contribué à une réduction significative du coût de la production. L'accent mis sur la diffusion de films traitant de l'OMPI sur des sites Web de réseaux sociaux tels que YouTube a constitué une réorientation stratégique décisive (le nombre de visionnements ayant doublé en 2009 avec près de 50 000 visionnements individuels). Deux films faisant la promotion des systèmes de La Haye et de Madrid ont également été tournés, pour utilisation sur l'Internet ainsi qu'à des conférences et séminaires. À la lumière de budgets réduits, la plupart de ces œuvres ont été produites en interne, ce qui a permis d'augmenter la production à un coût moindre.

9. Les activités entreprises au titre du résultat escompté 2 – *Meilleure attention portée aux clients dans toute l'Organisation* – ont abouti à la création d'une équipe de services à la clientèle qui est aujourd'hui l'axe de référence de tous les aspects au sein de l'Organisation liés aux services à la clientèle. L'équipe a entrepris plusieurs activités qui ont eu pour résultat différentes améliorations, à savoir la création d'un groupe interne de points focaux des services à la clientèle chargé d'élaborer et d'appliquer des procédures efficaces de traitement des demandes issues de tous les secteurs; la mise en œuvre d'une nouvelle page "Contactez-nous" de l'OMPI et de sa structure d'appui connexe, fournissant un axe central beaucoup plus méthodique et global de contact pour les utilisateurs externes (y compris les États membres, les offices de la propriété intellectuelle et les institutions) tout en améliorant l'expérience des clients en assurant une réponse plus prompte et systématique de la part de l'OMPI; la rationalisation du traitement des interrogations génériques ou mal orientées faites par voie électronique; et la formation et sensibilisation approfondie à l'importance du service et à la nécessité de renforcer l'efficacité du traitement des demandes. Tous ces efforts ont contribué à la création permanente d'une culture de service d'un bout à l'autre de l'Organisation.

10. Troisième résultat escompté – *Présence accrue des activités de l'OMPI dans les médias au niveau mondial*, axée sur la nécessité d'accroître l'intérêt à long terme pour les questions relatives à la propriété intellectuelle et de favoriser l'exactitude du contenu, en recourant aux conférences de presse, aux communiqués de presse, aux réunions d'information et aux entretiens (presse écrite, télévision et radio) avec des fonctionnaires de l'OMPI sur divers sujets. L'organisation de séminaires pour journalistes à Genève et à l'étranger a contribué à élargir le réseau de journalistes qui apprécient et comprennent la valeur des rapports sur la propriété intellectuelle, promouvant ainsi l'objectif stratégique qui est de maintenir constamment l'intérêt des médias pour les questions liées à la propriété intellectuelle. Conjugué à une sensibilisation proactive des médias, cela explique la forte croissance des contacts avec les médias en 2008-2009. Une augmentation de 36% du nombre des articles publiés dans la presse mondiale sur les activités de l'OMPI a également été le résultat des efforts plus proactifs de sensibilisation des médias à une échelle internationale. En 2009, les médias ont délaissé l'attention qu'ils accordaient aux questions institutionnelles de l'OMPI en faveur de questions de fond. La remise de quelque 312 prix de l'OMPI à des inventeurs et créateurs de 34 États membres, essentiellement des pays en développement ou des pays en transition, a contribué à une importante couverture médiatique également.

11. Résultat escompté 4 – *Utilisation accrue des ressources de la bibliothèque de l'OMPI en matière d'information*. La bibliothèque de l'OMPI s'est unie au programme 19 à la fin de 2008. Au cours de l'exercice biennal, la bibliothèque a aidé à mieux faire comprendre les questions liées à la propriété intellectuelle en enrichissant ses services, ce qui a eu pour résultat un plus grand volume de ressources à la disposition de ses clients. La plupart des demandes d'information qu'a reçues la bibliothèque l'ont été par voie électronique, l'augmentation étant de 15% entre 2006-2007 et 2008-2009 pour les demandes internes cependant que le nombre de demandes externes demeurait

constant. L'augmentation du nombre de clients internes a probablement été due aux efforts de commercialisation internes de la bibliothèque en vue de la promotion de ses services. Désireuse d'appuyer la présence de l'OMPI dans la communauté de la propriété intellectuelle, la bibliothèque a lancé en 2009 un nouveau service qui fournit des rapports de pays à jour aux collègues qui partent en mission. Après avoir établi la nécessité de préserver et d'accroître l'accessibilité à d'importants matériels historiques de l'OMPI avec des moyens électroniques, la bibliothèque a entrepris un projet de numérisation qui portera pleinement ses fruits en 2010.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

12. Un projet conjoint a été entrepris avec l'Office japonais des brevets, utilisant les Fonds fiduciaires du Japon et l'expérience de l'OMPI dans le domaine des bases de données sur la sensibilisation. Provisoirement appelé E-SPEED, ce projet est une base de données d'études de cas et d'autres matériels (articles, vidéos, etc.) qui donnent des exemples d'une utilisation avec succès du système de la propriété intellectuelle. Le cadre technique a été peaufiné et les premiers travaux de normalisation des études existantes ont commencé en vue de la création d'une version "beta". En octobre 2009, le projet conjoint a été avalisé par le CDIP. Le projet E-SPEED est lié aux recommandations n^{os} 4, 5, 9 et 11 du Plan d'action pour le développement.

13. Les activités qui relèvent du programme 19 dans son ensemble ont contribué à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 3 et 5 du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public | Diffusion par les États membres des messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle (au moyen d'imprimés et de supports multimédias et par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI), dans le cadre de 10 activités nationales de sensibilisation du public | Diffusion de messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle au moyen du matériel d'information de l'OMPI et de supports multimédias dans le cadre de 13 campagnes nationales de sensibilisation du public à Abu Dhabi, en Arabie saoudite, au Cambodge, à Dubaï, en Irlande, en Jordanie, au Liban, au Mexique, au Maroc, au Nicaragua, au Pérou, à Singapore et en Tunisie. 70 nouvelles versions de publications de l'OMPI traduites et publiées dans d'autres langues que celles de l'ONU. 14 bibliothèques depositaires ont été créées dans les États membres qui mettent des documents sur la propriété intellectuelle à la disposition du public. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---------------------|---|---|------------------|
| | | <p>Cinq nouveaux documentaires sur des créateurs et des innovateurs de la France, du Brésil, de l'Ukraine, du Pérou et du Nigéria à propos de la valeur de la propriété intellectuelle dans leurs œuvres; disponibles sur demande sur le site Internet de l'OMPI et des sites de réseaux sociaux tels que YouTube.</p> <p>Le nombre de visiteurs de la version Web du Magazine de l'OMPI a plus que doublé (1,8 million de visites en 2008 contre 2,3 millions en 2009, soit une augmentation de près de 28%) tandis que le nombre des abonnements à la version papier augmentait de 19% par rapport à l'exercice biennal précédent. Les abonnements par courrier électronique aux trois versions linguistiques du Magazine ont continué de croître pour atteindre 13 400 à la fin de 2009. Dans le cadre d'une enquête menée en 2009 auprès des lecteurs pour déterminer l'impact et l'appréciation de différents types d'articles publiés dans le Magazine, quelque 88% des répondants ont qualifié le Magazine dans son ensemble de "bon" ou "très bon".</p> | |
| | Utilisation par 10 États membres de matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes dans les services éducatifs nationaux | <p>Du matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes a été utilisé dans 10 États membres au moins, à savoir l'Allemagne, Cuba, les États arabes unis, la Jordanie, le Liban, le Luxembourg, le Maroc, le Pérou, les Philippines et le Qatar.</p> <p>Lancement d'un projet pilote d'utilisation de matériel de l'OMPI par les écoles internationales partout dans le monde.</p> | |
| | Diffusion de deux messages d'information de l'OMPI destinés au public sur au moins deux réseaux internationaux et 40 réseaux nationaux dans les États membres | <p>Des messages de qualité n'ont pas été produits pour 2008 faute de fonds pour la production externe. La diffusion de tels messages en 2009 a été retardée jusqu'à la fin de l'année en raison de difficultés de tournage et d'après production; ils sont actuellement disponibles sur DVD.</p> <p>Une animation vidéo de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été produite pour les États membres qui peuvent la télécharger sur l'Internet. La production de films de l'OMPI publiés sur des sites de réseaux sociaux a généré 50 000 visites sur YouTube.</p> <p>Plus de 1000 copies de la collection of vidéos sur DVD de l'OMPI ont été distribuées en 2008 et durant l'Assemblée générale de 2009 aux États membres.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| | Augmentation de 10% du nombre d'États membres organisant des activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle | La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée en 2008 sur le thème "Promotion de l'innovation et respect de la propriété intellectuelle" et, en 2009, sur le thème "L'innovation verte". En 2008, quelque 1500 pochettes d'information ont été envoyées aux États membres, observateurs, parties prenantes et entreprises ce qui n'a pas été le cas en 2009 dans le cadre de l'"écologisation" de l'OMPI. Les États membres et les observateurs ont été encouragés à télécharger le matériel de promotion du site Internet de l'OMPI. En 2008, 60 pays ont notifié l'OMPI de l'organisation de réunions tandis que 79 le faisaient en 2009 (une augmentation de 32%). Ces pays ont transmis 240 résumés de réunions en 2008 et 260 en 2009 (affichés sur le site Internet de l'OMPI), soit une augmentation de 45 et 57% respectivement par rapport à 2007. | |
| Meilleure attention portée aux clients dans toute l'Organisation | Audit et évaluation des activités de service existantes de l'OMPI, achevés | Recensement des contacts par téléphone, courrier électronique et télécopieur pour tous les secteurs de l'OMPI et établissement d'une liste de ces contacts. Recensement et documentation des équipes et du personnel formels et informels existants – et des processus connexes. | |
| | Étalonnage des opérations de service à la clientèle dans les organisations extérieures retenues, achevé | Étalonnage achevé au moyen de visites à l'OHIM, à l'UKIPO, au DKPTO, à l'OEB, à l'USPTO et à IP Australia et de contacts avec ces offices. | |
| | Solution provisoire de courte durée adoptée pour améliorer dans un premier temps les opérations du centre d'appel/Helpdesk | Réorganisation de la page "Contactez-nous" du site Internet de l'OMPI. Définition et mise en place d'une structure de contact par téléphone et par courrier électronique que décrit le tableau de routage services clients. Fourniture à quelques équipes d'outils techniques pour améliorer la gestion des appels téléphoniques et des demandes adressées par courrier électronique. Nombreux cours de formation impartis par l'équipe de la section de services à la clientèle. | |
| | Coordination des opérations de service actuelles par un centre d'information faitier; création de centres de service "de deuxième niveau" dans les secteurs où il y a lieu | Création d'une équipe centrale chargée de répondre aux demandes génériques par courrier électronique ainsi que de coordonner et redistribuer au niveau de l'organisation les demandes complexes ou mal orientées adressées par courrier électronique. Définition et documentation des responsabilités de chaque équipe de soutien ou de chaque personne, qui sont décrites dans les catalogues de service publiés au plan interne. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| Présence accrue des activités de l'OMPI dans les médias au niveau mondial | Augmentation d'au moins 5% du nombre d'articles dans la presse mondiale qui utilisent des informations fournies par l'OMPI | Augmentation de 11% du nombre d'articles dans la presse par rapport à l'exercice biennal antérieur | |
| | Augmentation d'au moins 5% du nombre de correspondants de presse rendant compte régulièrement des activités de l'OMPI | Augmentation de 36% du nombre de correspondants de presse par rapport à l'exercice biennal antérieur | |
| | Augmentation d'au moins 5% du nombre d'articles émanant de l'OMPI publiés dans des revues professionnelles et universitaires spécialisées | Augmentation de 10% du nombre d'articles émanant de l'OMPI par rapport à l'exercice biennal antérieur | |
| Utilisation accrue des ressources de la bibliothèque de l'OMPI en matière d'information | Augmentation de 10% du nombre de clients qui utilisent les services de la bibliothèque (par rapport à 10 par semaine en 2006) | Le nombre de visiteurs qui utilisent les services de la bibliothèque de l'OMPI a augmenté de 10%, essentiellement des spécialistes de la propriété intellectuelle de la région de Genève (chercheurs, étudiants universitaires) et des programmes de l'Académie de l'OMPI. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 13 788 | 13 442 | 97,5% |

14. L'utilisation du budget est proche de l'objectif visé. Si les dépenses ont été légèrement inférieures aux dépenses projetées, c'est en raison des efforts qui ne cessent d'être déployés pour faire des économies dans le domaine des fournitures.

Programme 20 : Bureaux extérieurs et relations extérieures

OBJECTIF Engagement accru et plus efficace de l'OMPI auprès de la communauté extérieure

Chef de programme : M. J. C. Wichard

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Durant l'exercice biennal, ce programme a été principalement consacré à l'engagement avec les principaux partenaires stratégiques de l'OMPI ainsi qu'à la nécessité de faire en sorte que l'Organisation travaille en réseau avec la communauté extérieure à l'appui des processus intergouvernementaux relatifs à la propriété intellectuelle et aux principales questions de politique d'intérêt public telles que la propriété intellectuelle et le commerce, la santé publique et les changements climatiques. Ce travail a reçu un nouvel élan après l'introduction à la fin de 2008 des neuf nouveaux objectifs stratégiques et, en particulier, l'objectif stratégique VII : "Propriété intellectuelle et défis mondiaux", et l'intégration dans le programme et budget révisé 2008-2009 d'un nouveau programme axé sur des questions (Programme 18 : Propriété intellectuelle et défis mondiaux). Cette impulsion pour faire retrouver à l'OMPI sa place de première instance intergouvernementale qualifiée pour traiter des questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle et des questions relatives aux politiques des pouvoirs publics à l'échelle mondiale a nécessité un renforcement des relations extérieures de l'OMPI qui pourrait assurer le suivi systématique par l'OMPI des principaux processus intergouvernementaux de négociation ainsi que sa participation à ces processus.

2. Les activités ont essentiellement porté sur l'engagement de l'OMPI avec ses principaux partenaires :

- i) **OMC.** Travail à l'appui de l'application efficace de l'Accord d'assistance technique OMPI/OMC. En 2008-2009, un effort concerté a été fait pour renforcer la coopération avec l'OMC en organisant un plus grand nombre d'ateliers et d'activités conjoints sur des questions relatives au soutien à donner aux pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle et des échanges.
- ii) **OMS.** L'OMPI a conclu un partenariat actif avec l'OMS sur des questions en rapport avec la santé publique et l'accès aux médicaments. Outre l'organisation d'ateliers OMPI-OMS et OMPI-OMC-OMS sur la santé publique et les questions de propriété intellectuelle, ce partenariat a également inclus une participation importante de l'OMPI au Conseil exécutif de l'OMS, à l'Assemblée mondiale de la santé ainsi qu'à la Stratégie et au plan d'action mondiaux pour la santé publique et l'innovation et l'accès aux médicaments.
- iii) **CCNUCC/PNUÉ.** L'OMPI prend une part de plus en plus active au processus de négociation intergouvernemental ainsi qu'aux initiatives interinstitutions relatives aux changements climatiques, en particulier dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'OMPI a organisé avec l'UIT à la quinzième Conférence des Parties une manifestation conjointe qui a suscité un grand intérêt et attiré de nombreux participants.

3. En dehors de ces importantes activités stratégiques, les travaux menés pour réaliser ces objectifs et donner les résultats escomptés du programme 20 ont inclus une participation active aux questions interinstitutions et aux relations extérieures avec le système commun des Nations Unies, tous les organismes des Nations Unies chargés de la réforme de la gestion à des fins de coordination et de cohérence, notamment le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun d'inspection (CCI) notamment. Les activités ont également porté sur la coordination des rapports de suivi d'une série de conférences et d'initiatives de l'ONU telles que le Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI) et la participation à de grandes réunions comme la CNUCED XII à Accra.

4. Les activités de l'OMPI avec les ONG et l'industrie sont demeurés une priorité stratégique. En 2008, le programme a répondu à de nouvelles demandes dont celles de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) en vue d'obtenir une aide aux fins de la coordination avec l'Union mondiale des aveugles et d'autres ONG du projet concernant les déficients visuels. Une aide a également été apportée pour l'organisation de la première réunion proposée par l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) concernant un nouveau traité sur le "secret professionnel". En 2009, les activités du programme avec les ONG ont été touchées par des changements dans la dotation en personnel et par une modification de l'approche stratégique quant à la façon la meilleure dont l'OMPI pourrait œuvrer avec ces importantes parties prenantes. Il est prévu que, durant l'exercice biennal 2010-2011, de nouvelles initiatives seront lancées dans le domaine des communications de l'OMPI et de l'engagement avec la société civile, y compris ses liens avec des associations professionnelles, les groupes industriels et les ONG en général.

5. Les bureaux extérieurs de l'OMPI ont un rôle central à jouer à l'appui de la réalisation par l'Organisation de ses objectifs. En 2008, les bureaux de l'OMPI à New York, Singapour, Tokyo et Bruxelles ont exécuté une série d'activités pour aider à fournir les services liés à un large éventail de programmes de l'OMPI. À la fin de 2008, le directeur général a fait part de son intention de faire un examen stratégique des bureaux extérieurs de l'OMPI afin de s'assurer que claire soit la vision de leur rôle et de leur fonction à l'appui de la réalisation effective et efficace des objectifs généraux de l'Organisation.

6. L'événement le plus significatif quant aux efforts déployés par l'OMPI pour mobiliser des ressources à l'intention des pays en développement afin d'appuyer leur utilisation de la propriété intellectuelle pour faciliter le développement a été l'approbation et l'exécution du projet du plan d'action pour le développement de l'OMPI de convoquer la conférence internationale sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement (Novembre 2009). Les préparatifs de cette conférence et les consultations y relatives ont donné à l'Organisation l'occasion de mettre à profit l'expérience des principaux organismes de développement. Ce processus et la Conférence elle-même ont contribué à établir un vaste réseau de partenaires auxquels l'OMPI peut faire appel pour le soutien qu'ils peuvent offrir à ses États membres en développement. Une série d'initiatives de suivi a été communiquée à la 4^e session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

7. Les donateurs actuels de l'OMPI ont continué de lui accorder un important soutien. L'Organisation a bénéficié d'une aide additionnelle avec la création du nouveau Fonds fiduciaire du Japon pour l'Afrique. Le Gouvernement japonais a apporté une contribution de 1,1 million de francs suisses à ce fonds afin de soutenir le travail mené par l'OMPI en Afrique. En outre, à la fin de 2008, un fonds fiduciaire a été mis en place par le Gouvernement portugais en vue de soutenir les efforts fournis par l'OMPI en faveur des pays lusophones, en particulier en Afrique. Les données relatives à l'exécution figurant dans le tableau ci-après apportent des précisions supplémentaires concernant l'augmentation des ressources extrabudgétaires en 2008-2009.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

8. Le programme 20 a été chargé de l'exécution du projet du Plan d'action pour le développement de l'OMPI qui porte sur la recommandation n° 2. Le document de projet approuvé (voir CDIP/3/INF/2) a proposé la convocation d'une Conférence internationale de l'OMPI sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement. La Conférence a eu lieu les 5 et 6 novembre 2009 et donné les produits décrits en détail dans le document de projet. Ceci dit, la Conférence n'a été qu'un point de départ de la mise en œuvre de la recommandation n° 2 du Plan d'action pour le développement. À cet égard, le document de projet et les activités du programme 20 en 2010-2011 fournissent des objectifs plus détaillés pour la mobilisation de ces ressources ainsi que pour l'évaluation à plus long terme des résultats.

9. L'élaboration d'activités de programme au titre du programme 20 a pour objet la mise en œuvre des recommandations n^{os} 14, 30, 40 et 43 du Plan d'action pour le développement. En ce qui concerne la recommandation n° 14, le programme 20, en coopération avec les secteurs opérationnels de l'OMPI, a veillé à ce que les activités entreprises avec l'OMC reflètent cette recommandation. Il a également travaillé avec les secteurs concernés de l'OMPI pour qu'ils œuvrent en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales à l'appui de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 30, 40 et 43.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Débats sur des questions de propriété intellectuelle dans d'autres instances internationales, notamment des organisations du système des Nations Unies, prenant dûment en considération les contributions de l'OMPI | Huit documents et rapports de réunions internationales rendant compte de la contribution de l'OMPI | <p>Inclusion de la propriété intellectuelle dans la déclaration commune des Nations Unies (conformément au principe de l'unité des Nations Unies dans l'action) présentée et lue à la table ronde du Gouvernement du Bhoutan avec ses partenaires de développement, soulignant le soutien de l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>Participation active à plus de 30 réunions de l'OMC, de la CCNUCC, de l'ONUDI, de la CNUCED, du SMSI, de l'OMS, de la BID, du CCS, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur la gestion contribuant aux débats menés dans ces instances.</p> <p>L'exécution du programme au regard de cet indicateur ressort aussi de certains programmes de fond de l'OMPI (programmes 4 et 5) et du nouveau programme 18 (Propriété intellectuelle et les défis mondiaux).</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Meilleure connaissance des travaux de l'OMPI et des avantages qu'offre la propriété intellectuelle en termes de développement dans les groupements du monde de l'industrie et dans la société civile; et participation accrue de la société civile aux activités de l'OMPI conformément aux critères d'admission et d'accréditation des ONG (recommandation n° 42 du Plan d'action pour le développement) | Huit Communications, rapports et publications émanant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales donnant une image mieux documentée de la propriété intellectuelle | Il est difficile d'utiliser cet indicateur pour attribuer le résultat à la contribution de l'OMPI d'autant plus qu'il n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique. | |
| | Augmentation du nombre d'ONG ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI et participant à des activités communes | Addition de 10 observateurs des ONG à l'OMPI en 2008. Nouvelles plates-formes créées pour l'échange d'informations et mise au point de nouvelles activités en partenariat avec toutes les parties prenantes (ONG, organisations intergouvernementales, industrie et gouvernements). | |
| | Augmentation du nombre d'activités communes avec des organisations régionales, sous régionales et nationales | Des données relatives à l'exécution au regard de cet indicateur n'ont pas été collectées et n'ont en conséquence pas été analysées. | |
| | Partenariats supplémentaires avec les secteurs public et privé | Participation à un projet du Bureau régional de l'UNESCO à Djakarta afin d'exploiter de nouvelles ressources d'enseignement et d'apprentissage permettant de renforcer les capacités des universités du réseau de l'UNESCO dans les domaines des partenariats université-industrie et des systèmes de gestion de la technologie. Ce projet est susceptible de toucher 207 universités dans 13 pays d'Asie, y compris 180 universités indonésiennes. Engagement continu avec l'ANASE par l'intermédiaire d'activités communes, et d'une coopération durable avec des organismes nationaux tels que le Conseil national de la recherche de Thaïlande, l'Institut d'application et de promotion de la technologie et le Ministère des sciences et de la technologie des Philippines ainsi que le Ministère des sciences et de la technologie du Viet Nam. | |
| Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMPI (Recommandation n° 2 du Plan d'action pour le développement) | Augmentation des ressources extrabudgétaires de l'OMPI en 2008-2009 par rapport à celles indiquées dans le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007 | Le total des recettes extrabudgétaires en 2008-2009 s'est élevé à 15,8 millions de francs suisses contre 13,4 millions en 2006-2007, soit une augmentation de 2,4 millions ou 18%. | |
| | Augmentation du réservoir de donateurs de l'OMPI concrétisée par le nombre de nouveaux donateurs, d'accords concernant des fonds fiduciaires et d'autres accords analogues | Le nombre d'accords concernant des fonds fiduciaires est demeuré stable à 18 en 2008-2009 par rapport à 2006-2007. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 10 616 | 10 795 | 101,7% |

10. Le programme a dépensé 1,7% de plus que le montant qui lui avait été allouée pour 2008-2009. Cela a été principalement le résultat d'une augmentation des ressources en personnel attribuable à la réorientation stratégique en cours. Ce dépassement a été dans une certaine mesure compensé par des dépenses autres que des dépenses de personnel inférieures aux dépenses projetées.

Programme 21 : Direction générale

OBJECTIF Des orientations claires et une Organisation bien gérée, afin de permettre à l'OMPI de s'acquitter de son mandat conformément aux directives des États membres et au cadre réglementaire

Chef de programme : Directeur général

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme 21 couvre le cabinet du directeur général, la planification stratégique, le Bureau du conseiller juridique et le Service du Protocole.

2. L'exercice biennal 2008-2009 a été une période de grande transition et d'importants modifications de stratégie au cours de laquelle un nouveau directeur général a été élu (octobre 2008), un nouveau groupe de la haute direction a été nommé (décembre 2009) et le programme de réorientation stratégique de l'OMPI a été lancé (octobre 2008) pour traiter la culture d'entreprise de l'Organisation, l'efficacité de ses processus d'entreprise et l'alignement de ses programmes, de sa structure et de ses ressources sur les objectifs stratégiques. Après des consultations intensives avec les États membres, un programme et budget révisé 2008-2009 a été approuvé qui redéfinissait les objectifs stratégiques, établissait la réorientation correspondante de la structure et des ressources du programme, et intégrait les objectifs de développement dans tous ses secteurs. Telle a été la première étape de la précision des orientations de politique stratégique et du repositionnement de l'Organisation afin qu'elle puisse mieux remplir son mandat et relever les défis posés par un environnement géopolitique et technologique en évolution rapide. Du mois d'octobre 2008 jusqu'à la nomination du nouveau groupe de la haute direction, l'élaboration et l'exécution du programme de réorientation stratégique ont été dirigés dans leur intégralité par le directeur général avec le soutien de son bureau. Outre l'achèvement de la restructuration initiale de quelque 70% des services, la priorité pendant la première phase a été accordée au renforcement du service à la clientèle et de la communication avec elle, aussi bien en interne qu'avec les États membres, au renforcement de l'exécution au moyen de processus de gestion axée sur les résultats au niveau du programme comme à celui de chaque fonctionnaire, au recensement des grandes lacunes en matière de compétences et à la nécessité de les combler et à un engagement accru de l'OMPI au sein du système des Nations Unies pour relever les défis mondiaux. On trouvera dans le tableau ci-dessous une liste d'initiatives spécifiques qui ont contribué à la réalisation de ces buts.

3. Le directeur général a également pris des mesures décisives pendant l'exercice biennal pour surveiller et anticiper la crise économique et financière mondiale, notamment en prenant des mesures qui ont considérablement réduit les frais de voyage du personnel et en mettant en place un programme de cessation volontaire. Un Observatoire en ligne a été créé à des fins de transparence qui permet aux États membres de surveiller les paramètres financiers clés et les grandes tendances.

4. Le cabinet du directeur général a également au titre du programme 21 organisé et géré le premier segment ministériel de haut niveau pendant les Assemblées de l'OMPI. Ce segment de haut niveau auquel ont pris part 54 ministres a été considéré par les États membres comme une contribution positive qui a facilité une participation politique accrue de haut niveau à la nouvelle orientation stratégique de l'OMPI et il est venu s'ajouter aux réunions du directeur général aux niveaux des ministres et des premiers ministres dans le cadre d'un programme renforcé de visites officielles coordonnées par son cabinet en 2009.

5. Les travaux entrepris par le Bureau du conseiller juridique au titre du programme 21 ont considérablement augmenté avec la procédure d'élection du nouveau directeur général, la nouvelle construction et la salle de conférence, l'accroissement du nombre de recours déposés par le personnel devant le Comité d'appel de l'OMPI et le tribunal administratif de l'OIT (TAOIT) ainsi que le transfert de la Collection de lois accessibles en ligne (CLEA) à la base de données du Bureau dont la tâche est de la transformer en une source de référence mondiale des lois et traités sur la propriété

intellectuelle. Dans le domaine constitutionnel, le nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI a dépassé celui de l'exercice biennal antérieur, l'Organisation recevant et traitant 121 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion, ce qui a eu pour résultat la délivrance de 142 notifications. Le Bureau du conseiller juridique a également géré l'adhésion par l'Union européenne et 16 de ses États membres, aux traités WCT et WPPT, et il a enregistré avec succès auprès du Secrétaire général de l'ONU le Traité de Singapour sur le droit des marques qui était entré en vigueur pendant la période à l'étude. Les Parties contractantes de l'Acte de 1934 (Londres) de l'Arrangement de La Haye ont décidé de geler l'application de cet Acte pour lequel le Bureau du Conseiller juridique a donné des conseils sur les différentes possibilités d'obtenir le résultat escompté au secteur concerné de l'OMPI ainsi qu'aux États membres.

6. Le Bureau du conseiller technique a participé à la dernière phase de l'élaboration du contrat et aux négociations avec l'entreprise générale pour la construction du nouveau bâtiment administratif ainsi que du contrat de prêt avec le groupe de banques qui avaient été choisies pour en financer les travaux. Les deux contrats sont exécutés conformément aux clauses et modalités convenues. Des dispositions spéciales ont été convenues pour préserver, dans toute la mesure du possible, les privilèges et immunités conférées à l'OMPI en vertu de son accord de siège avec le Conseil fédéral suisse. Des négociations similaires ont été engagées avec le consortium de banques retenu en vue du prolongement du prêt destiné à financer la nouvelle salle de conférence ainsi que sur la procédure de sélection de l'entreprise générale pour la construction dudit bâtiment.

7. S'agissant des questions relatives au droit administratif, le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir un appui au Bureau du directeur général, aux membres de la haute direction et au Département de la gestion des ressources humaines concernant les aspects juridiques des questions liées aux ressources humaines, à la fiscalité et à d'autres points de droit administratif, contribuant ainsi à la bonne gestion de l'Organisation. De plus, le Bureau du conseiller juridique a fourni des avis juridiques au Département de la gestion des ressources humaines sur des propositions d'amélioration de l'administration de la justice à l'OMPI et des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Pour soutenir les travaux de l'Organisation en matière de bonne gouvernance, le Bureau a également participé à un examen détaillé des pratiques recommandées parmi les institutions des Nations Unies et dans certaines juridictions nationales à propos des déclarations de situation financière des hauts dirigeants et d'autres membres du personnel ou employés, ce qui a conduit à la mise en place pendant la période considérée d'un système similaire à l'OMPI. Le Bureau du conseiller juridique a également fourni un appui juridique à d'autres initiatives stratégiques dans le domaine du droit administratif telles que la proposition de révision du statut et du règlement du personnel et l'introduction du nouveau système de gestion des compétences et de perfectionnement du personnel (PMSDS).

8. Le cabinet du directeur général a par ailleurs entrepris en 2009 un important projet de transformation de la Collection de lois accessibles en ligne (CLEA) en une base de données à jour des lois et traités sur la propriété intellectuelle, réussissant à achever la phase pilote et à rénover l'infrastructure technique afin d'héberger la nouvelle base de données.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

9. Tous les programmes relatifs à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 21, qui inclut le travail du cabinet du directeur général, joue un rôle crucial en donnant les conseils stratégiques globaux et en assurant la supervision afin de faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par tous les secteurs concernés de l'OMPI. En 2009, la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a fait directement rapport au directeur général et le cabinet du directeur général a participé étroitement à tous les travaux relatifs à ce plan, y compris en donnant des conseils à la Division, en garantissant la disponibilité de ressources humaines et financières et en coordonnant l'intégration du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Mise en œuvre satisfaisante de la phase initiale du processus de réorientation stratégique | Réaménagement de la structure des programmes dans le programme et budget révisé pour 2008 2009; nouveaux programmes approuvés par les États membres mis en place | Structure des programmes réaménagée. Examen et restructuration des unités administratives suivantes : PCT; Madrid; Division des brevets; Division des savoirs traditionnels; Centre d'arbitrage et de médiation; Coordination du Plan d'action pour le développement; Communications; Relations extérieures; Techniques de l'information, budget et gestion du programme. Une nouvelle Division de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle a été créée à l'appui de l'objectif stratégique IV. De nouveaux programmes ont été mis en place à l'appui des objectifs stratégiques V et VII qui couvrent les études et statistiques économiques et les défis mondiaux. | |
| | Qualité du savoir-faire et des compétences recrutés pour assurer le pilotage au niveau de la haute direction | Nouveau groupe de la haute direction nommé le 1 ^{er} décembre 2009. Pour la première fois, les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux ont été nommés sur la base d'une procédure visant à apparier les compétences aux rôles publiés. Recours à des procédures de recrutement compétitives pour pourvoir des postes cruciaux au niveau de directeur, notamment celui des ressources humaines, celui des techniques de l'information et deux de chef de Cabinet et d'économiste en chef. | |
| | Plan stratégique à moyen terme approuvé par les États membres | La procédure de consultation et d'approbation du plan stratégique à moyen terme a été reportée à 2010 pour permettre au nouveau groupe de la haute direction d'y contribuer. | |
| | Réaménagement pris en compte dans le programme et budget 2010-2011 | Le programme et budget 2010-2011 approuvé a consolidé la structure de programme réaménagée. Les objectifs de gestion axés sur les résultats ont traduit dans le cadre d'une approche plus rigoureuse la formulation des résultats escomptés, des indicateurs d'exécution et des objectifs visés, outre des niveaux de référence pour pouvoir évaluer les progrès réalisés. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| Communication améliorée de la part du Cabinet du directeur général envers les États membres, la haute direction, le personnel et les autres parties prenantes | Un mode opératoire performant pour l'équipe de la haute direction | Une procédure provisoire pour le groupe de la haute direction a été introduite en attendant la nomination du nouveau groupe en décembre 2009 lorsque la procédure définitive a été établie. La retraite du directeur général en décembre 2009 avec le nouveau groupe de la haute direction a permis à ce groupe de commencer ses travaux avec une appréhension commune des priorités et enjeux de politique générale. Retour d'information positif du groupe de la haute direction. | |
| | Retour d'information du personnel et des parties prenantes extérieures sur la qualité des communications | Les communications internes du directeur général ont été renforcées grâce à des réunions tous les 15 jours avec le groupe de la haute direction, à des réunions bimensuelles avec tous les directeurs, à des réunions publiques bimensuelles avec tous les fonctionnaires et à des entretiens mensuels informels avec des groupes de fonctionnaires mixtes. Reconnaissance positive du personnel à tous les niveaux de la communication améliorée mais soulignant les faiblesses dans quelques domaines. | |
| | | Les communications du directeur général avec les États membres et les principales parties prenantes ont été renforcées grâce à des contacts réguliers, y compris des déjeuners d'information avec tous les ambassadeurs et grâce à un programme intensif de conférences externes. Elles bénéficient de réunions de consultation et d'information informelles et d'un dialogue au niveau de travail par le cabinet du directeur général et les secteurs opérationnels. Retour d'information positif d'ambassadeurs et de coordonnateurs des groupes. Nouvelles pages Web de l'OMPI sur les discours et interviews du directeur général, sur la réorientation stratégique et sur l'Observatoire utilisées activement comme nouveaux instruments de communications par le personnel et les parties prenantes. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| <p>Conseils et assistance de qualité et en temps utile au bénéfice du directeur général, des États membres et des différents secteurs et divisions internes de l'OMPI sur des questions très diverses de stratégie relatives aux activités de l'Organisation</p> | <p>Retour d'information du directeur général, des États membres et des secteurs et divisions internes de l'OMPI sur l'opportunité, la rapidité et l'efficacité des conseils fournis</p> | <p>Retour d'information positif des coordonnateurs de groupes sur la qualité de l'information et l'assistance fournie par le cabinet du directeur général.</p> <p>Au plan interne, retour d'information positif du directeur général et de la Division de la gestion des ressources humaines sur les conseils et l'assistance du cabinet du directeur général concernant l'élaboration et l'exécution en temps voulu d'importants projets de gestion interne du Programme de réorientation stratégique, y compris le nouveau PMSDS, le programme de cessation volontaire, l'avant-projet de proposition du Statut et règlement du personnel révisés de l'OMPI/réforme des contrats.</p> <p>Des <u>avis juridiques</u> et une assistance ont été fournis à différents services de l'OMPI, ou en réponse à des demandes émanant de l'extérieur, dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – autorisation d'utiliser l'emblème de l'OMPI; – demandes portant sur des noms de domaine de l'OMPI; – 53 demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI ont été instruites; – 20 instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI ont été élaborés sur demande; – 18 notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI ont été élaborées; – 300 demandes de renseignements par courrier électronique sur la CLEA ou demandes de textes de lois sur la propriété intellectuelle ont été reçues et fait l'objet d'une prompte réponse. – 190 contrats et protocoles d'accord ont été élaborés, examinés et/ou négociés qui ont eu pour résultat 660 actions connexes. – Le Bureau du conseiller juridique a représenté l'OMPI pour 38 recours formés devant le Comité d'appel de l'OMPI et 21 devant le TAOIT et il a donné des avis concernant 41 demandes de nouvel examen. Il a réussi à limiter le total des coûts et dommages dans le cas des affaires pour lesquelles des jugements ont été rendus à 230 000 francs suisses sur un total de 3,25 millions revendiqués. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Meilleure exécution des fonctions de dépositaire des traités et arrangements administrés par l'OMPI, dont l'enregistrement, la certification et la mise à jour des bases de données relatives aux traités | Maintien à quatre jours du délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion | <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les actions relatives aux traités ont été notifiées en temps voulu aux États membres et autres organismes concernés et elles ont dans le même temps été publiées sur le site Internet de l'OMPI. Le délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion et autres actions en matière de traités a été maintenu à quatre jours. - 121 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion; - Le nombre d'abonnés sur la liste de diffusion des traités s'élève à 6742; - Le site Internet des traités a publié 11 376 255 pages visitées; - Deux demandes de statut d'observateur ont été reçues d'OIG, huit d'organisations non gouvernementales et 10 d'ONG nationales; - Deux OIG et 16 ONG ont rempli les critères nécessaires pour recevoir le statut d'observateur à l'OMPI. | |
| Efficiences des dispositions protocolaires et des dispositions administratives prises pour le directeur général | Retour d'information faisant état d'un taux de satisfaction élevé | L'appui logistique, administratif et protocolaire au directeur général a couvert une augmentation pendant l'exercice biennal de plus de 100% du nombre de ses engagements officiels et des missions officielles qu'il a effectuées au niveau ministériel et à celui des premiers ministres. Le cabinet du directeur général a également organisé et fourni un appui protocolaire pour le premier segment de haut niveau des Assemblées afin d'encourager une participation politique plus active et à plus haut niveau à la nouvelle direction stratégique de l'OMPI, segment auquel ont assisté 54 ministres. Les messages écrits et oraux de reconnaissance de sources multiples ont confirmé le taux de satisfaction élevé pour les dispositions prises. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 14 086 | 12 940 | 91,9% |

10. La majeure partie des dépenses allouées au programme 21 qui n'ont pas été utilisées concernait les dépenses autres que celles de personnel (1 087 000 de francs suisses sur les 2 267 000 alloués, c'est-à-dire un taux d'utilisation de 48%). Cela est dans une large mesure attribuable au fait que la dotation pour les activités de réorientation stratégique (services contractuels) n'a pas été en grande partie utilisées, la première phase du programme de réorientation stratégique ayant été élaborée et gérée par le personnel en poste et non pas par des services de consultation extérieurs comme prévu initialement.

Programme 22 : Gestion des finances, du budget et du programme

OBJECTIF Veiller à une exécution efficace, transparente et responsable des opérations financières conformément aux règlements applicables, à la mise en place d'un cadre solide de gouvernance et de contrôle des finances assurant une utilisation efficace et efficiente des ressources et au renforcement de la gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les prestations de l'Organisation

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Durant l'exercice biennal, la plupart des paiements ont été effectués à temps encore que, sans un module d'achat AIMS, il a continué de s'avérer difficile de suivre l'efficacité et la chronologie des paiements aux fournisseurs. Ce problème devrait être atténué avec l'application en janvier 2010 de ce module. Le transfert de certaines monnaies à quelques pays et les paiements à différentes personnes ont continué de poser des problèmes, ce qui a eu inévitablement un impact sur les délais de paiement. Le Service des finances a travaillé en étroite coopération avec ses partenaires bancaires pour trouver une solution à ces problèmes.

2. Une politique d'investissement révisée a été élaborée à l'automne 2009 et elle est actuellement à l'étude au plan interne.

3. Un bureau des services financiers a été créé avec succès au printemps 2009. Ce service à la clientèle est ouvert quatre heures par jour et il a pour but de résoudre toutes les demandes que lui adressent les clients dans un délai maximum de 48 heures. Dans le cadre de cette initiative, ce programme a participé à la phase pilote d'un logiciel de système de billets qui permet de consigner et de suivre en détail les demandes des clients, qu'elles soient reçues par téléphone ou par courrier électronique, ce qui fournit un historique de la communication entre l'OMPI et ses clients. Comme suite à la participation des utilisateurs des services financiers et des propositions qu'ils ont faites de modifications du logiciel, ce dernier (aujourd'hui appelé en interne WINS – Système de notification des demandes de l'OMPI) a été produit avec succès en décembre 2009.

4. Un appel à propositions pour services bancaires a été lancé à l'automne 2008 par l'Organisation. Sept banques y ont répondu et leurs propositions ont été évaluées par un groupe placé sous la direction du Service des finances om siégeaient également des membres du Département des technologies de l'information et de la communication, du Bureau du Conseiller juridique et de la Division des achats et des voyages, accompagnés d'un consultant externe. Après avoir étudié en détail les propositions, il a été décidé de signer des contrats avec trois des banques concernées. La disponibilité de ces trois institutions financières permet aujourd'hui au Service des finances d'obtenir systématiquement et par voie électronique différentes offres lorsqu'il effectue des investissements ou des opérations de change.

5. En 2009, ce programme a pour beaucoup participé au projet FRR-IPSAS dont le principal objectif était d'ajouter des modules d'achats et de gestion des actifs au système financier automatisé (AIMS). Ces améliorations étayent aussi bien la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution que l'adoption en 2010 par l'Organisation des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Le projet a été lancé avec succès le 15 janvier 2010. Une formation approfondie a été impartie au personnel de l'Organisation dans son ensemble pour ce qui est de l'utilisation du module d'achat (avant et après son lancement), sans oublier les éléments pertinents du règlement financier et de son règlement d'exécution. Dans le contexte de ce projet, une importante modification a été apportée à la façon dont les dépenses sont enregistrées par l'Organisation, ce qui permet de meilleurs moyens de notification tant aux fins de l'établissement de rapports de gestion que de notification aux États membres.

6. D'autres travaux préparatoires liés aux normes IPSAS ont également été effectués dont l'achèvement d'un Guide de l'application de la politique générale de l'OMPI en matière de normes comptables internationales du secteur public et l'organisation de deux cours de formation. Le premier de ces cours "Introduction aux normes IPSAS à l'OMPI" était destiné à un large éventail de fonctionnaires. Le second cours a lui traité d'un sujet plus spécialisé et il a par conséquent été dispensé à un plus petit public. Des cours et matériels de formation additionnels seront mis à disposition dans le courant de 2010.

7. Un système d'établissement régulier des rapports financiers à l'intention des États membres a été mis en place au début de 2009 via l'Observatoire financier; il leur fournit États membres des informations trimestrielles sur la situation financière et les activités opérationnelles de l'OMPI.

8. L'accent mis sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI, dans le cadre de la priorité du programme de réorientation stratégique qui est de créer une culture centrée sur la performance et les services, a été accompagné de l'adoption de plusieurs initiatives :

- i) **Programme et budget.** Liens plus clairs entre la planification stratégique (neuf objectifs stratégiques de l'OMPI) et le programme et la budgétisation fondés sur le nouveau cadre stratégique dans le plan stratégique à moyen terme; introduction de niveaux de référence; améliorations des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution; et liens plus clairs entre la conception du programme et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.
- ii) **Refonte du rapport sur l'exécution du programme (PPR 2008).** Le rapport sur l'exécution du programme 2008 a été restructuré pour cibler l'attention sur une évaluation des résultats plutôt que sur une liste des activités. Cela demeure un problème mais ce rapport 2008 représente une amélioration par rapport aux efforts antérieurs. L'exercice de validation externe effectué par la Division de l'audit et de la supervision internes a accru la valeur du rapport en tant qu'instrument de responsabilisation et de prise de décisions pour les États membres. Tout en s'en félicitant, les États membres ont également critiqué le libellé de quelques-uns des résultats escomptés de même que quelques-unes des auto-évaluations. Des travaux additionnels sont nécessaires pour veiller à ce que le rapport sur l'exécution du programme soit une source crédible d'informations d'évaluation utiles.
- iii) **Refonte des processus de planification du travail.** Le processus de planification du travail constitue l'assise de l'exécution du programme et budget. Il a été réaménagé pour faire en sorte que, outre la planification de l'exécution du budget approuvé, les plans de travail établissent un lien clair avec les résultats escomptés approuvés. Les canevas du plan de travail refondu donnent des informations qui permettent à la haute direction d'examiner et d'approuver les plans d'exécution de chacun des programmes afin qu'ils puissent réaliser les résultats escomptés dans le cadre des ressources allouées d'une manière efficace et efficiente.
- iv) **Projet de système de gestion axée sur les résultats.** En novembre 2009, les États membres ont approuvé un projet visant à améliorer le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI et ce, à l'appui du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement. Ce projet, qui sera exécuté en 2010-2011, permettra de renforcer considérablement la gestion axée sur les résultats à l'OMPI pour ce qui est du développement.
- v) **Formation à la gestion axée sur les résultats.** Dans le cadre du programme de formation à l'appui de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des performances et du perfectionnement du personnel (PMSDS), un module a été créé pour introduire les principaux concepts de cette gestion et leur application à l'OMPI pour tous les fonctionnaires. Le module définit le contexte du nouveau système de gestion et mise en valeur des ressources humaines.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

9. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 22 facilite dans une perspective de gestion des finances, du budget et du programme la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Maintien de l'efficacité des opérations financières et transparence de la gestion budgétaire | Établissement des rapports financiers en temps voulu | Les états financiers pour l'exercice 2006-07 ont été soumis avec un retard d'une semaine aux vérificateurs externes des comptes et au Comité d'audit. Les états provisoires pour 2008 (qui ne nécessitent pas un audit) ont été soumis en temps voulu. | |
| | Présentation en temps voulu de rapports et d'analyses pertinents à la haute direction, aux chefs de programme et aux États membres à l'appui des opérations courantes et des décisions cruciales | Les comptes ont été clôturés tous les mois dans les délais impartis et des rapports distribués en conséquence. Plusieurs autres rapports comme l'analyse mensuelle des flux de trésorerie, l'analyse des recettes des marques et des dessins et modèles industriels et l'analyse des fluctuations de change ont été présentés en temps voulu et conformément soit aux dispositions des traités soit aux accords conclus avec les chefs de programme. Des rapports en ligne ont été mis d'un bout à l'autre de l'année à la disposition des chefs de programme et des rapports ont été remis à intervalles réguliers aux cadres supérieurs, à l'équipe chargée de la gestion des crises ainsi qu'aux États membres (via l'Observatoire financier). | |
| | Distribution des taxes et émoluments dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye en temps voulu | Des distributions mensuelles et annuelles ont été faites conformément aux règlements des traités concernés. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| | Paiements effectués en temps voulu | <p>Avant le lancement en janvier 2010 du module AIMS pour les achats, il est demeuré difficile de suivre les processus de paiement en temps voulu des dépenses. On estime cependant que la plupart des factures sont payées dans les deux à trois jours qui suivent leur réception. Les plus gros paiements qui requièrent un volet additionnel d'autorisation nécessitent normalement un ou deux jours de plus entre le moment où la facture est reçue et son paiement.</p> <p>Les paiements effectués en rapport avec le PCT (taxes de recherche internationale et taxes de recherche internationale supplémentaires) ont pour la plupart été effectués à temps. Des problèmes liés aux monnaies (qui échappent au contrôle de l'OMPI) ont retardé quelques petits paiements. Les paiements pour le Centre d'arbitrage ont été effectués à temps.</p> | |
| | Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements | <p>Le rendement des fonds investis a été conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements (c'est le taux offert par la BNS; il équivaut à 10 années d'obligations de l'État suisse). Suite à l'achèvement d'une demande d'appel d'offres pour services bancaires, l'Organisation obtient maintenant par voie électronique des devis de trois banques lorsqu'elle souhaite se procurer des taux de dépôt.</p> | |
| Cadre réglementaire cohérent en place pour l'utilisation des ressources financières et la gestion des postes garantissant que toutes les opérations financières sont exécutées avec probité | Série révisée de règles et instructions détaillées et uniformes pour assurer la gouvernance et le contrôle financiers | Travaux en cours pour documenter les procédures et politiques après le lancement du projet IPSAS/FRR. | |
| | Chefs de programme formés à leur rôle et pleinement apte à assumer la responsabilité des domaines placés sous leur autorité | Effort en cours qui inclut une formation à la mise en œuvre du projet IPSAS/FRR. | |
| | Conformité des opérations financières aux dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution et aux normes comptables de l'Organisation des Nations Unies | Cette conformité sera formellement évaluée par les vérificateurs extérieurs des comptes dans leur audit pour l'exercice biennal. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| | Confirmation, par un rapport financier satisfaisant des vérificateurs extérieurs des comptes, de la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables et aucune remarque du vérificateur extérieur des comptes ou de la supervision interne au cours de l'exercice biennal au sujet des pratiques de contrôle et de gestion budgétaires | Idem | |
| Passage sans heurt aux nouvelles normes comptables internationales du secteur public en vue de leur mise en œuvre en 2010 | Texte complet des nouvelles règles et procédures | Un Guide d'application de la politique générale de l'OMPI en matière de normes comptables internationales du secteur public a été élaboré et est en cours de traduction en français. Un document qui décrit en détail les normes comptables IPSAS a également été élaboré. Le travail de documentation des procédures du Service des finances (dont plusieurs sont liées aux normes IPSAS) a commencé en 2009 et se poursuit. | |
| | Réalisation de progrès notables en ce qui concerne la mise en œuvre des changements nécessaires à apporter au système informatique | À la fin de 2009, le projet FRR-IPSAS avait achevé les phases de lancement et de conception ainsi que la plupart des tâches pour la construction du nouveau système informatique. Des matériels de formation avaient été préparés et plusieurs sessions de formation organisées pour aider leurs utilisateurs à bien comprendre le nouveau système. Des essais d'acceptation par les utilisateurs avaient été réalisés et le retour d'information a montré qu'il n'y avait aucun problème majeur qui empêcherait de lancer le système au début de 2010. Suite à ce retour d'information, le Comité directeur s'est réuni en décembre et il a donné le feu vert pour le lancement du système le 15 janvier 2010. | |
| Amélioration des prestations de l'Organisation selon le principe de la prise de décisions fondée sur les enseignements tirés des résultats passés | Approbation par les États membres du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget pour l'exercice 2010-2011 comprenant un cadre de gestion axée sur les résultats amélioré. | Le programme et budget pour l'exercice 2010-2011 a été approuvé par les États membres en septembre 2009. De nouveaux éléments y ont été incorporés pour améliorer le cadre de gestion axé sur les résultats : introduction de niveaux de référence; liens plus claires entre les buts stratégiques de l'OMPI et les résultats escomptés; et, informations additionnelles pour montrer la relation entre les stratégies de mise en œuvre des programmes et les recommandations du Plan d'action pour le développement. Les travaux sur la mise au point du Plan stratégique à moyen terme ont été retardés en attendant l'arrivée en décembre 2009 du groupe de la haute direction. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| | Degré d'utilisation des rapports relatifs aux résultats obtenus dans l'Organisation dans le cadre de la prise de décisions | Pour de nombreux programmes, il n'y a pas de systèmes d'évaluation et de suivi systématiques qui permettraient d'établir des rapports sur leur exécution et de faciliter la prise de décisions. Des travaux sont en cours pour y remédier en 2010. | |
| | Application des enseignements tirés dans la conception et la mise en œuvre du programme | En l'absence de systèmes d'évaluation et de suivi à l'échelle de l'Organisation, l'application des enseignements tirés a lieu mais elle tend à être ad hoc et sporadique. L'élaboration des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution du programme dans le programme et budget approuvé pour l'exercice 2010-2011 avait pour objet d'aider les cadres de l'OMPI à mieux comprendre le type d'informations nécessaires sur l'exécution et son importance non seulement comme instrument de responsabilité mais aussi comme moyen pour tirer les enseignements de l'exécution du programme et éclairer la conception des programmes et la prise de décisions. | |
| Amélioration des rapports établis sur les résultats obtenus à l'intention de parties prenantes | Informations en retour fournies par les États membres sur les rapports relatifs aux résultats obtenus | Les États membres ont accueilli avec satisfaction la refonte du rapport sur l'exécution du programme 2008. Ils ont en particulier donné un vigoureux soutien à l'exercice de validation externe effectué par la Division de l'audit et de la supervision internes, demandé qu'il soit plus approfondi dans l'avenir et que tous les détails de ces rapports soient mis à la disposition des États membres. Plusieurs observations critiques ont été faites concernant les auto-évaluations dans le rapport 2008. | |
| | Utilisation accrue des rapports sur l'exécution du programme par les États membres comme instrument pour la prise de décisions | Aux sessions formelles et informelles du Comité du programme et budget en 2009, les États membres avaient été saisis des états financiers provisoires ainsi que du rapport sur l'exécution du programme 2008. Le Comité est intervenu à plusieurs reprises sur le projet de programme et budget 2010-2011 qui faisait référence au rapport sur l'exécution du programme 2008. Des travaux additionnels sont nécessaires à l'appui des besoins d'information des États membres quant à l'exécution du programme qui favorisera l'utilisation de ces rapports comme instrument pour la prise de décisions. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 17 078 | 16 525 | 96,8% |

10. Le budget révisé approuvé pour le programme 22 a été de 17,3 millions de francs suisses (15,7 millions pour les dépenses de personnel et 1,63 million pour les dépenses autres que celles de personnel). La dotation de 17,1 millions de francs suisses (15,5 millions pour les dépenses de personnel et 1,61 million pour les dépenses autres que celles de personnel reflète : i) une réduction de 1,5% des montants alloués aux dépenses autres que celles de personnel pour tenir compte des gains d'efficacité, ce qui a été fait pour tous les programmes au début de 2009; et ii) un montant alloué aux dépenses de personnel qui traduit les ajustements à faire pour prendre en considération le transfert d'un poste GS à l'unité de programme 22.3 Section de la gestion et de l'exécution des programmes.

11. Le taux d'utilisation global de 97% des dépenses traduit une vue assez précise des dépenses prévues que couvre le programme et ce, bien que la nature de quelques-unes de ces dépenses rend la planification budgétaire une tâche assez ardue. Cela est dû au fait que la moitié environ des dépenses du programme autres que les dépenses de personnel est imputée au financement des coûts des réunions du Comité d'audit et du Comité du programme et budget. Le total des dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2008-2009 s'est élevé à 1,3 million de francs suisses dont 711 000 pour les réunions du Comité d'audit et 170 000 environ pour les réunions du Comité du programme et budget. Le budget révisé établi du Comité d'audit pour 2008-2009 a été de 660 000 francs suisses.

12. Si 553 000 francs suisses n'ont pas été dépensés, c'est principalement pour les raisons suivantes : i) différences dans les coûts réels *par rapport* aux coûts standard dans le cas des dépenses de personnel, soit 220 000 francs suisses pour l'exercice biennal; et ii) dépenses inférieures aux dépenses prévues pour ce qui est des services de consultance programmés pour des projets du Département des finances dans le courant de 2009.

Programme 23 : Gestion et mise en valeur des ressources humaines

OBJECTIF Gestion efficace et économique des ressources humaines

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le regroupement dans ce programme des dépenses d'exploitation des activités de programme communes, les dépenses liées à des processus de conflit en rapport avec le travail, la contribution annuelle de l'Organisation au Conseil du personnel et les contributions aux activités relatives aux ressources humaines dans le système des Nations Unies ont eu pour résultat une meilleure vue d'ensemble et un meilleur contrôle des coûts.
2. Les activités ont continué de veiller à ce que les fonctionnaires reçoivent leurs prestations en temps utile et de manière satisfaisante tandis que le nombre de demandes, en particulier celles ayant trait aux indemnités pour frais d'étude et charges de famille, a considérablement diminué par rapport aux années antérieures.
3. Une réduction d'environ 32,5% du nombre total de journées d'absence pour des raisons de maladie a été enregistrée en 2009 par rapport à 2008. En 2009, le nombre de jours de congés maladie de longue durée (plus de 20 jours) a diminué de près de 7%. Dans le contexte de la gestion générale des absences, une procédure de suivi interne a été créée pour les absences récurrentes et fréquentes de courte durée en vue de mieux traiter et gérer ce type d'absence spécifique.
4. Les questions relatives à l'assurance et à la retraite des fonctionnaires ont continué d'être réglées de manière satisfaisante et en temps voulu. Le nombre total des interrogations, en particulier pour ce qui est des estimations des retraites et des assurances, a été considérable. Ce programme a également participé activement à l'élaboration en 2009 du plan de préparation de l'OMPI dans l'éventualité d'une pandémie de grippe porcine H1N1.
5. Un programme de cessation volontaire de service a été lancé au milieu de 2009. La fourniture d'estimations des droits et les nombreuses questions posées par le personnel ont créé une lourde charge de travail additionnelle. Au total, 20 fonctionnaires ont quitté en 2009 l'Organisation au titre de ce programme et, à la fin du mois de juin 2010, quelque 90 fonctionnaires l'auront volontairement quittée.
6. Le taux de recrutement a augmenté de 21% durant l'exercice biennal. Au total, 108 postes ont été pourvus dont 55 dans la catégorie des administrateurs ou dans des catégories de rang supérieur.
7. En avril 2009, le retard de plusieurs années accumulé dans le domaine des descriptions et classements des emplois avait été éliminé. Le processus en cours de réorientation stratégique qui avait commencé en 2008 pourrait nécessiter une analyse de la manière dont doivent être traitées des demandes de classement plus récentes.
8. En 2009, une formation a été impartie à 2298 participants contre 959 en 2008, 1232 en 2007 et 868 en 2006. Cette diminution marquée était due au développement d'activités de formation régulières, l'accent étant mis en particulier sur la gestion, les cours de langue, les activités d'auto-apprentissage et la formation individuelle ainsi que les ateliers portant sur le Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel.

9. Le nouveau Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel a été lancé en mars 2009. Dans le cadre de la première phase de déploiement, tous les fonctionnaires ont reçu une évaluation générale de leur travail au cours des 12 mois précédents. Pendant le second semestre de 2009, un appel d'offres international a eu pour résultat la sélection d'un partenaire externe pour un programme complet de formation au PMSDS de tous les fonctionnaires. La formation a commencé en novembre 2009 en prévision de la phase II du déploiement du PMSDS qui ajoute au système une fonction détaillée de travail du personnel.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

10. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 23 facilite dans une perspective de gestion des ressources humaines la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Le processus de réorientation stratégique et l'accent sur l'efficacité sont appuyés par des politiques, des pratiques et des instruments en matière de ressources humaines | Nombre et type de politiques et pratiques révisées mises en œuvre qui améliorent la gestion des ressources humaines conformément au processus de réorientation stratégique | Projet de réforme des contrats et révision du statut du personnel de l'OMPI et de son règlement d'exécution présentés en 2009 au Comité de coordination de l'OMPI pour information. 63 ordres de service et circulaires d'information ont été publiés durant l'exercice biennal en rapport avec l'amélioration des processus de gestion des ressources humaines à la lumière du programme de réorientation stratégique. | |
| | État d'avancement de la fourniture d'une formation en matière de gestion pour appuyer l'accent mis sur les opérations de suivi du comportement professionnel et la gestion des changements afin de faciliter la mise en œuvre du processus de réorientation stratégique | À la fin de 2009, un programme de formation en matière d'organisation a été entrepris qui couvre la gestion du comportement et les aptitudes de tout le personnel aux communications, la priorité étant accordée aux cadres, à l'appui du processus de réorientation stratégique. la fin de 2009, 15% du programme de formation avait été achevé. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Système amélioré d'évaluation du comportement professionnel du personnel | Toutes les évaluations du comportement professionnel du personnel sont réalisées conformément au nouveau système de gestion du comportement professionnel (PMDS) | Tous les membres du personnel ont été soumis à des évaluations du comportement professionnel dans le cadre du nouveau système de gestion du comportement professionnel. | |
| | L'évaluation du comportement professionnel du personnel fait partie intégrante du renforcement du cadre de gestion fondé sur les résultats | Le programme de formation (voir l'indicateur de comportement ci-dessus) comprend un élément du "système de gestion axée sur les résultats" pour assurer le lien avec l'exercice annuel du plan de travail. | |
| | Nombre de fonctionnaires formés à l'évaluation du comportement professionnel du personnel | À la fin de 2009, 185 fonctionnaires avaient été formés. | |
| Augmentation des programmes de formation, les priorités étant établies en fonction des impératifs de la politique générale et des secteurs | Politique de formation élaborée en fonction des priorités et des besoins définis en termes de politique générale et par secteur et en fonction du résultat de l'évaluation bureau par bureau | Élaboration d'un projet de politique de formation qui devrait être révisé dans le contexte du PMSDS et introduction du nouveau modèle de compétence durant le premier trimestre de 2010. | |
| | Augmentation du pourcentage du traitement brut consacré aux activités de formation de 0,34% pendant l'exercice biennal 2006 2007 à au moins 1% | Le pourcentage du traitement brut consacré aux activités de formation a atteint 0,4% en 2008-2009. | |
| Réduction de l'absentéisme | Diminution des absences au niveau de l'Organisation pour raison de maladie par rapport à l'exercice 2006-2007 | Étroite surveillance des congés pour raison de maladie, notamment un suivi plus systématique avec le Service médical. Tous les congés maladie de plus de 20 jours/an n'ont été enregistrés qu'après validation par le Service médical de l'ONUG. Il y a certes eu des cas de congés maladie prolongés mais la fréquence des absences de courte durée a diminué entre 2008 et 2009, ce qui a eu pour résultat une diminution durant l'exercice biennal des absences de 3413 jours par rapport à l'exercice biennal antérieur. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|---|------------------|
| Réponse plus efficace aux besoins en personnel des chefs de programme | Recrutement du personnel extérieur achevé dans la période de quatre mois comprise entre l'annonce de la vacance d'emploi et la fin du contrat, conformément aux pratiques recommandées du régime des Nations Unies | La durée moyenne d'une procédure de recrutement est passée de 23 à 25,4 semaines, soit une augmentation de la demande de recrutement, en 2009 surtout, à l'appui du programme de réorientation stratégique. | |
| Gestion plus efficace des services des prestations et de classement des emplois | Diminution de 20% des demandes émanant de toutes les catégories de personnel en ce qui concerne les prestations et la prévoyance sociale | De nouveaux formulaires ont été introduits pour les frais d'études, ce qui facilite le traitement des réclamations et des demandes d'avances. Très peu de demandes ont été reçues et les réclamations ont été traitées dans les délais. L'introduction du formulaire électronique d'autorisation de voyage (e-TA) a réduit la durée de traitement des demandes de congés dans les foyers. On ne dispose pas de données statistiques précises sur la diminution des demandes. Un système de suivi est en cours d'examen. | |
| Amélioration du bien-être du personnel et augmentation du rapport coût-efficacité des services de protection de la santé | Diminution de 15% du nombre des doléances concernant des maladies liées au travail par rapport à l'exercice 2006-2007 | On ne dispose pas de données pour faire des observations significatives sur une diminution possible des doléances concernant des maladies liées au travail. | |
| | Économie de 5% en ce qui concerne les coûts liés à la protection de la santé et à la protection sociale par rapport à l'exercice 2006-2007 | Il n'est pas possible de déterminer les économies en raison de la réorganisation du Service médical de l'OMPI et de la sous-traitance aux Services médicaux de l'ONUG. Les frais d'assurance annuels pour les délégués sont tombés au 1 ^{er} janvier 2009 de 82 500 à 14 751 francs suisses. | |
| Règlement à l'amiable des conflits liés au travail au moyen d'un mécanisme reconnu | Affaires pertinentes soumises au médiateur et résolues à l'amiable | Trois affaires ont été résolues à l'amiable. Des renseignements ont été fournis le cas échéant au médiateur. Des procédures révisées en cas de doléances ont été mises en place. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 18 382 | 17 093 | 93% |

11. Dans l'ensemble, les dépenses effectives du programme 23 ont été inférieures à celles qui lui avaient été allouées de 1,29 million de francs suisses, à savoir 460 000 pour des dépenses de personnel et 830 000 pour les dépenses autres que celles de personnel. Ces dernières ont été inférieures aux dépenses prévues dans plusieurs domaines dont les suivants :

- Les améliorations qu'il avait été prévu d'apporter au système des horaires mobiles dans le contexte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée n'ont pas été effectuées, la dotation de 135 000 francs suisses n'étant donc pas utilisée.
- S'agissant des activités de formation, quelque 550 000 francs suisses du total de la dotation n'ont pas été dépensés car le programme de formation à l'échelle de l'Organisation imparti par un partenaire externe à l'appui du PMSDS n'a commencé que tard en 2009 (l'activité a continué en 2010) tandis que deux programmes de formation anticipés n'étaient pas lancés, à savoir le programme ICDL (programme obligatoire d'aptitudes à l'informatique pour tous les membres du personnel) et le CMTP (Programme de formation à la gestion d'entreprise).
- Une réorganisation des Services des soins de santé et les économies faites sur la reconstitution des stocks de produits médicaux ont abouti à un montant non utilisé de 128 000 francs suisses.

12. En ce qui concerne les dépenses de personnel, dans le cas des services de soins de santé, des économies de 250 000 francs suisses ont été réalisées en grande partie parce qu'un poste P5 n'a pas été pourvu. En outre, les dépenses au titre des consultations PMSDS ont été inférieures de 133 000 francs suisses aux dépenses budgétisées grâce aux travaux effectués sur des ressources internes de l'OMPI.

Programme 24 : Services d'appui administratif

OBJECTIF Services efficaces en matière d'achats, de voyages et de gestion des locaux répondant aux besoins de l'Organisation avec un bon rapport coût efficacité

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Achats et contrats

1. En 2008-2009, des biens et services de grande qualité ont été fournis en temps opportun et au coût le plus bas possible à l'appui des opérations quotidiennes du Secrétariat.

2. La valeur totale des biens et services achetés pendant la période à l'étude s'est élevée à 229 622 684 francs suisses pour un total de 3177 opérations d'achat (1548 en 2008 et 1629 en 2009). Ces chiffres sont conformes à la tendance à l'augmentation des achats ces quatre à cinq dernières années à l'exception de la flambée des achats en 2008 après le lancement des travaux de construction du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI.

3. Plus de 95% de tous les achats ont eu lieu sur la base d'appels d'offres concurrentiels formels et informels, pourcentage plus élevé que lors de l'exercice précédent. Au total, 176 appels à propositions et invitations à soumissionner et 25 demandes de prix ont été lancés (54 appels à propositions et invitations à soumissionner et 11 demandes de prix en 2008 et 68 appels à propositions et invitations à soumissionner et 14 demandes de prix en 2009). Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'exercice biennal précédent, en raison principalement du lancement progressif depuis 2006 de plusieurs contrats d'approvisionnement de longue durée qui sont demeurés valides en 2008-2009, notamment les accords à long terme pour les biens et les contrats-cadre pour les services. Cela a permis d'abaisser les dépenses d'exploitation en réduisant les frais généraux associés à des activités de soumission trop fréquentes, en particulier pour les biens et services qui demeurent nécessaires et dont les prix sont demeurés relativement stables dans le temps et d'arriver à un degré d'efficacité plus élevé dans la fourniture des produits et des services nécessaires à l'exécution du programme.

4. La stratégie consistant à procéder à des achats en commun avec d'autres organisations du régime des Nations Unies, sous les auspices du Groupe des activités communes d'achat (Groupe ACA) à Genève, a été utilisée avec efficacité. Les prix plus compétitifs et les clauses et conditions contractuelles plus avantageuses obtenus par la négociation avec des fournisseurs ont débouché sur des économies importantes pour l'OMPI. Selon les données statistiques du Secrétariat du Groupe des activités communes d'achat, il est estimé qu'en 2008-2009, l'OMPI a bénéficié d'économies s'élevant à quelque 6,9 millions de francs suisses (2,5 millions en 2008 et 4,4 millions en 2009).

5. Le système d'enregistrement des fournisseurs de l'OMPI est devenu totalement opérationnel pendant l'exercice biennal et il a bien desservi la communauté des fournisseurs. Ce système gratuit, qui repose sur le principe de la libre inscription sur l'Internet a permis aux fournisseurs d'être informés systématiquement de tous les appels d'offres de l'OMPI dans leur domaine d'activité. À la fin de 2009, 678 fournisseurs s'étaient inscrits au système, soit une augmentation de 36% par rapport à 2008. L'intérêt accru manifesté par les fournisseurs qui souhaitent travailler avec l'OMPI a diversifié et élargi la répartition géographique des fournisseurs potentiels de l'OMPI, assurant ainsi une plus grande concurrence commerciale et un accroissement du rapport coût-efficacité.

6. Les achats de matériels et de services à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés se sont poursuivis dans le cadre du Programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Au total, ils se sont élevés à 1 436 084 francs suisses (539 296 francs suisses en 2008 et 896 788 en 2009), soit une augmentation de quelque 26,6% par rapport à l'exercice biennal antérieur.

Voyages et administration des missions

7. Durant l'exercice biennal, les mesures d'économie applicables aux voyages par avion du personnel de l'OMPI à partir de Genève ont été renforcées par une nouvelle politique de voyages qui est entrée en vigueur en janvier 2009. Ces mesures ont eu pour résultat des économies considérables en 2009 malgré une petite augmentation des activités de voyage en 2008-2009 par rapport à 2006-2007.

8. D'importantes économies ont une fois encore pu être réalisées grâce à l'application d'autres mesures comme l'application systématique des tarifs d'entreprise les plus bas négociés avec les compagnies aériennes ou les tarifs IATA les plus bas en l'absence de tarifs négociés, application des tarifs négociés par l'agence de voyages interne, l'application de tarifs du marché local par l'entremise du réseau de l'agence de voyage, le respect des délais d'émission des billets imposés par les compagnies aériennes et l'utilisation de billets non remboursables. Les principales économies ont été les suivantes :

- i) des économies de 4,27 millions de francs suisses en 2008-2009 sur les tarifs négociés par le groupe de travail sur les négociations communes avec les compagnies aériennes représentant les organisations internationales basées à Genève contre 3,18 millions de francs suisses en 2006-2007, soit une augmentation de 34,3%;
- ii) des économies de 3,29 millions de francs suisses sur le total des dépenses pour billets d'avion, soit 30,5%, en 2009 par rapport à 2008, en dépit d'une augmentation de 1,8% de ces dépenses en 2008-2009 par rapport à 2006-2007 due à la hausse de dépenses de voyage aérien et du prix des billets.

9. Le nombre des billets d'avion émis en 2009 a diminué de 12,3% par rapport à 2008 (3061 et 3489 respectivement). Le nombre total des billets pour l'exercice biennal tout entier est toutefois demeuré pratiquement au même niveau qu'en 2006-2007 (6550 et 6181 respectivement), le nombre des tiers ayant voyagé durant les deux exercices biennaux étant en effet demeuré stable.

10. Le total des dépenses pour les voyages autres que ceux des fonctionnaires s'est élevé à 7,07 millions de francs suisses en 2008-2009 (3,79 millions en 2008 et 3,28 millions en 2009). Un total de 2683 billets ont été émis en 2008-2009 contre 1972 en 2006-2007, soit une augmentation de quelque 33,3%. Les billets achetés par l'intermédiaire du PNUD ont totalisé 3026 durant l'exercice biennal (1257 en 2008 et 1769 en 2009) contre 1972 seulement en 2006-2007.

11. Le nombre de missions des fonctionnaires pendant l'exercice biennal est tombé de 1708 en 2008 à 1607 en 2009. Pour l'exercice biennal dans son ensemble, 3315 missions ont eu lieu en 2008-2009 contre 3402 en 2006-2007.

12. Au total, 7067 autorisations de voyage ont été traitées en 2008-2009 (3440 en 2009 et 3627 en 2008), soit une augmentation de 9,7% par rapport à 2006-2007, dont 31,7% représentaient des autorisations de voyage pour le personnel de l'OMPI.

13. Quelque 2680 demandes de visa internes (personnel) et externes (tiers) ont été traitées en 2008-2009 contre 3348 en 2006-2007, soit une diminution d'environ 20%. Depuis janvier 2009, quelque 730 demandes de visa ont été sous-traitées à l'agence de voyages interne, ce qui a permis de réduire considérablement le fardeau administratif au sein du Secrétariat.

14. Depuis le 18 avril 2008, avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution, quelque 6542 transactions liées aux réunions et voyages (1871 en 2008 et 4671 en 2009) ont été certifiées pour assurer la conformité avec ces règlements.

Gestion des locaux

15. Les principales priorités durant l'exercice biennal ont été les suivantes : assurer une utilisation optimale des locaux; améliorer et moderniser les installations techniques des bâtiments; et engager l'Organisation à réduire l'impact que ses bâtiments ont sur l'environnement.

16. À la fin de l'exercice biennal, l'occupation des locaux (pour ce qui est des places de travail et de l'espace de stockage) atteignait un niveau satisfaisant sans que doivent être loués des locaux additionnels hors site. Toutefois, tant que le nouveau bâtiment n'aura pas été complètement occupé et que les locations existantes ne seront pas arrivées à expiration (dans le courant de 2011), l'attribution des espaces de travail ne sera pas totalement satisfaisante quant au regroupement de tout le personnel des unités administratives actuellement scindées entre des bâtiments.

17. L'amélioration, la modernisation et la rénovation des installations techniques se sont poursuivies, le niveau de référence des normes techniques de l'OMPI étant établi compte tenu des améliorations les plus récentes apportées aux installations dans le bâtiment PCT.

18. Des projets de règlement et de procédures administratives pour la gestion des inventaires ont été élaborés suite aux recommandations du vérificateur extérieur des comptes dans son rapport "Audit des résultats dans le domaine de la gestion des inventaires – exercice 2006-2007"). Ils seront soumis pour examen au Comité d'audit des bâtiments.

19. En ce qui concerne la participation plus vigoureuse de l'Organisation aux efforts déployés pour réduire l'impact de ses bâtiments sur l'environnement, les initiatives prises pendant l'exercice biennal ont été les suivantes : une étude de faisabilité sur un futur système de ventilation des bâtiments existants et la conclusion d'un contrat pour la future utilisation des installations de ventilation offertes par le réseau alimenté par l'eau du lac (le projet "Genève Lac Nations") une fois que le système existant doit être remplacé; audits de faisabilité des installations qui produisent de l'énergie en vue de déterminer les secteurs techniques susceptibles d'être améliorés afin d'utiliser l'énergie de la façon la plus efficace possible; et conclusion d'un nouveau contrat d'alimentation en gaz naturel qui devrait donner lieu à des économies de 10 000 à 30 000 francs suisses par an (5 à 10% en 2009).

20. Le "projet Neutralité carbone" a été lancé au début de 2009 avec la mise en place de la structure de gestion de ce projet et l'élaboration de ses objectifs. Dans le prolongement de diverses mesures déjà prises, de nouvelles approches soucieuses de l'environnement ont été adoptées (renforcement de la sensibilisation à l'environnement, bâtiments, voyages officiels, transport entre la domicile et le lieu de travail, techniques de l'information, etc.) pour lesquelles des plans de mise en œuvre de courte et longue durée sont en cours d'élaboration. Le Secrétariat de l'OMPI s'est également uni à plusieurs grandes campagnes de l'ONU et il a invité les délégués assistant aux réunions de l'OMPI à se joindre à ces campagnes. Un grand succès a été la collecte et la fourniture de données détaillées pour le calculateur des gaz à effet de serre provenant des émissions de carbone qui repose sur la consommation d'énergie et les voyages officiels.

21. Un autre projet de l'Organisation, appelé le "projet d'accessibilité de l'OMPI", a été lancé à la fin de 2009, époque à laquelle sa structure de gestion et ses principaux objectifs avaient été arrêtés.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

22. Tous les programmes relatifs à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui permettent à l'OMPI d'obtenir les résultats escomptés. À cet égard, les services fournis par le programme 24 facilitent dans une perspective administrative la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|------------------|
| Amélioration du rapport coût-efficacité des procédures d'achat | Nombre d'appels d'offres et de bons de commande en découlant par rapport à la valeur totale des achats, en comparaison avec les périodes précédentes | 65 et 82 appels d'offres ont été lancés en 2008 et 2009 respectivement, ce qui a eu pour résultat 1547 (2008) et 1629 (2009) bons de commande pour une valeur d'achats totale de 156 millions de francs suisses en 2008 et 72,8 millions en 2009, contre 59 appels d'offres et 1101 bons de commande pour une valeur d'achats totale de 39 millions en 2006. | |
| | Économies d'au moins 500 000 francs suisses grâce aux achats groupés. | Économies d'environ 6,9 millions de francs suisses en 2008-2009 grâce aux achats groupés. | |
| Obtention de prix plus compétitifs et de conditions contractuelles plus avantageuses grâce à la participation au système commun d'achat des Nations Unies, ainsi qu'à une plus grande répartition | Signature ou renouvellement de plus de cinq contrats d'achat dans le cadre des initiatives en matière d'achats des institutions du système des Nations Unies et augmentation de la valeur de ces contrats. | Signature ou renouvellement de 18 contrats d'achat dans le cadre des initiatives en matière d'achats des institutions du système des Nations Unies en 2008 et 2009 | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| géographique et à la diversification des fournisseurs. | Augmentation de 25% du nombre de nouveaux prestataires de services ou fournisseurs concernés par le système d'enregistrement des prestataires de services par rapport au nombre de 1800 enregistrés en 2006. | Augmentation de 28,4% et 36% en 2008 et 2009, respectivement du nombre de nouveaux prestataires de services ou fournisseurs concernés par le système d'enregistrement des prestataires de services par rapport au nombre de 1800 enregistrés en 2006. | |
| | Augmentation des achats en rapport avec l'assistance technique effectués auprès de fournisseurs locaux dans des pays en développement de 48,7% du total de ces achats en 2006. | Les achats auprès de fournisseurs locaux dans des pays en développement liés à des activités d'assistance technique de l'OMPI ont représenté en 2008 et 2009 39% et 41,4% respectivement du total de ces achats pour chacune des années. | |
| Amélioration du rapport coût-efficacité des voyages effectués par le personnel de l'OMPI et par les tiers dont le voyage est financé par l'Organisation | Maintenir les économies de l'ordre de 25 à 30% sur les tarifs d'entreprise négociés en 2006-2007 | Augmentation de 34,3% des économies sur les tarifs d'entreprise des voyages effectués par le personnel de l'OMPI en 2008-2009 par rapport à 2006-2007. Économies de 30,5% sur le total des dépenses consacrées aux billets d'avion (y compris les tarifs négociés) en 2009 par rapport à 2008. Les économies réalisées pour les voyages de tiers sont demeurées stables à 17% en 2008-2009 (calculées qu'elles ont été sous la forme d'une comparaison entre les tarifs négociés réels et les pleins de l'IATA. | |
| | Augmentation de 3 à 5% du recours aux compagnies aériennes à bas prix et aux tarifs spéciaux réduits | Augmentation de 2,58% du recours aux compagnies aériennes à bas prix et aux tarifs spéciaux réduits. Le nombre de billets d'avion à tarif réduit s'est élevé à 116 en 2008-2009 contre 113 en 2006-2007. | |
| Gestion plus efficace des services fournis en matière de voyages et de visas | Traitement électronique des autorisations de voyage et des demandes de visa | Toutes les autorisations de voyage du personnel de l'OMPI ont été traitées électroniquement suite à la mise en place du système électronique d'autorisation de voyage (e-TA) à compter de mars 2009. Les autorisations de voyage des tiers ont continué d'être traitées sur support papier. Les demandes de visa sous-traitées depuis janvier 2009 à l'agence de voyage interne ont été traitées en ligne. | |
| Occupation économiquement rationnelle et optimale des locaux de l'OMPI | Taux d'occupation des locaux de l'OMPI à un niveau optimal (au dessus de 95%) | Le taux d'occupation des locaux atteignait 95% à la fin de 2009. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|--|------------------|
| Amélioration des locaux et des installations de l'OMPI | Uniformisation des normes dans l'ensemble de l'OMPI en matière de confort et d'infrastructures technologiques | Trois grands projets (chacun d'eux représentant un investissement de plus de 100 000 francs suisses) et 30 projets de taille moyenne (correspondant à des investissements d'un montant variant entre 20 000 et 100 000 francs suisses chacun) ont été achevés pour différents travaux de rénovation et de modernisation sur respectivement les six et 35 qui avaient été prévus initialement. Les projets qui n'ont pas encore été exécutés ont été reportés à 2010-2011. | |
| | | <p>Les principaux projets exécutés ont été les suivants : installation de nouveaux ascenseurs et modernisation d'ascenseurs existants; rénovation des tours de refroidissement du système de climatisation; modernisation de quelques systèmes de chauffage et de climatisation pour améliorer le refroidissement du Centre de données PCT; rénovation et modernisation des panneaux de distribution de l'électricité; amélioration des commutateurs d'éclairage, du système technique d'interprétation dans les salles de réunion et des systèmes d'enregistrement vidéo de la sécurité; installation de caméras vidéo de sécurité additionnelles; remplacement de détecteurs d'incendie; élaboration d'une proposition détaillée pour la création d'un studio cinématographique; et introduction d'un système d'examen, d'indexation et/ou d'élimination plus systématique du contenu des espaces d'archivage.</p> <p>En outre, 12 000 interventions de routine et/ou d'urgence (115 par semaine ou 23 en moyenne par jour) ont été réalisées sur des ressources internes.</p> | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 57 092 | 54 091 | 94,7% |

23. Les dépenses allouées pour le programme 24 ont été inférieures aux dépenses budgétisées et elles ont principalement couvert l'achat de biens et services (achat de fournitures et de matériels) ainsi que la gestion des locaux et des bâtiments, dans ce dernier cas en raison des trois facteurs suivants : quelques-uns des travaux programmés ont dû être reportés à plus tard; les frais de location et de services des bâtiments loués ont été inférieurs aux frais estimés; et la consommation d'énergie a été plus basse que prévu.

Programme 25 : Techniques de l'information

OBJECTIF Fonctionnement fiable, sécurisé, durable et rentable de tous les systèmes informatiques de l'Organisation

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'année 2008 a été caractérisée par la consolidation de plusieurs initiatives d'infrastructure qui avaient été lancées durant l'exercice biennal précédent, par des améliorations apportées à la gestion des techniques de l'information. En 2009, les préparatifs de projets à impact marqué ont commencé, y compris le lancement du système d'évaluation du comportement professionnel et l'appels d'offre pour la téléphonie sur IP du nouveau bâtiment.

2. En ce qui concerne la gestion des techniques de l'information, il sied de mettre en relief les améliorations suivantes :

- le Conseil des techniques de l'information a été créé suite aux recommandations de la SOGETI (2007). Le Conseil a pris plusieurs décisions stratégiques comme par exemple le passage du système de messagerie électronique à un système de messagerie mondial hébergé à l'extérieur (système d'échange Microsoft hébergé au CIC de l'ONU);
- La formation à la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL) a été achevée pour la totalité des effectifs des techniques de l'information et un projet formel de mise en œuvre ITIL a été entrepris;
- La formation à la méthode de gestion de projet Prince2 a été considérablement élargie; la gestion des projets en cours repose essentiellement sur les principes Prince2;
- La gestion informatique a commencé à utiliser des outils de collaboration sur la toile (wiki) afin d'accroître son efficacité et sa transparence.

3. Sous-traiter en 2007 l'hébergement de l'infrastructure AIMS fondée sur le logiciel PeopleSoft a représenté le premier pas en direction d'un hébergement sous traité stratégique de l'infrastructure, qui sera particulièrement axé sur les systèmes nécessitant une disponibilité 24/7. La production du module d'enregistrement des fournisseurs du système PeopleSoft a commencé en mars 2008. Comme pour d'autres améliorations du système AIMS, la mise en œuvre des nouveaux rapports sur la gestion des programmes et le début des travaux relatifs à l'application du nouveau règlement financier et de son règlement d'exécution ont dû faire l'objet d'une attention particulière. Ce travail a eu pour résultat le système FRR-IPSAS fondé sur PeopleSoft, y compris les nouveaux modules d'achat et de gestion des actifs. Ce système est le socle nécessaire pour que les systèmes de l'OMPI se conforment aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Vers la fin de 2009, un vaste programme de formation a été lancé et plus de 200 utilisateurs ont été formés à l'utilisation efficace de l'Oracle User Productivity Kit (UPK).

4. En 2008, un nouveau système d'action personnel électronique (ePAD) a été lancé qui permet aux employés d'avoir un accès électronique direct à leurs données personnelles. Une très nette amélioration du système électronique d'autorisation de voyage a permis de rationaliser les activités d'appui aux voyages.

5. En ce qui concerne les activités connexes réalisées sur l'Internet et l'Intranet, plusieurs grandes améliorations y ont été apportées, la mise au point et la refonte de l'Intranet OMPI ainsi que la réécriture et la rénovation de la collection de lois accessible en ligne. L'application de la technologie wiki a eu un impact majeur positif sur le climat de collaboration à l'OMPI. Cette technologie offre en effet des outils de collaboration, de points d'ancrage social, d'étiquetage et de blogging. C'est un instrument qui est utilisé quotidiennement pour la collaboration de la gestion informatique. L'utilisation du système de suivi des questions JIRA a commencé en 2008 dans le secteur du PCT pour être ensuite étendue à d'autres secteurs des techniques de l'information. Ce système est devenu un instrument indispensable pour l'exécution de projets off-shore.

6. La rédaction en collaboration est devenue dans plusieurs secteurs une méthode de travail régulière. La création du Service central d'authentification a été la condition nécessaire à remplir pour étendre la coopération wiki aux utilisateurs externes, créant des espaces wiki pour différents groupes de travail.

7. Dans le domaine de la sécurité de l'information, les procédures élaborées et appliquées en 2007 ont été consolidées en 2008. En réponse à une série d'incidents concernant la sécurité informatique, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des environnements postes de travail et serveurs de l'OMPI. Des solutions concernant la surveillance et la journalisation des réseaux ont été étudiées et un système sur mesure a été élaboré et appliqué.

8. Au nombre des autres projets relatifs à la sécurité de l'information ont figuré le système Sanctuary qui sert à contrôler l'utilisation d'outils amovibles (clés USB, disques durs externes, etc.). La gestion des identités et le contrôle d'accès ont été considérés comme prioritaires. La Section de la sécurité informatique a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe des services de réseau à la mise en œuvre de plusieurs contrôles et recommandations mis en relief dans le récent audit du contrôle d'accès effectué par la Division de l'audit et de la supervision internes et ce, afin de renforcer la sécurité des systèmes et données de l'OMPI.

9. Durant la première partie de 2009, des activités de consolidation additionnelles ont été réalisées pour sécuriser le périmètre et garantir la sécurité permanente des systèmes et informations de l'OMPI. En 2009 également, l'Organisation a commencé à élaborer des plans en vue d'une restructuration stratégique de la Section de la sécurité informatique en vue de fournir à l'Organisation dans son ensemble un service fondé sur la gestion des risques en matière d'information commerciale. Cela a notamment consisté à choisir une solution de surveillance, d'alerte et de vérification d'activités de la base de données conçue pour garantir la sécurité des systèmes essentiels de bases de données.

10. En juillet 2008, tous les systèmes de mission essentiels avaient été convertis pour utiliser un nouveau mécanisme centralisé de stockage des données reposant sur le Réseau de stockage (SAN). Un élément additionnel important de cette infrastructure est la nouvelle bibliothèque de bandes virtuelles qui remplace le système de la robotique. Cette nouvelle architecture assure en matière de services une continuité accrue pour tous les principaux systèmes d'entreprise déployés au sein de l'Organisation. Le parc de serveurs de l'Organisation a lui aussi été en partie renouvelé en réponse aux besoins informatiques nouveaux et en augmentation des secteurs d'activités comme les besoins du nouveau système de gestion électronique des documents (un projet pilote) ainsi que les projets DAS (service d'accès numérique), PCT-EDI (Service d'échange de données informatisées du PCT) et BibAdmin dans le cadre du PCT. Une rationalisation des serveurs Oracle des bases de données a également été opérée en vue d'améliorer la redondance et de renforcer la continuité des services en Oracle Real Application Clusters.

11. Après de nombreux investissements dans l'infrastructure, l'infrastructure technique physique a été considérablement améliorée. En 2009, plusieurs initiatives "vertes" ont été prises : virtualisation des serveurs et optimisation de l'installation des postes de travail, ce qui a eu pour résultat des économies d'énergie.

12. Les plans d'ingénierie de la nouvelle salle des ordinateurs ont été achevés et une étude préliminaire consacrée à la téléphonie sur IP pour le nouveau bâtiment a été entreprise. La procédure de soumission du système de téléphonie sur IP (VoIP) pour le nouveau bâtiment a été conclue vers la fin de 2009.

13. Le passage du système de messagerie électronique hébergé en interne (Novell GroupWise) à la plate-forme de messagerie Exchange Global Messaging hébergé par le Centre international de calcul de l'ONU a amélioré le niveau du service et permis de compter sur le système 24 heures sur 24.

14. En 2008, une mise au point importante du logiciel "Service Desk" a eu lieu. Ce logiciel fournit une infrastructure aux méthodes ITIL apparentés. Pour gérer les demandes informatiques standard par intérim, un système fondé sur l'Intranet a été élaboré et mis en œuvre.

15. Un nouveau système en ligne de paiements électroniques concernant les enregistrements et les modifications internationaux de marques et de dessins et modèles a été mis à disposition qui permet d'effectuer les paiements soit par carte de crédit soit par virement bancaire sur compte courant. Le système de dépôt électronique pour les enregistrements de La Haye (dessins et modèles industriels) est entré en service en 2008 et, en décembre, plus de 50% des demandes étaient déposées par la voie électronique.

16. Le projet de modernisation MAPS, y compris la micromisation du système de gestion de bases de données Adabas (de l'unité centrale à UNIX), a été temporairement ralenti en 2008 et ce, à cause de coûts de licence additionnels imprévus. Néanmoins, la mise à niveau du logiciel Adabas Natural, qui est une condition préalable à remplir de la micromisation, a été achevée. Le projet de micromisation était achevé à la fin de 2009, rendant possible le passage au début de 2010 au système fondé sur UNIX. Le projet a permis de réaliser des économies considérables.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

17. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Fonctionnement fiable, sécurisé, durable et rentable de tous les systèmes informatiques de l'Organisation" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 25 facilite dans une perspective de gestion des ressources humaines la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Maintien d'une grande disponibilité des systèmes essentiels | La disponibilité des systèmes pour les opérations demeure supérieure à 99,8%. | Il n'y avait pas d'instruments pour suivre électroniquement la disponibilité des systèmes et ce, en raison du report des instruments de surveillance des systèmes d'entreprise (manque de ressources). | |
| | La disponibilité des services en réseau indispensables (serveurs de fichiers, imprimantes et messagerie électronique) est maintenue à 99,7%. | | |
| | Augmentation du nombre des accords de fourniture de services pour les systèmes de traitement des opérations de l'OMPI | | |
| | Paramètres de mesure de l'utilisation du service d'assistance (nombre d'appels au service d'assistance, durée moyenne des interventions visant à régler un problème et nombre de problèmes résolus au premier niveau du service d'assistance) | Les statistiques sur la durée moyenne des interventions visant à régler un problème devraient être disponibles une fois mis à exécution dans son intégralité le Service Desk Express en 2010. | |
| Fourniture d'un service informatique externe efficace, financièrement avantageux et de grande qualité | Nombre d'accords de fourniture de services en externe | Accord de fourniture de services hébergés par le système PeopleSoft (un) | |
| | Nombre minimum de problèmes dans le cadre d'accords de fourniture de services | Il n'y a eu aucun problème dans le cadre de l'accord de fourniture de services hébergés par le système PeopleSoft. | |
| Télécommunications fiables et peu coûteuses | Réduction des coûts par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 | Les coûts de télécommunications sont demeurés stable en 2008-2009 par rapport à 2006-2007 (1,7 million de francs suisses) et ce, malgré un nombre accru d'utilisateurs et d'une utilisation accrue de BlackBerry. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 45 364 | 45 178 | 99,6% |

18. L'utilisation du budget a été proche de l'objectif fixé.

Programme 26 : Audit et supervision internes

OBJECTIF Améliorer l'efficacité, la gestion et le contrôle des procédures, des opérations, des programmes et des activités de l'Organisation

Chef de programme : M. N. Treen

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La Division de l'audit et de la supervision internes a continué de contribuer aux efforts de l'OMPI visant à mieux rendre des comptes, à être transparente et bien gérée, et à mener des opérations, effectuer des activités et fournir des services rentables. À cette fin, elle a fourni de manière indépendante des avis de spécialiste, des garanties et des informations aux cadres de l'OMPI. Bien que, pour la première fois, la Division ait pu annoncer que quelques rapports d'inspection, d'enquête, d'évaluation et d'audit interne avaient été livrés, un manque de personnel pour les services de supervision est demeuré un problème et il a été la principale raison pour laquelle il n'a pas été possible de réaliser pendant l'exercice biennal et dans leur intégralité les résultats du programme. La Division dispose d'un cadre réglementaire suffisant pour mener à bien des audits, des enquêtes et des évaluations internes mais elle continuera d'élaborer une gamme complète de matériels d'orientation pour les fonctions de surveillance.

2. Durant la période à l'étude, 10 audits et un travail d'établissement des faits assorti d'une diligence raisonnable ont été achevés et des rapports publiés qui contenaient un nombre élevé de recommandations portant sur des améliorations. La mise au point avec la Division de l'informatique d'une base de données d'accès MS a également été entreprise en vue d'aider à améliorer le suivi par la direction de toutes les recommandations relatives à la supervision.

3. Un plan de travail détaillé d'audit interne et une stratégie révisée d'audit pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été soumis au directeur général et au Comité d'audit, fondés qu'ils étaient sur une évaluation approfondie des risques et une analyse complète des besoins en matière d'audit.

4. Des pages consacrées à l'audit interne sur le réseau Intranet et Internet de l'OMPI ont été créées pour améliorer la visibilité et la transparence du travail d'audit interne mené à l'OMPI et pour mieux expliquer les questions liées au contrôle interne.

5. Conformément à son rôle et à son mandat, la Division de l'audit et de la supervision internes a fourni de manière permanente des conseils dans les domaines suivants : planification stratégique de la gestion des risques, mise en œuvre du nouveau règlement financier et du nouveau règlement d'exécution et programme de réorientation stratégique, procédures de contrôle interne, rapport coût-efficacité et conformité avec les statuts et règlements de l'Organisation ainsi que application des normes IPSAS et des nouveaux modules de Peoplesoft.

6. En ce qui concerne les évaluations, le rapport sur l'exécution des programmes pour 2006-2007 a été présenté à la treizième Session du Comité du programme et budget et approuvé par les quarante-sixième Assemblées des États membres. À la demande des États membres, des améliorations ont été apportées au cadre d'établissement de ces rapports, y compris la fourniture d'informations sur les ressources humaines et financières utilisées par les programmes et un niveau d'analyse plus détaillé des activités de programme. Des suggestions pour améliorer les résultats et le cadre d'exécution ont également été faites, y compris l'élaboration de plans stratégiques et financiers

et la nécessité de rendre l'évaluation de l'exécution des programmes moins compliquées et plus efficace. Un "examen du rapport sur l'exécution du programme" a été entrepris et les recommandations découlant du rapport sont actuellement mises en œuvre comme suit.

7. Un document initial sur les lignes directrices d'évaluation à l'intention du personnel des programmes a été établi et remis à la Section de la gestion et de l'exécution des programmes aux fins de son élaboration plus poussée. Ces lignes directrices seront certes appliquées par programme mais c'est la Division de l'audit et de la supervision internes qui déterminera la qualité des exercices d'auto-évaluation.

8. La première validation indépendante du rapport 2008 sur l'exécution du programme a été entreprise afin d'améliorer la fiabilité et l'exactitude des informations sur l'exécution :

- a) pour rendre encore plus opérationnelle la politique d'évaluation, une "Stratégie d'évaluation 2010-2015" a été formulée à l'appui des travaux annuels de planification en matière d'évaluation pour 2008, 2009 et 2010-2011; et
- b) un portail Intranet et Internet a été consacré aux activités d'évaluation, la politique et les lignes directrices d'évaluation visant à créer une appréhension commune de la fonction d'évaluation et à renforcer la transparence.

9. En ce qui concerne les inspections, un examen du système d'intégrité et d'éthique à l'OMPI a été achevé. Elle a souligné entre autres choses la nécessité pour l'OMPI de suivre les bonnes pratiques de l'ONU et de créer un poste de responsable du Bureau de la déontologie.

10. Le nombre d'enquêtes effectuées pendant la période à l'étude a été considérable.

11. Trente-neuf dossiers ont été ouverts durant l'exercice biennal dont 14 ont été traités en détail et cinq étaient l'objet d'une enquête à la clôture de la période. Vingt dossiers sont en cours d'enquête.

12. Des rapports d'enquête finals ont fourni l'assise de la prise de décisions concernant l'ouverture de procédures disciplinaires portant sur des violations du règlement et du statut du personnel de l'OMPI. Dans d'autres cas, il a été recommandé d'améliorer les procédures existantes, notamment pour ce qui est de la conduite et de la formation des groupes de recrutement, de la conduite conforme d'un fonctionnaire international dans l'utilisation des locaux de l'OMPI pour les échanges informels de monnaies, de la définition du harcèlement et d'une formation à la lutte contre le harcèlement.

13. Un projet de manuel des procédures d'enquête fondé sur les bonnes pratiques de l'ONU et les lignes directrices uniformes pour les enquêtes est en cours d'élaboration. Ce manuel devrait être publié en 2010, une fois achevés l'examen interne et les consultations avec les États membres comme l'exige la Charte de l'audit interne.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

14. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "*Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes*" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 26 facilite dans une perspective de supervision la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Observation rigoureuse des règlements et procédures de l'OMPI | Audit satisfaisant du vérificateur externe des comptes | Un examen externe d'assurance qualité de la section d'audit externe effectué par les vérificateurs externes des comptes a révélé le respect à hauteur de 80% des normes de l'Institut professionnel des auditeurs internes (IIA) et conclu que le travail d'audit interne a été réalisé conformément aux normes et bonnes pratiques de vérification acceptées à l'échelle internationale. | |
| | Mise en œuvre sans délai des recommandations émanant des entités de supervision de l'OMPI | La mise en œuvre des recommandations acceptées en matière de supervision a été améliorée et une base de données globale a été élaborée pour permettre à la direction de fournir de meilleures informations et d'assurer un suivi plus efficace. | |
| | Audit de tous les principaux secteurs à haut risque | Tous les audits effectués durant l'exercice biennal l'ont été de secteurs à haut risque comme prévu dans le plan d'audit annuel. Le plan reposait sur les bonnes pratiques internationales d'évaluation des risques et des besoins d'audit. Les besoins d'audits de secteurs à haut risque n'ont pas tous été satisfaits faute de ressources suffisantes. | |
| | Huit audits achevés pendant l'exercice biennal | Dix audits et un travail d'établissement des faits ont été entrepris. | |
| Mise en place d'un cadre fiable pour l'intégrité et l'éthique | Toutes les enquêtes sont entreprises dans un délai de six mois. | 39 enquêtes ont été ouvertes durant l'exercice biennal dont 14 l'ont été en détail, cinq se poursuivant à la fin de la période. La durée moyenne des enquêtes a été de 9 mois, délai plus long que prévu en raison d'une manque de ressources considérable. | |
| | Mise en place de procédures de dénonciation des abus, d'une politique d'enquête ainsi que d'un système de déclaration et de divulgation des intérêts répondant aux pratiques recommandées des Nations Unies | Les enquêtes ont été menées conformément à la Charte de l'audit interne et aux lignes directrices uniformes pour les enquêtes (2003) et autres bonnes pratiques acceptées de l'ONU. Un manuel d'enquête devrait être publié en 2010. Un système de déclaration et de divulgation des finances est appliqué par le Bureau du conseiller juridique. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Des données factuelles sur les résultats sont tirées des évaluations et effectivement utilisées par la haute direction, les chefs de programme et les États membres de l'OMPI à des fins d'enseignement, de prise de décisions et de responsabilités | Six évaluations achevées durant l'exercice biennal | Faute de ressources, quatre rapports d'évaluation ont été achevés. Ces rapports sont affichés sur le site Intranet de l'OMPI, communiqués et mis à disposition des États membres pour qu'ils puissent les lire. | |
| | Les recommandations découlant d'évaluations indépendantes par la Division de l'audit et de la supervision internes par programme ou par thème sont acceptées par la direction et mises en œuvre dans les délais. | Les recommandations découlant d'évaluations par la Division de l'audit et de la supervision internes ont été acceptées par la direction. Faute de ressources, aucune évaluation par thème n'a été faite durant l'exercice biennal. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 4 457 | 3 879 | 87,1% |

15. En 2009, le directeur général a considérablement majoré le budget des dépenses autres que celles de personnel pour financer des activités d'investigation exceptionnelles et urgentes. À la fin de 2009, la Division de l'audit et de la supervision internes avait six postes approuvés, dont quatre ont été pourvus, et un poste administratif de courte durée. Les postes de chef du service d'audit interne et de chef de la section d'évaluation demeuraient vacants à la fin de l'exercice biennal. La Division a fait appel pendant cette période à un spécialiste sous contrat de courte durée dans toutes les sections de supervision. L'ONUG a prêté à l'OMPI les services d'un enquêteur pour la majeure partie de 2009.

Programme 27 : Services de conférences et services linguistiques

OBJECTIF Renforcement de l'efficacité et du rapport coût-efficacité des services de conférences, des services linguistiques, ainsi que des services d'impression et d'archivage tout en maintenant les niveaux escomptés en matière de quantité et de qualité

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Diverses initiatives ont été prises en vue de rationaliser et de moderniser les procédures administratives et les méthodes de travail ainsi que pour accroître l'utilisation de la technologie. Cela a permis au programme de faire face à une demande accrue de services sans nuire à la qualité et sans devoir augmenter les effectifs ou le volume des ressources financières. Les principaux défis qui ont été relevés durant la période à l'étude sont décrits ci-dessous.

2. Des services ont été fournis pour un nombre de plus en plus élevé de réunions et de participants dont cinq sessions ordinaires des Assemblées des États membres de l'OMPI et du Comité de coordination. De plus, des services ont été fournis pour deux sessions extraordinaires et trois sessions informelles y relatives. Par ailleurs, en 2009, un segment de haut niveau a pour la première fois été organisé dans le cadre des Assemblées de l'OMPI. Plusieurs projets ont été achevés Pour fournir des services de conférence meilleurs et plus dynamiques, y compris l'installation d'un matériel de pointe destiné à accroître la capacité qu'ont les installations existantes d'accueillir un nombre croissant de délégués et à moderniser le matériel aux fins d'une inscription plus efficace des délégués. Les redéploiements internes du personnel et la formation en cours d'emploi ont contribué à satisfaire la demande croissante pour les services de conférence. Ces améliorations ont eu pour résultat des retours d'information positifs de la part des délégués et des secrétariats des réunions.

3. Les efforts se sont poursuivis durant l'exercice biennal pour recourir davantage à la distribution électronique des documents et autres matériels imprimés. L'expédition postale électronique des circulaires et des documents de réunion aux États membres et organisations observatrices ayant confirmé qu'ils étaient prêts à recevoir des documents par voie électronique a été introduite en novembre 2008. Le remplacement progressif des expéditions postales sur papier par la distribution électronique devrait donner aux États membres et aux observateurs accrédités un accès plus rapide à l'information, réduire les coûts d'expédition postale et permettre la prestation de services de documentation soucieux de l'environnement.

4. Pendant la période à l'étude, des conditions financières favorables ont été négociées avec les entreprises d'expédition postale. En outre, le bas prix du carburant en 2009 s'est soldé par une réduction de la surtaxe et, partant, par une légère diminution des tarifs appliqués.

5. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand, en italien et en portugais. La qualité des documents traduits, mis en forme, relus et révisés a été maintenue. La soumission des demandes de traduction durant l'année a beaucoup fluctué, été très irrégulière et souvent imprévisible, de nombreuses demandes des secteurs concernés arrivant tard, souvent quelques jours avant les réunions. Une tendance à la hausse en 2009 a été la soumission pour traduction d'études faites par des consultants externes. La demande globale de services de traduction a augmenté de 20% en 2008-2009 contre 2006-2007, atteignant un sommet exceptionnel vers la fin de l'exercice biennal.

6. Les États membres ont demandé que tous les documents soient mis à la disposition de toutes les réunions tenues à Genève dans toutes les langues de travail, en particulier l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe. L'OMPI a accepté de traduire à partir de 2010 tous les documents du Comité intergouvernemental dans toutes les langues. Les États membres ont demandé à l'OMPI de faire une étude analytique sur la politique linguistique pour soumission au Comité du programme et du budget en 2010.

7. L'OMPI a continué de fournir des services d'interprétation de grande qualité pour toutes ses réunions. On a par ailleurs constaté que le nombre de réunions et groupes de travail informels nécessitant de tels services avait tendance à augmenter.

8. Les niveaux de productivité des services de traduction ont été maintenus en 2008-2009. Les réductions des coûts ont dépassé les attentes en 2008-2009, le coût par page diminuant de 6% par rapport à 2006-2007, soit une réduction globale de 14% par rapport au niveau de référence fixé dans le budget 2006-2007. Simultanément, le haut niveau des compétences du personnel interne et des traducteurs externes a permis de maintenir la qualité des travaux réalisés. Les services de traduction ont également pu maintenir une productivité satisfaisante grâce à l'utilisation continue d'un certain nombre d'outils informatiques, notamment la traduction assistée par ordinateur intégrant un système de mémoire de traduction importante, sans oublier les outils et ressources mis à disposition sur l'Internet.

9. S'agissant de l'impression des documents, des efforts n'ont cessé d'être déployés pour atteindre le niveau de satisfaction le plus élevé et ce, en dépit du délai de traitement extrêmement court entre la réception des données relatives à la reproduction des demandes et le produit final en résultant.

10. Le programme 27 comprend la fourniture d'une chancellerie centralisée à l'appui de l'enregistrement, de l'archivage et de la distribution de la correspondance qui arrive (c'est-à-dire les lettres, les télécopies, les courriels, etc.). Un projet de système de gestion électronique des documents (EMDS) a été entrepris pour permettre à l'Organisation de passer de ses procédures actuelles d'enregistrement et d'archivage d'un système de support papier à un système intégralement électronique. Suite à l'achat de licences de logiciels, les utilisateurs de l'OMPI ont commencé à recevoir une formation à l'enregistrement électronique de la correspondance qui arrive. Un système de suivi électronique du flux interne de correspondance et de son archivage a été mis en place qui devrait être déployé dans son intégralité 2010.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT

11. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 27 facilite dans une perspective des services d'appui administratif la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Fourniture aux délégués et au Secrétariat de services efficaces et adaptés dans le cadre des conférences et des réunions | Retour d'information des délégués et du Secrétariat | <p>Les délégués et le personnel se sont déclarés satisfaits de la qualité des services de conférence.</p> <p>Un total de 221 réunions ont eu lieu à Genève pour une durée totale de 585 jours et quelque 15 900 participants contre 180 réunions, 505 jours et 13 300 participants en 2006-2007.</p> <p>En outre, des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 2200 jours réunion, y compris des réunions de groupe, des visites officielles et des réunions internes. L'augmentation constante de réunions à Genève a continué pour passer de 170 réunions intergouvernementales durant l'exercice biennal 2004-2005 à 180 en 2006-2007 et à 221 en 2008-2009.</p> | |
| Utilisation accrue de moyens électroniques pour la diffusion des documents de réunion | Économies de l'ordre de 25% sur les coûts d'expédition postale par rapport à l'exercice 2006-2007 | Le nombre de circulaires et de documents de réunion imprimés a diminué de 14% et celui des expéditions postales correspondantes de 15% par rapport à 2006-2007, pour une réduction globale de 17%, par rapport à l'exercice biennal précédent. Les coûts d'expédition postale ont été réduits de quelque 20%. En vue d'atteindre l'objectif fixé, une stratégie révisée sera proposée en 2010, notamment pour arrêter les expéditions sur support papier aux États membres et organisations observatrices qui ont la volonté technologique nécessaire pour recevoir des documents sous forme électronique uniquement. | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|--|--|------------------|
| Services d'expédition postale dans les délais et peu coûteux | Nombre d'objets de correspondance et coûts d'expédition inférieurs de 25% aux niveaux de 2006-2007 | <p>En valeur absolue, les coûts d'expédition postale en 2006-2007 se sont élevés à 6,3 millions de francs suisses contre 6,2 millions en 2008-2009, soit une baisse de 1,7%. La réduction prévue de 25% des coûts d'expédition postale n'a par conséquent pas été atteinte en raison d'une augmentation du nombre des objets de correspondance expédiés, principalement par le secteur des marques, de 8,8% pour passer de 3,4 millions (284 702 kg) en 2006-2007 à 3,7 millions (227 138 kg) en 2008-2009. Cette augmentation explique la raison pour laquelle une réduction de 25% des coûts d'expédition postale n'a pas été atteinte. Toutefois, si le volume était demeuré stable, il aurait été possible de faire des économies de 0,5 million de francs suisses.</p> <p>Les chiffres par secteur et par an ont été les suivants :</p> <p>2006</p> <p><u>PCT</u> : 978 449 francs suisses 969 758 courriers – 46 586 kg</p> <p><u>Marques</u> : 1 232 085 francs suisses 385 517 courriers – 49 726 kg</p> <p><u>Divers</u> : 866 981 francs suisses 229 372 courriers – 51 830 kg</p> <p>2007</p> <p><u>PCT</u> : 932 059 francs suisses 1 128 094 courriers – 33 774 kg</p> <p><u>Marques</u> : 1 485 373 francs suisses 498 466 courriers – 47 566 kg</p> <p><u>Divers</u> : 905 196 francs suisses 220 768 courriers – 55 221 kg</p> <p>2008</p> <p><u>PCT</u> : 916 239 francs suisses 1 200 685 courriers – 31 629 kg</p> <p><u>Marques</u> : 1 460 421 francs suisses 503 590 courriers – 46 766 kg</p> <p><u>Divers</u> : 917 554 francs suisses 208 458 courriers – 53 468 kg</p> <p>2009</p> <p><u>PCT</u> : 863 359 francs suisses 1 177 788 courriers – 31 009 kg</p> <p><u>Marques</u> : 1 339 366 francs suisses 475 761 courriers – 20 289 kg</p> <p><u>Divers</u> : 685 027 francs suisses 169 203 courriers – 43 590 kg</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| Traductions dans les délais impartis, de bonne qualité et d'un bon rapport coût efficacité dans toutes les langues de travail | Retour d'information des fonctionnaires et des délégués sur la qualité des documents traduits et le respect des délais | Le retour d'information des secteurs concernés a traduit la satisfaction des services fournis. La traduction des documents des réunions l'a été dans les délais impartis. Toutefois, ces délais ont subi l'impact de la soumission tardive des documents à traduire. | |
| | Normes de productivité concernant les traductions assurées en interne et coût par page maintenus au niveau de ceux de 2006-2007. | Les niveaux de productivité ont été maintenus. Le coût par page a été réduit de 6% par rapport à celui de 2006-2007. | |
| Production en temps voulu de documents imprimés et électroniques dans le respect des obligations découlant du PCT et de l'arrangement de Madrid | Quantité de documents imprimés et mis à disposition dans les délais voulus | Les délais des obligations découlant du PCT et de l'arrangement de Madrid ont été en général respectés pour ce qui est de l'impression de matériels sous la forme de documents imprimés et électroniques. La livraison des documents PCT dans un format électronique a été de 100% et sur papier de 95%. Celle des documents de l'arrangement de Madrid dans un format électronique l'a été de 68% et sur papier de 75%. | |
| Services de gestion et d'archivage des fichiers en temps voulu et d'un bon rapport coût-qualité | Économies de l'ordre de 30% sur le papier et les fournitures par rapport au niveau de 2006-2007 à la suite de l'adoption progressive du nouveau projet de système de gestion électronique des documents | Bien que le projet SGED ait été entrepris durant l'exercice biennal, il n'a pas été possible de faire des économies de 30% sur le papier. Le déploiement intégral du projet en 2010-2011 devrait aboutir à la réalisation de l'objectif fixé. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 40 716 | 38 371 | 94,2% |

12. L'utilisation plus modeste que prévu des ressources au titre du programme 27 est principalement attribuée à l'ajournement de plusieurs projets (système d'enregistrement électronique pour les salles de conférence; outils informatiques de traduction) ainsi qu'à une diminution du sous-traitance de travaux de traduction à des agences externes (à cause de la mauvaise qualité du produit et à la révision à la baisse des éléments de formation et d'équipement du projet du système de gestion électronique des documents).

Programme 28 : Sécurité

OBJECTIF Renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI, des visiteurs dans les bâtiments de l'OMPI, des délégués participant aux réunions tenues à l'OMPI et des actifs de l'Organisation

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Les résultats escomptés de ce programme ont été *en partie obtenus*, ce qui peut être considéré comme satisfaisant à la lumière de la réalisation des résultats qualitatifs examinés ci-dessous.

2. En ce qui concerne la réduction des risques en général, la phase de mise en œuvre du projet de modification des services de sécurité a débuté et d'importantes activités (plans, études et exercices) sont en cours auxquels participent toutes les parties prenantes internes et externes. En outre, les États membres ont adopté et approuvé un cadre de responsabilisation dans le système de gestion de sécurité de l'OMPI qui renforcera le devoir de protection assumé par l'Organisation en vue de réduire l'exposition aux risques du personnel. L'OMPI a été la première institution spécialisée du système de gestion de sécurité de l'ONU qui a approuvé un tel cadre.

3. En ce qui concerne la mise en place de plans de sécurité et de procédures de gestion de crises le document de politique générale et de gouvernance du plan d'intervention d'urgence a été approuvé par le directeur général. En outre, les procédures pertinentes d'évacuation en cas d'urgence, les exercices d'évacuation et la formation y relative ont continué de manière systématique pour l'ensemble du personnel de l'OMPI. S'agissant de la réduction des risques et des accidents, le recrutement d'un agent de sécurité professionnel a été reporté à 2010. Le nombre déclaré d'accidents et de demandes d'aide médicale sur les lieux de travail a diminué en 2009 par rapport à 2008. De plus, une analyse des lacunes de sécurité incendie a été faite en externe et un rapport sur l'évaluation des risques a été établi à l'OMPI pour les locaux existants. Le rapport contribuera à recenser les questions qui doivent être traitées dans un avenir proche. Pour garantir une sécurité satisfaisante lors des conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI à Genève et dans d'autres endroits, des évaluations des risques ont été faites pour toutes les réunions à Genève. Il n'empêche que de meilleures procédures et directives doivent encore être fournies aux chefs de programme qui organisent des réunions en dehors de Genève.

4. Un des objectifs du programme 28 est de créer au sein de l'Organisation une culture plus consciente de la sûreté et de la sécurité et de veiller à ce que les fonctionnaires de l'OMPI deviennent des parties prenantes actives à ce processus. À cette fin, plusieurs sessions de formation et réunions d'information ont été organisées pendant l'exercice biennal.

5. Des progrès ont été accomplis pour que l'Organisation devienne partie du système H-MOSS et ce, conformément aux recommandations de l'évaluation des risques de sécurité. Il est prévu qu'elle le sera intégralement au cours des deux prochains exercices biennaux.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

-  Objectif pleinement atteint (100%)
 Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
 Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
 Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|--|--|---|
| Réduction des risques globaux en matière de sécurité | Mise en œuvre du projet de modification des services de sécurité, tel qu'il a été approuvé par les États membres | <p>La mise en œuvre du projet de modification des services de sécurité est en cours et à jour en coopération avec toutes les parties prenantes (p. ex. les membres de l'IPMT, l'association du personnel, le pilote de la nouvelle construction, les États membres et la FIPOI).</p> <p>Les risques continuent d'être déterminés pour les activités de l'OMPI au siège ainsi qu'aux bureaux extérieurs et ce, à l'aide du modèle de gestion des risques en matière de sécurité du système des Nations Unies.</p> |  |
| | Système de gestion des risques en place | <p>L'OMPI a participé activement au système de gestion de sécurité de l'ONU par le biais de son adhésion aux organisations suivantes : CEB, HLCM, IASMN, Swiss SMG, Swiss SAG et Swiss Security Cell. Ce réseau élabore et avalise des politiques et pratiques modèles de gestion des risques en matière de sécurité qui sont communiquées à toutes les parties prenantes de l'Agency Fund Programme Organization (AFPO).</p> <p>Les États membres ont adopté et approuvé un cadre de responsabilisation dans le système de gestion de la sécurité de l'OMPI, qui a renforcé le "devoir de protection" de l'Organisation.</p> <p>Le Programme 28 a continué de veiller à ce que le personnel de l'OMPI en mission officielle respecte les règles et procédures de formation à la sécurité, s'inscrive au système ISECT pour les demandes d'habilitation et les notifications de sécurité afin que le personnel en question figure en cas d'urgence sur les listes de pays.</p> | |
| Mise en place de plans relatifs à la sécurité et de procédures de gestion de crises | Attribution des rôles appropriés | Un document de politique générale et de gestion de l'OMPI sur les plans d'intervention d'urgence a été élaboré et approuvé par le directeur général. Il a été initialement communiqué à un nombre limité de parties prenantes dont la définition d'emploi comprendra un rôle dans la gestion future de crises et la continuité des opérations. |  |
| | Élaboration et mise à disposition d'instructions et de procédures à l'intention du personnel | <p>Des instructions à l'intention du personnel en cas d'urgence lorsque l'évacuation partielle ou totale des locaux de l'Organisation peut s'avérer nécessaire ont été publiées sur le site Intranet de l'OMPI.</p> <p>Des exercices d'évacuation en cas d'urgence ont été réalisés deux fois par an.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|--|------------------|
| Réduction des risques d'accident | Amélioration des installations de sécurité dans les locaux de l'OMPI | Le nombre d'accidents déclarés sur les lieux de travail a diminué en 2009 par rapport à 2008 (quatre en 2008 et un en 2009). Une analyse des lacunes en matière de sécurité incendie a été effectuée pour tous les locaux de l'OMPI en 2009. Le recrutement d'un agent de sécurité professionnel a été reporté à plus tard. Pourvoir au poste d'agent de sécurité devrait considérablement renforcer les éléments de sécurité proactifs et réactifs au sein de l'Organisation, y compris l'élaboration de politiques, de procédures et d'activités de formation du personnel adéquates. | |
| Mesures de sécurité satisfaisantes lors des conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI à Genève et dans d'autres endroits | Évaluation des risques pour toutes les conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI | Des évaluations des risques ont été faites pour toutes les conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 9 670 | 9 444 | 97,7% |

7. Les dépenses allouées aux ressources en personnel ont été inférieures de 98 000 francs suisses aux dépenses budgétisées et ce, principalement en raison de besoins en personnel sous contrat de travail spécial moins grands que prévu.

8. Les dépenses allouées aux ressources autres que celles du personnel ont été inférieures de 128 000 francs suisses aux dépenses budgétisées en raison de dépenses moins élevées que prévu au titre du contrat portant sur les gardes de sécurité.

Programme 29 :**Nouvelle construction**

OBJECTIF Avancement des travaux relatifs à la nouvelle construction aux fins de leur achèvement en avril 2010, dans les limites budgétaires et conformément aux niveaux de qualité requis et aux normes de sécurité des Nations Unies (UN-H-MOSS)

Chef de programme : M. A. Sundaram

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Des étapes majeures ont été atteintes durant l'exercice biennal 2008-2009 dans la réalisation des objectifs du programme, en particulier compte tenu de la réorganisation du projet intervenue pendant plus de deux ans à la suite de la décision prise par les États membres en 2005 d'approuver la relance du projet de construction révisé.

2. Le contrat relatif à la souscription d'un emprunt commercial auprès d'un consortium de deux banques a été signé le 8 février 2008, pour un montant de 114 millions de francs suisses, avec possibilité d'une extension de 16 millions de francs suisses. Le contrat à prix ferme passé avec l'entreprise générale a été également signé le 8 février 2008; ce contrat fixait la date du début des travaux au 7 avril 2008 et la date de livraison au 8 octobre 2010. L'enveloppe budgétaire, approuvée par les États membres en 2005, a dû être révisée à la suite des audits réalisés par le vérificateur externe des comptes en 2006, 2007 et 2008 ainsi que de l'audit des coûts confié au pilote du projet en 2007, et compte tenu du contrat final à prix ferme signé avec l'entreprise générale. Une enveloppe globale actualisée a été élaborée et présentée aux États membres en décembre 2008. Elle a été approuvée assortie d'une autorisation de prélever 20 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI. La nouvelle enveloppe s'élève à 145,7 millions de francs suisses et est financée principalement au moyen de l'emprunt commercial (approuvé par les États membres en 2005) et des réserves de l'OMPI. Compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis le cahier des charges initial, plusieurs mises à jour du projet ont dû être intégrées et il a fallu définir les besoins budgétaires correspondants, qui ont été présentés aux États membres. Une "provision pour les modifications du projet" et une "provision pour divers et imprévus" ont été approuvées par les États membres également en décembre 2008; ces provisions s'élèvent, au total, à 16 millions de francs suisses et seront financées dans le cadre d'une extension de l'emprunt commercial approuvé.

3. La structure originale de la gestion du projet, qui a commencé d'être mise en place pendant l'exercice biennal 2006-2007, a été consolidée. La composition et le mandat du Comité de la construction et de l'Équipe interne chargée du suivi du projet ont été étoffés. Les rapports mensuels établis respectivement par l'entreprise générale et le pilote se sont avérés des instruments essentiels pour permettre au Comité de la construction de suivre de près l'évolution des travaux. En outre, les registres des risques établis séparément chaque mois par le pilote (aspects relatifs aux opérations) et par l'OMPI (aspects relatifs à l'administration et à l'organisation) sont devenus des instruments reconnus pour suivre les interactions qui s'exercent entre les nombreux aspects du projet aux niveaux de l'exécution, de la gestion, du contrôle, de l'audit et de l'établissement des rapports. De nouvelles procédures d'examen et d'approbation des phases et des modifications du projet ont été introduites. Des rapports sur l'état d'avancement du projet et une documentation importante sont établis à l'intention du vérificateur externe des comptes (tous les ans), de la Division de l'audit et de la supervision internes (deux fois par an) et du Comité d'audit de l'OMPI (tous les trimestres).

4. À la fin de l'exercice biennal, le projet révisé avançait conformément aux normes de qualité et à l'enveloppe et aux provisions financières approuvées, et, dans la mesure où la situation le reflétait dans les contrats signés en 2008, dans les délais impartis pour une date de livraison le 8 octobre 2010, notant que la date indicative d'achèvement des travaux avait été fixée au mois d'avril 2010 dans le programme et budget à l'époque approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009.

5. La proposition du Secrétariat, approuvée par les États membres en décembre 2008, en ce qui concerne un projet de nouvelle salle de conférence avait déjà été intégrée dans la structure de la gestion existant au niveau interne et externe. Depuis l'approbation par les États membres en septembre 2009 de l'exécution de ce nouveau projet dont la date d'achèvement a été fixée au mois de décembre 2012, plusieurs activités préparatoires ont été réalisées, en particulier le lancement d'un appel aux manifestations d'intérêt pour les entreprises générales que l'élaboration et les calculs des spécifications techniques qui feront l'objet d'un appel d'offres en 2010.

6. Au nombre de trois sont les importantes tâches qui exigeront et continueront d'exiger une attention soutenue à tous les niveaux, à savoir : i) continuer à réunir les meilleures conditions possibles pour assurer la bonne exécution des opérations selon le calendrier, le prix et la qualité prévus dans le contrat, ii) établir un lien approprié entre le projet relatif à la nouvelle construction et le projet relatif à la nouvelle salle de conférence et iii) établir un mécanisme de coordination approprié pour la mise en œuvre des mesures de sécurité découlant des normes de sécurité UN H MOSS en ce qui concerne le présent projet et le projet relatif à la nouvelle salle de conférence pendant l'exécution de tous ces projets.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

7. Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 29 facilite dans une perspective administrative la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

III. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs

- Objectif pleinement atteint (100%)
- Objectif atteint en grande partie (50% ou plus)
- Objectif partiellement atteint (en dessous de 50%)
- Objectif abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|--|---|---|------------------|
| Réalisation des travaux de constructions dans les délais et dans les limites budgétaires | Respect des principaux délais de construction | <p>Les principaux délais pour les travaux de construction ont été respectés.</p> <p>Ainsi que cela était indiqué dans le contrat signé l'entreprise générale, les travaux de construction ont débuté le 7 avril 2008 et progressent conformément au calendrier d'exécution établi.</p> <p>Les principales étapes fixées pour 2008 et 2009 ont été atteintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – travaux d'excavation de la phase I et pose de deux dalles de béton achevés à la mi-décembre 2008; – début de la phase II des travaux d'excavation le 6 octobre 2008; – achèvement du toit du nouveau bâtiment en août 2009; – achèvement de la dalle placée au dessus des nouveaux étages souterrains entre le bâtiment AB et le nouveau bâtiment, et démarrage de la construction de la rampe de garage qui mènera à l'aire de stationnement du bâtiment AB (avant la fin de 2009). | |
| | Respect de l'enveloppe budgétaire approuvée par les États membres | <p>L'enveloppe budgétaire consolidée et actualisée et les provisions supplémentaires nécessaires, approuvées par les États membres en décembre 2008, ont été respectées dans le cadre des travaux de construction en cours.</p> <p>À partir de la provision approuvée pour les modifications du projet, il a été possible d'intégrer dans le nouveau bâtiment un centre informatique moderne, spécialement aménagé et économe en énergie, dans lequel toute l'infrastructure informatique de l'Organisation sera transférée du centre informatique existant pour y être centralisée; il a aussi été possible d'incorporer les mesures de sécurité nécessaires selon les normes UN H MOSS.</p> | |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Données relatives à l'exécution | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| Réalisation des travaux de construction conformément aux niveaux de qualité requis | Acceptation par le pilote et le Comité de la construction du choix par l'entreprise générale des matériaux et des méthodes de construction conformément aux niveaux de qualité requis | Dans le cadre de leur mandat respectif, le pilote et le Comité de la construction ont accepté les choix de l'entreprise générale s'agissant des matériaux et des méthodes de construction conformément aux niveaux de qualité requis fixés dans le contrat avec l'entreprise générale. Ce processus d'acceptation est mené à bien sur une base mensuelle ou hebdomadaire, en fonction des particularités à examiner, sous la responsabilité du pilote. Des rapports sont établis tous les mois par l'entreprise générale et par le pilote; ils sont examinés par l'équipe interne chargée du suivi du projet avant d'être présentés, chaque mois, au Comité de la construction. | |
| Réalisation des travaux de construction conformément aux normes de sécurité des Nations Unies (UN H MOSS) | Acceptation par le pilote et le Comité de la construction du choix par l'entreprise générale des matériaux et des méthodes de construction aux fins de la mise en œuvre des normes de sécurité UN H MOSS appliquées par l'OMPI. | Dans le cadre de leur mandat respectif, le pilote et le Comité de la construction ont accepté les choix de l'entreprise générale s'agissant des matériaux et des méthodes de construction en vue de la mise en œuvre de plusieurs normes de sécurité UN H MOSS retenues par l'OMPI. Ces choix figurent dans les rapports établis tous les mois par l'entreprise générale et par le pilote et sont examinés par l'équipe interne chargée du suivi du projet avant d'être présentés, chaque mois, au Comité de la construction. Une première série de mesures a été introduite dans le cadre des travaux d'infrastructure, comme prévu dans le contrat signé avec l'entreprise générale. D'autres mesures de nature "conservatoire", exigées par le fait que les travaux de construction avançaient selon le calendrier établi, ont été prises. Une troisième série de mesures a été examinée et devrait être mise en œuvre partiellement en 2009 et partiellement en 2010. Dans tous les cas, le choix des matériaux et des méthodes a été validé non seulement par le pilote, l'équipe interne chargée du suivi du projet et le Comité de la construction mais aussi par le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité, étant donné que ces mesures doivent être conformes aux mesures approuvées par les États membres pour les bâtiments existants de l'OMPI ainsi que cela est indiqué dans le programme 28. | |

IV. UTILISATION DU BUDGET

Utilisation des ressources au titre du programme et budget révisé pour 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

| <u>Dotation</u> | <u>Dépenses effectives</u> | <u>Taux d'utilisation</u> |
|-----------------|----------------------------|---------------------------|
| 4 862 | 3 472 | 71,4% |

8. L'utilisation moins élevée que prévu des fonds est due principalement à des taux d'intérêt plus bas ainsi qu'au solde de crédit en cours inférieur au solde prévu pour la nouvelle construction (un seul retrait d'un montant 50 millions de francs suisses en 2008-2009 a été effectué sur la ligne de crédit convenue avec les banques).

RAPPORT SUR LES DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1. Le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 a fourni un tableau illustrant les ressources allouées pour les activités de développement (voir l'annexe V du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009). Cela était un élément clé à prendre en compte pour s'assurer que les dépenses allouées au développement était adéquatement reflété et clairement traduit dans la nouvelle structure du programme. Le but de la présente annexe du rapport sur l'exécution du programme 2008-2009 est de faire rapport sur les dépenses effectives allouées aux activités de développement dans le même format ainsi que de mettre à jour le tableau à la lumière de l'expérience acquise pendant l'exécution du programme.

Ressources allouées aux activités de développement en 2008-2009

(en milliers de francs suisses)

| <i>Nouveaux programmes (parts correspondantes des ressources affectées aux programmes)</i> | <i>Budget 2008-2009 révisé</i> | <i>Dépenses effectives pour 2008-2009 par ratio inscrit au budget</i> | <i>Dépenses effectives pour 2008-2009 par ratio révisé</i> |
|---|--|---|--|
| 1 Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie * | 3 948 | 3 809 | 3 809 |
| 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques * | 1 709 | 1 359 | 1 359 |
| 3 Droit d'auteur et droits connexes * | 6 362 | 5 672 | 5 672 |
| 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques * | 5 495 | 4 823 | 6 270 |
| 5 Système du PCT | 4 555 | 4 494 | 4 494 |
| 6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne * | 2 814 | 2 293 | 2 293 |
| 8 Coordination du Plan d'action pour le développement | 5 414 | 4 893 | 4 893 |
| 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés | 48 060 | 41 203 | 41 203 |
| 10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie | 5 604 | 4 923 | 4 923 |
| 11 L'Académie de l'OMPI | 8 859 | 7 854 | 7 854 |
| 12 Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels * | 248 | 195 | 195 |
| 14 PATENTSCOPE® et services connexes en matière de brevets * | 833 | 506 | 506 |
| 15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle | 5 435 | 4 530 | 4 530 |
| 16 Études, statistiques et analyse économiques | 1 586 | 876 | 876 |
| 17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle | 2 922 | 2 504 | 2 504 |
| 18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux * | 1 042 | 870 | 870 |
| 19 Communications * | 6 590 | 6 471 | 6 471 |
| 20 Bureaux extérieurs et relations extérieures * | 997 | 1 369 | 8 564 |
| SOUS-TOTAL | 112 472 | 98 643 | 107 285 |
| Dépenses engagées en 2008 pour des activités abandonnées en 2009 | 5 017 | 5 125 | 5 125 |
| TOTAL | 117 489 | 103 768 | 112 410 |

* Seule est indiquée dans ce tableau la part correspondant aux activités de développement prévues dans ce programme

2. Ce tableau donne, sur une base comparable à celle qui a été présentée dans le programme et budget révisé pour 2008-2009, une vue d'ensemble des ressources allouées aux programmes pour les activités de développement (colonne 1 ci-dessus) avec les dépenses effectives (voir colonne 2 ci-dessus). Dans le cas de certains programmes, le montant total des ressources allouées est considéré comme étant consacré aux activités de développement (voir paragraphe 3 ci-dessus), tandis que pour d'autres, seule une part de ces ressources a été allouée spécifiquement à cet effet (voir paragraphe 4 ci-dessus). Sur la base de l'expérience de l'exécution du programme durant l'exercice biennal, les programmes 4 et 20 ont estimé qu'une plus grande part de leurs activités et ressources devrait être considérée comme liées au développement (voir l'explication au paragraphe 4 ci-dessus). La colonne 3 du tableau ci-dessus tient compte de cette révision.

3. Les programmes dont l'intégralité des ressources est consacrée aux activités de développement sont les suivants :

- Programme 8. Coordination du Plan d'action pour le développement : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 8 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 9. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 9 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 10. Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 10 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 11. Académie de l'OMPI : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 11 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 15. Modernisation des offices de propriété intellectuelle : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 8 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 16. Études, statistiques et analyse économiques : les produits du programme 16 sont des biens publics (sous la forme de publications et de rapports analytiques) dont bénéficient tous les pays en développement (et les pays développés). Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 16 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 17. Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle : pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 16 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).

4. Les programmes dont une partie seulement des ressources est consacrée aux activités de développement sont les suivants :

- Programme 1. Brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 1 a été consacrée à la promotion de l'innovation et du transfert de technologie ainsi qu'à la prestation de services pour l'élaboration de lois et l'appui en rapport avec les flexibilités. Les ressources consacrées aux activités de développement ont été comme programmé utilisées dans leur intégralité.
- Programme 2. Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 2 a permis à des délégations de pays en développement de participer à des réunions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels, et des indications géographiques ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de l'assistance technique et aux activités de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la sensibilisation du public aux niveaux national et régional. Des

ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 2 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).

- Programme 3. Droits d'auteur et droits connexes. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 3 a couvert des activités destinées à aider les pays en développement dans les domaines suivants : utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique; gestion collective du droit d'auteur et des droits et activités connexes; industries de la création. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 3 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 4. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 4 a couvert des activités à l'appui des pays en développement dans les domaines suivants : i) les activités normatives axées sur les États membres, notamment en ce qui concerne l'accélération du processus du comité intergouvernemental dans le domaine de la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore; et ii) les activités de renforcement des capacités des spécialistes, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Toutefois, sur la base de l'exécution du programme, il serait approprié de dire que l'intégralité du budget (100%) du programme 4 a été consacrée au développement au lieu des 77% du budget utilisés comme base du calcul dans le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 4 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 5. Le système du PCT. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 5 a couvert les activités de la Division de la coopération internationale du PCT. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités, notamment l'organisation et le financement de séminaires et le financement de participants en provenance de pays en développement.
- Programme 6. Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 6 a été allouée à l'assistance juridique, aux activités de formation ainsi qu'aux activités d'information et de promotion. Ces activités ont couvert : i) la fourniture de conseils aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition avant ou après l'adhésion à l'un des traités d'enregistrement; ii) le financement de la participation de représentants de pays en développement et de pays en transition à des groupes de travail; iii) le financement de la participation de responsables de la propriété intellectuelle à des activités de formation et de la participation d'experts et de conférenciers à des séminaires et ateliers dans les pays en développement et les pays en transition. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 6 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 12. Classification internationale dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 12 a couvert : i) le renforcement des capacités par la formation aux classifications de Vienne, Nice et Locarno dispensée aux

pays en développement et aux pays en transition; ii) l'assistance aux pays en développement membres des unions de classification pour leur permettre de participer à des conférences consacrées à la traduction en vue d'établir des versions coordonnées avec les langues officielles des classifications, pour des langues autres que l'anglais et le français. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 12 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).

- Programme 14. PATENTSCOPE® et services connexes en matière de brevets. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 14 a couvert : des séminaires de formation et la fourniture d'un accès aux revues scientifiques et techniques et des projets d'assistance technique visant à contribuer à l'élaboration d'accords destinés à faciliter l'accès aux bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 14 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 18. Propriété intellectuelle et défis mondiaux. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 18 a couvert : i) l'appui technique aux décideurs dans le domaine des sciences de la vie et de l'environnement; ii) l'appui pratique concernant les bases de données spécialisées consacrées aux brevets dans des domaines tels que la santé publique et le transfert de technologie; iii) l'intégration des aspects du développement concernant la santé, la bioéthique, l'environnement et la sécurité alimentaire dans les activités d'assistance technique et débats de fond de l'OMPI; iv) le renforcement de la base d'une information neutre, pratique et accessible destinée à promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie dans l'intérêt des pays en développement, pour des secteurs clés comme la santé, l'agriculture et l'environnement. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 18 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).
- Programme 19. Communications. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 19 a couvert : le coût de publications telles que les traités ou le matériel de sensibilisation destiné aux pays en développement, le Magazine de l'OMPI dont le contenu est axé sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement avec des exemples concrets pris dans des pays en développement, la production de films traitant de sujets concernant les pays en développement et la promotion du développement des industries fondées sur la propriété intellectuelle, la diffusion sur les chaînes de télévision nationales, la traduction de matériels de sensibilisation dans des langues autres que celles des Nations Unies également pour les pays en développement et l'utilisation de matériels pédagogiques dans les systèmes scolaires de pays en développement, l'organisation de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et la promotion d'activités de développement sur le site Web de l'OMPI. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités, les dépenses étant légèrement inférieures aux dépenses budgétisées (environ 2%) grâce aux efforts continus déployés pour faire dans toute la mesure du possible des économies.
- Programme 20. Bureaux extérieurs et relations extérieures. La dotation en ressources pour les activités de développement entreprises par le programme 20 a couvert : i) le coût du Bureau de l'OMPI à Singapour et ii) les activités de mobilisation de ressources

extrabudgétaires. Les ressources ont été utilisées comme programmé pour ces activités. Pour de plus amples informations sur la sous-utilisation des ressources, prière de se référer au programme 18 dans le présent rapport (section IV sur l'utilisation du budget).

À la lumière de l'exécution du programme durant l'exercice biennal, on estime qu'une plus grande partie des activités du programme 20 et des dépenses pourrait être attribuée à es activités de développement par rapport à ce qui avait été initialement envisagé dans le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009. La raison originale du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 a été le bureau de l'OMPI à Singapour et les activités liées à la mobilisation de ressources extrabudgétaires entreprise par ce programme (y compris la Conférence internationale de l'OMPI sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement – un projet du Plan d'action pour le développement). En rétrospective, les travaux du programme 20 avec les OIG (p. ex. OMC, OMS et ONU) ont été directement attribuables aux objectifs de développement. Les travaux effectués par le Bureau de l'OMPI à New York à l'appui des relations extérieures ont également porté sur le soutien des objectifs de développement et 80% au moins des activités entreprises pourraient être considérées comme liées au développement (à l'exclusion des charges de l'ONU). Les travaux de la section des ONG ont également un volet de développement substantiel (50% selon les estimations) et ceux des bureaux de l'OMPI à Rio de Janeiro et à Tokyo soutiennent directement les objectifs de développement et ils devraient aussi par conséquent être attribués au développement. Il sied de noter que, selon les estimations, 80% des ressources (en personnel et autres que le personnel) pour la gestion du programme 20 ont été consacrées pendant la période biennale à des activités de développement. Les modifications décrites ci-dessus qui ont été apportées à la base sont représentées dans la colonne 3 du tableau ci-dessus.

[L'appendice suit]

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|-------------------|---|
| ABA | Association des avocats américains |
| ABDA | Association brésilienne pour le droit d'auteur |
| ACE | Comité consultatif sur l'application des droits |
| AEPO-ARTIS | Association des organisations européennes d'artistes interprètes |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| AIMS | système de gestion de l'information administrative |
| AIPLA | Association américaine du droit de la propriété intellectuelle |
| AIPPI | Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle |
| ALADI | Association latino-américaine d'intégration |
| ANASE | Association des Nations d'Asie du Sud-Est |
| APAA | Association asiatique d'experts juridiques en brevets |
| ARIPO | Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle |
| ASPAC | Asie et Pacifique (pays) |
| ATR | rapports techniques annuels sur l'activité d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels |
| AUTM | Association of University Technology Managers |
| | |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| | |
| CARICOM | Communauté des Caraïbes |
| CBD | Convention sur la diversité biologique |
| CCI | Corps commun d'inspection |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CCPPNU | Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies |
| CCS | Conseil des chefs de secrétariat |
| ccTLD | Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays |
| CDIP | Comité du développement et de la propriété intellectuelle |
| CEE/ONU | Commission des Nations Unies pour l'Europe |
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CIB | classification internationale des brevets |
| CIC | Centre international de calcul des Nations Unies |
| CIGGB | Centre international de génie génétique et de biotechnologie |
| CISAC | Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs |
| CLEA | Collection de lois accessible en ligne |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| | |
| DAS | service d'accès numérique |
| DGRH | Département de la gestion des ressources humaines |
| DRM | gestion numérique des droits |
| DVD | disque numérique universel |
| | |
| ECAF | Electronic Case Facility |
| ECOSOC | Conseil économique et social |
| EDMS | système électronique de gestion des documents |
| EPI | European Patent Institute |
| E-TA | autorisation de voyage électronique |
| | |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIIP | Fédération internationale des industries phonographiques |
| FRR | règlement d'exécution du Règlement financier |

| | |
|---------------------|--|
| GAICPI | Groupe d'action Interpol contre la criminalité de la propriété intellectuelle |
| GEF | Global Environment Facility |
| GIAN-RUIG | Réseau universitaire international de Genève |
| groupe ACA | Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies |
| gTLD | domaines génériques de premier niveau |
| IAOD | Division de l'audit et de la supervision internes |
| ICANN | Internet Corporation for Assigned Names and Numbers |
| ICSEI | Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions |
| IFRRO | Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction |
| IGC | Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore |
| IGO | organisation intergouvernementale |
| IIPS | International Institute for Population Sciences |
| IMPACT | équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux |
| INTERPOL | Organisation internationale de police criminelle |
| IPCCAT | outil d'aide au classement dans la classification internationale des brevets (CIB) |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| ITIL | Information Technology Infrastructure Libraries |
| LESI | Licensing Executives Society International |
| MOSS | normes minimales de sécurité opérationnelle |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| normes IPSAS | normes comptables internationales pour le secteur public |
| OAPI | Organisation africaine de la propriété intellectuelle |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OEAO | Organisation des États des Antilles orientales |
| OEB | Office européen des brevets |
| OHCHR | Haut Commissariat aux droits de l'homme |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OLC | Bureau du Conseiller juridique |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Organisation mondiale des douanes |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| ONU/IDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| OTCA | Organisation du traité de coopération amazonien |
| PBC | Comité du programme et budget |
| PCT | Traité de coopération en matière de brevets |
| PLT | Traité sur le droit des brevets |
| PMA | pays les moins avancés |
| PME | petites et moyennes entreprises |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) |

| | |
|------------------|--|
| R-D | recherche-développement |
| ROC | Reconnaissance optique de caractères |
| SAN | réseau de stockage |
| SCAPR | Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants |
| SCCR | Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes |
| SCIT | Comité permanent des techniques de l'information |
| SCP | Comité permanent du droit des brevets |
| SCT | Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques |
| SDWG | Groupe de travail sur les normes et la documentation |
| SMSI | Sommet mondial sur la société de l'information |
| STL | concession de licences de technologie réussie |
| SWU | Staff Welfare Unit |
| TACD | The Trans Atlantic Consumer Dialogue |
| TAOIT | Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail |
| TCE | Groupe de l'assistance sociale |
| TLS | code couleurs |
| TRIPS | aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce |
| UA | Union africaine |
| UDRP | principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine |
| UE | Union européenne |
| UIT | Union internationale des télécommunications |
| UMO | Service médical de l'OMPI |
| UN H-MOSS | Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche |
| USPTO | Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique |
| WAB | Comité d'appel de l'OMPI |
| WCT | Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur |
| WPPT | Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes |
| XML | eXtensible Markup Language |

[Fin de l'appendice et du document]